

Populations et crises en Méditerranée

Ouvrage collectif coordonné par Gil Bellis,
Maria Carella, Jean-François Léger
et Alain Parant

FrancoAngeli

OPEN  ACCESS



Il presente volume è pubblicato in open access, ossia il file dell'intero lavoro è liberamente scaricabile dalla piattaforma **FrancoAngeli Open Access** (<http://bit.ly/francoangeli-oa>).

FrancoAngeli Open Access è la piattaforma per pubblicare articoli e monografie, rispettando gli standard etici e qualitativi e la messa a disposizione dei contenuti ad accesso aperto. Oltre a garantire il deposito nei maggiori archivi e repository internazionali OA, la sua integrazione con tutto il ricco catalogo di riviste e collane FrancoAngeli massimizza la visibilità, favorisce facilità di ricerca per l'utente e possibilità di impatto per l'autore.

Per saperne di più:

http://www.francoangeli.it/come_publicare/publicare_19.asp

I lettori che desiderano informarsi sui libri e le riviste da noi pubblicati possono consultare il nostro sito Internet: www.francoangeli.it e iscriversi nella home page al servizio "Informatemi" per ricevere via e-mail le segnalazioni delle novità.

Populations et crises en Méditerranée

Ouvrage collectif coordonné par Gil Bellis,
Maria Carella, Jean-François Léger
et Alain Parant

FrancoAngeli
OPEN  ACCESS

Cet ouvrage a été publié avec le concours financier de :

- l'Institut national d'études démographiques (Ined), Paris, France;
- l'Université de Bari Aldo Moro, dans le cadre du projet "The Great Demographic Recession", MIUR-PRIN 2017 (Prot. N° 2017W5B55Y), financé par le ministère italien de l'Université et de la Recherche. Responsable national de la recherche : Professeur Daniele Vignoli. Responsable locale pour l'Université de Bari Aldo Moro : Professeure Anna Paterno;
- l'Association internationale DemoBalk, Volos, Grèce.

Volume évalué par les pairs.

Mise en page : Isabelle Brianchon

Copyright © 2021 by FrancoAngeli s.r.l., Milano, Italy.

Publicato con licenza *Creative Commons Attribuzione-Non Commerciale-Non opere derivate 4.0 Internazionale* (CC-BY-NC-ND 4.0)

L'opera, comprese tutte le sue parti, è tutelata dalla legge sul diritto d'autore. L'Utente nel momento in cui effettua il download dell'opera accetta tutte le condizioni della licenza d'uso dell'opera previste e comunicate sul sito

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.it>

POPULATIONS ET CRISES EN MÉDITERRANÉE

SOMMAIRE

Présentation	7
Dimensions socio-spatiales du phénomène des NEET dans les pays méditerranéens du Sud de l'UE : une dynamique régionale hétérogène dans le sillage de la crise <i>Effie Emmanouil, Michalis Poulimas, Ioannis Papageorgiou, Anne Hege Strand, Stelios Gialis</i>	21
L'émigration des jeunes espagnols vers l'Europe après la crise économique de 2008 : le désenchantement d'une génération déclassée <i>Alberto Capote, Antía Pérez Caramés, Belén Fernández Suárez</i>	45
Migrations internationales légales en Espagne et au Portugal avant et après la crise de 2008 <i>Francisco Zamora López, Noelia Cámara Izquierdo, Maria Cristina Sousa Gomes, Dulce Pimentel</i>	65
L'impact de la Grande Récession sur les modèles familiaux des jeunes adultes en Europe du Sud <i>Maria Carella, Frank Heins</i>	89
Insécurité résidentielle en période d'incertitude <i>Julián López-Colás, Alda Botelho Azevedo, Juan A. Módenes</i>	109
Crise économique et mortalité en Grèce, en Espagne et au Portugal <i>Byron Kotzamanis, Konstantinos Zafeiris</i>	127
Les inégalités territoriales de l'offre de soins, la forte mortalité maternelle et néonatale : indicateurs de crise de santé en Algérie <i>Farida Laoudj Chekraoui</i>	145

Les implications démographiques du « printemps arabe » dans les pays du Maghreb	
<i>Khalid Eljim, Salah Eddine Sahraoui</i>	165
Évolution des migrations clandestines de l'Algérie vers l'Espagne	
<i>Juan David Sempere Souvannavong, Zoulikha Benkaaka</i>	183
Action publique et crise environnementale : le cas du site sidérurgique de Tarente (Italie)	
<i>Lidia Greco</i>	199
Crise du mariage et évolution du droit de la famille en Italie	
<i>Maria Carella, Valeria Corriero, Elita Anna Sabella</i>	213
Toujours plus de diplômés du supérieur en France et en Italie : une bonne idée ?	
<i>Maria Carella, Jean-François Léger</i>	235
La lutte contre les maladies génétiques dans les pays méditerranéens. Une approche des politiques de santé par la génétique des populations	
<i>Gil Bellis, Alain Parant</i>	263
Futur démographique et enjeux environnementaux dans les pays riverains de la Méditerranée	
<i>Christophe Bergouignan</i>	285

PRÉSENTATION

Les vingt-deux États riverains de la mer Méditerranée constituent un ensemble démographique particulièrement intéressant en raison de la diversité de leurs régimes démographiques et de la multiplicité de leurs échanges migratoires. De tout temps, cette « mer au milieu des terres » a divisé, voire opposé, les populations autant qu'elle les a rapprochées et même réunies. Les mouvements démographiques naturels (mortalité, fécondité), pour partie synthèse des caractéristiques religieuses, culturelles, sociales et économiques, ne pouvaient s'exprimer autrement que par des contrastes d'une rive à l'autre, les mouvements migratoires traduisant de leur côté les liens séculaires entre populations de ces mêmes rives.

Alors que les pays de la rive européenne (ou nord) de la Méditerranée se caractérisent, globalement, par une espérance de vie élevée et une fécondité nettement en dessous du seuil de remplacement des générations (moins d'une fille par femme atteignant l'âge moyen à la maternité), les pays des rives asiatique (est) et nord-africaine (sud) connaissent une fécondité supérieure au seuil de remplacement mais une espérance de vie moindre que leurs voisins européens. Cette situation est le résultat d'évolutions très différentes. Les pays européens ont effectué depuis le milieu des années 1970 de considérables progrès dans la lutte contre les maladies cardio-vasculaires et les cancers, qui ont largement contribué à la poursuite de l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance. Dans la plupart de ces pays, un enfant qui naît peut aujourd'hui espérer vivre en moyenne nettement plus de 80 ans. Ce n'est pas encore le cas, loin de là, dans nombre de pays des rives sud ou est qui ont certes pu bénéficier de la réduction drastique de la mortalité due aux maladies infectieuses, mais qui peinent encore à réduire la mortalité aux âges élevés. Dans ces pays, l'espérance de vie moyenne (hommes et femmes réunis) parvient rarement à dépasser 75 ans. En revanche, si la fécondité a baissé partout autour de la Méditerranée, elle demeure malgré tout encore assez élevée là où l'espérance de vie est la moins

importante. Ces différences recourent les disparités économiques fortes entre la plupart des pays de la rive nord et la grande majorité de ceux des rives sud et est : jusqu'à un certain point, l'espérance de vie est en effet extrêmement corrélée au niveau de vie des populations. Celles des pays les plus riches ont les espérances de vie les plus longues et celles des pays les moins riches les espérances de vie les plus courtes, de fortes disparités s'observant toutefois au sein de tous les pays.

Ces comportements démographiques très contrastés selon les rives de la Méditerranée se traduisent par des populations dont les caractéristiques d'âge sont, elles aussi, très différentes. Là où la durée de vie est élevée et la fécondité basse, la population paraît plus intensément vieillie : comme il y a relativement peu de naissances alors que les personnes restent en vie longtemps, le poids démographique des différentes générations est proche. Dans la plupart des pays de la rive européenne, à 80 ans, on compte encore 80 % des membres d'une même génération. Cela signifie que si le nombre de naissances est constant d'une génération à l'autre, le poids du groupe des personnes âgées de 80 ans est égal à 80 % de celui des générations les plus récentes. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, dans les pays de la rive nord, on compte presque autant de personnes âgées de 65 ans ou plus que de jeunes âgés de moins de 25 ans (respectivement 21 % et 25 %). La situation est bien différente sur les rives est et (surtout) sud : l'importance du nombre de naissances et la mortalité relativement élevée à partir de 60 ans conduisent à une structure par âge déséquilibrée, largement dominée par les plus jeunes : les moins de 25 ans représentent respectivement 42 % et 47 % de la population totale des rives est et sud, tandis que nettement moins de un habitant sur dix est âgé de 65 ans ou plus.

Ces compositions par âge très différentes ouvrent des perspectives démographiques très contrastées pour les prochaines décennies⁽¹⁾. En effet, les populations jeunes des rives sud et est peuvent compter sur un réservoir de naissances futures très important. Les jeunes d'aujourd'hui sont les parents de demain et d'après-demain. Même avec une fécondité qui diminuerait dans les prochaines années, la natalité attendue (produit du nombre de femmes en âge de procréer par le nombre d'enfants qu'elles auront chacune, en moyenne, durant leur vie féconde) sera toujours importante, cependant que le nombre de décès pourrait augmenter moins vite que l'effectif de la population en raison d'une possible diminution des risques de décès aux âges élevés. De ce fait, au moins jusqu'en 2050, et très vraisemblablement bien au-delà, la population des rives sud et est devrait continuer de croître. Au contraire, la contraction

(1) Parant A., Léger J.-F., 2020, Tendances & perspectives démographiques en Méditerranée. *Les notes du Plan Bleu*, # 38, Marseille, Plan Bleu, 8 p.

de la part de jeunes de moins de 25 ans en Europe conjuguée à une fécondité faible se traduira par une diminution du nombre de naissances, tandis qu'à l'opposé de l'échelle des âges, le nombre de personnes âgées devrait continuer de croître et avec lui le nombre de décès. Au solde naturel largement excédentaire des rives sud et est fera donc écho un déficit naturel sur la rive nord qui perdra alors, pour longtemps, sa domination démographique sur le Bassin méditerranéen : en 1960, 60 % des 240 millions de Méditerranéens habitaient sur la rive nord, 25 % sur la rive sud et 15 % sur la rive est ; en 2020, la rive européenne n'accueille plus que 38 % de la population méditerranéenne, soit un peu moins que la rive nord-africaine (39 %). Selon la variante moyenne des perspectives établies par la Division de la Population des Nations unies (DPNU), en 2050, les 22 États riverains de la Méditerranée pourraient au total compter 580 millions d'habitants dont 45 % sur la rive sud, 25 % sur la rive est et 30 % sur la rive nord en dépit, pourtant, d'hypothèses migratoires *a priori* favorables à l'Europe.

L'effet du mouvement naturel sur la dynamique démographique peut en effet être modulé par les mouvements migratoires. Autant les évolutions de la fécondité et de la mortalité (surtout) sont caractérisées par une grande inertie qui les rend plus prévisibles, autant les migrations sont soumises à des variations importantes d'une année à l'autre. Si la décision de migrer peut s'inscrire dans le cadre d'un projet de moyen terme, elle peut également être précipitée par des aléas économiques ou politiques. L'historique des soldes migratoires pour chacun des pays témoigne dans certains cas de variations fortes d'une période à l'autre : ce fut le cas, par exemple, des pays de l'ex-Yougoslavie dans les années 1990 avec des déficits migratoires brusquement très importants. À l'inverse, certains pays présentent des bilans migratoires plus réguliers : pays d'immigration (avec un solde migratoire toujours positif) comme la France ou d'émigration (les départs l'emportant toujours sur les arrivées) comme l'Algérie ou le Maroc. Si ces mouvements migratoires se font avec l'ensemble des pays du monde, il n'en demeure pas moins qu'une grande partie de ces flux reste internes aux pays méditerranéens. Pour nombre d'entre eux, les principaux pays d'origine des immigrés sont bien souvent d'autres pays du pourtour méditerranéen ; il en est de même pour les pays de destination des émigrés⁽²⁾. Si la population méditerranéenne ne constitue pas une population fermée au sens démographique, le Bassin méditerranéen constitue toutefois un espace de circulation migratoire privilégié pour de nombreux migrants. De ce fait, au sein même de cet espace, des possibilités de « régulation »

(2) Anastasiou E., Doignon Y., Karkanis D., Léger J.-F., Parant A. (coordinateur), Sahraoui S.E., 2020, Tendances et perspectives démographiques en Méditerranée, *Cahier 21*, Marseille, Plan Bleu, 127 p.

démographique existent : un surcroît de population ici pourrait être régulé par un mouvement migratoire et compenser un déficit de population ailleurs. Compte tenu des dynamiques démographiques naturelles actuelles et à venir, il est évident que les mouvements démographiques se feront, comme c'est déjà le cas, principalement des rives sud et est vers la rive nord. Par exemple, selon les statistiques des Nations unies, plus de 80 % des émigrés algériens vont en France ; la France est également la destination de plus de la moitié des émigrés tunisiens et du tiers des émigrés marocains. Pour ces derniers, il n'y a d'ailleurs guère d'autres horizons que celui offert par les trois grands pays du sud de l'Europe : plus de sept immigrés marocains sur dix se dirigent vers la France, l'Espagne (25 %) ou l'Italie (15 %).

Les crises sociales et politiques des années 2010 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont accentué l'appréhension anxieuse des flux migratoires. Les « printemps arabes » ont montré le peu de perspectives offertes par des pouvoirs coercitifs à des populations jeunes, de plus en plus urbaines et diplômées, qui n'ont guère d'autres options que de se révolter sur place ou de trouver leur place ailleurs. C'est également le cas ailleurs dans le monde arabe, où les perspectives actuelles pour les populations ne sont guère meilleures, bien au contraire. Depuis 2011, les guerres civiles en Lybie et en Syrie ont notamment lancé sur les routes de l'exode des centaines de milliers de personnes vers les pays frontaliers mais aussi vers la rive nord, le plus souvent au péril de leur vie dans des embarcations précaires. Ces dernières années, les plages de la Méditerranée ont ainsi été moins évoquées pour leurs touristes que pour les migrants échoués, vivants ou morts. Ces événements tragiques ont nourri dans les pays du nord une peur séculaire de l'invasion. L'incapacité des pays européens à s'entendre collectivement et rapidement pour accueillir quelques centaines de migrants recueillis en mer par des organisations non gouvernementales l'a tristement mis en pleine lumière. Depuis, l'Europe s'est organisée « en renforçant son arsenal logistique (législations nationales et directives européennes, accords de réadmission, traités, etc.) et en développant des actions sécuritaires et répressives à l'initiative des États nationaux, de groupes d'États ou de l'Union européenne elle-même (Frontex, Eurosur). »⁽³⁾ Les crises sur les rives sud et est de la Méditerranée ont donc révélé les fragilités des pays de la rive nord. En dépit de sa situation favorisée au sein du Bassin méditerranéen, la rive nord était elle-même en crise quand les populations jeunes du sud et de l'est de la Méditerranée se sont soulevées. À ce moment-là, les pays de la rive nord ne s'étaient toujours pas remis de la crise financière et économique de

(3) De Wangen S., Vianna P., 2013, « Les migrations en Méditerranée : l'acuité d'une question », *Confluences Méditerranée*, 87(4), pp. 9-17. <https://doi.org/10.3917/come.087.0009>.

2007-2008. Et depuis, certaines évolutions dans les pays du sud de l'Europe portent en elles le germe de nouvelles crises potentielles.

Si ces événements sont considérés comme des crises, c'est parce qu'ils affectent des populations. La dynamique de ces dernières – objet central de la démographie – peut s'en trouver altérée, comme elle peut aussi avoir participé à l'émergence de ces mêmes crises. C'est à ces liens souvent complexes entre populations et crises que cet ouvrage est consacré. Il s'agit de la première réalisation d'un collectif international de démographes réuni au milieu des années 2010, sous le label *PopCrises*, dans le but d'analyser dans sa diversité le lien entre populations (nationales, infranationales, groupes sociaux, catégories d'âge...) et crises (financières, économiques, migratoires, politiques, sanitaires, environnementales...) subies ou à venir. Cette thématique n'est pas nouvelle. D'une certaine manière, les démographes ont une longue expérience de l'incidence des crises sur les populations. L'exemple de la pyramide des âges est à ce titre éloquent. Ce graphique simple, qui représente la distribution de l'effectif d'une population selon l'âge (ou la génération) et le sexe, révèle notamment les conséquences des crises sur les mouvements naturels et migratoires sur une période qui peut atteindre 100 années. En France, par exemple, il y a cent ans, en 1920, la pyramide des âges révélait la contraction du nombre de naissances pendant la Première Guerre mondiale et le déficit considérable d'hommes en âge de procréer en raison de la saignée due à ce même conflit. Ce dernier entraîna alors des modifications dans l'intensité et le calendrier de la nuptialité des femmes des générations correspondant à celles des hommes morts (ou fortement diminués, les « gueules cassées ») pendant ce conflit. Si la trace des générations creuses des années de cette Première Guerre mondiale et des générations amputées par ce conflit s'est progressivement dissipée avec le temps, elle est restée suffisamment présente pour offrir, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, des conditions privilégiées à la mise en place progressive d'un généreux système de retraite par répartition, les jeunes générations d'actifs étant alors largement en mesure de soutenir durablement les plus anciennes.

Les conséquences démographiques des crises ne sont donc pas un objet de recherche nouveau, bien au contraire. Ce que rappelle aussi cet exemple est la dimension diachronique de l'appréhension démographique du lien entre populations et crises. C'est dans le temps que l'on peut le mieux appréhender les conséquences éventuelles d'une crise sur les dynamiques d'une population. Certes, certaines crises peuvent se concrétiser par des réactions démographiques aussi rapides que brutales : effondrement de l'espérance de vie du moment et de l'indice conjoncturel de fécondité, augmentation du nombre de décès,

baisse de celui des naissances, etc. Mais la démographie a précisément fait de la distinction entre mesures conjoncturelles et diachroniques l'une de ses singularités. Incontestablement, une guerre, certainement la plus dramatique de toutes les crises possibles, se traduit toujours par un effondrement des naissances et une augmentation des décès. Mais leur pleine mesure se juge aussi à l'aune de leur effet différé dans le temps. Il en est de même pour les indicateurs synthétiques conjoncturels (ou transversaux) : une année de guerre, les taux de fécondité par âge (le rapport à chaque âge entre les naissances et le nombre de femmes de la génération concernée) diminuent tous et avec eux leur somme, l'indice conjoncturel de fécondité. Mais pour chaque génération de femmes, cela ne signifie pas pour autant qu'elles auront en moyenne moins d'enfants : une fois le conflit passé, sous réserve qu'il ne s'éternise pas, elles pourront avoir les enfants qu'elles ont renoncé à avoir quand les conditions n'étaient pas favorables. C'est précisément ce qui s'est passé pour les générations de femmes qui ont traversé la Seconde Guerre mondiale : en France, pendant les années 1940-1944, l'indice conjoncturel de fécondité est tombé pour la première fois à moins de 2 enfants par femme. Mais aucune des générations en âge de procréer pendant cette période (les générations 1890-1930) n'a en réalité eu moins de 2,1 enfants. Il en va de même pour la mortalité. Pendant une guerre, les risques de décéder à chaque âge augmentent et leur synthèse, l'espérance de vie à la naissance, diminue. Ce fut, par exemple, tout particulièrement le cas en France pour les hommes au cours de la Première Guerre mondiale : entre 1915 et 1918, leur espérance de vie à la naissance du moment était inférieure à 25 ans alors que la durée de vie moyenne des hommes nés au cours de ces années-là a en fait dépassé les 50 ans. Les crises ne se réduisent malheureusement pas aux seules guerres. Elles ne sont en revanche, et fort heureusement, pas aussi meurtrières. Mais elles sont alors plus complexes à appréhender.

Ces rappels bien connus des démographes soulignent que l'appréhension, d'un point de vue démographique, de l'effet des crises sur les populations doit conjuguer différentes temporalités : le court, le moyen et le long terme. La prise en compte du temps long appelle aussi tout naturellement à dépasser le cadre strict des évolutions passées ou contemporaines pour s'engager sur le temps futur et donc la prospective. *PopCrises* est donc un intitulé général qui ouvre résolument sur celui de *ProspectCrises*. Il ne s'agit pas seulement d'un jeu de mots mais d'une démarche résolument assumée et innovante dans le champ de la démographie. L'ambition des chercheurs réunis au sein de ce projet n'est donc pas seulement d'analyser les conséquences démographiques de telle ou telle crise mais aussi de chercher de quelle manière (et si possible dans quelle mesure) des évolutions démographiques dans les pays des rives

africaine, asiatique et européenne sont révélatrices ou porteuses de crises futures. Ce travail est donc plus large que l’initiative conduite en 2016 par l’Institut national d’études démographiques (Ined) qui avait également réuni des chercheurs de plusieurs pays méditerranéens – dont certains ont d’ailleurs collaboré à cet ouvrage –, afin d’établir, dix ans après, un état des lieux des effets de la crise financière de 2008 sur la conjoncture démographique des pays d’Europe du Sud⁽⁴⁾.

Certes, les six premières contributions de cet ouvrage reviennent aussi sur certains effets de la crise financière de 2008 (une incapacité soudaine du système financier mondial de financer l’économie) sur les événements et comportements démographiques dans les pays du sud de l’Europe. Mais ils sont complétés par trois textes consacrés à la crise que traversent certains des pays de la rive sud, en particulier l’Algérie, dont les liens avec les pays de la rive nord, la France notamment, sont aussi forts qu’anciens et complexes. Ces neuf premières contributions appréhendent les liens de court et moyen termes entre populations et crises. En revanche, les cinq derniers textes proposés dans cet ouvrage appréhendent de leur côté ces liens sur le temps long, de façon rétrospective ou/et prospective. Ensemble, tous ces travaux dressent un panorama, certes non exhaustif, des dimensions démographiques des crises contemporaines dans le Bassin méditerranéen.

La crise financière de l’année 2008 a surpris de nombreux économistes par sa soudaineté et son ampleur. Pourtant, les pays du sud de l’Europe, au-delà de leurs particularités, partageaient, à la fin des années 2000, une série de caractéristiques économiques qui les rendaient particulièrement vulnérables⁽⁵⁾ : dette publique, déficit chronique de leur balance courante, faible niveau des taux d’intérêt stimulant une surconsommation, accumulation de déficits extérieurs. Cette crise s’est traduite immédiatement par une augmentation forte du chômage, la baisse des revenus, une hausse de la pauvreté et de l’exclusion sociale. Sur le plan démographique, les conséquences ont été fortes, notamment, sur les populations les moins bien insérées sur le marché du travail, à savoir les jeunes et les non diplômés. Ce fut tout particulièrement le cas des jeunes adultes sans emploi, sans éducation ou formation (NEET : *Not in Employment, Education or Training*) auxquels **Effie Emmanouil, Michalis Poulimas, Ioannis Papageorgiou, Anne Hege Strand et Stelios Giallis** consacrent le texte qui ouvre cet ouvrage, *Dimensions socio-spatiales du phénomène des NEET dans*

(4) Golaz V., Lefèvre C., Véron J., 2018, « La crise dix ans après. Quels effets sur la conjoncture démographique des pays d’Europe du Sud? », *Documents de travail de l’Ined*, n°239, Paris, Ined éditions, 176 p.

(5) Bsiri M., 2012, « Impacts de la crise économique sur les pays d’Europe du Sud », *Confluences Méditerranée*, 80(1), 47-55. <https://doi.org/10.3917/come.080.0047>.

les pays méditerranéens du Sud de l'UE : une dynamique régionale hétérogène dans le sillage de la crise. Les auteurs s'attachent précisément à l'évolution de la distribution spatiale de cette population entre 2008 et 2018 en Espagne, Italie et Grèce. Les auteurs notent que c'est précisément là où la crise fut la plus forte que les proportions de NEET ont le plus augmenté ; mais ils observent aussi, malheureusement, que le recul de la crise tarde à se concrétiser par une diminution des taux de NEET. Cette catégorie de personnes très sensibles aux crises conjoncturelles se révèle aussi la plus lente à bénéficier d'un retour à des conditions plus favorables, indiquant par la même que la crise, avant même la pandémie de SRAS-Covid-19, n'était pas finie pour tout le monde, loin de là.

Tous les jeunes, heureusement, ne sont pas dans cette situation d'extrême vulnérabilité professionnelle. Mais, même avec des compétences et des qualifications à faire valoir, l'accès à l'emploi, tout comme rester occupé, peut se révéler difficile voire impossible en temps de crise. Pour certains, l'émigration peut dès lors devenir un recours inévitable. La contribution proposée par **Alberto Capote, Antía Perez Carames et Belén Fernandez Suarez**, *L'émigration des jeunes espagnols vers l'Europe après la crise économique de 2008 : le désenchantement d'une génération déclassée*, détaille la trajectoire migratoire de jeunes espagnols poussés vers d'autres pays européens, des motifs initiaux à la réalité vécue par ces derniers dans les grands bassins d'emploi vers lesquels ils se sont dirigés au Royaume-Uni, en France ou en Allemagne. Si être au chômage dans son pays n'est pas facile, s'accomplir professionnellement loin de ses racines ne l'est pas forcément davantage.

En dépit des difficultés auxquelles se heurtent nombre de migrants, l'émigration demeure pour beaucoup une option incontournable en temps de crise. C'est ce que montrent les chiffres sur lesquels s'appuient **Francisco Zamora López, Noelia Cámara Izquierdo, Maria Cristina Sousa Gomes et Dulce Pimentel** dans leur analyse des *Migrations internationales légales en Espagne et au Portugal avant et après la crise de 2008*, qui propose une appréhension plus large de l'effet de la crise de 2008 sur les migrations et traite à la fois des variations des flux d'entrée et de sortie en Espagne et au Portugal et de leurs conséquences sur la présence étrangère dans ces deux pays. Ce travail, qui croise pour chaque pays plusieurs sources, met bien en évidence la séquence « avant crise / immigration intensive – crise / chute de l'immigration et activation de l'émigration – après crise / reprise de l'immigration ». Mais en dépit de ces variations des flux migratoires, ce travail révèle aussi l'existence de liens migratoires privilégiés que l'Espagne et le Portugal ont tissé avec d'autres pays. La lecture attentive des statistiques des pays de provenance des entrants et de destination des sortants indique aussi que ces migrations, d'une part, ne sont

pas seulement des allers sans retours et, d'autre part, couvrent une diversité de pays qui dépassent très largement les rives de la Méditerranée.

La crise de 2008 a incontestablement accentué les difficultés des jeunes européens à s'inscrire pleinement et durablement sur le marché du travail, poussant donc certains à quitter leur pays. Or, l'accès à l'emploi est un des marqueurs de la transition vers l'âge adulte. Si les décohabitations précoces sont devenues plus courantes avec le développement des études supérieures, l'autonomie résidentielle (c'est-à-dire un logement assumé financièrement par celui qui l'occupe) et l'affirmation d'un projet familial ne peuvent encore s'affranchir d'une autonomie économique, et donc de l'accès à un emploi, y compris pour les femmes. La précarité professionnelle induite par la crise et le recours possible à l'émigration diffèrent donc aussi les projets familiaux et résidentiels, sans pour autant inverser les tendances sociologiques qui sont toujours caractérisées par une forte inertie. C'est ce que montrent **Maria Carella et Frank Heins** dans leur contribution, *L'impact de la Grande Récession sur les modèles familiaux des jeunes adultes en Europe du Sud*. Certes, ni en Espagne, ni en Italie, la crise n'a provoqué de bouleversements majeurs. Mais elle a accentué la tendance au recul de l'âge à l'émancipation (que l'on peut assimiler à la prolongation de la jeunesse). En Espagne, l'incertitude financière a ainsi conduit les jeunes à faire de nécessité vertu et d'apprécier la prolongation imposée de la jeunesse comme l'expression d'un choix. En Italie, d'une certaine manière, la crise a légitimé la tendance des jeunes à retarder leur départ de chez leurs parents.

Mais la crise ne touche pas exclusivement les jeunes. Elle concerne aussi ceux qui sont déjà installés au sens propre, c'est-à-dire ceux qui ont déjà accédé au logement. Le rapport au logement est d'ailleurs un excellent moyen d'apprécier la confiance que les ménages ont dans le présent et l'avenir, tout particulièrement en temps de crise. C'est précisément l'objet du texte proposé par **Julián Lopez-Colas, Alda Botelho Azevedo et Juan A. Modenes**, *Insécurité résidentielle en période d'incertitude*. Au sein de l'Union européenne, ce sentiment d'insécurité résidentielle a augmenté entre 2006 et 2016, passant de 17 % à près de 23 %. Au sein de l'UE, plus d'un ménage sur cinq ne juge pas « très improbable » de perdre son logement dans les six prochains mois. Le statut d'occupation joue un rôle considérable dans cette perception, les locataires ayant un sentiment d'insécurité plus fort que les ménages propriétaires de leur logement. Mais selon les pays, des variations importantes sont constatées. Ainsi, loin de la Méditerranée, les locataires allemands et anglais ont moins peur de perdre leur logement que les propriétaires portugais, espagnols, italiens et grecs. La crise et son impact plus élevé sur les pays du sud de

l'Europe n'expliquent pas tout. Comme les auteurs le précisent, l'organisation du marché immobilier joue aussi un rôle dans ces écarts.

Ce que laisse entendre clairement ce texte est que la crise n'explique pas tout. La force du structurel peut aussi limiter les effets du conjoncturel. C'est d'une certaine manière ce qu'illustre aussi le texte consacré aux modèles familiaux des jeunes adultes, qui rappelle la forte inertie des comportements sociaux. Et c'est également le constat qui se dégage nettement de la contribution de **Byron Kotzamanis et Konstantinos Zafeiris**, *Crise économique et mortalité en Grèce, en Espagne et au Portugal*. Même en Grèce, où la crise a été particulièrement aiguë, au point d'avoir une incidence très forte sur le système de santé, les tendances de la mortalité par âge et par cause n'ont guère été perturbées par la conjoncture économique et sociale de la fin des années 2000, comme si les (infra)structures (médicales) avaient été en mesure d'amortir sur le moment les fortes secousses socio-économiques. Mais comme les auteurs l'indiquent en conclusion de leur contribution, cela ne signifie pas pour autant que la crise sera sans effet sur la mortalité et, plus largement, la santé des habitants de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal : c'est dans la durée qu'elle pourra être mieux appréhendée.

L'analyse détaillée d'un système de santé sur le temps long et de ses dysfonctionnements éventuels peut donc aussi être mobilisée pour anticiper des crises potentielles. C'est précisément ce que l'on peut déduire de la contribution de **Farida Laoudj Chekraoui**, *Les inégalités territoriales de l'offre de soins, la forte mortalité maternelle et néonatale : indicateurs de crise de santé en Algérie*. Son analyse détaillée de l'offre de soins dans son pays au cours de la décennie qui a précédé les « printemps arabes » met en évidence, de manière indirecte, les carences plus générales de ce poids lourd démographique méditerranéen. En démographie, la mortalité, plus particulièrement la mortalité infantile et maternelle, constitue un moyen d'appréhender le niveau de vie d'une population. Or, en dépit d'une croissance continue du PIB tout au long des années 2000 et d'une augmentation des dépenses de santé par habitant, le système sanitaire algérien ne parvenait toujours pas à satisfaire les besoins de la population au début des années 2010. Cette insuffisance se doublait de disparités territoriales considérables dont on peut deviner qu'elles ont contribué à alimenter les mouvements de contestation politique qui se sont affirmés à ce moment-là en Algérie.

Mais, comme bien souvent, une seule cause ne suffit pas à encourager les foules à se soulever, notamment dans des pays où la répression peut être forte. D'autres facteurs sont à l'origine des « printemps arabes ». Parmi eux, on trouve en Algérie, mais aussi en Tunisie, une évolution sociétale dont on

pouvait pourtant penser qu'il s'agissait d'un progrès : l'augmentation du nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. C'est ce que commentent de façon détaillée **Khalid Eljim et Salah Eddine Sahraoui** dans le texte qu'ils proposent, *Les implications démographiques du « printemps arabe » dans les pays du Maghreb*. En 2010, à la veille des « printemps arabes », plus de la moitié de la population algérienne avait moins de 25 ans ; bien que plus faible, cette proportion était largement supérieure à 40 % en Tunisie. Une partie croissante de cette jeunesse accédait déjà à des formations diplômantes du second degré et, pour une partie croissante d'entre elle, à des études supérieures. Or, contrairement à ce qui est observé sur la rive nord de la Méditerranée, où le diplôme protège du chômage, dans les pays du Maghreb, le chômage touchait davantage les plus diplômés que les moins diplômés. Cette forme de rupture du contrat social passé entre l'État et sa jeunesse la plus qualifiée, consciente par ailleurs des carences du pays et des inégalités infranationales (comme le système de santé évoqué dans le texte précédent), ne pouvait conduire cette jeunesse qu'à la révolte sur place ou à l'exil, même au prix de l'illégalité.

Les migrations illégales d'Algériens constituent précisément l'objet du texte suivant, *Évolution des migrations clandestines de l'Algérie vers l'Espagne*, proposé par **Juan David Sempere Souvannavong et Zoulikha Benkaakaa**. Si la crise de 2008 a affaibli les économies des pays du sud de l'Europe et stimulé des mouvements dominants d'émigrations, ces pays restent toujours, du point de vue des pays des rives est et, surtout, sud, très attractifs. Ainsi, en 2015, selon les données de Frontex, on a pu détecter 1,8 million de personnes tentant d'entrer illégalement dans l'espace Schengen. Si, comme le rappellent les auteurs de ce texte, des mesures extraordinaires de renforcement du contrôle des migrations clandestines en provenance d'Afrique ont permis de réduire à 150 000 par an environ le nombre de détections d'entrées illégales en Europe, les migrations clandestines n'ont pas disparu pour autant. Bien au contraire : en l'espace de cinq ans à peine, le nombre d'immigrés illégaux en provenance d'Algérie détectés par Frontex à destination de l'Espagne a été multiplié par 10 (de 1 000 en 2016 à 10 000 en 2020). Mais les chiffres ne disent pas tout de la volonté de ces migrants de trouver ailleurs ce qu'ils ne peuvent obtenir dans leur pays. Les routes empruntées et les moyens utilisés par ces migrants sont plus éloquents, de même que leurs trajectoires une fois atteintes les côtes espagnoles. C'est ce que précisent justement les auteurs de ce texte.

La santé, les structures familiales, le logement ou encore l'éducation sont autant de thèmes qui révèlent que les processus qui conduisent aux crises s'exercent sur le long terme. Ils invitent à appréhender les crises de façon alternative et de les inscrire dans le temps long afin de mieux en saisir la genèse et

relativiser l'effet d'événements conjoncturels qui n'agiraient alors que comme des catalyseurs, ou pour employer une expression courante, comme « une goutte d'eau qui ferait déborder le vase ». Ici, la goutte d'eau est l'événement conjoncturel tandis que le vase est le cadre structurel. La crise n'est alors plus appréhendée comme un événement soudain, aux effets potentiellement spectaculaires (ce qui peut contribuer à en surestimer la réelle importance), mais comme le terme d'un long processus, comme l'expression tardive d'une lame de fond longtemps invisible. C'est précisément l'intention qui guide les derniers textes réunis dans cet ouvrage.

Lidia Greco montre ainsi, dans sa monographie de la crise que traverse la ville de Tarente dans le sud de l'Italie, *Action publique et crise environnementale : le cas du site sidérurgique de Tarente (Italie)*, à quel point la situation économique et environnementale à laquelle la population locale est confrontée depuis quelques années était inéluctable et n'a guère surpris, bien au contraire, les observateurs attentifs de cette région. Cette ville abritait il y a encore peu la plus grande aciérie d'Europe qui produisait un tiers de tout l'acier fabriqué annuellement en Italie et assurait 20 000 emplois directs et indirects. Mais cette ville détient aussi de tristes records : en 2006 par exemple, elle a émis plus de 90 % de toute la dioxine produite en Italie, avec des taux dépassant des dizaines de fois les seuils légaux. Pour la population locale, les conséquences en matière de santé sont désastreuses : les cancers de la thyroïde, du foie, du pancréas, les mélanomes, les problèmes respiratoires y sont plus fréquents que partout ailleurs en Italie. En à peine plus d'une dizaine d'années, des centaines d'enfants y sont nés malformés⁽⁶⁾. Mais avec un taux de chômage trois fois plus important que la moyenne nationale au début des années 2010 (30 % environ contre 10 %), les acteurs publics ont tardé à agir. Une exploration du rôle de l'action publique sur le temps long, comme le propose Lidia Greco, permet de comprendre la genèse de cette crise plurielle dont bien des dimensions aurait pu être atténuées voire évitées.

À l'inverse, dans le texte suivant, *Crise du mariage et évolution du droit de la famille en Italie*, **Maria Carella, Valeria Corriero et Elita Anna Sabella** montrent comment les évolutions des structures familiales en Italie, et en particulier la crise du mariage en tant qu'institution, ont été prises en compte par les pouvoirs publics et les ont incités à légiférer afin d'adopter des dispositions juridiques capables de mieux répondre aux droits et aux besoins des nouvelles formes de ménage. Cet exemple montre aussi tout l'intérêt de

(6) Hertzog T., 2020, « Un jour à Tarente, ville la plus polluée et perle abandonnée de l'Italie », *La Règle du jeu*. <https://laregledujeu.org/2020/01/03/35482/un-jour-a-tarente-ville-la-plus-polluee-et-perle-abandonnee-de-litalie/>

l'interdisciplinarité et le rôle que peut tenir l'analyse démographique dans la réflexion juridique.

Les trois dernières contributions poursuivent cette réflexion sur les effets potentiellement critiques des évolutions démographiques, mais elles se distinguent en étant résolument ouvertes sur la prospective et sur des futurs bien incertains, qui pourraient se traduire par des crises. **Maria Carella et Jean-François Léger** s'interrogent ainsi sur le bien-fondé de la poursuite des politiques de massification de l'enseignement supérieur en Italie et en France et posent une question qui est aussi le titre de leur contribution : *Toujours plus de diplômés du supérieur en France et en Italie : une bonne idée ?* En effet, à mesure que la part de personnes d'une même génération qui obtient un diplôme de niveau tertiaire croît, la part de diplômés déclassés (qui occupent un emploi pour lequel ils sont surqualifiés) augmente de son côté jusqu'à atteindre, selon les territoires, des valeurs importantes (un tiers environ dans certains arrondissements français). Faire des études supérieures aujourd'hui améliore certes les chances de trouver un emploi, mais garantit moins qu'avant, et de moins en moins au fil du temps, l'accès aux fonctions de cadre. Pour augmenter leurs chances de valoriser correctement leur formation, les diplômés du supérieur sont conduits à migrer, en France vers les grandes métropoles, en Italie vers les régions du nord. Mais de nombreuses observations, depuis quelques années, révèlent la fragilité des convictions professionnelles et résidentielles de nombre de cadres des grandes métropoles. Ce modèle est-il déjà en crise ? Ce constat conduit en tout cas à poser la question de la poursuite de la massification de l'enseignement supérieur dans sa forme actuelle et/ou de la manière dont ces formations et les emplois auxquels elles préparent sont distribués sur le territoire.

Le texte proposé par **Gil Bellis et Alain Parant**, *La lutte contre les maladies génétiques dans les pays méditerranéens. Une approche des politiques de santé par la génétique des populations*, pose aussi la question des effets potentiellement négatifs, à terme, de politiques de santé publique destinées pourtant à éradiquer quelques maladies génétiques dont le poids dans la morbidité des populations méditerranéennes est important. Ces pathologies peuvent en effet représenter, selon les pays, de 8 à 20 % des consultations dans les services hospitaliers de pédiatrie. Des mesures d'envergure, associant traitements symptomatiques et actions de prévention avant et après la naissance, ont été mises en œuvre à l'encontre de ces maladies. Elles ont largement contribué à l'amorce de leur recul observé depuis quelques années. Mais les avancées obtenues engendrent à leur tour des difficultés inédites d'ordres divers qui appellent d'ores et déjà une réflexion approfondie afin que les progrès actuels ne soient pas porteurs de crises futures.

Enfin, comment aujourd'hui proposer un ouvrage sur les crises sans évoquer celle à laquelle de nombreux scientifiques nous préparent depuis de nombreuses années et même, pour certains, depuis plusieurs décennies : la crise écologique ?⁽⁷⁾ C'est ce que propose **Christophe Bergouignan** dans le texte qui clôt cet ouvrage, *Futur démographique et enjeux environnementaux dans les pays riverains de la Méditerranée*. L'auteur y examine l'évolution future de la population des pays riverains de la Méditerranée au regard des enjeux environnementaux, à la fois d'un point de vue quantitatif à travers les mesures de l'empreinte écologique et de la bio-capacité des territoires concernés, mais également sous un angle plus qualitatif via des questions affectant plus spécifiquement l'espace méditerranéen (gestion de l'eau, risques côtiers, concentration littorale des populations et des activités, économie maritime, ...). Cette problématique montre avec force la nécessité de tenir compte de la diversité des pays bordant le littoral méditerranéen compte tenu, d'une part, de leurs dynamiques démographiques très contrastées et, d'autre part, de l'empreinte écologique des habitants qui est aussi très inégale selon les pays. Mais elle nécessite dans le même temps d'appréhender le Bassin méditerranéen dans sa globalité : l'écologie n'a en effet pas de frontière.

Tenir compte de la diversité tout en veillant à faire le lien entre les situations inégales que connaissent les pays méditerranéens, telle est la posture générale de ce projet éditorial qui a encouragé les auteurs à favoriser, autant que possible, une démarche comparative. La multiplicité des crises figurant au sommaire de cet ouvrage, la diversité de leurs causes et de leurs effets passés, contemporains ou à venir, n'épuisent toutefois pas cette thématique des crises affectant les populations en Méditerranée. En particulier, les crises que connaissent actuellement ou pourraient connaître les populations des rives sud et est de la Méditerranée méritent d'être approfondies. Ce premier ouvrage, centré sur les pays de la rive européenne de la Méditerranée pour lesquels on dispose de nombreuses données quantitatives essentielles à l'expertise démographique, en appelle donc forcément d'autres. Affaire à suivre...

(7) Meadows D., Meadows D., Randers J., Behrens W., 1972, *The Limits to Growth*, Universe Books, 205 p.

DIMENSIONS SOCIO-SPATIALES DU PHÉNOMÈNE DES NEET DANS LES PAYS MÉDITERRANÉENS DU SUD DE L'UE : UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE HÉTÉROGÈNE DANS LE SILLAGE DE LA CRISE

Effie Emmanouil^{*}, Michalis Poulimas^{**}, Ioannis Papageorgiou^{***},
Anne Hege Strand^{****}, Stelios Gialis^{*****}

Introduction

Ce texte donne un aperçu de l'augmentation inégale du nombre de jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET) dans la région méditerranéenne du Sud de l'Union européenne (UE). Le phénomène des NEET, au même titre que le chômage, représente une menace majeure pour les marchés du travail et les sociétés de l'Europe d'aujourd'hui. Bien qu'il soit évoqué dans les publications scientifiques contemporaines le phénomène n'est assurément pas nouveau. Sur le plan historique, le concept trouve son origine en Grande-Bretagne et remonte à 1988, quand les conditions de fonctionnement des services sociaux du Royaume-Uni ont changé, limitant les droits des moins de 25 ans et privant la plupart des mineurs d'accès aux allocations de chômage (Furlong, 2006). Ces évolutions ont conduit à ce que les jeunes chômeurs ne reçoivent aucune aide à l'autonomie et ne soient pas identifiés comme chômeurs. Cette abrogation officielle du chômage des jeunes a poussé les chercheurs et le gouvernement britannique à trouver de nouvelles manières d'estimer la vul-

* Université de la Mer Égée, Lesbos, Grèce (efimm@aegean.gr).

** Université de la Mer Égée, Lesbos, Grèce (mpoul@soc.aegean.gr).

*** Université de la Mer Égée, Lesbos, Grèce (i.papageorgiou@aegean.gr).

**** Institut Fafo pour le travail et la recherche sociale, Oslo, Norvège (Anne.Hege.Strand@fafo.no).

***** Université de la Mer Égée, Lesbos, Grèce (stgialis@aegean.gr).

néabilité des jeunes sur le marché du travail (Furlong, 2006 ; Vancea et Utzet, 2018). Pour clarifier cette situation ambiguë, le terme NEET a été introduit à la fin des années 1990 et désigne les jeunes de 16 à 18 ans déscolarisés, sans emploi ni formation (Furlong, 2006 ; Eurofound, 2012, p. 19 ; Drakaki *et al.*, 2013). La crise économique et la récession qui a suivi à partir de 2008/2009 ont eu des conséquences négatives sur le chômage des jeunes. Dans le même temps, la tendance sociétale à l'allongement de la période de transition entre adolescence et début de l'âge adulte (passage des études supérieures à l'entrée sur le marché du travail, par exemple) a été prise en compte, conduisant à un élargissement de la tranche d'âges, de 15 à 34 ans (Simões, 2018 ; Salva-Mut *et al.*, 2018).

À l'heure actuelle, l'ampleur du phénomène des NEET devient une question de premier plan dans des pays comme la Grèce, l'Espagne et l'Italie qui ont enregistré des taux de chômage élevés pendant la crise. Ces taux ont pesé sur l'emploi stable et l'emploi informel, entraînant un déclin des marchés du travail (Gialis et Leontidou, 2014). La Grèce, en particulier, a traversé la première période d'après-crise durant laquelle le pourcentage d'actifs occupés était considérablement plus faible que celui des inactifs, avec à la clé le plus fort pourcentage de relations de travail flexibles parmi les marchés du travail nationaux de l'UE (Gialis, 2014). En Grèce, dans le sillage de la crise financière, un nombre limité d'emplois à pourvoir a été créé et la transition des études à la vie active est difficile pour les jeunes. Cette situation est étroitement liée au taux d'inactivité et à l'exclusion sociale des jeunes, y compris s'ils sont suffisamment formés (Kotroyannos *et al.*, 2015). L'environnement socioéconomique trop défavorable pour offrir des conditions de travail stables et appropriées a donné naissance à deux grandes catégories de NEET : 1) ceux qui n'ont jamais eu l'occasion de travailler ; 2) ceux qui ont travaillé pendant une période mais perdu leur emploi en raison d'un licenciement, d'une faillite d'entreprise ou d'une fin de contrat saisonnier (Kotroyannos *et al.*, 2015).

Nous faisons valoir plus loin que le phénomène des NEET est chronique dans les régions méditerranéennes du Sud de l'UE les plus touchées par la crise économique. Nous soulignons également que la catégorie analytique « NEET » constitue un outil crédible pour rendre compte du fait que les jeunes sont « absents » des structures socioproductives contemporaines. Pourtant, les études contemporaines qui leur sont consacrées font rarement la distinction entre les situations très différentes à l'origine du désengagement des jeunes. Ceci masque encore davantage les raisons de la persistance du phénomène dans les pays méditerranéens de l'UE. La première section présente certains déterminants potentiels du phénomène des NEET grâce à une revue des

publications sur le sujet, en se concentrant sur les régions méditerranéennes du Sud de l'UE. La deuxième section aborde la concentration extrêmement inégale des jeunes NEET dans le Sud de l'UE en utilisant le quotient de localisation (QL) et analyse les tendances récentes, en termes d'âge, de sexe et d'activité sur le marché du travail des NEET, à l'échelle régionale. L'étude repose plus particulièrement sur une comparaison des régions métropolitaines, côtières et insulaires d'Italie, d'Espagne, de Grèce et de Chypre. Pour finir, la troisième section avance des explications concernant la persistance du phénomène dans les régions moins développées et fortement victimes de la crise examinées ici.

I. Observations théoriques sur la démographie des NEET dans le Sud de l'UE

Les réformes socioéconomiques progressivement mises en œuvre ces dernières décennies, les nouveaux types de travail, la flexibilité, la précarité et la montée du chômage des jeunes sont quelques-unes des principales caractéristiques des marchés du travail d'aujourd'hui. De surcroît, avec la crise économique récente, le chômage des jeunes a atteint en 2013 son niveau le plus élevé depuis l'avènement de l'UE (Eurofound, 2016). Cette évolution incite les instituts et les chercheurs liés à ce domaine à analyser et mieux surveiller l'« absence » des jeunes des structures sociales, afin de promouvoir des politiques qui permettraient de s'attaquer à la question de la vulnérabilité de cette population. Dans ce cadre, la part des NEET dans la population totale est souvent utilisée comme indicateur de la vulnérabilité des jeunes et correspond à deux types de situation (Eurostat, 2019) :

- les personnes sans emploi (chômeurs ou inactifs au sens de l'Organisation internationale du travail (OIT)),
- les personnes n'ayant suivi ni enseignement ni formation formels ou informels au cours des quatre semaines précédentes.

Taux de jeunes NEET = nombre de jeunes sans emploi, ni en études ni en formation rapporté au nombre total de jeunes dans le groupe d'âges considéré et par sexe.

Les NEET en tant que groupe social se caractérisent par une diversité notable (Furlong, 2006 ; Eurofound, 2016, p. 32 ; Salva-Mut *et al.*, 2018). D'après Eurofound, le groupe pourrait être subdivisé en sept sous-catégories (Eurofound, 2016).

Selon Papadakis (2015), les pays d'Europe méridionale qui avaient considérablement souffert de la crise économique affichaient en 2015 des taux de

NEET bien plus élevés qu'en 2009. Nous nous concentrons ici sur les principaux facteurs qui déterminent les caractéristiques des NEET et ce qui influence le développement inégal du phénomène. Les facteurs qui déterminent fortement le phénomène des NEET sont le chômage élevé des jeunes, les taux de décrochage scolaire (Alegre *et al.*, 2015) et le découragement des jeunes, qui va de pair avec l'exclusion sociale (Ruesga-Benito *et al.*, 2018). Parmi les autres déterminants de la vulnérabilité de la population jeune en termes de participation à l'éducation ou au marché du travail figurent le sexe, l'origine ethnique, les caractéristiques socioéconomiques des ménages (Macmillan, 2014; Zuccotti

Tableau 1. Groupes composant la population des NEET

Groupe	Description	Degré de vulnérabilité
Ré-entrants	Jeunes qui reprendront bientôt un emploi, des études ou une formation	Personnes ayant déjà bénéficié de structures sociales
Chômeurs de courte durée	Jeunes sans emploi, en recherche d'emploi, disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines et au chômage depuis moins d'un an	Degré de vulnérabilité modéré
Chômeurs de longue durée	Tous les jeunes sans emploi, en recherche d'emploi, disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines et au chômage depuis plus d'un an	Risque d'exclusion sociale
Non disponibles pour cause de maladie ou d'invalidité	Jeunes ne recherchant pas d'emploi ou indisponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines pour cause de maladie ou d'invalidité	Risque d'exclusion sociale
Aidants non disponibles en raison de responsabilités familiales	Personnes ne recherchant pas d'emploi ou indisponibles pour prendre un nouvel emploi pour cause d'enfants ou d'adultes à charge, personnes dans l'incapacité de payer la prise en charge d'enfants ou d'adultes ou personnes ayant volontairement quitté le marché du travail pour assumer des responsabilités familiales	Risque d'exclusion sociale
Travailleurs découragés	Jeunes ayant cessé de rechercher un emploi considérant qu'ils n'ont aucune chance d'en trouver	Risque élevé de vulnérabilité et d'exclusion sociale
Autres inactifs	Groupe très hétérogène comprenant les personnes les plus vulnérables aux plus privilégiées, personnes ayant choisi un mode de vie différent ou recherchant des débouchés spécifiques	

et O'Reilly, 2018), la précarité, le faible niveau d'études ou de revenu, de la famille, l'inactivité, le degré d'urbanisation et le groupe d'âges. Par ailleurs, des problèmes tels que le comportement délinquant, la stigmatisation salariale, l'employabilité diminuée, le moindre niveau de bien-être et la faible confiance en soi sont autant de conséquences du statut de NEET (Papadakis *et al.*, 2015).

Les taux de chômage élevés et les aspects macroéconomiques sont des facteurs corrélés avec le taux d'inactivité. On observe en fait une tendance marquée des jeunes à sortir de la population active en cas de forte déprime d'emplois, tandis que ceux qui ont déjà quitté le marché du travail sont moins susceptibles d'essayer de trouver un emploi (Quintini *et al.*, 2007). De surcroît, selon Eurostat (2019), l'éventualité de devenir un NEET augmente avec le faible niveau d'études : les jeunes ayant fait des études supérieures sont ceux qui affichaient les taux de NEET les plus bas dans l'UE en 2018. Ce n'est toutefois pas le cas en République tchèque, en Slovaquie et en Grèce. De plus, la relation entre taux de NEET et ruralité est un aspect important mais rarement souligné. Bien que l'hétérogénéité des NEET en tant que groupe ait été amplement débattue, la distinction relative au lieu de résidence des NEET (rural, périurbain, urbain) est assez peu fréquente dans la littérature sur le sujet (Simões, 2018). D'après une analyse d'Eurostat (2019), les jeunes vivant en zone urbaine ont potentiellement plus de chances de travailler ou d'étudier que les jeunes ruraux. La Grèce, par exemple, est un des pays où l'écart entre villes et campagnes est le plus prononcé s'agissant des taux de NEET. La pertinence des observations faites précédemment devient plus flagrante dans les régions isolées, dans les îles (Simões *et al.*, 2017) : l'isolement géographique a des effets sur le développement des jeunes et en accentue la vulnérabilité (Simões, 2018).

De surcroît, la probabilité de relever de la catégorie des NEET est plus élevée chez les jeunes femmes que chez les hommes du fait des interactions entre la structure sociale et les normes qui entraînent des inégalités sur le plan des responsabilités familiales (rôle de l'homme comme soutien de famille, par exemple). Ce type de discrimination peut restreindre les emplois proposés aux femmes, auxquelles les employeurs préfèrent souvent des hommes. Les femmes sont davantage susceptibles de se retrouver dans une situation précaire et elles jugent difficile de se réinsérer sur le marché du travail après la naissance d'un enfant (Eurostat, 2019).

Établissant un lien entre précarité et NEET, Avis (2014a) appréhende la notion de NEET dans le cadre plus large de la « jeune classe laborieuse marginalisée ». Se plaçant dans une perspective marxiste, il les considère comme une partie de la réserve de travail surnuméraire au service du capital. L'exclusion

des jeunes des processus de travail engendre également un excédent appelé « armée de réserve du travail et lumpenproletariat » (Avis, 2014, pp. 273-274). Ces processus, assure-t-il, sont généralisés dans le tiers-monde, principalement dans les pays recevant des prêts du FMI et de la Banque mondiale. Mais aussi dans le Sud de l'Europe, en Grèce, en Italie et en Espagne, des pays dont les économies ont suivi le paradigme de croissance néolibéral et réduit les dépenses publiques et où le chômage des jeunes a augmenté et le travail salarié s'est irrévocablement transformé. Par conséquent, « le chômage, la précarité et les contrats d'apprentissage » sont des caractéristiques essentielles de la nouvelle ère (Avis, 2014a, p. 274). D'après Avis (2014b), la question des NEET est liée à la justice et à l'exclusion sociales, mais également à la pathologie sociale du prolétariat et de la « sous-classe » (*underclass*). Il note que la flexibilité du travail et l'insécurité de la classe moyenne ouvrière est un phénomène très fréquent dans les relations entre employeurs et salariés et un outil de transfert des risques économiques de l'État aux individus (Avis, 2014b). L'insécurité qui domine dans les relations de travail oblige les travailleurs à accepter leur propre exploitation et le risque est ainsi redistribué entre les individus (Avis, 2014b). Dans la nouvelle ère du travail, la précarité et l'insécurité sont des éléments qui pourraient concerner une grande partie de la population, car de nombreux travailleurs sont des « membres potentiels du précaire » (Avis, 2014b, p. 67).

II. Tendances démographiques récentes des NEET dans une perspective régionale

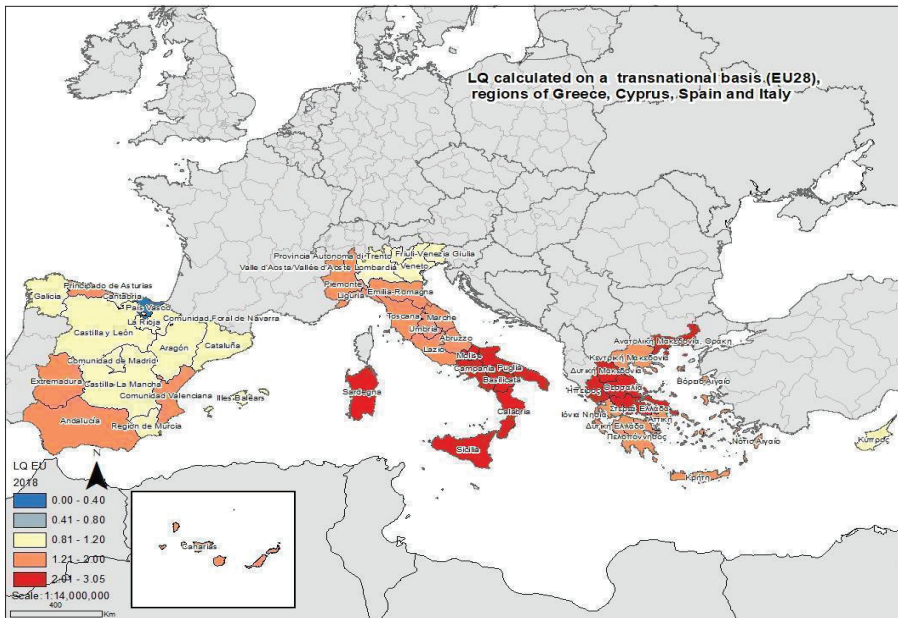
La présentation de la distribution par âge, par sexe et dans l'espace du phénomène des NEET pourrait refléter deux périodes distinctes : a) celle de l'éclatement de la crise économique (2008-2014) ; b) celle pendant laquelle les taux se sont stabilisés, voire ont baissé (2015-2018), ce qui souligne l'hétérogénéité du phénomène. Sur la même période, la comparaison des tendances régionales et nationales amène à des conclusions importantes.

Les données utilisées ont été collectées auprès d'Eurostat et des services statistiques nationaux concernés pour la période 2008-2018. Dans cette étude, nous analysons les tendances NEET et emploi des jeunes de 15-29 ans, plus particulièrement des 25-29 ans, qui forment le groupe le plus vulnérable. Les sous-catégories de NEET sont prédéfinies par Eurostat et les services statistiques nationaux : groupes d'âges 15-19, 20-24 et 25-29 ans. Les tableaux, les diagrammes et les cartes ont été élaborés à partir des sources précitées. À des fins de comparaison, l'étude calcule l'indice des quotients

de localisation (QL) qui correspond à la concentration du facteur à l'examen (les NEET en l'occurrence) au niveau régional et national. Ici, les QL sont calculés comme le pourcentage de NEET par région rapporté au pourcentage de NEET dans l'UE-28. Quand la valeur de QL est supérieure à 1,20, la concentration des NEET est supérieure à la concentration dans l'UE-28 ; quand elle est inférieure à 0,80, la concentration des NEET est inférieure à la concentration dans l'UE28.

La carte 1 met en évidence la concentration très inégale de NEET dans les régions grecques, chypriotes, espagnoles et italiennes en 2018. Les couleurs rouge et orange signalent un quotient de localisation supérieur à 1,20 et donc à la moyenne de l'UE-28. La couleur jaune correspond à une concentration quasiment équivalente à cette moyenne, tandis que les régions en gris et bleu indiquent une concentration inférieure à la moyenne. On observe une surconcentration du phénomène des NEET dans certaines régions de Grèce (Grèce centrale, Épire, Thessalie, Macédoine orientale et Thrace), dans le Sud de l'Italie et dans les îles italiennes. En revanche, la majorité des régions espagnoles – à

Carte 1. Quotient de localisation (QL) des NEET dans les régions méditerranéennes du Sud de l'UE calculé sur une base transnationale (UE 28) et dans différentes régions de Grèce, de Chypre, d'Espagne et d'Italie. 2018



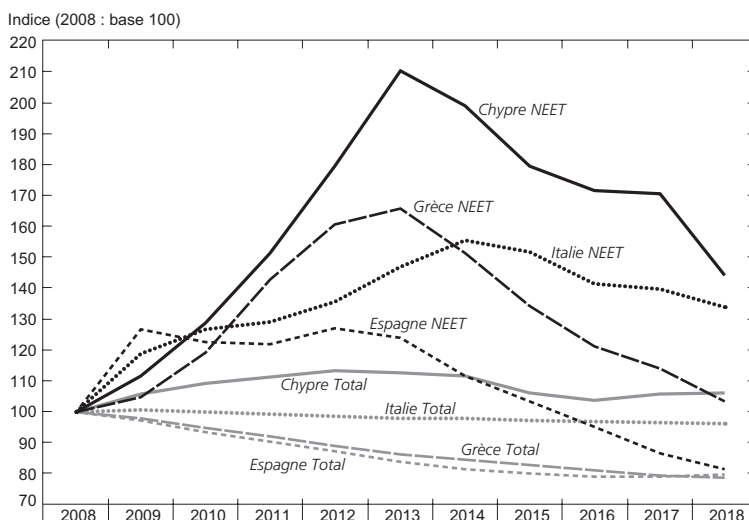
Source : Comba, P. et al. (2012).

l'exception de l'Estrémadure, de l'Andalousie, de la Communauté valencienne et des Asturies –, les régions du Nord de l'Italie et Chypre ont des taux de NEET dans la moyenne de l'UE-28.

II.1. Tendances du développement des NEET : panorama statistique de la période considérée

La figure 1 illustre l'augmentation des NEET dans les pays de l'étude et l'évolution de la population générale du même âge de 2008 à 2018. Si l'on utilise 2008 comme année de base et avec des fluctuations à la hausse ou à la baisse, 2013 semble être une année bascule pour le développement du phénomène. Depuis, le taux de NEET dans la population du même âge semble décroître. Toutefois, en dépit de cette tendance et sauf en Espagne, le taux reste très supérieur à ses niveaux d'avant la crise.

Figure 1. Population des 15-29 ans, totale et NEET.
Évolution indiciaire 2008-2018 (2008 : base 100)



Source : Eurostat.

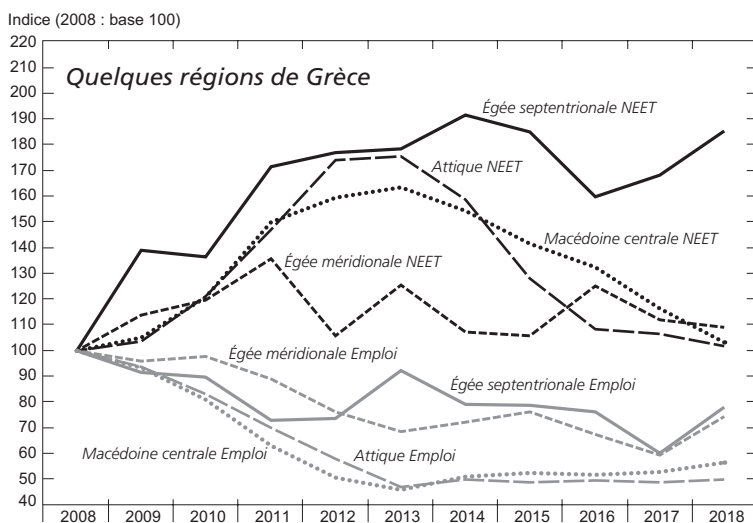
L'étude identifie des tendances importantes au niveau régional également. Les figures 2 (A, B, C, D) montrent une nette tendance à la hausse du taux de NEET dans les zones côtières, par comparaison avec les zones métropolitaines, même après 2013, année charnière. En Italie toutefois, le taux s'élève plus vite dans les zones métropolitaines (Lombardie, par exemple) que dans les zones côtières ou insulaires jusqu'en 2015. Par ailleurs, en Espagne, la fluctuation du taux national est un reflet des fluctuations régionales. Les plus fortes hausses

parmi les régions des pays étudiés sont constatées à Chypre, considérée comme une seule et même région (110 %, 2013), en Égée septentrionale (90 %, 2014), en Lombardie (80 %, 2015) et dans la Communauté valencienne (40 %, 2009).

L'étude révèle que les effets de la crise de 2008 sont toujours perceptibles en 2008 au niveau régional (tableau en annexe). En Grèce, les régions de Macédoine occidentale (29 %), d'Égée septentrionale (27 %) et de Grèce centrale (26 %) sont celles qui affichent les taux de NEET les plus élevés au plan national pour les 15-29 ans. Dans la région du Péloponnèse, notamment, et en Thessalie, les chiffres sont respectivement de 67 % et 59 % de femmes NEET, ce qui signifie que la majorité des femmes jeunes sont au chômage. Il en va de même pour les hommes dans l'Épire (54 %), en Égée méridionale (52 %) et dans les Îles ioniennes (51 %). À Chypre, en 2018, les taux de NEET sont de 15 % et de 17 % pour les 15-29 ans et les 25-29 ans, respectivement, les femmes étant surreprésentées (54 % de femmes parmi les NEET de 15-29 ans). En Italie, le taux de NEET le plus élevé chez les 15-29 ans en 2018 était observé en Sicile (38 %), une région suivie de près par d'autres régions méridionales (Calabre, 36 % ; Campanie, 34 %), et la distribution spatiale est identique en ce qui concerne les 25-29 ans. L'Italie du Nord présente, quant à elle, des taux de NEET plus élevés pour les femmes (Émilie-Romagne 63 %, Ombrie 59 %, Vénétie 58 %). Pour les hommes, les taux apparaissent plus concentrés, de 59 % en Sardaigne, région insulaire, et 57 % au Molise, une région centrale, à 52 % au Latium, une zone métropolitaine. En Espagne, les taux de NEET les plus élevés chez les 15-29 ans concernent l'Estrémadure (22 %), l'Andalousie (22 %) et la Communauté valencienne (17 %). Pour les 25-29 ans, ce sont à peu près les mêmes régions, la région des Asturies se substituant ici à la Communauté valencienne. Les taux de femmes NEET culminent dans les Asturies (57 %), en Navarre (56 %) et dans la Rioja (55 %). Il est intéressant de noter que l'Estrémadure et l'Andalousie présentent les taux les plus importants de NEET actifs, ce qui signifie que, malgré des recherches d'emplois actives, les perspectives de travail sont rares.

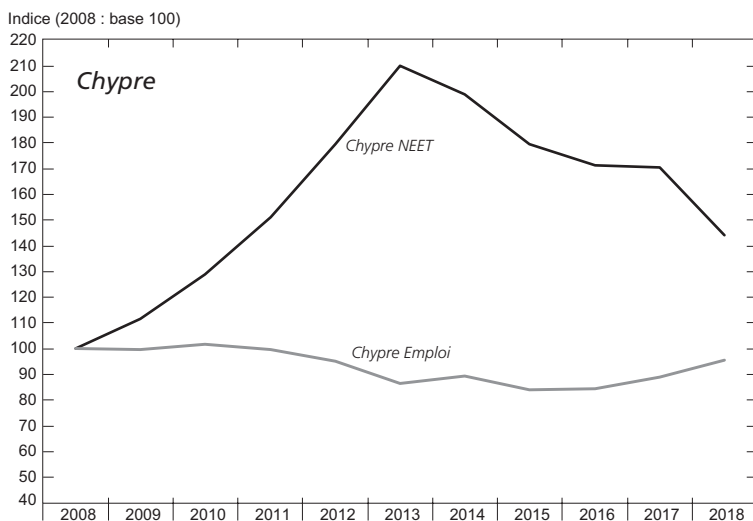
Si l'on prend en compte les différences par région, par sexe, par groupe d'âges et par activité, un tableau plus complexe se dessine. La proportion élevée de NEET en Sicile, en Calabre, en Campanie illustre une concentration régionale plus importante du phénomène dans le Sud du pays. Par ailleurs, les régions grecques du Péloponnèse et de la Thessalie enregistrent le taux de femmes NEET le plus élevé, juste devant les régions italiennes. Cela tient peut-être à la culture ainsi qu'aux structures productives de ces régions. De manière plus spécifique, nous pouvons affirmer que ces taux sont dus en partie au rôle d'aidant familial traditionnellement dévolu aux femmes dans ces

Figure 2.A. Population des 15-29 ans, active occupée et NEET.
Évolution indiciaire 2008-2018 (2008 : base 100)



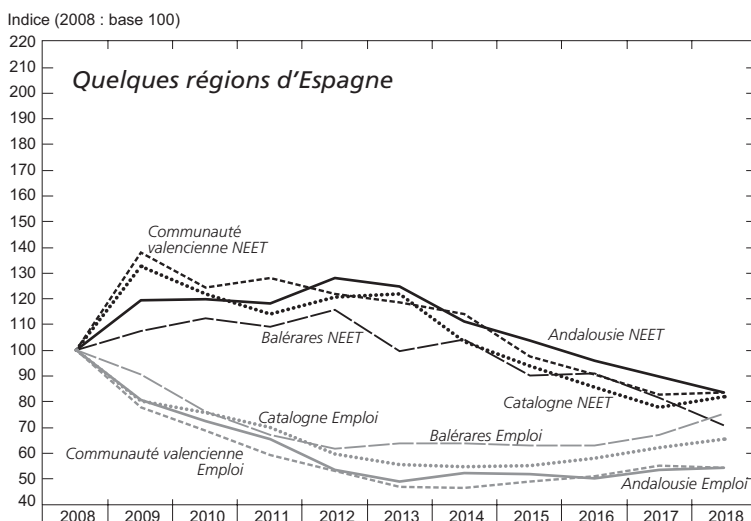
Source : Eurostat.

Figure 2.B. Population des 15-29 ans, active occupée et NEET.
Évolution indiciaire 2008-2018 (2008 : base 100)



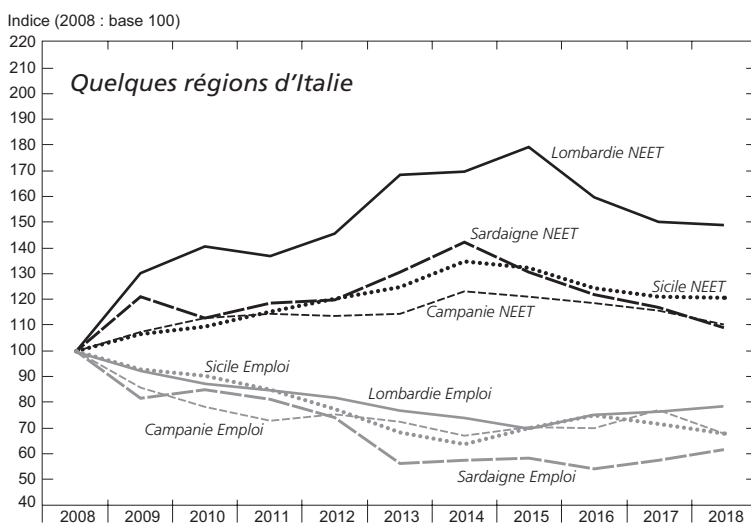
Source : Eurostat.

Figure 2.C. Population des 15-29 ans, active occupée et NEET.
Évolution indiciaire 2008-2018 (2008 : base 100)



Source : Eurostat.

Figure 2.D. Population des 15-29 ans, active occupée et NEET.
Évolution indiciaire 2008-2018 (2008 : base 100)



Source : Eurostat.

régions, mais aussi à l'absence de dispositions du marché du travail visant à concilier vie professionnelle et vie familiale. La crise économique et la récession qui l'a suivie ont eu une incidence sur les travailleurs les plus facilement sacrifiés, à savoir les femmes. L'examen de la part des NEET actifs/inactifs dans la population totale met en lumière une particularité intéressante en Italie. Il s'agit du seul pays où les NEET inactifs sont plus nombreux que les NEET actifs ; dans le Trentin, par exemple, le nombre des premiers est supérieur de plus des deux tiers au nombre des seconds.

Globalement, la population NEET, tout en demeurant importante pendant la crise dans toutes les régions étudiées, a diminué ensuite pour se rapprocher de ses niveaux antérieurs dans certaines régions, suivant un schéma cyclique, tandis qu'elle est restée élevée, même après la récession, dans d'autres. Quoiqu'il en soit, le phénomène des NEET est inégalement distribué selon les régions et varie en fonction du sexe et du groupe d'âges, les 25-29 ans étant les plus touchés.

II.2. Tendances du développement des NEET en relation avec le taux d'emploi

L'analyse ci-dessus amène à conclure que, malgré les conditions favorables dont ont bénéficié certaines économies régionales dans l'après-crise, on ne mesure aucune baisse sensible du taux de NEET. D'autre part, ainsi qu'on l'observe dans tous les pays de l'étude, le taux d'emploi a diminué pendant la grave récession, atteignant son niveau le plus bas en 2013. Après 2013, en dépit de la légère hausse des taux d'emploi, le taux de NEET obéit à un schéma différent.

En Grèce, la diminution rapide du nombre d'emplois jusqu'en 2013 a été suivie d'une reprise anémique du taux d'emploi comme du PIB par habitant (21 844 euros en 2008, contre 16 757 euros en 2017). Les NEET sont en recul depuis 2013 dans toutes les régions mais restent plus nombreux qu'en 2008. D'autre part, le taux d'emploi reste plus bas qu'en 2008. De surcroît, le PIB par habitant s'est contracté de 24 % et 22 % en Macédoine centrale et dans l'Attique, respectivement, entre 2008 et 2017. Dans les zones insulaires et isolées comme l'Égée septentrionale et l'Égée méridionale, le PIB par habitant a reculé de 2008 à 2017 de façon spectaculaire : respectivement, de 37 % et 27 %.

À Chypre, la tendance est à la reprise et à un retour aux niveaux initiaux de 2008 en ce qui concerne l'emploi, les chiffres des NEET demeurant en revanche très supérieurs à ceux de 2008. La conjoncture plus favorable pour les taux d'emploi se reflète dans le PIB par habitant, qui n'a cédé que 6 % entre 2008 et 2017. Cette contradiction entre la trajectoire positive du taux d'emploi et le taux

de NEET élevé pourrait s'expliquer par le nombre de NEET inactifs, le caractère saisonnier des emplois dans le tourisme et la croissance modérée de l'économie.

En Italie, les emplois sont toujours moins nombreux qu'en 2008. En Lombardie, région la plus développée, le PIB par habitant a progressé de 5 % depuis 2008 ; même s'ils sont plus faibles qu'en 2008, les taux d'emploi sont en hausse et reflètent le développement de la région. En revanche, les chiffres des NEET ne reflètent pas la croissance : ils sont plus élevés que dans toutes les autres régions italiennes. De leur côté, les régions méridionales de la Campanie et de la Sardaigne, où les taux de NEET sont également élevés, ont un PIB par habitant qui demeure bas par rapport à d'autres régions du pays.

En Espagne, une relation inversement proportionnelle apparaît très clairement entre l'emploi et le taux de NEET. En 2013, les effectifs des NEET ont culminé en valeur absolue, tandis que le nombre d'emplois était à son plus bas niveau. En 2018, les effectifs de NEET sont plus bas qu'en 2008 dans les régions étudiées, alors que l'emploi enregistre une amélioration, sans toutefois revenir à ses valeurs de 2008. Parmi les régions examinées, c'est dans les îles Baléares que l'emploi augmente le plus de 2008 à 2018, même s'il reste en deçà de son niveau initial. Le PIB par habitant dans ces régions est légèrement plus élevé qu'en 2008 et reflète la tendance à une augmentation du nombre d'emplois et à une diminution des NEET.

Les figures 2a, 2b, 2c et 2d révèlent une hétérogénéité au niveau régional en ce qui concerne l'emploi et la population des NEET ; dans certaines régions, les taux de NEET ont diminué concomitamment à une augmentation des niveaux d'emploi (Îles Baléares, par exemple). Dans d'autres régions, cette corrélation est absente. Dans la région grecque de l'Attique, par exemple, la croissance de l'emploi est anémique depuis 2013, et les effectifs de NEET diminuent, se rapprochant des niveaux de 2008. Ceci s'explique peut-être par le goût des jeunes Grecs pour les études et la formation ; à moins qu'il s'agisse d'une indispensable nécessité pour eux. Enfin, la région qui a regagné presque la totalité de ses emplois depuis 2008 est Chypre, qui affiche pourtant toujours des effectifs de NEET élevés, possiblement en raison du tourisme et du travail saisonnier.

III. La résilience du phénomène des NEET dans les pays méditerranéens du Sud de l'UE

L'analyse montre que les conditions favorables dont ont bénéficié certains marchés du travail régionaux après la crise ne se traduisent pas nécessairement par une diminution significative des effectifs de NEET. Bien que les économies

étudiées ici diffèrent notablement entre elles (capacités industrielles et taille de l'économie plus importantes en Italie et en Espagne qu'en Grèce et à Chypre), les données mettent en lumière la réalité très difficile que vivent les NEET dans ces pays. Entre 2008 et 2013, les effets de la récession et la baisse du PIB se sont doublés d'une augmentation constante du nombre de NEET. En 2013, Chypre et la Grèce ont été les pays où il a le plus augmenté, en hausse de 110 % et 65 % respectivement par rapport à l'année de référence (2008). Le développement du phénomène en Italie est tout aussi significatif, tandis que les chiffres espagnols sont moins élevés. Les effectifs de NEET ont rapidement augmenté entre 2008 et 2013, avant de baisser progressivement jusqu'en 2018 ; ils semblent alors s'être stabilisés en Grèce, à Chypre et en Italie, quoiqu'à des niveaux supérieurs à ceux de 2008 ; pour l'Espagne, en revanche, les chiffres sont redescendus au-dessous des niveaux de 2008. Ces modèles d'évolution variables nous amènent à conclure provisoirement que le phénomène des NEET est d'ordre structurel : ses déterminants sont indissociables du schéma social et les symptômes s'intensifient en période de crise économique. Par conséquent, les obstacles à l'emploi des NEET (asymétrie entre les compétences des jeunes candidats et les exigences des employeurs, par exemple) n'ont pas uniquement trait aux cycles économiques ou commerciaux.

Il ressort de l'analyse des données précédentes qu'une corrélation semble exister entre les régions moins développées et le niveau d'incidence du phénomène des NEET ; l'explication réside, peut-être, dans l'insuffisance des structures économiques capables de détourner les menaces que la crise économique fait peser sur le marché du travail. Outre cette explication, il est aussi établi que des disparités existent entre les zones métropolitaines et les zones côtières ou insulaires. Ces dernières sont davantage pénalisées par la crise, ce dont témoignent les pourcentages plus élevés de femmes NEET (qui sont parmi les participants les plus vulnérables du marché du travail), ainsi que la part décroissante de l'emploi masculin et féminin. Toutefois, ce modèle varie selon les pays et les régions considérés : Chypre et l'Espagne se caractérisent par une légère différenciation en fonction du sexe, laquelle est plus marquée et plus durable en Grèce et en Italie. Ce résultat confirme les études publiées à ce jour et en particulier les travaux conduits par l'ISFOL pour l'Italie (ISFOL et Franzosi, 2015).

L'impact simultané du paradigme productif national et de la récession doit aussi être pris en compte. La Macédoine centrale, par exemple, était en récession bien avant 2008, car des centaines d'unités industrielles locales ont quitté la région. La récession récente a aggravé la crise dans cette région, dont le secteur tertiaire est de surcroît moins diversifié et plus réduit (Gialis, 2011).

De ce fait tous les indicateurs relatifs aux NEET y sont moins bons que dans l'Attique. Nos résultats confirment en outre une étude pertinente sur les Îles Baléares espagnoles, représentatives du modèle touristique « mer et sable », et donc d'une économie fortement saisonnière. Ces îles se caractérisent aussi par le plus faible taux d'étudiants d'Espagne (1,38 % contre 2,88 % en moyenne dans le pays). En conséquence, malgré le développement économique, le caractère saisonnier de l'offre de travail ainsi que le faible niveau d'études des jeunes sont des facteurs locaux très déterminants pour le phénomène des NEET (Salvá-Mut *et al.*, 2018).

L'analyse précédente montre également la persistance du phénomène dans les régions méditerranéennes du Sud de l'UE, qui sont moins développées et ont été les plus touchées par la crise économique ; le Mezzogiorno italien, l'Andalousie et l'Estrémadure espagnoles (où le secteur primaire domine l'économie) et les régions grecques de la Macédoine orientale et Thrace, de l'Épire et des Îles de l'Égée (où le travail saisonnier est surreprésenté en raison d'une agriculture et d'un tourisme dominants) sont extrêmement vulnérables. Dans toutes ces régions, les taux de NEET étaient déjà significatifs avant la récession, mais le phénomène s'est amplifié durant celle-ci.

La persistance du phénomène des NEET dans les régions moins développées et l'approche cyclique concernant les régions très développées vont dans le sens de la théorie de la causalité cumulative, selon laquelle une inégalité spatiale initiale conduit de manière cumulative à des cycles d'inégalités toujours plus prononcées. C'est ainsi que les zones vulnérables sombrent dans la pauvreté, tandis que les régions riches ne cessent de se développer. Généralement, les zones vulnérables sont des régions où l'agriculture est prépondérante (Italie du Sud, régions méridionales et septentrionales de l'Espagne), les régions où la production industrielle n'est pas très importante ou dont le secteur secondaire est développé mais repose sur des unités de production à forte intensité de main-d'œuvre (Macédoine centrale, Épire, Italie du Sud), ainsi que les régions éloignées des zones métropolitaines. Chypre échappe, peut-être, à la règle car sa situation géographique n'a pas fait obstacle à son développement depuis 1974. La dotation différente de chaque région en ressources (environnement naturel de Chypre ou des Îles Baléares, par exemple), la dualité en matière d'organisation économique et sociale (Italie du Sud, entre autres), des phénomènes de causalité cumulative aggravant le sous-développement de régions déjà vulnérables et, enfin, les théories des pôles de développement (développement de l'Attique par rapport au reste du pays, par exemple) amènent à conclure que les théories du développement spatial inégal peuvent expliquer la propagation et la persistance du phénomène des NEET dans certaines régions.

Même s'il faut approfondir l'analyse, car il n'y a pas de conclusion définitive au sujet du degré d'urbanisation et des NEET, les jeunes urbains ont davantage de chances de travailler ou d'étudier que leurs homologues vivant en milieu rural (Eurostat, 2019). Les zones métropolitaines, en dépit du fait que les effectifs de NEET en valeur absolue y sont plus importants parce qu'elles attirent une population plus nombreuse, affichent des taux de NEET inférieurs à ce que l'on mesure en zone rurale. De plus, le phénomène semble lié à l'isolement : les îles sont plus vulnérables que les zones centrales (Simões *et al.*, 2017). De même, les taux de NEET plus bas mesurés dans les régions très développées (Italie du Nord, Nord-Ouest de l'Espagne) ne sont pas une coïncidence compte tenu de la proximité de l'Europe centrale. Néanmoins, les zones côtières et insulaires comme les régions de l'Égée, de l'Italie du Sud et des Îles italiennes, de Chypre, et des îles et zones côtières espagnoles présentent des caractéristiques socioéconomiques radicalement différentes, hypothéquant ainsi toute conclusion définitive. Il n'en reste pas moins vrai que, malgré le développement du tourisme dans ces régions, le taux de NEET y demeure élevé.

Tout au long de cette étude, nous avons souligné des pistes prometteuses pour de futures recherches. Certaines questions plus larges dépassent le cadre du présent article mais méritent de se voir accorder plus d'attention. Ainsi, en l'absence de changements structurels dans l'économie nationale, faire diminuer le niveau de NEET dans une zone risque simplement de déplacer le problème et d'entraîner une hausse du taux ailleurs, ou une augmentation du chômage dans un autre groupe d'âges (chez des personnes plus âgées, par exemple). Toutefois, il est possible aussi que la réduction du pourcentage de jeunes NEET dans de nombreuses régions contribue au développement de l'économie nationale et débouche donc sur une baisse globale des NEET au lieu de seulement déplacer le problème. L'effet des caractéristiques structurelles du marché du travail (types d'emplois disponibles pour les jeunes, par exemple) n'a pas été abordé en détail ici. Les hausses à plus long terme des taux de NEET pourraient s'expliquer par ces conditions structurelles et d'autres études seraient nécessaires pour approfondir la connaissance des différentes circonstances du désengagement des jeunes et identifier les conditions qui permettraient de limiter le phénomène des NEET dans la partie méditerranéenne de l'UE.

Remerciements

Le présent article reflète les résultats préliminaires du projet de recherche YOUTHShare (<http://www.youthshare-project.org>, 2018-2022). Le projet « YOUTHShare - A Place for Youth in Mediterranean EEA: Resilient and Sharing Economies for NEETs » est financé par l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège par le biais des subventions de l'EEE et de la Norvège pour l'emploi des jeunes. L'un des résultats attendus de ce projet est l'analyse des politiques pouvant atténuer le phénomène des jeunes NEET dans les pays et les régions étudiés.

Annexe

La population des 15-29 ans et des 25-29 ans, population totale et NEET, au niveau régional

A. La population des 15-29 ans et des 25-29 ans, population totale et NEET, dans les régions de Grèce et à Chypre

Nom / Code de la région NUTS-2	NEET 15-29	NEET actifs 15-29 (%)	NEET inactifs 15-29 (%)	Femmes NEET 15-29 (%)	Hommes NEET 15-29 (%)	NEET 25-29 (%)	Population totale 15-29	NEET 15-29 Taux (%)	Population totale 25-29	NEET 25-29 Taux (%)
Macédoine orientale et Thrace EL51	19728	59,8 %	40,2 %	56,1 %	43,9 %	53,8 %	90277	21,9 %	29105	36,5 %
Macédoine centrale EL52	51853	66,1 %	33,9 %	53,0 %	47,0 %	54,5 %	286491	18,1 %	95490	29,6 %
Macédoine occidentale EL53	12028	76,3 %	23,7 %	57,2 %	42,8 %	53,6 %	41202	29,2 %	13498	47,7 %
Épire EL54	11244	59,6 %	40,4 %	46,3 %	53,7 %	47,9 %	47627	23,6 %	15525	34,7 %
Thessalie EL61	23739	69,1 %	30,9 %	59,4 %	40,6 %	51,6 %	106148	22,4 %	35521	34,5 %
Îles Ioniennes EL62	6366	55,2 %	44,8 %	48,7 %	51,3 %	48,5 %	26616	23,9 %	9542	32,4 %
Grèce occidentale EL63	20495	72,7 %	27,3 %	61,0 %	39,0 %	53,4 %	112832	18,2 %	37043	29,6 %
Grèce centrale EL64	20305	69,5 %	30,5 %	58,2 %	41,8 %	53,7 %	79133	25,7 %	29324	37,2 %
Attique EL30	97499	67,1 %	32,9 %	54,2 %	45,8 %	54,2 %	574290	17,0 %	212601	24,8 %
Péloponèse EL65	14397	62,6 %	37,4 %	67,2 %	32,8 %	54,3 %	61762	23,3 %	24374	32,1 %
Égée septentrionale EL41	8302	80,4 %	19,6 %	57,9 %	42,1 %	40,5 %	31156	26,6 %	12705	26,5 %
Égée méridionale EL42	12023	63,4 %	36,6 %	47,8 %	52,2 %	58,3 %	53854	22,3 %	21272	33,0 %
Crète EL43	16737	47,1 %	52,9 %	58,3 %	41,7 %	53,0 %	100202	16,7 %	32846	27,0 %
Total Grèce EL00	314717	65,9 %	34,1 %	55,6 %	44,4 %	53,3 %	1611593	19,5 %	568845	29,5 %
Total Chypre CY00	25000	49,3 %	50,7 %	53,9 %	46,1 %	49,2 %	168923	14,8 %	72417	17,0 %

B. La population des 15-29 ans et des 25-29 ans, population totale et NEET, dans les régions d'Espagne

Nom / Code de la région NUTS-2	NEET 15-29	NEET actifs 15-29 (%)	NEET inactifs 15-29 (%)	Femmes NEET 15-29 (%)	Hommes NEET 15-29 (%)	NEET 25-29 (%)	Population totale 15-29	NEET 15-29 Taux (%)	NEET	
									Population totale 25-29	Taux (%)
Galice ES11	41 254	62,0 %	38,0 %	50,5 %	49,5 %	50,5 %	318 517	13,0 %	124 176	16,8 %
Principauté des Asturies ES12	18 371	52,9 %	47,1 %	57,2 %	42,8 %	54,3 %	110 390	16,6 %	41 950	23,8 %
Cantabrie ES13	8 582	48,6 %	51,5 %	53,4 %	46,6 %	49,0 %	70 184	12,2 %	26 356	15,9 %
Pays basque ES21	23 395	60,8 %	39,2 %	52,8 %	47,2 %	44,0 %	264 359	8,8 %	95 625	10,8 %
Navarre ES22	10 360	48,4 %	51,7 %	56,2 %	43,8 %	45,2 %	90 796	11,4 %	32 165	14,6 %
La Rioja ES23	5 900	56,8 %	43,2 %	55,3 %	44,7 %	49,7 %	41 149	14,3 %	15 095	19,4 %
Aragon ES24	21 423	58,1 %	41,9 %	52,8 %	47,2 %	42,7 %	172 555	12,4 %	64 042	14,3 %
Madrid ES30	111 903	64,5 %	35,5 %	54,6 %	45,4 %	52,5 %	934 273	12,0 %	363 702	16,2 %
Castille-et-León ES41	38 911	56,5 %	43,5 %	47,6 %	52,5 %	53,8 %	293 051	13,3 %	110 056	19,0 %
Castille-La Manche ES42	51 771	69,2 %	30,8 %	54,8 %	45,2 %	44,1 %	300 320	17,2 %	111 944	20,4 %
Estrémadure ES43	35 877	68,8 %	31,2 %	47,5 %	52,5 %	50,2 %	160 332	22,4 %	61 299	29,4 %
Catalogne ES51	176 781	50,9 %	49,2 %	52,5 %	47,5 %	44,9 %	1 071 464	16,5 %	406 260	19,5 %
Communauté valencienne ES52	119 073	58,5 %	41,5 %	52,0 %	48,0 %	44,8 %	689 056	17,3 %	256 679	20,8 %
Îles Baléares ES53	28 292	57,5 %	42,5 %	49,7 %	50,3 %	41,7 %	178 100	15,9 %	73 589	16,0 %
Andalousie ES61	276 023	66,3 %	33,7 %	49,0 %	51,0 %	48,8 %	1 279 149	21,6 %	483 147	27,9 %
Murcie ES62	38 147	62,0 %	38,0 %	51,7 %	48,3 %	41,3 %	232 428	16,4 %	86 159	18,3 %
Îles Canaries ES70	69 343	62,0 %	38,0 %	48,5 %	51,5 %	48,3 %	338 062	20,5 %	133 928	25,0 %
Total Espagne ES00	1 083 336	60,9 %	39,1 %	51,3 %	48,7 %	47,5 %	6 574 911	16,5 %	2 496 955	20,6 %

C. La population des 15-29 ans et des 25-29 ans, population totale et NEET, dans les régions d'Italie

Nom / Code de la région NUTS-2	NEET 15-29	NEET actifs 15-29 (%)	NEET inactifs 15-29 (%)	Femmes NEET 15-29 (%)	Hommes NEET 15-29 (%)	NEET 25-29 (%)	Population totale 15-29	NEET 15-29 Taux (%)	Population totale 25-29	NEET 25-29 Taux (%)
	Piémont et Vallée d'Aoste TC1-TC2	109 043	47,5 %	52,5 %	57,6 %	42,4 %	42,5 %	613 646	17,8 %	214 686
Ligurie ITC3	40 389	44,7 %	55,3 %	57,7 %	42,3 %	43,1 %	200 360	20,2 %	70 788	24,6 %
Lombardie ITC4	220 868	40,7 %	59,3 %	51,8 %	48,2 %	42,5 %	1 434 166	15,4 %	502 966	18,6 %
Trentin-Haut-Adige/Sud- Tyrol ITD1/ITD2	21 014	28,3 %	71,7 %	58,2 %	41,8 %	38,5 %	172 310	12,2 %	57 602	14,0 %
Vénétie ITD3	105 508	38,9 %	61,1 %	58,2 %	41,8 %	36,4 %	707 353	14,9 %	245 156	15,7 %
Frioul-Vénétie Julienne ITD4	22 399	45,0 %	55,0 %	56,5 %	43,6 %	48,2 %	160 153	14,0 %	57 028	18,9 %
Émilie-Romagne ITD5	90 964	29,4 %	70,6 %	63,3 %	36,7 %	46,6 %	601 522	15,1 %	204 424	20,7 %
Toscane ITE1	79 806	39,9 %	60,1 %	57,4 %	42,6 %	51,5 %	502 382	15,9 %	181 918	22,6 %
Ombrie ITE2	23 818	39,9 %	60,1 %	59,2 %	40,8 %	48,8 %	121 699	19,6 %	44 792	25,9 %
Marches ITE3	35 226	40,3 %	59,7 %	57,3 %	42,7 %	50,1 %	217 986	16,2 %	77 186	22,8 %
Latium ITE4	189 462	42,3 %	57,7 %	48,0 %	52,0 %	45,2 %	853 679	22,2 %	305 391	28,1 %
Abruzzes ITF1	37 942	39,4 %	60,6 %	54,3 %	45,7 %	46,9 %	194 235	19,5 %	70 471	25,3 %
Molise ITF2	12 866	42,6 %	57,4 %	42,7 %	57,3 %	52,6 %	47 994	26,8 %	18 315	36,9 %
Campanie ITF3	358 890	38,5 %	61,5 %	49,5 %	50,5 %	44,7 %	1 057 158	33,9 %	353 341	45,4 %
Pouilles ITF4	207 783	36,1 %	63,9 %	50,9 %	49,1 %	49,0 %	674 014	30,8 %	239 574	42,5 %
Basilicate ITF5	24 572	34,7 %	65,3 %	51,3 %	48,7 %	51,4 %	92 640	26,5 %	33 987	37,2 %
Calabre ITF6	116 746	40,3 %	59,7 %	50,4 %	49,6 %	48,3 %	326 852	35,7 %	125 394	44,9 %
Sicile ITG1	326 387	36,4 %	63,6 %	51,8 %	48,2 %	48,9 %	862 199	37,9 %	308 012	51,8 %
Sardaigne ITG2	64 530	41,4 %	58,6 %	41,2 %	58,8 %	51,6 %	231 231	27,9 %	86 799	38,4 %
Total Italie IT00	2 088 213	39,0 %	61,0 %	52,3 %	47,7 %	46,1 %	9 071 579	23,0 %	3 197 830	30,1 %

Bibliographie

- Alegre M. À., Casado D., Sanz J., Todeschini F. A.**, 2015, “The impact of training-intensive labour market policies on labour and educational prospects of NEETs: Evidence from Catalonia (Spain)”, *Educational Research*, 57(2), pp. 151-167.
- Artner A.**, 2013, “Is youth unemployment really the major worry?” Debate: *Journal of Contemporary Central and Eastern Europe*, 21(2-3), pp.183-205.
- Avis J.**, 2014a, “Comfort radicalism and NEETs: a conservative praxis”, *International Studies in Sociology of Education*, 24(3), pp. 272-289.
- Avis J.**, 2014b, “Beyond NEET: Precariousness, ideology and social justice. The 99%”, *Power and Education*, 6(1), pp. 61-72.
- Council Recommendation of 22 April 2013 on establishing a Youth Guarantee (2013/C 120/01)**. Retrieved from [https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:120:0001:0006:EN:PDF\(15/4/2019\)](https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:120:0001:0006:EN:PDF(15/4/2019)).
- Drakaki M., Papadakis N., Kyridis A., Papargyris A.**, 2013, “The NEET’s profile in Greece”, in: Papadakis N. (ed.), *Absents’ Barometer: The NEETs (Young People Not in Education, Employment or Training) in Greece*, Athens: Sideris, pp. 209-240 (G).
- Eurofound**, 2012, NEETs. Young people not in employment, education or training: Characteristics, costs and policy responses in Europe, *Luxembourg: Publications Office of the European Union*. Available online at: [http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2012/54/en/1/EF1254EN.pdf\(13/4/2013\)](http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2012/54/en/1/EF1254EN.pdf(13/4/2013)).
- Eurofound**, 2016, “Exploring the diversity of NEETs: Country profiles (European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions)”, in: Mascherini M., Ledermaier S., Luxembourg: Publications Office of the European Union, Available on line: [https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2016/labour-market-social-policies/exploring-the-diversity-of-neets\(15/5/2018\)](https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2016/labour-market-social-policies/exploring-the-diversity-of-neets(15/5/2018)).
- Eurostat**, 2019, Statistics on young people neither in employment, nor education or training. Retrieved from [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Statistics_on_young_people_neither_in_employment_nor_in_education_or_training\(15/2/2019\)](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Statistics_on_young_people_neither_in_employment_nor_in_education_or_training(15/2/2019)).
- Furlong A.**, 2006, “Not a very NEET solution: representing problematic labour market transitions among early school-leavers”, *Work, employment and society*, 20(3), pp. 553-569.

- Gialis S.**, 2011, “Restructuring strategies, firms’ size and atypical employment in the local productive system of Thessaloniki, Greece”, *Industrial Relations Journal*, 42(5), pp. 412-427.
- Gialis S.**, 2014, “Recession and atypical employment: a focus on contemporary Greek metropolitan regions”, in: Mavroudeas S. (ed.) *Greek Capitalism in Crisis: Marxist Analyses*, London, Routledge, pp. 212-231.
- Gialis S., Leontidou L.**, 2014, “Antinomies of flexibilization and atypical employment in Mediterranean Europe: Greek, Italian and Spanish regions during the crisis”, *European Urban and Regional Studies*, 23(4), pp. 716–733.
- Isfol, Franzosi C.**, 2015, “Being NEET: neither in education nor in employment. First results from a sociological survey”, DOI: <http://isfoloa.isfol.it/xmlui/handle/123456789/1155>.
- Kotroyannos D., Lavdas K. A., Papadakis N., Kyridis A., Theodirikakos P., Tzagkarakis S. I., Drakaki M.**, 2015, “An Individuality in Parenthesis? Social Vulnerability, Youth and the Welfare State in Crisis: On the Case of Neets, In Greece, Within the European Context”, *Studies in Social Sciences and Humanities*, 3(5), pp. 268-279.
- Macmillan L.**, 2014, “Intergenerational worklessness in the UK and the role of local labour markets”, *Oxford Economic Papers* 66, pp. 871–889.
- Papadakis N., Kyridis A., Papargyris A.**, 2015, “Searching for absents: The State of things for the NEETs (young people Not in Education, Employment or Training) in Greece. An overview”, *Journal of Sociological Research*, 6(1), pp. 44-75.
- Quintini G., Martin J.P., Martin S.**, 2007, “The Changing Nature of the School-to-Work Transition Process in OECD Countries”, WDA-HSG Discussion Paper No. 2007-2, Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=1884070> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1884070>
- Ruesga-Benito S., González-Laxe F., Picatoste X.**, 2018, “Sustainable Development, Poverty, and Risk of Exclusion for Young People in the European Union: The Case of NEETs”, *Sustainability*, 10(12), 4708.
- Salvà-Mut F., Tugores-Ques M., Quintana-Murci E.**, 2018, “NEETs in Spain: an analysis in a context of economic crisis”, *International Journal of Lifelong Education*, 37(2), pp. 168-183.
- Simões F.**, 2018, “How to involve rural NEET youths in agriculture? Highlights of an untold story”, *Community Development*, 49(5), pp. 556-573.
- Simões F., Meneses A., Luís R., Drumonde R.**, 2017, “NEETs in a rural region of Southern Europe: Perceived self-efficacy, perceived barriers, educational expectations, and vocational expectations”, *Journal of Youth Studies*, 20(9), 1109–1126. doi:10.1080/13676261.2017.1311403.

Vancea M., Utzet M., 2018, “School-to-work transition: The case of Spanish NEETs”, *Journal of Youth Studies*, 21(7), pp. 869-887.

Zuccotti C. V., O’Reilly J., 2018, “Ethnicity, Gender and Household Effects on Becoming NEET: An Intersectional Analysis”, *Work, Employment and Society*.

L'ÉMIGRATION DES JEUNES ESPAGNOLS VERS L'EUROPE APRÈS LA CRISE ÉCONOMIQUE DE 2008 : LE DÉSENCHANTEMENT D'UNE GÉNÉRATION DÉCLASSÉE

Alberto Capote^{*}, Antía Pérez Caramés^{**},
Belén Fernández Suárez^{***}

Introduction

La crise économique de 2008 a entraîné une modification du cycle migratoire en Espagne. Alors qu'elle était le principal pays d'accueil des migrations internationales dans l'Union européenne au cours des années 2000, l'Espagne est devenue un pays d'émigration nette pendant les premières années 2010 : les flux d'entrées ont considérablement ralenti à mesure que les flux sortants augmentaient (Torres y Gadea, 2015 ; Arango *et al.*, 2014). Dans les sorties figuraient des retours d'immigrés dans leur pays d'origine, la remigration vers des pays tiers, et des migrations d'Espagnols vers d'autres pays d'Europe principalement et d'Amérique latine.

Il est évident que les racines de cette nouvelle émigration se trouvent dans les effets de la crise de 2008 sur la société espagnole : la croissance du taux de chômage, les politiques d'austérité imposées par la Troïka (Commission européenne, Banque européenne et Fonds monétaire international) et le pessimisme des jeunes quant à leur avenir et la politique menée en Espagne. La crise n'a pas affecté la population de la même manière pour des raisons différentes. La vulnérabilité de la population d'origine immigrée était plus importante et ses

* Université de Grenade, Espagne (alama@ugre.es).

** Université de La Corogne, Espagne (antia.perez@udc.es).

*** Université de La Corogne, Espagne (belen.fernandez.suarez@udc.es).

membres ont été les premiers touchés par le chômage, en particulier les hommes employés dans le secteur de la construction (Gil Alonso et Vidal Coso, 2015 ; Torres et Mahía de Arce, 2014). Dans les premières années, la destruction d'emplois a essentiellement affecté les hommes, mais l'impact de la crise s'est fait différemment sentir selon les stades du cycle de vie. Les hommes d'âge moyen ont été poussés au chômage et ont éprouvé de grandes difficultés pour réintégrer le marché du travail. Les jeunes, avec ou sans formation supérieure, ont également été fortement touchés par le chômage, les emplois précaires et le manque d'opportunités. Et, bien sûr, la crise a eu un impact très inégal selon les origines sociales des familles.

La récente émigration espagnole a été caractérisée par sa jeunesse et la présence presque aussi marquée d'hommes et de femmes (Ortega Rivera *et al.*, 2016). Bien que les jeunes diplômés de l'université se démarquent, on peut cependant parler d'une diversité de profils : des jeunes en début de vie professionnelle, pour lesquels cette migration a signifié une transition brutale vers la vie adulte (Pérez Caramés, 2017) ; des jeunes ayant déjà vécu la frustration de leurs attentes et cherchant de meilleures opportunités à l'étranger ; des jeunes saisissant l'opportunité de la mobilité pour augmenter leur capital culturel, trouver un travail ou simplement acquérir une expérience personnelle (Pumares, 2017). L'émigration des jeunes Espagnols a été beaucoup plus diversifiée socialement que l'image stéréotypée du discours médiatique et politique (Moncusí et Gómez Ferri, 2015) : celle du jeune diplômé qui émigre en recherche de nouvelles opportunités dans le contexte de la libre circulation dans l'Union européenne.

Les motivations et les attentes de ces jeunes sont similaires à celles d'autres jeunes du sud de l'Europe : Italiens, Grecs ou Portugais (Stanisccia et Benassi, 2018 ; Moldes Farelo et Gómez Sota, 2015 ; King, 2015). La littérature académique parle d'un *syndrome du retard* pour parler des jeunes du sud de l'Europe : retard dans l'accès à l'indépendance, retard dans la recherche de stabilité d'emploi, retard pour avoir un premier enfant, ..., en raison d'un marché du travail limitant fortement les attentes vitales des jeunes (Dubucs *et al.*, 2017). C'est un fait que les jeunes Espagnols se caractérisent par un retard dans leur processus d'émancipation économique et résidentielle, un retard de la mise en couple avec un partenaire stable et, par voie de conséquence, de la décision d'avoir un premier enfant, ce qui se traduit par un des taux de fécondité parmi les plus bas d'Europe (Castro-Martín *et al.*, 2018). Les jeunes Espagnols s'émancipent en moyenne à 29,5 ans, contre 26,2 ans pour la moyenne des jeunes dans l'UE-27 en 2019 ; en France, le départ du domicile familial s'effectue en moyenne 6 ans plus tôt qu'en Espagne (Eurostat, 2020). En 2018, l'âge moyen à la maternité

était en Espagne égal à 32,2 ans, contre 30,8 ans dans l'Union européenne (Eurostat, 2019). L'âge moyen des Espagnols au premier mariage était égal à 35,6 ans en 2018 (Eurostat, 2018). En 2019, le taux de chômage moyen des jeunes espagnols âgés de 15 à 29 ans s'établissait à 24,7%, contre 11,4 % en moyenne dans l'UE-28 et 14,9 % en France (Eurostat, 2020).

En fait, on parle d'une nouvelle phase de migration intra-européenne caractérisée par la mobilité des jeunes du sud de l'Europe vers des destinations comme la France, le Royaume-Uni ou l'Allemagne ; une phase qui fait suite à celle des années 2000 durant lesquelles les jeunes migrants étaient majoritairement originaires de pays de l'Est (Pologne, Bulgarie, Roumanie). Ces migrations récentes ont été contextualisées dans la dynamique des migrations intra-européennes (Castro Martín et Cortina, 2015). L'un des concepts les plus largement utilisés est celui de migrations liquides (la métaphore liquide est d'usage fréquent pour évoquer les migrations et les migrants ainsi que les solutions visant à limiter leur ampleur : infiltration, vague, submersion, filtrage, endiguement, ...) : des projets de durée variable, caractérisés par l'imprévisibilité et les changements, motivés par des raisons diverses. Migrations au sein de l'Union européenne pour lesquelles les pays membres jouent un rôle très défini de pays d'accueil (Allemagne, France, Royaume-Uni avant le Brexit) ou de pays fournisseurs, reflétant les inégalités au sein de l'Union européenne (Wihtol de Wenden, 2017).

De manière générale les nouveaux migrants européens bien formés ont été bien reçus et des politiques d'attraction ont même été mises en place (notamment en Allemagne). Il n'en va pas de même pour les personnes sans qualification, parfois perçues comme une charge sociale (Lafleur et Stanek, 2018). La littérature académique indique que l'insertion de ces jeunes sur le marché du travail des pays de destination a été segmentée : certains dans les secteurs spécialisés qui exigent un niveau de qualification (secteur de la santé par exemple) ; d'autres, avec des positions plus précaires, dans les secteurs comme la construction ou l'hôtellerie (Roca et Martín Díaz, 2017).

L'objectif de cette étude est d'analyser l'émigration espagnole vers l'Europe que celle-ci a connue après la crise économique de 2008 : analyse de l'évolution et des caractéristiques des flux vers les trois principales destinations ; analyse des motifs des jeunes espagnols pour émigrer ; évaluation que ces jeunes migrants font de leur projet migratoire. Nous partons de l'idée qu'au sein de cette récente émigration espagnole nous trouvons des profils sociodémographiques très variés : jeunes ayant déjà une expérience professionnelle ; jeunes ayant suivi des études universitaires, une formation professionnelle ou une formation de base mais n'ayant aucun vécu professionnel ; jeunes descendants de familles

immigrées en Espagne, très souvent oubliés dans les études sur la nouvelle émigration espagnole.

L'étude est structurée en deux blocs : d'une part, l'analyse des statistiques sur les migrations élaborées par l'Institut national des statistiques d'Espagne ; d'autre part, l'analyse qualitative basée sur une série d'entretiens semi-directifs réalisés auprès d'un échantillon de jeunes émigrants d'Espagne vers la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne durant la période 2008-2017. Avant de passer aux résultats, nous décrivons plus en détail la méthodologie adoptée et les sources utilisées.

I. Méthodologie, sources et lieux d'étude

La méthodologie combine l'analyse quantitative basée sur des sources statistiques de l'Institut national des statistiques d'Espagne (INE) et l'analyse qualitative fondée sur une série d'entretiens semi-directifs de personnes qui ont émigré d'Espagne vers l'Europe au cours des dix dernières années.

L'analyse sociodémographique a été réalisée à travers l'exploitation des microdonnées de la Statistique des variations résidentielles (EVR). L'EVR, élaborée par l'INE, est la source statistique principale pour l'étude des flux et des processus migratoires aussi bien internes qu'internationaux. Elle se base sur le registre local de population, le recensement municipal des habitants, ainsi que sur le registre consulaire des Espagnols à l'étranger. L'information liée aux mouvements migratoires est obtenue à partir des inscriptions et des exclusions des registres de population et consulaires. Comme indiqué dans une publication précédente (Pérez-Caramés *et al.*, 2019), l'EVR a des difficultés pour recueillir statistiquement le pays de destination des émigrés de nationalité étrangère et, en général, souffre d'un certain sous-enregistrement des sorties à l'étranger. Malgré tout, il s'agit toujours de la meilleure option pour comptabiliser les flux migratoires vers et depuis l'Espagne.

En ce qui concerne l'analyse qualitative, le travail de terrain a été effectué dans plusieurs villes du Royaume-Uni (Londres et Édimbourg), de France (Bordeaux, Nice et Paris) et d'Allemagne (Düsseldorf et Berlin). L'échantillonnage a été exploratoire mais avec le but d'atteindre un échantillon diversifié de profils : personnes ayant ou non suivi des études universitaires, des deux sexes, âgées de 20 à 26 ans (jeunes adultes) et de 27 à 33 ans (jeunes adultes plus mûrs). La sélection s'est faite par le biais des réseaux sociaux numériques (notamment *Facebook*), des plateformes et par boule de neige. Les entretiens ont été menés au printemps et à l'été 2018. Le guide d'entretien comprenait des questions sur

la trajectoire éducative, professionnelle et migratoire, la prise de décision, les projets migratoires avant et après l’émigration, la participation aux mouvements sociaux et l’évaluation par les enquêtés de leur trajectoire.

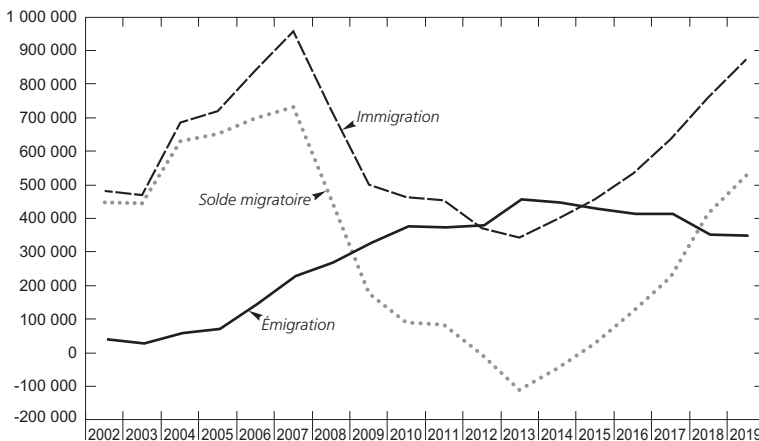
II. Bilan statistique : la récente émigration espagnole vers l’Europe

Cette section est axée sur l’analyse des flux migratoires entre l’Espagne et le reste du monde, l’attention étant plus particulièrement portée sur le courant récent d’émigration vers différents pays européens. Dans un premier temps, nous prenons cependant un peu de recul en examinant l’évolution des flux d’entrées et de sorties internationales et celle du solde migratoire extérieur sur la période 2002-2019.

Des données illustrées par la figure 1, il ressort que durant la période précédant la Grande Récession, c’est-à-dire avant 2008, les flux migratoires se caractérisaient en Espagne par une importante immigration, qui a atteint son pic en 2007 avec près d’un million d’entrées, et une émigration comparativement faible bien qu’en constante augmentation de seulement 36 000 départs en 2002 (première année de registre) à plus de 200 000 en 2007. Ces deux courants se traduisent par un solde migratoire très largement positif – supérieur à 700 000 personnes en 2007 – et facteur explicatif premier de la forte croissance démographique alors enregistrée en Espagne. Évoquant cette période et le boom migratoire qui l’a caractérisée, certains parlent de décennie prodigieuse (Arango, 2009).

Figure 1. Espagne, 2002-2019.

Évolution des flux d’immigration et d’émigration et du solde migratoire



Source : Institut national de statistique, statistique des variations résidentielles.

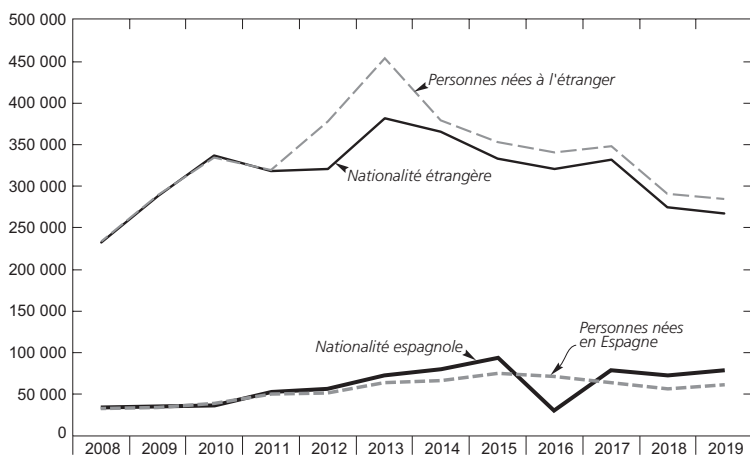
L'année 2008 marque un tournant et le début d'une nouvelle phase, qui s'étendra jusqu'en 2014, caractérisée par une chute importante de l'immigration – qui tombe au plus bas en 2013, avec un peu moins de 350 000 entrées – et une augmentation considérable des départs à l'étranger, qui atteindront également leur sommet en 2013 en passant la barre de 450 000. En conséquence, le solde migratoire s'effondre jusqu'à devenir négatif en 2013 et 2014. Cette courte période, d'un peu plus d'un lustre, est celle de la « nouvelle vague » d'émigration depuis l'Espagne.

À partir de 2014, l'immigration reprend de la vigueur et revient en 2019, dernière année de données disponibles, à son niveau de 2007, avant la crise. La diminution de l'émigration, en revanche, n'est pas aussi marquée, le flux annuel des sorties avoisinant 400 000 sorties. L'Espagne est redevenue un pays attractif mais l'émigration paraît une tendance durable. Le solde migratoire renoue avec les valeurs positives, mais à un niveau plus faible que lors de la période du grand boom migratoire.

Le cadre général de l'évolution récente de la migration internationale en Espagne étant posé, nous pouvons dès lors nous centrer sur les principales caractéristiques du courant d'émigration sur la période courant depuis la Grande Récession.

La figure 2 illustre l'évolution des flux de sorties par pays de naissance, en distinguant personnes nées en Espagne et personnes nées à l'étranger, et par nationalité, en différenciant Espagnols et étrangers.

Figure 2. Évolution de 2008 à 2019 des flux d'émigration depuis l'Espagne par pays de naissance (Espagne/étranger) et nationalité (espagnole/étrangère)



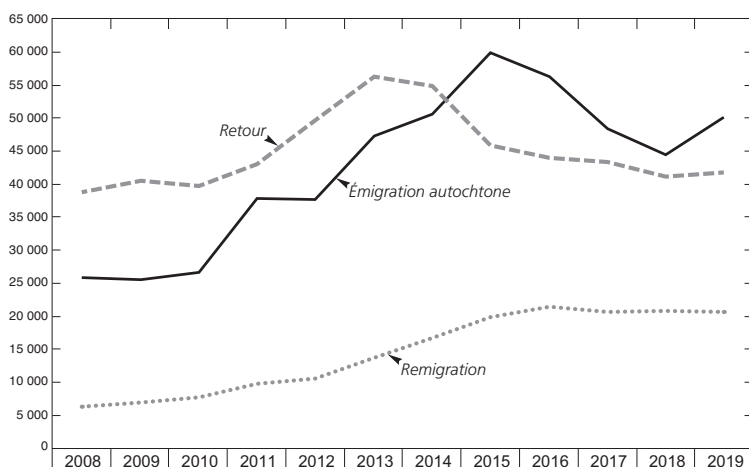
Source : Institut national de statistique, statistique des variations résidentielles.

renvoie à ceux qui ont joué un rôle premier dans cette vague d'émigration : majoritairement, des personnes nées à l'étranger, donc immigrées en Espagne, et des personnes de nationalité étrangère. Les flux d'autochtones (des personnes nées en Espagne) augmentent également de façon significative, même s'ils s'avèrent systématiquement plus faibles que les flux de départs d'étrangers.

Une deuxième observation a trait à la temporalité différente de l'émigration des immigrés et de l'émigration espagnole et autochtone. La première se concentre autour des années les plus difficiles de la crise, de 2008 à 2013 et diminue de façon significative à partir de cette date. L'émigration espagnole et autochtone affiche, quant à elle, une plus grande stabilité au fil du temps et la réduction observée dans la période post-crise est beaucoup plus faible.

Dans le flux des sortants, nous pouvons distinguer trois courants (figure 3). Le premier, important sur le plan quantitatif, est celui du retour de nombreux immigrés dans leurs pays respectifs d'origine. Contraints par les difficultés à recueillir des informations sur les pays de destination, c'est malheureusement un flux que nous ne pouvons pas évaluer de façon rigoureuse. L'émigration autochtone est en hausse continue de 2010 à 2015, année où elle s'élève à 60 000 avant de diminuer et de se stabiliser plus ou moins à 50 000 sorties. Le dernier courant est celui de la *remigration*, c'est-à-dire la sortie d'Espagne d'immigrés (personnes non natives d'Espagne) à destination d'un pays différent de leur pays de naissance. La tendance suivie par ce flux est à la hausse jusqu'en 2016, année où il représente 20 000 sorties, niveau auquel il est depuis

Figure 3. Évolution de 2008 à 2019 de l'émigration autochtone, de l'émigration de retour et de la remigration depuis l'Espagne

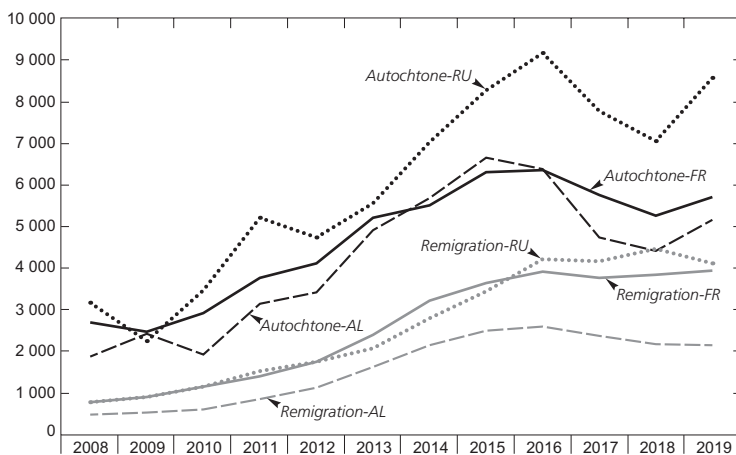


Source : Institut national de statistique, statistique des variations résidentielles.

stabilisé. Pour une large part, la hausse de ce flux de *remigration* s'explique par une modification de la procédure de naturalisation des immigrés installés en Espagne ; en particulier, des immigrés latino-américains auxquels il n'est plus exigé de démontrer dix ans de résidence légale dans le pays mais seulement deux pour accéder à la nationalité espagnole.

Abstraction faite des émigrants de retour dans leur pays d'origine, quand ceux qui décident d'abandonner l'Espagne doivent choisir, ce sont les destinations européennes qu'ils privilégient. La liberté de déplacement et d'installation dans les différents pays qui forment l'Union européenne pour les personnes de nationalité espagnole, ainsi que la proximité, les faibles coûts de déplacement et les possibilités d'emploi semblent être les raisons qui encouragent ces migrations vers des destinations européennes. Parmi celles-ci, les trois principaux pays d'établissement, aussi bien pour l'émigration autochtone que pour les personnes qui *remigrent*, sont le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. L'évolution de 2008 à 2019 des flux d'émigration autochtone et de *remigration* vers ces trois pays suit la même tendance que celle observée précédemment pour l'émigration non liée au retour : hausse constante jusqu'en 2015 (2016, dans certain cas) et diminution au-delà.

Figure 4. Évolution de 2008 à 2019 des flux d'émigration autochtone et de *remigration* depuis l'Espagne vers le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France



Source : Institut national de statistique, statistique des variations résidentielles.

Le profil des personnes qui émigrent depuis l'Espagne vers des destinations européennes (émigrés autochtones et *remigrés*) est assez jeune. Les personnes âgées de 20 à 39 ans prédominent, les *remigrés* étant quelque peu plus âgés en moyenne, et la composition par sexe est assez équilibrée.

En résumé, nous pouvons dire que l'entrée en Espagne en récession économique a agi comme un coup de fouet sur les flux migratoires, les arrivées diminuant fortement tandis que les sorties augmentaient fortement, majoritairement sous forme de retours aux pays d'origine, mais également sous forme de départs de personnes natives et d'anciens immigrés vers des pays tiers. La période post-crise, qui commence à partir de 2014, traduit un certain changement de tendance avec une remontée significative des flux d'immigration et une diminution plus mesurée des flux d'émigration. Les destinations européennes, tout particulièrement le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France, sont les destinations plébiscitées par les émigrants ne retournant pas dans leur pays d'origine, des émigrants par ailleurs majoritairement jeunes.

III. Profils et motivations de jeunes émigrants dans le contexte de la crise économique

Dans l'analyse des témoignages, nous allons nous concentrer sur les profils les plus jeunes. Il n'est pas possible d'identifier un seul profil de jeunes, mais plutôt des réponses différentes de ces jeunes selon différentes variables telles que l'âge, le capital culturel, le capital économique et le capital spatial.

Coexistent :

- des jeunes entre 23 et 30 ans ayant suivi des études universitaires. Ici, il faut distinguer les jeunes qui ont une formation universitaire pour des secteurs en forte demande de main-d'œuvre (agents de santé et ingénieurs) et ceux qui ont suivi un cursus dans des branches d'études moins demandées (sciences sociales ou humaines). Cette catégorie de jeunes a souvent déjà connu une expérience de mobilité (séjour Erasmus, séjour en binôme, autres séjours de formation). Ils sont pour la plupart célibataires.
- des jeunes de 31-39 ans, diplômés universitaires. Contrairement aux précédents, ils ont une expérience professionnelle plus solide en Espagne, voire dans d'autres pays. Certains sont mariés, mais ils ont rarement des enfants.
- des jeunes de moins de 30 ans ayant une formation professionnelle. Ils ont rarement une expérience de mobilité internationale. Pour beaucoup, la transition de la période de formation à l'âge adulte se fait avec leur expérience migratoire. Ils sont pour la plupart célibataires.

Les jeunes diplômés universitaires ont émigré après avoir terminé leurs études ou après des premières expériences professionnelles frustrantes. Ils se méfient des offres du marché du travail en Espagne et refusent de se sentir

sous-évalués dans leurs professions. Si ces raisons sont en lien direct avec la dégradation du marché du travail espagnol, il en est d'autres qui ont trait à la requalification du capital culturel : apprendre une autre langue, acquérir une expérience de travail à l'étranger, formation continue, etc.

Les projets sont très variés et présentent différents degrés de planification.

L'émigration des jeunes du secteur de la santé est l'une des plus répandues et des plus connues (infirmières, physiothérapeutes, médecins). La France et le Royaume-Uni ont été les deux principales destinations. Les politiques d'austérité qui y ont été menées pendant les années de crise économique, avec pour objectif de réduire significativement le déficit public, ont considérablement affecté le secteur de la santé (Galbany-Estragués et Sioban, 2016) à un moment où existait une forte demande de personnel.

Comme pour les autres jeunes diplômés, la motivation à partir ne repose pas tant sur la peur du chômage que sur les conditions de travail précaires : statut temporaire et bas salaires. Carmen, diplômée en physiothérapie, prend la décision d'émigrer en France après une courte expérience professionnelle en Espagne. La flexibilité de son contrat de travail ne la faisait pas se sentir en sécurité. En outre, des informations sur le besoin de kinésithérapeutes en France ont circulé parmi son cercle d'amis et d'anciens collègues de la faculté. Il existait même une page *Facebook* regroupant les kinésithérapeutes espagnols en France, avec des offres d'emploi, des informations administratives, des offres de logement, ... (*Fisiterapeutas en Francia*).

« Avant de partir, je travaillais en *freelance* dans trois endroits à la fois ; j'étais toujours en déplacement. J'étais en train de devenir folle... J'ai décidé d'aller à l'étranger, d'apprendre une autre langue,... de m'éloigner puisque je ne pouvais pas trouver un travail intéressant » (Carmen, 30 ans, Nice, France).

C'est le cas aussi, par exemple, de Julián, jeune homme diplômé en physiothérapie qui décide d'émigrer en France après avoir terminé ses études universitaires, soutenu par des collègues de l'université qui facilitent la prise de décision et aident à l'organisation.

Les migrations intra-européennes des jeunes ne se font pas toujours sans difficultés comme le montre ce témoignage :

« Tu quittes l'Espagne parce que tu as le sentiment d'être exploité ; ils font ce qu'ils veulent avec toi... Mon idée était de venir en France parce que j'avais compris qu'il y avait beaucoup de travail en kinésithérapie, une discipline couverte par la sécurité sociale. Il y a beaucoup plus de travail en France qu'en Espagne. Je suis donc allé à Toulouse pour participer à un entretien. Ils m'ont sélectionné, mais je n'avais pas fait le stage nécessaire. Mes papiers ont été rejetés une fois. J'ai rencontré une fille qui travaillait à Paris et qui m'a dit que dans son entreprise, ils fournissaient des papiers. Mon idée était d'aller en France en général, je me fichais de l'endroit » (Julian, homme, 29 ans, Paris, France).

Le malaise de cette jeunesse ne trouvait pas son origine unique dans un marché du travail n'offrant pas suffisamment d'opportunités. Il était plus profond et déclenchait des mouvements comme *Juventud sin futuro* (Jeunesse sans avenir). Ce type d'initiative s'est retrouvé dans les mouvements post-2010, tels que le Printemps arabe ou La nuit debout. Les revendications dénoncent l'impact de la mondialisation (précarité de l'emploi, insécurité, réduction des services publics, ...) et revendiquent une justice sociale au niveau local, en cherchant des formules alternatives de participation politique. Pour certains de ces jeunes, le mouvement du 15 mai 2011 signifiait un avant et un après dans leurs trajectoires. Auparavant, ils n'avaient pas manifesté un réel intérêt particulier pour les mouvements sociaux ou les préoccupations politiques et syndicales. Manuel et Daniel, ingénieurs, ont émigré en Allemagne dans les premières années de la crise. Sans avoir travaillé en Espagne, ils terminent leurs études et décident d'émigrer en 2011. Autrement dit, ils ne font même pas le premier pas pour chercher un emploi en Espagne dans leurs domaines d'ingénierie respectifs tant le marché du travail espagnol leur paraît déprimé. Leurs regards se portent vers l'Allemagne. Daniel étudie même l'allemand à l'université.

« En janvier 2011, je pense, ou en février 2011, est publié un article resté très célèbre dans lequel est annoncé que l'Allemagne a besoin de 200 000 travailleurs qualifiés espagnols ou d'Europe du Sud, quelque chose comme ça. Tous les médias ont fait écho et c'était un peu le coup de départ » (Manuel, homme, 29 ans, Duisburg, Allemagne).

« En fait, contrairement aux autres immigrants, j'aurais pris la décision de partir même sans la crise économique. J'ai eu l'idée, je ne sais pas pourquoi, qu'il était plus facile de débiter une carrière professionnelle à l'étranger plutôt qu'en Espagne ; c'était une intuition. Je pensais qu'en Espagne, on travaillait dans une catégorie inférieure, comme technicien de la formation professionnelle, alors qu'ici tu commences tout de suite comme ingénieur » (Daniel, homme, 31 ans, Düsseldorf, Allemagne).

La décision de ces jeunes coïncide avec la mise en œuvre en Espagne des premières mesures d'austérité décidées par le gouvernement, à l'origine de la grève des fonctionnaires en juin 2010 et de la grève générale en septembre 2010. Mais l'événement qui marque vraiment nos interlocuteurs a lieu un an plus tard : le mouvement citoyen des indignés. Ce mouvement est né de la manifestation du 15 mai 2011, organisée par différents groupes. Les principales revendications portaient sur une démocratie plus participative et la critique des politiques d'austérité parallèles à la crise.

« Cet été-là, il y a une importante grève des fonctionnaires, je suis parti un peu en disant "ce pays ne change pas, c'est une blague". Car, à ce moment-là, après la grève générale, on pouvait déjà anticiper la chute de Zapatero et l'absence

d'alternative. Puis la victoire écrasante de Rajoy a eu lieu. Alors, j'ai dit "Bon, je pars d'ici. C'est tout. Je cherche la vie. Cela ne peut pas changer, etc.". Après quelques mois de présence ici, 15M s'est produit avec une large diffusion à la télé ; je m'implique beaucoup, mais toujours de l'extérieur » (Manuel, homme, 29 ans, Duisburg, Allemagne).

« Le 15 Mai 2011 a été pour moi un choc, je ne sais pas comment le dire, ça m'a beaucoup changé. Je ne sais pas comment l'expliquer, étant de nature égoïste, j'ai commencé à m'inquiéter pour que mes collègues aillent bien et j'ai commencé à m'entraîner » (Daniel, homme, 31 ans, Düsseldorf, Allemagne).

Daniel et Manuel s'impliquent plus tard à Düsseldorf dans le mouvement « Marea Granate ». Le mouvement tire son nom de la couleur du passeport espagnol (Marée Grenat). C'est un mouvement né en 2013, principalement composé de jeunes Espagnols qui ont émigré dans différents pays. Selon ses membres, le mouvement a émergé avec un double objectif : établir un réseau international capable de mener des actions communes au niveau international et aider le migrant qui vient d'arriver dans les pays de destination. Le mouvement dénonce le fait que le départ des jeunes espagnols ne réside pas dans un esprit aventureux ou une initiative personnelle, mais s'explique plutôt par la politique menée en Espagne, un marché du travail précaire et un manque de perspectives d'évolution professionnelle après avoir terminé ses études. L'une de leurs devises est : « Nous ne partons pas, ils nous expulsent ».

La littérature académique a insisté sur l'augmentation de la mobilité des personnes diplômées de l'enseignement supérieur : la probabilité de migrer à l'intérieur de l'Europe augmente à mesure que le niveau d'études augmente (Van Mol, 2016). Les programmes de formation internationaux (Erasmus, Service volontaire européen, ...), l'internationalisation de l'économie ou la libre circulation sont des facteurs qui ont facilité cette mobilité. Sans aucun doute, la libre circulation a favorisé les échanges et l'expansion de l'espace de vie de nombreux jeunes européens. Ainsi, certaines études révèlent que les étudiants ayant une expérience Erasmus expriment le désir d'une nouvelle mobilité à leur retour dans leur pays d'origine, pour étudier ou pour travailler (Ballatore, 2017). Cependant, Wihtol de Wenden (2017) s'interroge sur le fait de savoir si cette mobilité a été accessible à tous les jeunes, indépendamment de leur origine sociale. La mobilité antérieure a joué un rôle clé dans la trajectoire de ces jeunes, mais dans des conditions très inégales.

À titre d'illustration, on peut s'arrêter sur les trajectoires d'Athéna et de Mateo. Athéna est une jeune femme de 25 ans qui vit avec sa mère (femme de ménage) et sa petite sœur. Elle a une formation professionnelle en comptabilité. Elle ressentait une frustration de ne pas avoir pu faire un séjour Erasmus. Elle a donc recouru à l'une des solutions alternatives les plus utilisées par

les jeunes filles : une mobilité au pair en Irlande. Bien qu'elle représente une porte d'entrée vers l'indépendance, une expérience dans un autre pays, l'apprentissage d'une langue, ..., cette mobilité est néanmoins mal perçue, les conditions dans lesquelles elle s'est réalisée étant définies comme exploitantes car ne respectant pas les accords et ressemblant davantage à une *ubérisation* du service domestique.

« C'était la première fois que je quittais ma maison comme ça, ... Nous sommes arrivés à un niveau où nous acceptons tout et nous ne devrions pas avoir à tout accepter, vous savez ? Il n'y a rien de mal à repasser les culottes. Mais il ne faut pas être exploité ... et les gens exploitent beaucoup » (Athénea, femme, 25 ans, Nice, France).

L'expérience s'avère néanmoins globalement positive en raison de l'apprentissage de la langue et des connaissances acquises. Athénea, après sa mobilité au pair en Irlande, est retournée à Barcelone avant de migrer de nouveau à Nice.

Le parcours migratoire de Mateo commence alors qu'il est étudiant. La formation universitaire commence en Espagne et se poursuit aux États-Unis (deux ans). Il avait auparavant suivi des cours d'été d'anglais en Angleterre et aux États-Unis et suivi un master en Italie avec une bourse Erasmus (1 an). L'aide financière de ses parents s'est révélée essentielle.

« Mes parents m'ont toujours dit qu'ils paieraient toutes mes études ou mon apprentissage, qu'ils le gèreraient, mais ils ne m'ont jamais aidé à conclure un accord d'études, ni à trouver un appartement ou un logement, ou quoi que ce soit. Je veux dire, j'ai tout fait, ils m'ont juste donné de l'argent ».

À la fin de ses études, Mateo retourne en Espagne. Le pays est en pleine récession économique et il est temps de chercher du travail. Mateo exclut de rechercher du travail en Espagne et il décide de le faire dans d'autres pays pour revenir plus tard, plus compétitif. Pour cela, il dispose à la fois d'un capital économique (aide des parents), d'un capital culturel (il est ingénieur et a une connaissance des langues) et d'un capital spatial acquis depuis ses études secondaires. La littérature académique qualifie ce type de parcours de « chercheurs de carrière » : la mobilité est perçue par eux comme une ressource pour avancer dans la carrière professionnelle ; par conséquent, ils se déplacent là où ils estiment pouvoir progresser et sont toujours ouverts au changement.

« C'est une accumulation de choses, c'est-à-dire que je me sentais à l'aise d'être loin, car je gagnais beaucoup plus d'argent. Et puis, l'expérience sur le CV. À 40 ans, par exemple, avec un parcours international, en sachant parler plusieurs langues, en ayant eu des postes de responsabilité, je pense qu'il sera plus facile de retourner en Espagne ».

Il existe un profil moins traité dans les études menées sur l'émigration espagnole récente : celui des jeunes issus de l'immigration. De parents d'origine étrangère, nés en Espagne, ils ont été confrontés aux mêmes problèmes que les

autres jeunes espagnols. Des travaux de recherche suggèrent que leur probabilité d'être au chômage est plus élevée (Arcarons et Muñoz Comet, 2018). Ils ont entrepris un projet migratoire comme leurs parents l'ont fait dans le passé. Pour eux, ce projet a signifié une première expérience d'indépendance vis-à-vis de la famille. C'est le cas de Zahia et Mourad, jeune couple espagnol d'origine marocaine. Ils ont émigré en Allemagne après s'être mariés en Espagne. Les deux expriment les difficultés à démarrer une vie commune en tant que jeune famille en Espagne.

« Un jeune peut travailler en Espagne, payer son café et s'amuser. Mais il en va autrement lorsqu'il doit payer un logement, veut avoir des enfants et les éduquer. Tel est le problème en Espagne et c'est la frustration de beaucoup de jeunes. Maintenant, il y a des jeunes qui ont même des problèmes pour étudier. Vous ne pouvez pas combiner études et travail » (Mourad, 29 ans, Düsseldorf, Allemagne).

« J'ai essayé de voir si je pouvais combiner l'éducation de ma fille, les études et le travail, car pour étudier, je devais payer, et pour payer je devais travailler. Tel est le cercle vicieux. Il fallait payer la crèche, payer les études, le train, les dépenses de la maison, ... Avec le travail de mon mari, vele ne suffisait pas et je ne voulais pas non plus manquer l'enfance de ma fille » (Zahia, 27 ans, Düsseldorf, Allemagne).

IV. Projets migratoires anticrise

Les projets migratoires des jeunes apparaissent très divers et plus ou moins bien définis. Le niveau d'éducation, l'âge ou les expériences migratoires antérieures influencent les perspectives migratoires. Ce sont des projets qui ont souvent beaucoup évolué entre l'idée initiale du départ et la réalisation dans le pays d'accueil. Les processus migratoires sont ici ouverts aux réadaptations et aux changements.

Dans les pays de destination, on distingue trois types de projets : ceux qui sont orientés vers la formation ou l'amélioration du capital culturel ; ceux qui visent un développement professionnel ; ceux qui privilégient l'amour transnational.

S'agissant des projets orientés vers la formation, l'objectif est clairement d'échapper à une situation socio-économique espagnole déprimante et de profiter de la mobilité pour fortifier des compétences et en acquérir de nouvelles : apprendre une langue, commencer une nouvelle formation ou simplement vivre une expérience de vie intéressante. Ce sont des projets plus ou moins bien définis et qui laissent une place à l'improvisation. Ce type de projet est assez courant parmi les jeunes qui ont émigré au Royaume-Uni ; le but étant d'améliorer ou de perfectionner leur anglais en vue d'un retour généralement prévu à moyen terme.

Rafael a émigré à Londres, encouragé par des amis rencontrés auparavant. Il a fait des études d'électricien professionnel. Dans son espace de vie, beaucoup de jeunes ont pris la décision de partir. Ses frères et ses amis étaient au chômage. Rafael exprime qu'il avait deux objectifs : apprendre l'anglais et vivre un changement. En une semaine, il obtient un emploi dans l'hôtellerie en tant que serveur. Lorsqu'il atteint un bon niveau d'anglais, son projet subit un changement : il décide de s'inscrire dans une université londonienne pour étudier le journalisme.

« J'étais électricien en Espagne, mais je n'ai jamais pensé que c'était l'œuvre de ma vie. Au début, en plus d'apprendre l'anglais, ils m'ont demandé un diplôme. J'ai donc dû étudier l'anglais et j'ai pensé « je fais les deux ». Être électricien n'est pas ma passion ... Comme j'avais déjà un bon niveau d'anglais et que j'avais la possibilité d'étudier, j'ai commencé mes études à l'université » (Rafael, homme, 27 ans, Londres, UK).

Dans les projets orientés vers un développement professionnel, l'objectif est de trouver un emploi en adéquation avec la formation reçue, d'améliorer les conditions de travail, de se sentir reconnu et valorisé dans le travail, de pouvoir bénéficier d'une mobilité sociale ascendante. Les jeunes qui ont ce type de projet ont suivi des études et sont ingénieurs, architectes, infirmiers, physiothérapeutes, chercheurs, ... Pour eux, le retour et la *remigration* vers un pays tiers figurent parmi les options futures, pour autant que cela implique une progression professionnelle. C'est le cas des jeunes espagnols hautement qualifiés du secteur sanitaire en France et au Royaume-Uni, des ingénieurs basés en Allemagne, mais aussi de ceux qui ont une véritable formation professionnelle.

Beaucoup de ces jeunes commencent à développer leurs projets migratoires avant de terminer leurs études. David a terminé ses études d'ingénieur industriel en 2011, en pleine crise économique. Mais il a pris la décision d'émigrer en Allemagne pendant ses études en Espagne. Comme beaucoup d'ingénieurs espagnols, il a estimé qu'il était difficile de briguer dans son pays un emploi en adéquation avec sa formation, et que rester signifiait travailler à une échelle inférieure. Alors qu'il étudiait à l'université, David collecta des informations concernant l'Allemagne auprès des étudiants Erasmus, en particulier sur les entreprises. Ses attentes et illusions étaient élevées. Malgré un départ difficile, il a atteint ses objectifs, sans perdre son point de vue critique.

« Quand je suis arrivé, j'ai commencé comme chercheur et à la vérité j'étais assez déçu, le niveau était plutôt mauvais. Et puis j'ai trouvé cette entreprise, une petite entreprise très innovante. Et disons que maintenant, tout va bien, l'entreprise figure parmi les meilleures du secteur » (David, homme, 31 ans, Düsseldorf, Allemagne).

Pour ce qui concerne enfin les projets orientés vers la consolidation de l'amour transnational, les liens avec la crise économique espagnole ne sont pas pour autant

absents. La plus grande mobilité des jeunes espagnols lorsqu'ils étudient et/ou effectuent des stages en entreprise en tant que premiers placements à l'étranger conduit souvent à des situations de couples transnationaux. Les termes du contrat amoureux favorisent l'installation dans l'un des pays d'origine des membres du couple, et c'est en toute bonne logique celui qui a le moins à perdre qui finit par se lancer dans une migration résidentielle. Ce sont le plus souvent les femmes qui migrent ; elles sont les plus « émues par l'amour », mais leur situation est également plus précaire et instable sur le marché du travail d'origine.

Claudia est architecte. Ses débuts en Allemagne ont également été difficiles, mais elle a l'impression d'avoir progressé petit à petit. La crise du secteur de la construction n'offrait pas le meilleur scénario pour une jeune architecte en Espagne. La stratégie de Claudia pour entreprendre son projet de migration est partagé par bien d'autres jeunes filles européennes : partir comme fille au pair, en l'occurrence dans une famille allemande, avec pour objectif premier d'apprendre la langue. Après avoir passé dix mois comme fille au pair, elle a commencé à chercher un emploi en tant qu'architecte. Son premier emploi d'architecte en Allemagne s'est déroulé sans contrat. Mais elle a continué à chercher jusqu'à ce que sa situation s'améliore. Par la suite, sa situation professionnelle s'est stabilisée et elle a rencontré quelqu'un. Le projet d'avenir de Claudia continue d'être influencé par son avenir professionnel, mais maintenant aussi par sa vie de couple. Elle envisage de se présenter à un examen pour un emploi de fonctionnaire.

« Je pense que, tant que j'ai mon petit ami ici, mon travail n'a pas d'importance. Je reste là parce que nous sommes très bien, nous sommes très heureux et nous avons des projets d'avenir ensemble. Je suis heureuse avec lui et je suis contente de ma vie ici. Je suis heureuse quand je vais en Espagne et que je vois ma famille. Si je réussis l'examen, ce sera formidable car je n'aurai plus à me soucier de mon avenir. Je dois, d'une manière ou d'une autre, profiter des fruits de tous les efforts que j'ai déployés durant ces dernières années » (Claudia, femme, 33 ans, Düsseldorf, Allemagne).

Conclusion : les non conformistes errants

En Espagne, la jeunesse est la fraction de la population qui a été la plus affectée par la crise économique et le lent processus de reprise. Le taux de chômage des jeunes est parmi les plus élevés de l'Union européenne. La crise économique de 2008 a fait basculer l'Espagne du statut de pays européen à jeunesse fortement enracinée et qui percevait l'émigration comme un échec social, au statut de pays à jeunesse concevant l'émigration comme un moyen d'échapper à la situation sociale, économique et politique du pays. Cette

nouvelle vague d'émigration espagnole reprend en partie les vieux chemins tracés par les émigrés des années 1960. L'Europe apparaît comme la destination privilégiée et les principaux pays d'établissement sont les mêmes que dans les années 1960 : le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France. Ce qui change néanmoins, c'est le profil des migrants.

Par delà des profils divers et des âges différents, les émigrants ont en commun d'avoir souffert de la précarité du marché du travail en Espagne. La libre circulation dans l'Union européenne a fourni un cadre permettant à ces jeunes de rechercher des solutions alternatives : pour poursuivre une formation, pour acquérir une expérience personnelle et professionnelle ou pour satisfaire un projet migratoire à caractère indéfini. Pour les jeunes employés dans les secteurs de la santé, de l'ingénierie et d'autres à forte demande sur le marché du travail international, la migration intra-européenne a constitué un véritable refuge. Pour d'autres, la migration a signifié le début de leur activité professionnelle après la fin de leurs études. En ce sens, l'émigration espagnole récente reproduit certaines caractéristiques des migrations intra-européennes actuelles : la mobilité de jeunes majoritairement formés, avec des projets flexibles, pouvant traverser plusieurs pays.

Une partie de cette jeunesse a critiqué ces processus migratoires : en raison, parfois, de l'accueil reçu dans les pays de destination et, surtout, des facteurs qui expliquent leur départ d'Espagne. C'est une migration à la fois volontaire et forcée : c'est une décision individuelle et libre de ces jeunes qui font usage du cadre de la liberté de mouvement en vigueur en Europe, mais en même temps, ils prennent la décision en raison du manque d'opportunités d'emploi en Espagne, plus particulièrement pendant la récession économique mais également après. L'Union européenne apparaît comme un cadre favorisant cette libre mobilité, mais en même temps comme le reflet des inégalités en son sein. Les motivations et les projets de ces jeunes espagnols sont similaires à ceux d'autres jeunes du sud de l'Europe et, dans une certaine mesure, des jeunes d'Europe de l'Est qui ont émigré en Europe centrale depuis les années 2000.

La crise économique, politique et sociale a mis en lumière les attentes sociales profondes de la jeunesse espagnole et le fait qu'elle vivait des conditions de travail et économiques pires que celles de la génération précédente. Leur mobilité intra-européenne est celle d'anticonformistes qui, pour une raison ou pour une autre, ne se résignent pas à un avenir qu'ils ne méritent pas, empreint de précarité et d'inégalité sociale croissante. Leur mobilité a un coût : l'éloignement de leur famille et de leurs pairs. La plupart d'entre eux retourneront en Espagne, mais leur départ a instauré un champ migratoire transnational susceptible, à son tour, d'ouvrir les portes de l'Europe à de nouvelles générations de non conformistes.

Bibliographie

- Arango J.**, 2009, “Después del gran *boom*. La inmigración en la bisagra del cambio”, *Anuario CIDOB de la Inmigración*, 2009, pp. 52-73.
- Arango J., Moya D., Oliver J.**, 2014, “2013, un año de transición?” in : *Anuario de la inmigración en España 2013. Inmigración y emigración: mitos y realidades*, Barcelona, CIDOB, 2014, pp. 12-24.
- Arcarons A., Muñoz-Comet J.**, 2018, “La generación 1.5 de inmigrantes en España. La crisis de empleo les ha afectado igual que a la primera generación?”, *Revista Española de Investigaciones Sociológicas*, 164, pp. 21-40.
- Ballatore M.**, 2017, « La mobilité étudiante en Europe. Une lente institutionnalisation sans réelle démocratisation », *Hommes et Migrations*, 1317-1318, pp. 89-86.
- Castro Martín T., Martín García T., Cordero J., Seiz M.**, 2018, “El desafío de la baja fecundidad en España”, in : *Informe España 2018*. Madrid, Universidad Pontificia de Comillas, pp. 164-228.
- Castro-Martín T., Cortina C.**, 2015, “Demographic Issues of Intra-European Migration: Destinations, Family and Settlement”, *European Journal of Population*, 31, pp. 109–125.
- Dubucs H., Pfrirsch T., Recchi E., Schmoll C.**, 2017, « Les migrations italiennes dans la France contemporaine », *Hommes et Migrations*, 1317-1318, pp. 59-67.
- Galbany-Estragués P., Nelson D.**, 2016, “Migration of Spanish nurses 2009–2014. Underemployment and surplus production of Spanish nurses and mobility among Spanish registered nurses: A case study”, *International Journal of Nursing Studies*, 63, pp. 112–123.
- Gil Alonso F., Vidal Coso E.**, 2015, “Inmigrantes extranjeros en el mercado de trabajo español, más resilientes o vulnerables al impacto de la crisis?”, *Migraciones*, 37, pp. 97-123.
- King R.**, 2015, “Migration and Southern Europe. A center–periphery dynamic?”, in : M. Baumeister et R. Sala (Eds.), *Southern Europe? Italy, Spain, Portugal and Greece from the 1950s to the present day*, Frankfurt/ New York, Campus, pp.139-169.
- Lafleur J-M., Stanek M.**, 2018, « Migration sud-européenne vers l’Europe du Nord », in : *Annuaire IEMed de la Méditerranée 2018*, Barcelone, IEMed, pp. 352-355.

- Mahía R., De Arce R.**, 2014, Pobreza de la población extranjera en España, in : J. Arango, D. Moya Malapeira et J. Oliver Alonso (Dirs.), *Inmigración y emigración: mitos y realidades*, Barcelone, Bellaterra, pp. 154-162.
- Moldes Farelo R., Gómez Sota F.**, 2015, *Por qué te vas? Jóvenes españoles en Alemania*, Madrid, Los Libros de la Catarata.
- Moncusí-Ferré A., Gómez-Ferri J.**, 2015, “Representaciones de la emigración calificada de españoles en ‘El Mundo’ y ‘El País’ durante la reciente crisis económica”, VIII Congreso sobre Migraciones Internacionales, Grenade, 16-18 septembre 2015.
- Ortega-Rivera E., Domingo A., Sabater A.**, 2016, “La emigración española en tiempos de crisis y austeridad”, *Scripta Nova. Revista electrónica de Geografía y Ciencias Sociales*, XX, 549 (5), pp. 1-29.
- Pérez-Caramés A.**, 2017, “Una nueva generación española en Alemania. Análisis de las motivaciones para la emigración bajo el manto de la crisis”, *Migraciones*, 43, pp. 91-116.
- Pérez-Caramés A., Ortega-Rivera E., López de Lera D., Domínguez-Mujica J.**, 2019, “La emigración española en tiempos de crisis (2008-2017): análisis comparado de los flujos a América Latina y Europa”, *Notas de Población*, 45(107), pp. 11-40.
- Pumares P.**, 2017, “The changing migration projects of Spaniards in the UK. The case of Brighton”, in : B. Glorius et J. Domínguez-Mujica (ed.), *European Mobility in Times of Crisis: The New Context of European South Migration*, Bielefeld, Transcript Veriag, pp. 131-160.
- Roca B., Martín-Díaz E.**, 2017, “Solidarity Networks of Spanish Migrants in the UK and Germany: The Emergence of Interstitial Trade Unionism”, *Critical Sociology*, 43(7-8), pp. 1197-1212.
- Sataniscia B., Benassi F.**, 2018, “Does regional development explain international youth mobility?”, *Belgeo*, 3, pp. 1-24.
- Torres F., Gadea M.E.**, 2015, “Un proceso de inserción desestabilizado por la crisis. El nuevo ciclo migratorio y las estrategias de los inmigrantes”, in Torres F. et Gadea M.E. (coord.), *Crisis, inmigración y sociedad*, Madrid, Talasa Ediciones, pp. 9-35.
- Van Mol C.**, 2016, “Migration aspirations of European youth in times of crisis”, *Journal of Youth Studies*, 1-18. DOI: 10.1080/13676261.2016.1166192.
- Wihol de Wenden C.**, 2017, « Les européens dans les politiques européennes d’aujourd’hui », *Hommes et Migrations*, 1317-1318, pp. 45-51.

MIGRATIONS INTERNATIONALES LÉGALES EN ESPAGNE ET AU PORTUGAL AVANT ET APRÈS LA CRISE DE 2008

Francisco Zamora López*, Noelia Cámara Izquierdo**,
Maria Cristina Sousa Gomes***, Dulce Pimentel****

La Crise de 2008⁽¹⁾, *The Great Recession* (Grusky, Western and Wimer, 2011) comme elle s'est mondialement fait connaître, a eu en Espagne et au Portugal d'importantes répercussions économiques et sociales, et également, ce qui nous intéresse plus particulièrement, démographiques (voir, entre autres : Peixoto *et al.*, 2016 ; Zamora López *et al.*, 2017 ; López Colás et Zamora López, 2018 ; Carmo *et al.*, 2018 ; Pimentel et Gomes, 2018).

L'objectif est ici d'analyser en quoi cette crise a modifié les flux de migrants, flux d'entrées en Espagne et au Portugal et flux de sorties, ainsi que les caractéristiques des populations migrantes. Jusqu'en 2008, en Espagne comme au Portugal, les arrivées excédaient les sorties. À partir de cette date et jusqu'au premier semestre de 2015, la situation s'est inversée, le solde migratoire étant devenu négatif. Depuis la mi-2015, un nouveau changement de modèle migratoire est intervenu ; l'Espagne et le Portugal sont redevenus des destinations attractives (INE, 2018). Il faut toutefois remarquer qu'en Espagne l'inflexion de tendance s'est produite dès 2014 tandis que le processus a été un peu plus lent au Portugal. Dans ce pays redevenu attractif pour les immigrants dès 2015, l'inversion du solde migratoire ne s'est produite qu'en 2017, sans effet sur la dynamique naturelle, la population portugaise continuant à décroître (INE, 2018).

Notre deuxième point d'intérêt réside dans les caractéristiques des migrants au cours de ces trois périodes bien différenciées. Qui étaient ceux qui

* Université Complutense de Madrid, Espagne (zamora@cps.ucm.es).

** Université Complutense de Madrid, Espagne (noeliacamara@cps.ucm.es).

*** GOVCOPP, Université d'Aveiro, Portugal (mcgomes@ua.pt).

**** CICS.NOVA, Université Nova de Lisboa, Portugal (amdop@fcsh.unl.pt).

(1) Dans le reste du texte, la crise de 2008 sera simplement dénommée la crise.

arrivaient jusqu'en 2008 et d'où venaient-ils? Qui étaient ceux qui partaient entre 2008 et 2014 et où partaient-ils? Enfin, qui sont ceux qui viennent ou reviennent depuis 2014 et d'où viennent-ils ou reviennent-ils? Le « qui » fait référence aux caractéristiques individuelles des migrants, limitées par l'information disponible. Cette analyse devrait nous permettre de mesurer quelle a été l'influence des migrants sur la population résidant en Espagne et au Portugal à différents égards. Le « où » et le « d'où », pour leur part, renvoient à la destination et à l'origine géographiques des migrants, hors d'Espagne ou du Portugal comme au sein des deux pays. Ici également, devraient pouvoir s'observer les conséquences différenciées géographiquement des migrants sur les populations locales concernées.

Nous procéderons à une analyse comparative des cas espagnol et portugais pour voir en quoi la crise a eu des effets similaires, ou au contraire divergents, sur les migrants en Espagne et au Portugal, et pour quelles raisons s'observent des singularités dans l'un et l'autre cas.

I. Le cas espagnol

Afin de mieux appréhender le calendrier migratoire lié à la crise, il a semblé pertinent de fixer des dates représentatives des diverses périodes caractérisant le déroulement de celle-ci (encadré 1). Ainsi, la période 1998-2007 définirait l'avant crise, 2008-2013 la crise proprement dite et la période courant depuis 2014 l'après crise.

Encadré 1. La crise de 2008 en Espagne et au Portugal

La crise de 2008 a eu des effets sévères, autant en Espagne qu'au Portugal, comme en attestent les indicateurs choisis pour la décrire (voir tableau ci-dessous). Les taux de chômage s'envolent tandis que le nombre d'emplois diminue, d'une manière cependant moins accusée au Portugal qu'en Espagne. La dette augmente de près de 60 points, beaucoup plus fortement au Portugal qu'en Espagne, le PIB se contractant d'environ 3% dans chacun des deux pays. Les entrées d'étrangers se réduisent assez fortement, sans pour autant disparaître, alors que le nombre de nationaux qui choisissent de quitter le pays augmente, moins fortement toutefois en Espagne qu'au Portugal qui, en dépit de la crise, reste un pays d'émigration nette. La crise s'est également accompagnée d'une très significative augmentation de la proportion de population vivant sous le seuil de pauvreté; portée à 28 % dans les deux pays, avec une progression toutefois plus ample en Espagne.

Au cours des vingt dernières années, les principaux agrégats macro-économiques de l'Espagne et du Portugal ont évolué de façon relativement similaire et proche

(voir figure ci-dessous). Entre 1998 et 2007, avant la crise, ces deux pays connaissaient une situation favorable de leur marché du travail, celui de l'Espagne plus particulièrement était alors en pleine embellie. L'irruption de la crise a brutalement inversé les tendances à la hausse de l'emploi et à la baisse du chômage. À partir de 2014, un nouveau retournement intervient dans les deux pays, qui ne ramène pas cependant les indicateurs à leurs niveaux d'avant la crise. Et il est à craindre que la pandémie de Covid-19 ne constitue un nouveau coup dur ; pour les populations comme pour les économies de ces deux pays.

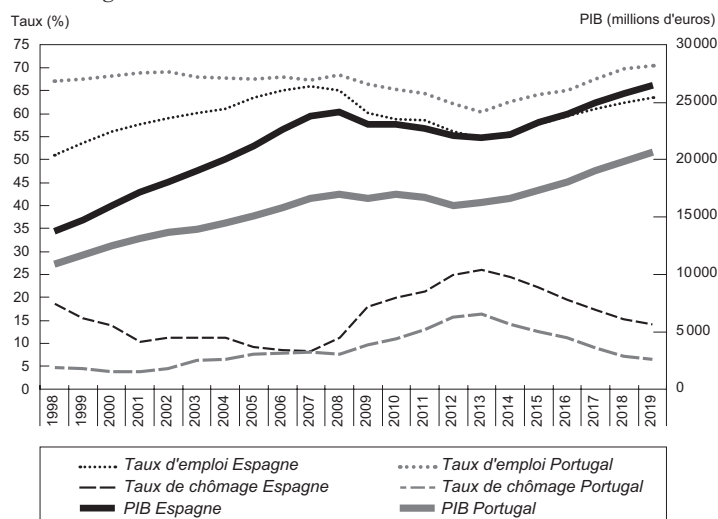
Quelques agrégats macro-économiques de l'Espagne et du Portugal en 2007 et 2013

Indicateurs de la crise	Espagne		Portugal	
	2007	2013	2007	2013
Taux de chômage des hommes (en %)	6,4	25,8	6,7	16,3
Taux de chômage des moins de 25 ans (en %)	18,2	55,7	16,7	38,1
Produit intérieur brut (en millions d'euros)	1 080 807	1 049 181	175 483	170 492
Dette (en % du PIB)	35,5	92,1	72,7	131,4
Nombre d'emplois (en millions)	20,4	16,8	5,1	4,4
Nombre d'entrées d'étrangers	920 534	307 036	60 117	33 246
Émigrants nationaux	28 091	72 749	90 000*	123 265
Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté (en %)	22,3	28,0	25,0	27,5

* Données corrigées de l'Observatoire de l'émigration

Sources : I.N.E. et Pordata

Taux d'emploi, taux de chômage et produit intérieur brut par habitant. Espagne et Portugal, 1998-2019

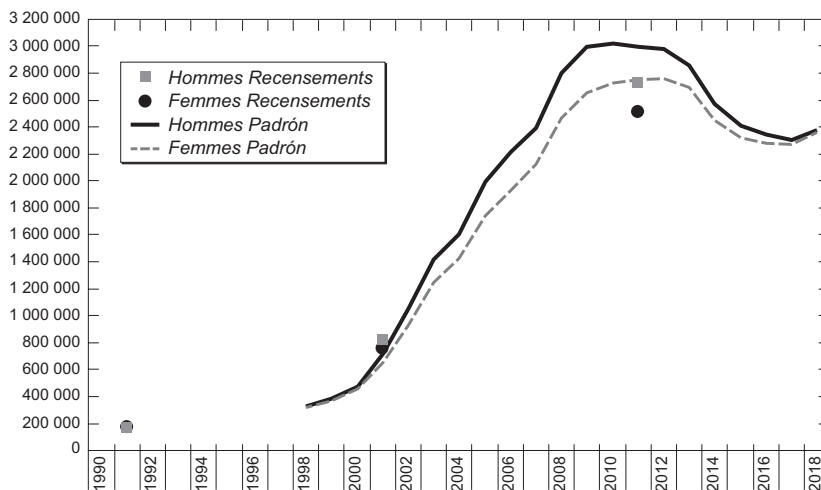


Source : Eurostat.

I.1. Population étrangère résidente en Espagne

L'analyse du stock de population étrangère en Espagne de 1991 à 2018 (figure 1) à partir des données censitaires et *padronales*⁽²⁾ montre que la croissance de cette population est essentiellement intervenue au cours de la période 2000-2008, passant de 471 465 personnes (2,4 % de la population totale) à 5 268 752 (soit 12,2 % de l'ensemble de la population présente en Espagne). Cet accroissement, qui coïncide avec une accélération des flux migratoires internationaux au cours de cette période, est motivé par une forte expansion économique (Bayona i Carrasco, 2008 ; Valente Fumo, 2017) et une grande demande de main-d'œuvre étrangère dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et du commerce (Gil y Domingo, 2008). Des moyens de communication aisés avec le nord de l'Afrique et la proximité culturelle avec l'Amérique latine (Valente Fumo, 2017) ont également joué. Au final, il en est résulté l'un des processus migratoires les plus intenses et inattendus qu'ait connu l'Europe contemporaine, qui se traduit pour l'Espagne, par une des plus fortes proportions européennes de présence étrangère. Une présence qui a constitué le facteur premier de la croissance économique du pays durant cette période (Delgado y Zamora, 2006 ; Bayona i Carrasco, 2008).

Figure 1. La population étrangère résidant en Espagne selon le sexe, 1991-2018. Comparaison des données censitaires et du Padrón



Sources : INE, recensements de population et *Padrón*.

(2) Le Padrón est en Espagne un registre de population tenu sous responsabilité municipale.

L'immigration stoppa à partir de 2009, en lien avec la crise économique internationale qui, en Espagne, prit une ampleur particulière du fait de l'éclatement de la « bulle immobilière ». De 2009 à 2012, suite à la réduction des flux d'immigration, la population étrangère stagna (Gil Alonso *et al.*, 2013). À partir de 2013, elle diminua graduellement, d'un peu plus d'un million, jusqu'à ne plus représenter que 9,8 % de la population totale de l'Espagne en 2017. Depuis 2018, on note une légère reprise qui semble devoir se poursuivre dans le futur.

L'analyse du stock de population étrangère présente en Espagne selon la source de données, recensements ou *Padrón*, ne révèle pratiquement pas de différences pour 2001 mais, pour 2011, les chiffres du recensement sont inférieurs à ceux du *Padrón* pour les hommes et pour les femmes. Ceci tient au fait que dans les statistiques du *Padrón* figurent des étrangers ayant cessé, en raison de la crise, de résider en Espagne, retournés dans leur pays d'origine ou partis dans un autre pays à la recherche de meilleures conditions de vie.

I.2. Caractéristiques sociodémographiques de la population étrangère résidant en Espagne

Cette section porte sur l'analyse des caractéristiques sociodémographiques des migrants (tableau 1). L'objectif est de mettre en évidence d'éventuelles différences avec la population espagnole et d'apprécier leur évolution au travers des trois derniers recensements (1991, 2001, 2011⁽³⁾).

Sur fond de structure quasi identique selon le sexe entre population espagnole et population étrangère, on note pour cette dernière une légère surreprésentation masculine aux deux derniers recensements, le changement intervenu par rapport au recensement de 1991 pouvant tenir à l'augmentation entre 1991 et 2001 des flux migratoires de certaines nationalités (Marocains, Italiens, Portugais, Bulgares, Roumains) à prédominance masculine. Les nationalités latino-américaines, qui étaient davantage représentées en 1991, étaient au contraire plus féminisées (Colectivo Ioé, 2004 ; Cortina *et al.*, 2006).

Concernant la structure par âge, on observe un rajeunissement de la population étrangère entre 1991 et 2001. Tandis qu'en 1991, au sein d'une population étrangère peu nombreuse, dominaient les retraités (Huber, 2000), en 2001 et 2011, au contraire, l'essentiel de la population immigrante étrangère est jeune, en âge de travailler et constituée en familles avec de jeunes enfants

(3) On utilise les données censitaires, même si le dernier recensement date de 2011, parce que le *Padrón* n'incorpore pas les variables sociodémographiques nécessaires. Les trois derniers recensements sont analysés : celui de 1991, quand le nombre d'étrangers était minime (inférieur à 1 % de la population totale); celui de 2001, année au cours de laquelle les flux migratoires étaient en plein essor; et celui de 2011, en pleine crise économique.

Tableau 1. Caractéristiques sociodémographiques de la population selon la nationalité. Espagne, 1991, 2001 et 2011

	1991		2001		2011	
	Étrangers	Espagnols	Étrangers	Espagnols	Étrangers	Espagnols
Sexe						
Hommes	48,8%	49,1%	51,9%	49,0%	52,0%	49,1%
Femmes	51,2%	50,9%	48,1%	51,0%	48,0%	50,9%
Structure par âge						
Moins de 16 ans	15,6%	21,3%	14,8%	15,7%	17,6%	15,9%
16-64 ans	71,0%	65,2%	79,4%	67,1%	76,6%	65,6%
65 ans ou +	13,3%	13,5%	5,7%	17,2%	5,8%	18,5%
Âge moyen (années)	38,2	36,7	33,4	40,1	34,1	42,2
État matrimonial						
Célibataire	39,4%	45,1%	49,8%	43,3%	47,0%	43,1%
Marié/e	52,2%	47,7%	42,4%	47,2%	44,8%	45,7%
Veuf/ve	4,9%	6,1%	2,8%	6,7%	2,1%	6,7%
Séparé/e/Divorcé/e	3,5%	1,1%	5,1%	2,8%	6,0%	4,5%
Niveau d'études						
Moins de 16 ans	15,6%	21,3%	14,8%	15,7%	17,6%	15,9%
Pas d'études*	10,5%	19,8%	10,8%	13,0%	6,6%	9,5%
Premier degré	16,6%	24,9%	16,2%	19,6%	11,5%	12,6%
Deuxième degré	40,6%	28,1%	45,8%	40,3%	49,8%	45,7%
Troisième degré	16,6%	6,0%	12,4%	11,4%	14,5%	16,3%
Activité						
Actifs	37,3%	39,9%	59,7%	46,4%	60,3%	52,6%
Inactifs	62,7%	60,1%	40,3%	53,6%	39,7%	47,4%
Population (N)	341 970	38 269 947	1 548 941	39 046 920	5 242 385	41 332 340

* Sont inclus les analphabètes et les individus sans études.

Source: Recensements de Population (I.N.E.).

(Cortina *et al.*, 2006 ; Gozávez Pérez, 2010). En conséquence l'âge moyen de la population étrangère présente en Espagne est tombé de 38,2 ans en 1991 à 33,4 ans en 2001, avant de légèrement remonter à 34,1 ans en 2011.

S'ils comptent une proportion de veufs et veuves plus faible et une proportion de divorcé(e)s un peu plus élevée que les Espagnols, les étrangers sont aussi désormais moins fréquemment mariés, alors qu'ils étaient une majorité dans ce cas au recensement de 1991.

De 1991 à 2011, les différences de structure selon le niveau d'éducation se sont considérablement réduites, non en raison d'une diminution du niveau éducatif des étrangers, mais d'une très forte augmentation du niveau d'études des Espagnols, les étrangers comptant néanmoins toujours une proportion moins élevée d'individus n'ayant pas fait d'études ou analphabètes et une proportion

un peu plus importante d'individus ayant un niveau d'études secondaires ou supérieures (64,3 %, contre 62 %).

En relation avec la forte croissance économique des années 2000, la proportion d'actifs est, en toute logique, en nette augmentation par rapport à 1991, aussi bien pour les Espagnols que pour les étrangers ; pour ces derniers, en partie parce que leur population comptait un nombre plus important de retraités en 1991 qu'en 2001 et 2011.

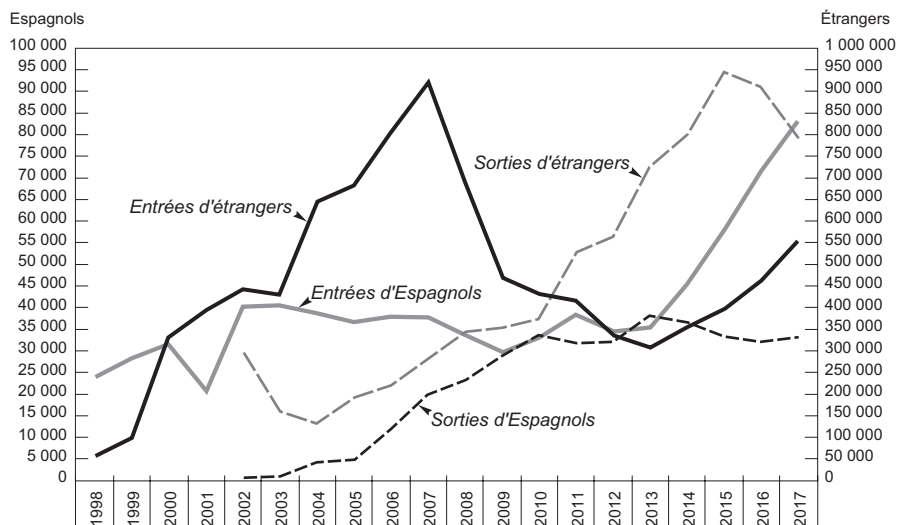
I.3. Origine et destination des migrants selon la nationalité

Les entrées d'étrangers (figure 2, échelle de droite), en croissance soutenue jusqu'en 2007, année où elles culminent à plus de 920 000, diminuent brutalement du fait de la crise à partir de la fin de 2008, atteignant un minimum en 2013 (307 036). Depuis 2014, elles progressent à nouveau nettement, jusqu'à s'élever à plus de 550 000 en 2017 (dernière année disponible).

Les entrées d'Espagnols (figure 2, échelle de gauche) ne sont absolument pas comparables. Moins massives et quasiment étales de 2002 à 2013, elles obéissent à d'autres motifs : retours correspondant à des émigrations des années antérieures ou premières entrées d'Espagnols nés à l'étranger qui, en raison de conditions défavorables dans leur pays de naissance, profitent de la nationalité d'origine de leurs parents pour entrer en Espagne. Ces entrées, que l'on pourrait

Figure 2. Espagne, 1998-2017.

Flux d'entrées et de sorties enregistrées par le Padron, selon la nationalité



Sources : INE.

qualifier de « retours différés », dépendent davantage des mauvaises conditions régnant dans les pays d'origine que des conditions prévalant en Espagne.

S'agissant des sorties du territoire espagnol, il est à remarquer que celles des étrangers ne semblent pas avoir été particulièrement influencées par la crise qui, si elle a fortement contrarié les entrées, n'a pas constitué un élément suffisant pour inciter au retour dans des pays connaissant des bouleversements perçus comme plus négatifs qu'une crise économique, aussi majuscule soit-elle.

Le cas des Espagnols est, là encore, assez différent de celui des étrangers. Depuis 2005, en effet, les départs de ressortissants espagnols, nullement altérés par les années de crise sont en hausse continue jusqu'en 2015, 2016 montrant un renversement de tendance dont il est trop tôt encore pour savoir s'il augure d'un changement durable.

I.4. Principaux pays d'origine et de destination des migrants selon la nationalité

Avant la crise, les étrangers venaient principalement de Roumanie, du Maroc, d'Équateur et de Colombie, mais également du Royaume-Uni pour les hommes et de la Bolivie pour les femmes (tableau 2)⁽⁴⁾. Avec la crise, les arrivées proviennent des mêmes pays, les changements concernant l'Italie au détriment de l'Équateur pour les hommes, le Paraguay au lieu de la Bolivie pour les femmes. La fin de la crise ne modifie pas outre mesure l'origine des étrangers, Roumains et Marocains recherchant des opportunités de travail, les Britanniques étant, peut-être, davantage sensible à la douceur du climat. Par ailleurs, apparaît le Venezuela, certainement en raison de la crise politique qui sévit dans ce pays et qui provoque un flux de sorties assez important, en direction de l'Espagne notamment.

Les arrivées d'Espagnols montrent également des réalités bien différentes selon les pays d'origine : retours d'anciens émigrants de France, des États-Unis, du Royaume-Uni, de Suisse, d'Allemagne ; première venue de descendants d'Espagnols en provenance du Venezuela, d'Argentine, de Cuba et même d'Équateur après la crise.

Les étrangers qui résidaient en Espagne avant la crise l'abandonnèrent massivement lorsque la crise se déclara. Les données disponibles ne permettent pas de savoir si les départs ont signifié, ou non, retour dans les pays d'origine. Le fait que la Roumanie, le Maroc et l'Équateur aient été, avant la crise, les principaux pays d'origine des immigrants et, juste après celle-ci, les principaux

(4) Il faut ici mentionner que depuis 2004, les pays d'origine et de destination sont inconnus dans des proportions pouvant respectivement atteindre 34 % et 69 %. Les résultats présentés sont en conséquence à interpréter avec beaucoup de précautions.

Tableau 2. Principaux pays d'origine des entrants selon la période, la nationalité et le sexe.

1998-2007		2008-2014		2015-2017	
Espagnols					
Hommes					
Venezuela	2 222	Venezuela	1 761	Venezuela	5 762
Argentine	1 924	Cuba	1 448	Équateur	2 856
Suisse	1 613	France	1 406	Royaume-Uni	2 382
France	1 476	États-Unis	1 253	France	2 111
Allemagne	1 401	Royaume-Uni	1 183	États-Unis	2 071
Femmes					
Venezuela	2 043	Venezuela	1 800	Venezuela	5 798
Argentine	1 623	Cuba	1 587	Équateur	3 105
France	1 478	France	1 430	Royaume-Uni	2 445
Suisse	1 416	Royaume-Uni	1 273	États-Unis	2 097
Allemagne	1 259	États-Unis	1 235	France	2 046
Étrangers					
Hommes					
Roumanie	33 301	Roumanie	18 143	Maroc	15 089
Maroc	29 015	Maroc	14 134	Roumanie	13 944
Équateur	20 180	Royaume-Uni	8 496	Venezuela	10 502
Royaume-Uni	13 365	Italie	6 298	Royaume-Uni	10 254
Colombie	12 310	Colombie	6 220	Italie	10 107
Femmes					
Roumanie	28 280	Roumanie	19 668	Venezuela	13 169
Équateur	20 659	Maroc	13 281	Roumanie	12 894
Maroc	15 381	Royaume-Uni	7 727	Colombie	12 554
Colombie	14 917	Colombie	7 711	Maroc	12 352
Bolivie	12 570	Paraguay	5 456	Honduras	9 327

Source: I.N.E.

pays de destination accrédite l'hypothèse du retour (tableau 3). Mais, dans la période plus récente, parmi les pays de destination, figurent également l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France, des pays qui ont mieux résisté à la crise que l'Espagne et offert de meilleures perspectives d'emploi que celle-ci. Si l'on ne peut exclure que les migrations vers ces pays soient pour une part des migrations de retour justifiées par la détérioration des conditions de vie en Espagne, il est vraisemblable qu'une partie d'entre elles soient des migrations de non nationaux. La proximité de l'Espagne avec ces trois économies relativement plus robustes et le fait, pour les étrangers concernés, de bénéficier de permis de séjour et de travail en Espagne, a pu faciliter leur nouvel établissement.

Pour leur part, les Espagnols montrent des stratégies bien différenciées. D'une part, avant la crise, les sorties se sont principalement dirigées vers des pays riches : Royaume-Uni, France, États-Unis, Allemagne, Suisse ; des sorties assimilables à une tentative de promotion économique et/ou sociale. Par contre, la substitution de la Suisse par l'Équateur après le déclenchement de la crise, pourrait correspondre à des retours au pays d'Équatoriens ayant acquis, durant leur séjour, la nationalité espagnole.

Tableau 3. Espagne.

Principaux pays de destination des sortants selon la période, la nationalité et le sexe

2002-2007		2008-2013		2014-2017	
Espagnols					
Hommes					
Royaume-Uni	1 088	Royaume-Uni	2 591	Royaume-Uni	5 516
États-Unis	959	France	2 278	France	4 828
France	894	États-Unis	1 995	Allemagne	4 228
Allemagne	665	Allemagne	1 858	États-Unis	3 878
Suisse	549	Équateur	1 830	Équateur	3 196
Femmes					
Royaume-Uni	1 400	Royaume-Uni	2 898	Royaume-Uni	5 910
France	1 065	France	2 281	France	4 296
États-Unis	1 003	États-Unis	1 975	États-Unis	3 941
Allemagne	797	Équateur	1 963	Allemagne	3 809
Suisse	501	Allemagne	1 774	Équateur	3 523
Étrangers					
Hommes					
Roumanie	912	Roumanie	3 034	Roumanie	2 655
Maroc	831	Maroc	2 245	Maroc	1 844
Équateur	461	Équateur	1 638	Royaume-Uni	1 818
Portugal	416	Bolivie	1 418	Allemagne	1 247
Allemagne	409	Colombie	1 121	France	932
Femmes					
Roumanie	743	Roumanie	2 301	Roumanie	2 149
Équateur	482	Équateur	1 150	Royaume-Uni	1 772
Allemagne	431	Allemagne	1 130	Allemagne	1 331
Bolivie	384	Bolivie	1 123	France	843
Argentine	359	Royaume-Uni	939	Colombie	748

Source: I.N.E.

II. Le cas portugais

Les sources pour l'analyse des migrations au Portugal sont plus limitées que pour l'Espagne, se résumant aux données censitaires de l'Institut national

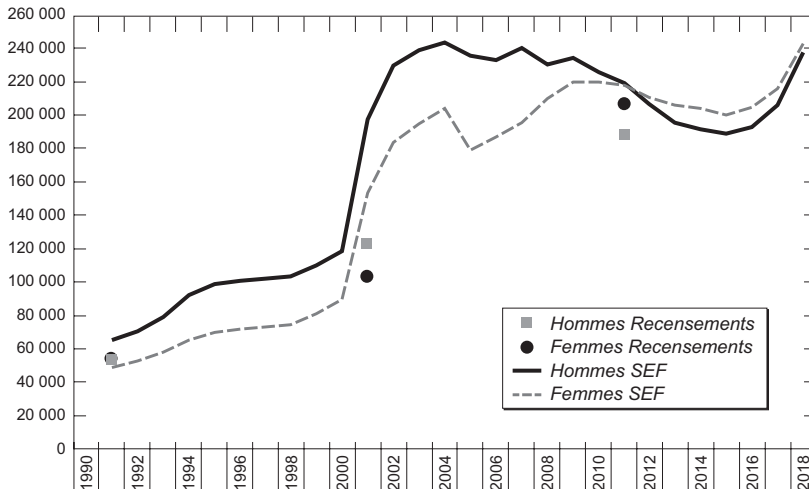
de statistique (INE) et à celles recueillies par le Service des étrangers et des frontières (SEF). Le recensement est donc un document essentiel, même si les données collectées sur la population étrangère ne sont pas toutes publiées.

Il convient également de souligner le rôle que les observatoires de l'émigration et de la migration jouent dans la compilation et la diffusion de données sur les émigrants et les immigrants au Portugal. Comme il n'existe pas de registre des sorties de migrants, l'Observatoire de l'émigration a développé un important travail de collecte des informations enregistrées dans les pays d'accueil, autorisant ainsi une analyse complémentaire des données de l'INE⁽⁵⁾.

II.1 La population étrangère résidente au Portugal

Sur l'ensemble de la période analysée (1991-2018), l'augmentation du stock de population étrangère au Portugal est manifeste même si la tendance a marqué un très net coup d'arrêt dans la période qui a suivi la crise de 2008 (figure 3). L'essentiel de la hausse s'est produit au cours de la période 1995-2004, la présence étrangère passant de 168 316 personnes à 447 155 (soit 4,2 % de la population résidente au Portugal). Pour 100 résidents, on comptait en 1991 une personne de nationalité étrangère (données censitaires); en 2001, ce nombre avait doublé (2,2) et en 2011, il atteignait pratiquement 4 (3,7).

Figure 3. La population étrangère résidant au Portugal selon le sexe, 1991-2018. Comparaison des données censitaires et du SEF



Sources : INE, SEF.

(5) <http://observatorioemigracao.pt> et <https://www.acm.gov.pt>

On peut noter que si, au début des années 1990, les statistiques sur la présence étrangère au Portugal ne différaient guère selon la source – recensement ou SEF –, par la suite les écarts se sont creusés, tout particulièrement au moment du recensement de 2001. Les procédures juridiques d'enregistrement des ressortissants étrangers ayant évolué avec la législation portugaise, il est possible que certains étrangers n'aient pas été recensés par l'INE mais qu'ils aient été en revanche inclus dans les statistiques du SEF.

La présence étrangère au Portugal a considérablement augmenté dans les années 1990, suite à l'adhésion du pays à l'Union européenne (1^{er} janvier 1986), à l'expansion de l'économie générée par les investissements publics et étrangers qui l'ont suivie et aussi aux conditions de libre circulation dans l'espace Schengen. L'intensité des arrivées de migrants a suivi les cycles de croissance économique, la composition des flux évoluant au gré des différentes vagues d'immigrants dont certaines en provenance de pays qui n'étaient pas culturellement proches ou avaient d'autres types d'affinités comme ceux de l'Europe de l'Est, notamment les Ukrainiens, les Roumains et les Moldaves (Malheiros et Esteves, 2013). Mais ce phénomène de forte immigration, nouveau pour la société portugaise⁽⁶⁾, ne s'est pas pour autant accompagné d'un tarissement total des flux de sorties ; bien que de faible ampleur comparativement aux flux d'entrées, ceux-ci se sont maintenus (Peixoto, 2004 ; Malheiros et Fonseca, 2011 ; Góis et Marques, 2018). Dans le contexte de crise, de détérioration des conditions socio-économiques, l'émigration a de nouveau progressé, l'immigration ralentissant et se réorientant. Tout comme les citoyens portugais, les étrangers ont également cherché à fuir la crise (Esteves *et al.*, 2017). Entre 2008 et 2014, la population étrangère a fondu de 10,2 %, la récupération n'intervenant qu'à partir de 2016. En 2018, la présence étrangère au Portugal s'élevait à 480 300 personnes (4,7 % de la population résidente), niveau le plus élevé depuis 1976 et en hausse de 13,9 % par rapport à 2017 (SEF, 2019).

II.2. Caractéristiques sociodémographiques de la population étrangère résidant au Portugal

L'examen des caractéristiques sociodémographiques de la population étrangère est important dans la mesure où il permet de mieux comprendre l'évolution de la population ayant choisi le Portugal comme pays de destination, de même que les raisons, liées à la crise, ayant conduit au départ de plusieurs milliers de portugais et d'étrangers (Rosa *et al.*, 2004 ; Peixoto, 2008 ; Esteves, 2017 ; Pimentel et Gomes, 2018) (tableau 4).

(6) Jusqu'au milieu des années 1990, l'immigration au Portugal était relativement peu intense et dominée par des africains (travailleurs peu qualifiés) et des cadres professionnels européens.

D'une manière générale, on note une surreprésentation de la population féminine, qu'elle soit de nationalité portugaise ou étrangère, à peine estompée en 2001 par la plus forte présence d'individus de sexe masculin, correspondant à une période d'attraction croissante d'étrangers. Si la population étrangère était majoritairement de sexe masculin (54,3 %) au recensement de 2001, ce n'était plus le cas au recensement de 2011, les femmes étant devenues majoritaires : 52,3 %. Ce mouvement fait suite aux transformations du marché de travail, la hausse des taux de chômage et la réduction salariale qui ont durement touché les immigrants pendant la crise ; plus particulièrement les hommes, essentiellement employés dans le secteur de la construction (Esteves *et al.*, 2017).

De 1991 à 2011, le vieillissement démographique s'est amplifié au Portugal, affectant aussi bien la population portugaise que la population étrangère, la première s'avérant néanmoins, à chaque recensement, davantage vieillie, comme en atteste l'examen des âges moyens.

La population étrangère reste plus jeune, concentrant plus de 70 % de ses membres dans le groupe d'âges 15-64 ans (un peu plus de 65 % pour les Portugais). La proportion de personnes en âge de travailler a augmenté au fil des recensements, bien que très faiblement de 2001 à 2011, laissant déjà entrevoir les difficultés ressenties dans le pays avec la crise.

Pour la population étrangère, parallèlement au processus de vieillissement par la base, un processus de rajeunissement a lieu au sommet, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus diminuant en dépit d'une augmentation en termes absolus (de 6 486 en 1991 à 11 001 en 2001 et 17 192 en 2011).

Alors qu'elle avait très significativement diminué de 1991 à 2001, la proportion d'étrangers célibataires est apparue en très forte augmentation au recensement de 2011, la proportion d'individus mariés enregistrant une très significative baisse aussi bien pour les étrangers que pour les Portugais, les données de 2011 révélant par ailleurs une union de fait plus fréquente dans la population étrangère (28,2 %) que dans la population portugaise (12,3 %; INE 2012).

D'une certaine façon, la détérioration des conditions sociales au Portugal commençait déjà à se refléter dans la dynamique de la population en 2011, ce qui a conduit, d'une part, à l'augmentation des flux migratoires et, d'autre part, à un comportement plus défensif se répercutant sur le report d'un ensemble de décisions, notamment celles liées au mariage (Pimentel et Gomes, 2018) tandis que, parallèlement, les proportions de personnes séparées ou divorcées, étrangère et portugaise, finissaient par converger.

S'agissant des qualifications, on remarque une augmentation du niveau de scolarisation dans les deux populations, les étrangers présentant toutefois un niveau moyen plus élevé que les Portugais aux trois recensements. Au recensement

Tableau 4. Caractéristiques sociodémographiques de la population selon la nationalité.
Portugal, 1991, 2001 et 2011

	1991		2001		2011	
	Étrangers	Portugais	Étrangers	Portugais	Étrangers	Portugais
Sexe						
Hommes	49,6%	48,2%	54,3%	48,2%	47,7%	47,8%
Femmes	50,4%	51,8%	45,7%	51,8%	52,3%	52,2%
Structure par âge						
Moins de 15 ans	24,0%	19,9%	13,9%	16,0%	12,4%	14,9%
15-64 ans	69,9%	66,4%	81,2%	67,3%	82,8%	65,3%
65 ans ou +	6,1%	13,7%	4,9%	16,7%	4,8%	19,8%
Âge moyen (années)*	28,6	36,6	32,0	39,4	34,2	42,4
État matrimonial**						
Célibataire	56,6%	40,6%	46,0%	37,5%	52,9%	40,5%
Marié/e	36,5%	50,8%	49,2%	53,3%	39,4%	46,6%
Veuf/ve	3,3%	6,4%	2,2%	6,6%	2,3%	7,3%
Séparé/e/Divorcé/e	3,6%	2,2%	2,7%	2,7%	5,4%	5,6%
Niveau d'études						
Sans diplôme	25,1%	16,1%	17,9%	12,5%	14,3%	8,4%
Premier cycle	19,6%	43,8%	16,1%	35,1%	10,3%	29,9%
Deuxième cycle	19,7%	12,7%	14,3%	12,6%	13,6%	10,4%
Troisième cycle	12,3%	10,9%	19,0%	10,9%	21,0%	15,7%
Baccalauréat et post baccalauréat	14,8%	10,1%	20,2%	16,4%	28,1%	17,6%
Enseignement supérieur	8,5%	4,9%	12,5%	10,8%	12,7%	15,4%
Statut d'activité						
Actif(ve) occupé(e)	38,1%	41,9%	57,4%	44,9%	49,8%	41,3%
Inactif(ve) :						
Chômeurs à la recherche du premier emploi	1,2%	0,7%	1,5%	0,7%	2,2%	0,5%
Chômeurs à la recherche d'un emploi	2,6%	2,0%	3,8%	2,6%	9,2%	2,6%
Domestiques		9,0%	4,7%	5,9%	3,9%	4,0%
Retraité(e)/Autre		16,9%	5,6%	18,7%	6,1%	22,2%
Incapacité permanente de travail		1,0%	0,9%	1,7%	0,9%	1,3%
Population (N)	107678	9710542	226715	10001074	394496	9956911

* Pour le calcul de l'âge moyen, le groupe ouvert des 85 ans ou plus a été arbitrairement borné à 99 ans.

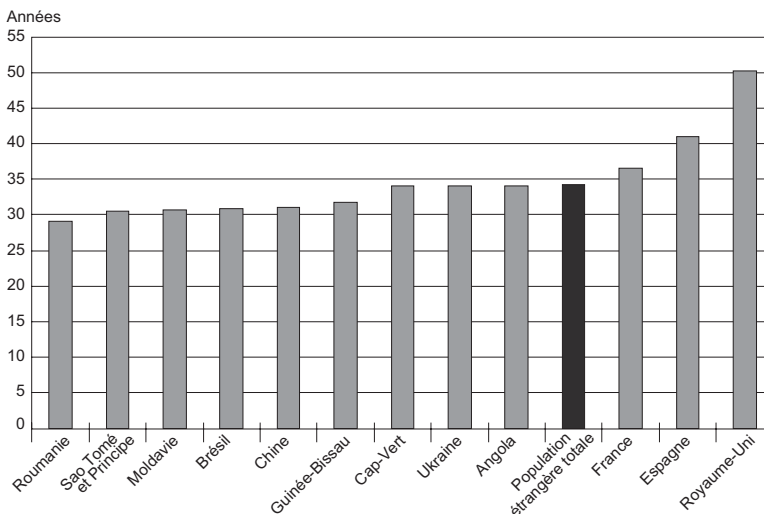
** L'état matrimonial porte sur l'ensemble de la population résidente.

Source : INE, Recensements de population.

de 1991, seulement 15 % des Portugais avaient suivi des études secondaires ou supérieures, contre 23 % des étrangers. Les deux recensements suivants montrent une augmentation des proportions de personnes les plus scolarisées (41 % des étrangers, 33% pour les Portugais), révélatrice des efforts d'éducation entrepris au Portugal et de l'attraction de flux migratoires plus qualifiés. En fonction de la nationalité, de substantielles différences de niveau scolaire existent, les niveaux les plus bas caractérisant les ressortissants des pays africains de langue officielle portugaise (principalement ceux du Cap-Vert, de Guinée-Bissau et de Sao Tomé et Príncipe) et les ressortissants chinois, et les niveaux plus qualifiés caractérisant les personnes originaires d'Espagne, du Royaume-Uni et d'Ukraine (INE, 2012).

En toute logique, les étrangers paraissent plus fréquemment en emploi ou en recherche d'emploi que les Portugais dans un pays où les taux de chômage ont augmenté, de façon plus significative pour les étrangers ; en 2012, 15,5 % des nationaux étaient au chômage, contre 20% des étrangers (INE et OCDE, 2013). Parmi les inactifs, les personnes retraitées ou inaptes au travail sont davantage représentées dans la population portugaise. Si l'on remarque une certaine tendance à la convergence entre les différents groupes nationaux, il apparaît néanmoins que les ressortissants d'Ukraine, du Brésil, de Roumanie, de Moldavie et de Chine, qui sont en moyenne plus jeunes (figure 4), ont un taux d'occupation professionnelle plus élevé, tandis que les ressortissants du Royaume-Uni, d'Espagne et de France sont davantage représentés dans le groupe des personnes en âge de retraite (INE, 2012).

Figure 4. Âge moyen des populations étrangères les plus représentatives en 2011

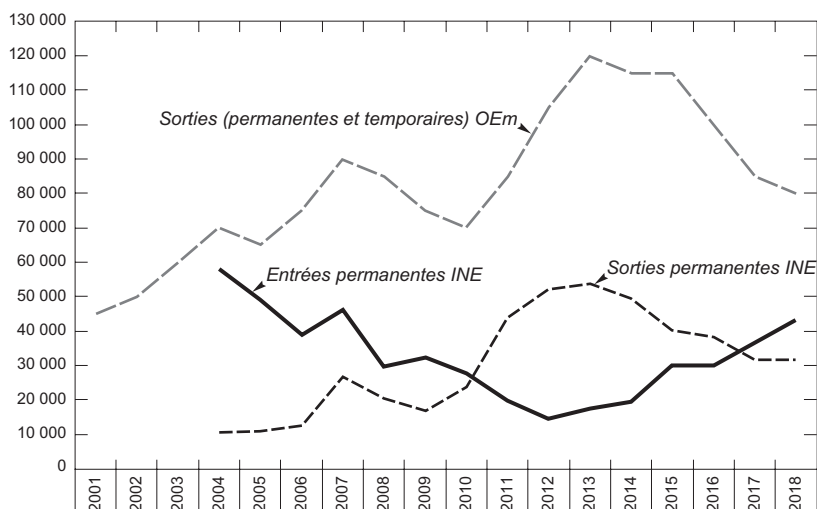


Sources : INE, 2010.

II.3. Origine et destination des migrants selon la nationalité

2010 marque un tournant des migrations au Portugal. La stagnation des entrées d'étrangers et la croissance graduelle des sorties entre 2006 et 2010 constituaient déjà des prémisses de la crise, mais c'est surtout à partir de 2010 qu'on perçoit la diminution des flux d'entrées, ceux-ci tombant à 14 606 en 2012, les sorties (permanentes et temporaires mêlées) excédant pour leur part 120 000 en 2013 (figure 5). La période de « grand bouleversement », associée à la crise, ne cesse qu'à partir de 2014. L'année 2015 est celle du retour à une croissance soutenue des entrées des étrangers (plus de 43 000 en 2018, soit un surcroît de 17,8 % par rapport à 2017), les sorties amorçant parallèlement leur déclin. Déficitaire depuis 2010, le solde migratoire international du Portugal n'est redevenu positif qu'en 2017 et 2018.

Figure 5. Mouvements d'entrées et de sorties au Portugal, 2006-2018

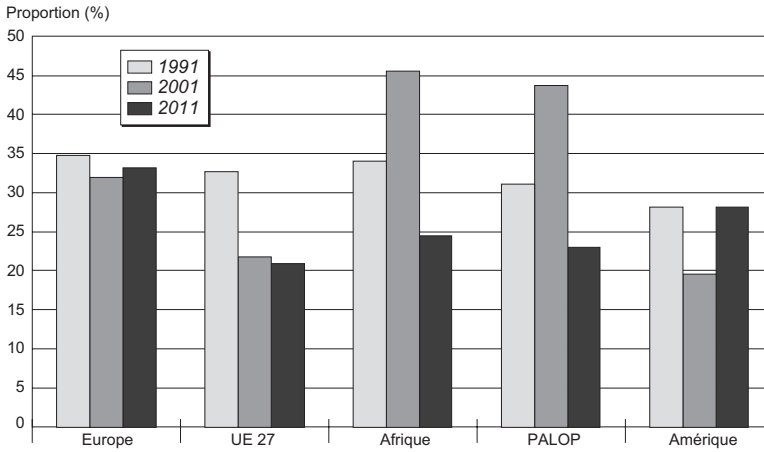


Sources : INE, NE, Observatoire de l'émigration.

Les recensements fournissent un éclairage sur les changements intervenus quant aux pays d'origine des immigrants, à savoir : une diminution de la population étrangère européenne de 1991 à 2011, particulièrement forte en 2001 et principalement due à un fort déclin de la présence des citoyens de l'Union européenne ; un repli de la présence africaine, malgré le rebond de 2001 lié à la poussée des ressortissants des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) ; un maintien de la présence américaine, la baisse enregistrée en 2001 ayant été depuis compensée (figure 6).

Figure 6. Portugal, 1991-2001-2011.

Proportion d'étrangers selon les régions d'origine (en pourcentage)



Source : INE, recensements de population.

La considération des pays les plus représentatifs de la présence étrangère permet d'explicitier les interférences entre les contextes socio-économiques du Portugal et des pays d'origine d'une part, l'attraction ou la répulsion des immigrants d'autre part.

En 1991, un nouveau cycle démarre caractérisé par une présence accrue des étrangers dans le pays ; le Portugal, qui était traditionnellement un pays d'émigration, devient aussi un pays d'immigration. L'année 2001 est un moment clé du cycle de croissance économique et d'investissement, les besoins du marché du travail qui en découlent imposant une arrivée massive de main-d'œuvre étrangère. Outre la nouvelle immigration en provenance d'Europe de l'Est, dont « la véritable dimension ne sera cependant connue qu'avec le nouveau régime de permis de séjour introduit par le DL 2/2001 », on note une « continuité, quoique avec des variations importantes, des flux traditionnels d'immigration irrégulière d'africains » (Pires, 2003). Les citoyens d'Angola, du Cap-Vert et de Guinée-Bissau représentent à eux seuls 38 % des résidents étrangers au recensement de 2001.

Quand intervient le recensement de 2011, les conditions socio-économiques dégradées ont conduit à l'intensification des flux de sortie des Portugais et des étrangers résidant au Portugal (Pimentel et Gomes, 2018). Cependant, de nouvelles communautés se sont installées ou réinstallées au Portugal, originaires notamment de Roumanie, de Chine ou du Brésil. La croissance de l'économie brésilienne a motivé le retour au pays de nombreux ressortissants, au début des années 2000 ; toutefois, le ralentissement de l'activité économique et la violence

urbaine ont généré de nouveaux flux vers Portugal. Au recensement de 2011, les Brésiliens étaient la nationalité la plus représentée (1/4 du total des étrangers présents au Portugal), place qu'ils ont maintenue dans la période la plus récente. Entre 2016 et 2018, le flux d'entrée au Portugal des citoyens en provenance du Brésil a été multiplié par trois, passant de 7 059 à 28 210 (SEF, 2019).

II.4. Principaux pays d'origine et de destination des migrants selon la nationalité

Au début des années 2000, les étrangers provenaient surtout d'Ukraine, du Brésil, du Cap-Vert, de Roumanie et également de Moldavie pour les hommes, d'Angola pour les femmes (tableau 5). Durant la crise, le Brésil, la Roumanie, le Cap-Vert et l'Angola pour les femmes, ont continué d'alimenter des flux migratoires vers le Portugal. Le changement le plus évident concerne la Chine, montée en puissance au détriment de l'Ukraine et de la Moldavie, en relation pour les ressortissants de ces deux derniers pays avec une baisse des opportunités d'emploi dans le secteur de la construction liée à la crise. Depuis 2008 et la réduction des flux d'entrées au Portugal, on observe certains changements du profil des étrangers, l'augmentation de certains flux (étudiants, chercheurs, travailleurs hautement qualifiés, travailleurs indépendants, investisseurs, retraités) s'accompagnant de la baisse de certains autres liés à l'exercice d'activités subordonnées (Oliveira et Gomes, 2019). Pour la plupart des immigrants originaires de Roumanie, du Brésil et d'Asie (Chine, Inde, Népal), la migration est motivée par le travail. Pour les Européens (Italiens, Français, Britanniques), les motivations sont plus diverses : travail indépendant, investissement immobilier, héliotropisme.

Tableau 5. Portugal.

Principaux pays d'origine des entrants selon la période et le sexe

20002-2007		2008-2014		2015-2018	
Hommes					
Ukraine	17 565	Brésil	22 125	Brésil	23 865
Brésil	14 834	Roumanie	10 686	Italie	9 927
Cap-Vert	10 048	Cap-Vert	8 166	France	8 654
Roumanie	8 763	Chine	5 020	Royaume-Uni	7 743
Moldavie	5 510	Royaume-Uni	4 075	Roumanie	5 868
Femmes					
Brésil	19 062	Brésil	30 891	Brésil	28 694
Cap-Vert	11 137	Cap-Vert	9 021	France	7 284
Ukraine	11 007	Roumanie	8 073	Italie	7 012
Angola	7 140	Chine	5 093	Royaume-Uni	6 100
Roumanie	6 526	Angola	3 631	Chine	5 375

Source: SEF.

Les aménagements du marché de travail et l’instauration d’un régime fiscal spécial pour les résidents non permanents semblent avoir limité les opportunités pour certains groupes d’immigrants, notamment les Africains des PALOP, en favorisant les flux de retraités et les visas pour regroupement familial ou pour études universitaires au Portugal.

Les données disponibles ne permettent pas de savoir si les étrangers qui résidaient au Portugal et qui en sont partis pendant la crise, sont rentrés dans leur pays d’origine ou ont migré vers un pays tiers.

La crise a également entraîné une augmentation de la mobilité chez les Portugais qui ont renoué avec l’émigration comme réponse à la récession économique et au « manque de futur » au Portugal (Peixoto *et al.*, 2016 ; Góis et Marques, 2018). Les flux remontent à des niveaux inconnus dans la période post-1974 et l’Europe s’affirme comme la destination privilégiée. Les économies européennes les plus développées attiraient déjà les Portugais avant la crise : entre 2000 et 2007, 87 % des sorties avaient pour destination cinq pays – l’Espagne, la Suisse, le Royaume-Uni, la France et l’Allemagne (tableau 6).

Tableau 6. Portugal.

Principaux pays de destination des sortants selon la période et le sexe

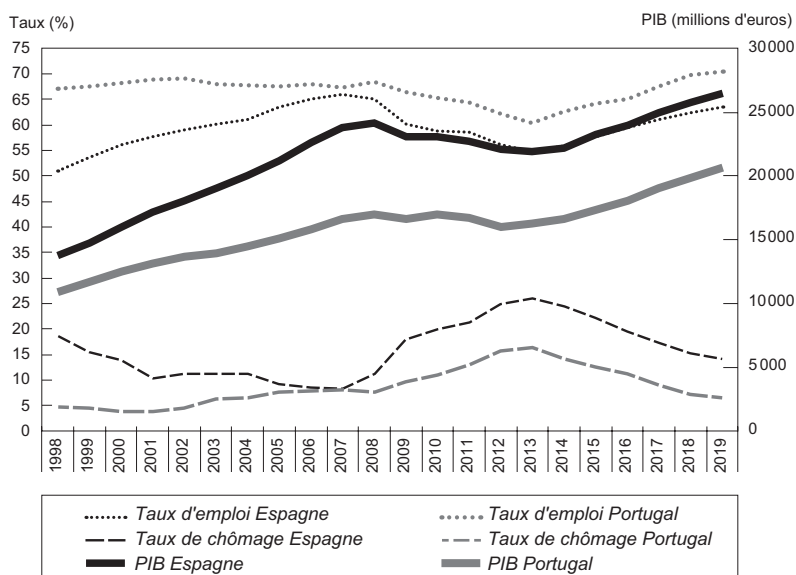
20002-2007		2008-2014		2015-2018	
Hommes					
Espagne	85402	Royaume-Uni	134715	Royaume-Uni	104337
Suisse	83360	Suisse	113150	Suisse	40438
Royaume-Uni	74039	France	100984	Espagne	33958
Allemagne	51717	Espagne	59124	France	32317
France	50790	Allemagne	49248	Allemagne	32300

Source: Observatoire de l’émigration.

À partir de 2008, l’éclatement de la « bulle immobilière » va dissuader les ressortissants Portugais de se diriger vers l’Espagne et les orienter plutôt vers le Royaume-Uni et également vers les anciennes colonies, Angola et, à un degré moindre, Mozambique (figure 7). Les données de l’Observatoire de l’émigration pour cette période confirment les changements intervenus dans la configuration spatiale et la composition sociale des flux de sortie des Portugais, plus jeunes et plus scolarisés. À partir de 2015, les flux de sorties des Portugais tendent au déclin, même si le volume de sorties annuelles reste supérieur à 80 000 par an (Pires *et al.*, 2018). L’Espagne a récupéré un regain d’attractivité face au Royaume-Uni, en raison des incertitudes du Brexit pour les populations étrangères.

Figure 7. Portugal, 2000-2018.

Estimations des flux d'émigration des Portugais, selon les pays de destination



Sources : Observatoire de l'émigration.

Conclusions

Les similitudes entre l'Espagne et le Portugal s'agissant des migrations internationales sont plus importantes que leurs différences. La séquence avant-crise/crise/après-crise vaut autant pour l'Espagne que pour le Portugal, avec son corollaire immigration intensive/déclin de l'immigration et hausse de l'émigration/reprise de l'immigration. D'une présence insignifiante en 1991 (0,9 % en Espagne ; 1,1 % au Portugal), le poids des étrangers dans la population totale a nettement augmenté jusqu'à atteindre 10,1 % en Espagne et 4,7 % au Portugal en 2018 ; soit un niveau certes inférieur au maximum atteint en 2008 en Espagne (12,2 %), mais un niveau supérieur à celui enregistré au Portugal à la même date (4,2 %).

Les caractéristiques de la population étrangère résidant en Espagne et au Portugal sont relativement similaires, mais il est intéressant de souligner le niveau éducatif plus élevé parmi les étrangers qu'au sein des populations autochtones respectives. Concernant la structure par âge des étrangers, la légère différence notée entre l'Espagne et le Portugal n'est due qu'à une présence plus ancienne, bien que peu nombreuse, d'une population étrangère âgée en quête

de soleil en Espagne. Cela étant, le vieillissement de la population étrangère au Portugal a bien progressé entre 1991 et 2011.

Même si des changements d'origine et de destination des migrants ont eu lieu, des tendances perdurent qui ont fortement à voir avec les liens historiques noués par l'Espagne et le Portugal au cours du temps avec leurs anciennes colonies. Angola, Mozambique, Cap-Vert ou Brésil, dans le cas portugais, et Venezuela, Argentine, Cuba, Colombie, Bolivie ou Équateur, dans le cas espagnol, ont maintenu, et maintiennent, des liens privilégiés avec leurs anciennes métropoles.

En définitive, non seulement les migrants participent à l'activité économique des deux pays et sont fortement influencés par celle-ci, mais ils ont également contribué à la croissance des populations autochtones en acquérant la nationalité de leur pays d'établissement. « Depuis 2007, le nombre de demandes de citoyenneté portugaise a considérablement augmenté : entre 2007 et 2018, plus d'un demi-million de citoyens (517 775) ont accédé à la nationalité portugaise (dix fois plus qu'entre 1996 et 2006) » (Oliveira et Gomes, 2019). En Espagne, le nombre d'acquisitions de la nationalité espagnole a dépassé 1,2 million entre 2007 et 2018, soit près de 5 fois plus qu'au cours de la période 1996-2006.

Les migrations, entrées et sorties, constituent une réponse quasi immédiate, sinon à la croissance économique au sens large, tout au moins à la perception qu'en ont les migrants, qu'ils soient candidats à venir en Espagne ou au Portugal et réceptifs aux difficultés dans leurs pays d'origine, ou qu'ils soient candidats au départ d'Espagne ou du Portugal et perméables aux difficultés rencontrées par le pays d'accueil.

Bibliographie

- Bayona J.**, 2008, “La población de nacionalidad extranjera en España: evolución y características demográficas”, *Entelequia. Revista interdisciplinar*, 8, pp. 117-137.
- Carmo R. M., Sebastião J., Azevedo J., Martins S. C., Costa, A. F. da (org.)**, 2018, *Desigualdades Sociais: Portugal e a Europa*, Lisboa: Editora Mundos Sociais.
- Cortina C., Esteve A., Domingo A.**, 2006, “Crecimiento y singularidades demográficas de los matrimonios de extranjeros en España”, *Migraciones*, 20, pp. 75-105.
- Delgado M., Zamora López F.**, 2006, “La contribución de las mujeres extranjeras a la dinámica demográfica en España”, *Sistema*, 190-191, pp. 143-166.
- Esteves A. (coord.) et al.**, 2017, *Condições de vida e inserção laboral de imigrantes em Portugal: efeitos da crise de 2007-2008*, Observatório das Migrações, Coleção Estudos, 60.
- Gil F., Domingo A.**, 2008, “Latinoamericanos en el mercado de trabajo español, 2000-2005”, *Papeles de Población*, 55:145-172.
- Gil F., Bayona J., Pujadas I.**, 2013, “From boom to crash: Spanish urban areas in a decade of changes (2001-2011)”, *European Urban and Regional Studies*.
- Góis P., Marques J. C.**, 2018, Retrato de um Portugal migrante: a evolução da emigração, da imigração e do seu estudo nos últimos 40 anos, *e-cadernos CES* [Online], 29 | 2018, DOI : 10.4000/eces.3307.
- González Pérez V.**, 2010, “Los extranjeros residentes en España: su aportación a la demografía”, *Investigaciones Geográficas*, 52, pp. 99-135.
- Grusky D. B., Western B., Wimer Ch. (eds.)**, 2011, *The Great Recession*. Russell Sage Foundation, New York.
- INE**, 2012, *A População estrangeira em Portugal 2011*, Destaque ad-hoc, 17 dez.2012.
- López Colás J., Zamora López F.**, 2018, « La crise actuelle en Espagne : Conséquences sur les tendances démographiques et les politiques sociales », in : Golaz V., Lefèvre C., Véron J. (sous la direction de), *La crise dix ans après*, Documents de Travail 239, Institut national d'études démographiques, Paris.
- Huber A.**, 2000, “La migración internacional de tercera edad. El caso de los jubilados europeos en la Costa Blanca (Alicante): problemas de plaza de residencia” España y las migraciones internacionales en el cambio de siglo, *II Congreso sobre Inmigración en España. Universidad Pontificia de Comillas*. 5-7 de octubre de 2000.

- Malheiros J., Esteves A.**, 2013, *Diagnóstico da população imigrante em Portugal: Desafios e Potencialidades*, Lisboa: ACIDI, I. P.
- Malheiros J., Fonseca M. Lucinda., (coord.)**, 2011, *Acesso à habitação e problemas residenciais dos imigrantes em Portugal*, Coleção Estudos OI, 48. Lisboa, ACIDI.
- Oliveira C. R. (coord.), Natália G.**, 2019, *Indicadores de integração de imigrantes. Relatório Estatístico Anual 2019*, Coleção Imigração em Números Observatório das Migrações Lisboa: ACM.
- Peixoto J.**, 2004, “País de emigração ou país de imigração? : Mudança e continuidade no regime migratório em Portugal”, Instituto Superior de Economia e Gestão – SOCIUS Working papers nº 2/2004.
- Peixoto J.**, 2008, “A demografia da população imigrante”, in : Lages Mário et Teodoro Artur (Coord.) *Portugal. Percursos de Interculturalidade vol II*, pp.7-47. Lisboa: ACIDI.
- Peixoto J., Oliveira I. T., Azevedo J., Marques J. C., Góis P., Malheiros, Jorge M., Paulo M. (org.)**, 2016, *Regresso ao futuro. A nova emigração e a sociedade portuguesa*, Lisboa : Gradiva.
- Pereira C., Azevedo J. (ed.)**, 2019, *New and Old Routes of Portuguese Emigration. Uncertain Futures at the Periphery of Europe*, Springer, IMISCOE Research Series.
- Pimentel D., Gomes M. C. Sousa**, 2018, « La crise actuelle au Portugal : Conséquences sur les tendances démographiques et les politiques sociales » in : Golaz V., Lefèvre C, et Véron J. (sous la direction de), *La crise dix ans après. Documents de Travail 239*, Institut national d'études démographiques, Paris.
- Pires R. P.**, 2003, *Migrações e integração*, Oeiras: Celta Editora.
- Pires R. P., Pereira C., Azevedo J., Vidigal I., Moura Veiga C.**, 2018, *Emigração Portuguesa. Relatório Estatístico 2018*, Lisboa: Observatório da Emigração e Rede Migra, CIES-IUL, ISCTE-IUL.
- João Valente R. M., Seabra H., Santos T.**, 2004, *Contributos dos “Imigrantes” na Demografia Portuguesa: O papel das populações de nacionalidade estrangeira*, Lisboa: ACIME/Observatório da Imigração.
- Valente Fumo F.**, 2017, “Los flujos migratorios en la crisis económica en España”, Información Comercial Española, ICE: Revista de economía, nº 899 (ejemplar dedicado a Efectos Económicos y Empresariales de los Flujos Migratorios), pp. 23-36.
- Zamora López F., Cámara N., Barrios L., Parant A., Delgado M.**, 2017, “Demographic Transitions, Ageing and “the great recession” in Spain”, in : *Ageing, Lifestyles and Economic Crisis: The New People of the Mediterranean*, Edited by Blöss T., Routledge.

L'IMPACT DE LA GRANDE RÉCESSION SUR LES MODÈLES FAMILIAUX DES JEUNES ADULTES EN EUROPE DU SUD ⁽¹⁾

Maria Carella *, Frank Heins **

Dans les pays du Sud de l'Europe, la crise économique, qui a débuté en 2008, a entraîné des pertes d'emplois d'une ampleur sans précédent, avec de profondes répercussions sur l'économie réelle et sur les conditions de vie des familles (Carella et Heins, 2018 ; O'Higgins, 2015 ; Sironi, 2018).

D'une manière générale, la récession a particulièrement touché les jeunes adultes : leur taux de chômage a augmenté dans tous les pays de l'Europe méridionale malgré des différences importantes au niveau national et infranational. La récession a en effet touché la Grèce et l'Espagne avec plus d'intensité, entraînant une baisse exceptionnelle de l'emploi : en 2013, un jeune sur deux en Grèce et en Espagne entre 18 et 24 ans était au chômage ; un sur trois en Italie et au Portugal (Golaz *et al.*, 2018).

La littérature établit que la détérioration structurelle des conditions économiques et du marché du travail exerce également ses effets sur les événements démographiques caractérisant la transition à l'âge adulte (Aassve *et al.*, 2013 ; Moreno Mínguez *et al.*, 2012). Dans un contexte de crise économique, l'insertion sur le marché du travail de jeunes adultes confrontés aux situations de chômage plus fréquentes et aux emplois souvent précaires produit une incertitude économique et financière qui retarde ultérieurement leur départ du foyer parental et leur mise en couple (Becker *et al.*, 2010 ; Cottini et Vitali, 2014). Dans certains pays du Sud de l'Europe, la récession n'a pas seulement reporté la décohabitation des jeunes adultes et de leurs parents, elle a éga-

(1) Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet « The Great Demographic Recession » financé par le ministère italien de l'Université et de la Recherche, 2017 MIUR-PRIN Grant Prot. N° 2017W5B55Y.

* Université de Bari Aldo Moro, Italie (maria.carella1@uniba.it).

** Conseil national de la recherche, Rome, Italie (f.heins@irpps.cnr.it).

lement provoqué le retour au domicile parental de ceux qui avaient déjà un travail relativement stable et qui avaient acquis leur autonomie, la *génération boomerang* (Castiglioni et Dalla Zuanna, 2017; Gentile, 2010).

Cet article se propose d'analyser les formes et les transitions familiales des jeunes adultes en Europe du Sud sur la période 2005-2018. Entre autres, on cherche à : identifier les relations existantes entre le contexte familial des jeunes adultes et leur environnement économique ; examiner les modèles familiaux des jeunes adultes en Espagne et en Italie, en analysant les différences entre les groupes d'âges ; vérifier si la crise économique a modifié de manière significative le processus de décohabitation et de formation de la famille.

Deux dimensions transversales sont privilégiées dans l'analyse : les différences de genre et le contexte géographique.

I. Données et méthode

L'étude s'articule en deux parties. La première consiste en une approche macro, consacrée à l'analyse des relations entre des indicateurs économiques (PIB et taux de chômage) et la proportion de jeunes adultes vivant chez leurs parents dans les pays du Sud de l'Europe (limités ici au Portugal, à l'Espagne, à la France, à l'Italie et à la Grèce). La deuxième partie, focalisée sur une approche micro, présente un aperçu général de la distribution des jeunes adultes en Espagne et en Italie par typologies familiales (jeunes : vivant chez leurs parents, vivant en couple, vivant avec des enfants, vivant seuls) et groupes d'âges.

Cette analyse vise à apprécier les spécificités des configurations familiales des jeunes adultes et permet de répondre aux questions motivant la recherche :

- comment a évolué le processus de formation de la famille pendant et après la période d'incertitude économique en Europe du Sud ?
- la décohabitation est-elle nécessairement synonyme de stabilité financière et d'accès à l'emploi ?
- l'émancipation tardive des jeunes espagnols et italiens est-elle associée à des facteurs affectant négativement le contexte structurel (marché du travail, système éducatif, modalités de l'intervention étatique) et à la conjoncture économique, ou reflète-t-elle un trait spécifique du « modèle de familialisme méditerranéen » (Dalla Zuanna et Micheli, 2004), caractérisé par « l'attente au domicile parental des conditions nécessaires à une installation stable dans la vie adulte » (Van de Velde, 2008a : 22) ?

Les données nécessaires à cette étude sont extraites de la base d'Eurostat. Pour poursuivre les objectifs spécifiques et conduire une analyse micro, on a recouru à l'enquête *Forces de travail* élaborée pour l'Union européenne (UE) (*Encuesta de población activa* pour l'Espagne et *Rilevazione sulle forze di lavoro* pour l'Italie) pour la période 2005-2018. Cette enquête est la principale source de données dans le domaine « emploi-chômage » et elle permet d'effectuer des analyses détaillées sur la situation des individus au regard de l'emploi (personne ayant un emploi, personne au chômage, personne économiquement inactive) selon l'âge, le sexe, la nationalité (l'analyse est limitée ici au cas des autochtones), le niveau d'éducation et la région de résidence. Par recours aux informations concernant la composition des ménages, elle permet également d'identifier les interrelations possibles entre activité économique et situation familiale des jeunes adultes.

Pour affiner les analyses, l'étude porte sur un échantillon de jeunes adultes âgés de 20 à 44 ans. Le choix de dépasser le seuil d'âge identifiant traditionnellement la jeunesse est justifié par l'allongement de la scolarité et une stabilisation de plus en plus difficile dans l'emploi, deux facteurs induisant une formation tardive de la famille.

II. La dépendance familiale des jeunes adultes dans un contexte de crise économique

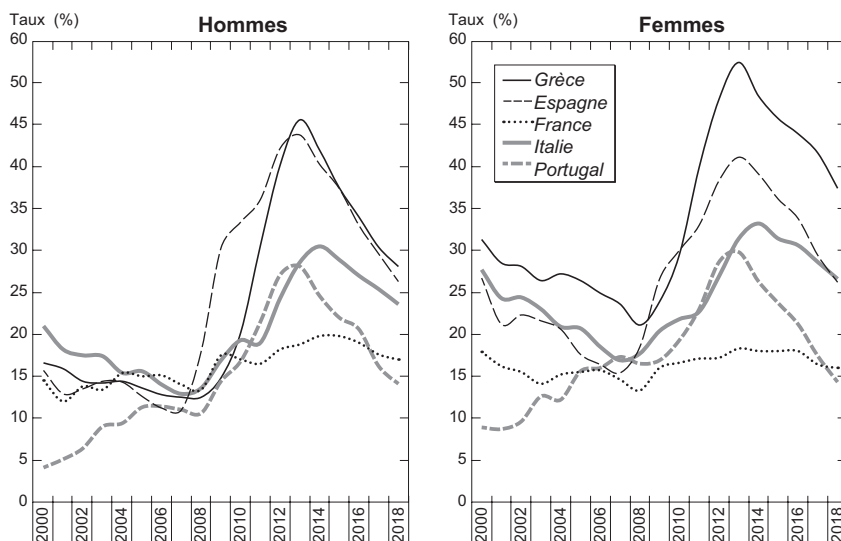
La crise financière des années 2007-2008 a eu des implications importantes sur l'économie réelle de tous les pays européens. Cependant, elle a particulièrement touché d'une manière persistante les pays du Sud de l'Europe affectant l'emploi selon des rythmes d'évolution divers.

En Grèce et en Espagne, la situation sur le marché du travail se dégrade antérieurement et plus rapidement qu'en Italie et au Portugal, la hausse du chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans intervenant de 2009-2010 à 2013. En Italie, le calendrier de la crise économique montre une progression plus lente du taux de chômage des jeunes et une légère reprise de l'économie en 2015. Au Portugal, la situation de l'emploi des jeunes s'améliore dès 2013. À l'évidence, des différences existent quant aux temps de réaction et aux modes d'intervention des pays face à la crise souvent dénommée « grande récession ».

Durant cette grande récession, les taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans augmentent dans tous les pays du Sud de l'Europe (figure 1). En Espagne et en Grèce, les valeurs les plus élevées pour les hommes sont

atteintes en 2013 (respectivement de 44 % et 45 %) et les taux de chômage des femmes sont encore plus élevés. En revanche, en France, après une hausse en 2009, le taux de chômage des jeunes reste stable et toujours inférieur à 20 % ; en 2014, le chômage des hommes atteint 19 % de la population active masculine de ces mêmes âges (Golaz *et al.*, 2018).

Figure 1. Europe du Sud, 2000-2018.
Évolution du taux de chômage des 15-29 ans selon le sexe (%)



Source : Eurostat.

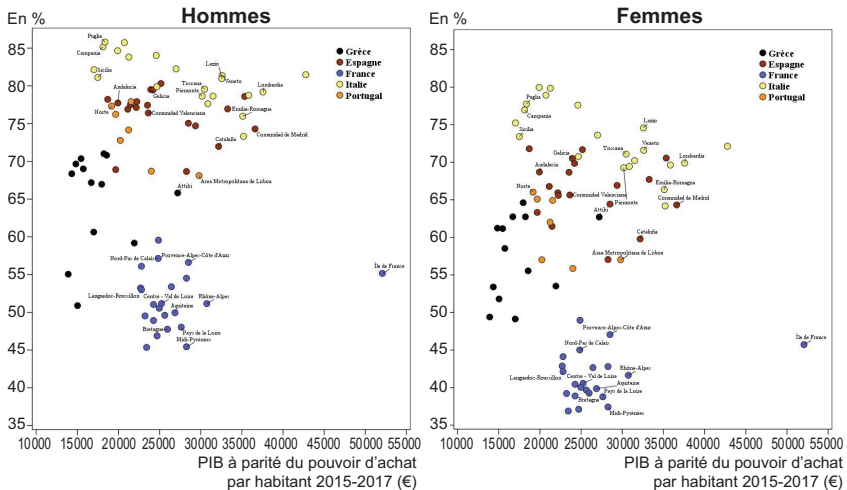
Observant l'ensemble de la population active, on constate que la détérioration du contexte économique a affecté différemment les femmes et les hommes. En période de crise, ce sont les hommes qui pâtissent de la plus forte perte d'emploi : leur taux de chômage croît plus rapidement que celui des femmes, ce qui conduit à un resserrement des écarts sur le marché du travail. En général, les hommes ont été plus touchés par l'impact de la crise sur l'industrie manufacturière et sur le secteur de la construction, tandis que les femmes semblent avoir été protégées par la segmentation sectorielle caractérisant traditionnellement les économies de l'Europe méridionale. Cette segmentation est à l'origine d'une présence massive des femmes dans le secteur des services (souvent, dans des conditions précaires), notamment dans le secteur public (santé, éducation) ; d'une manière générale, dans les activités moins exposées à la conjoncture (Cirillo *et al.*, 2016 ; Melo et Miret, 2010).

La contraction des niveaux d'emploi, combinée à une baisse des salaires, a réduit le revenu disponible total moyen des ménages. En modifiant les conditions de vie des familles, la crise a induit une crise sociale. La question se pose alors de savoir dans quelle mesure la récession a influé sur les comportements démographiques des jeunes.

Une approche des relations entre la situation économique et les structures familiales d'un pays peut être réalisée en confrontant le PIB (produit intérieur brut) moyen par habitant à parité de pouvoir d'achat (PPA) et la proportion des jeunes hommes vivant chez leurs parents. Une telle analyse ne prétend pas naturellement identifier une relation causale entre les comportements et choix de parcours de vie des jeunes adultes et le contexte économique. D'autant que diverses études soulignent que les conséquences d'une crise économique ne sont pas toujours immédiatement visibles et que l'évolution de certains comportements démographiques ne dépend pas directement de la détérioration économique, mais répond plutôt aux tendances lourdes (Golaz *et al.*, 2018).

Une lecture régionale des deux indicateurs montre cependant que, non seulement les réactions des jeunes adultes au contexte économique ne sont pas identiques à un niveau national donné, mais encore que certaines particularités des pays ont des effets différents selon le contexte régional (figure 2).

Figure 2. Régions d'Europe du Sud.
PIB par habitant (à PPA) et proportion de jeunes de 15-29 ans vivant chez leurs parents



Source : Eurostat.

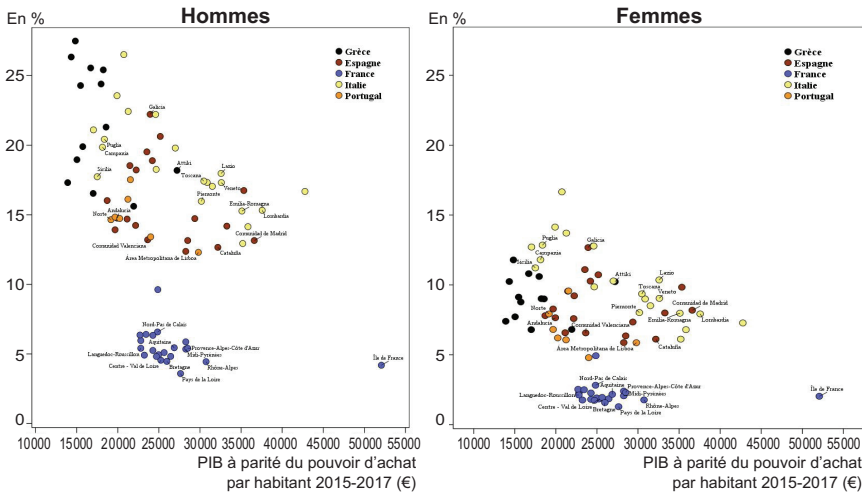
De fait, en Espagne et en Italie, habiter chez ses parents quand on est un jeune homme âgé de 15 à 29 ans est plus fréquent que dans les autres pays d'Europe méridionale. Quel que soit le sexe, la région de résidence et l'environnement économique : la cohabitation prolongée des jeunes adultes sous le toit parental représente « un mode de vie », un trait typique des familles à liens forts (Barbagli *et al.*, 2003), caractéristique des pays du Sud de l'Europe. Elle s'explique par une stratégie familiale commune : « D'une part, les jeunes donnent priorité à la réussite universitaire puis professionnelle avant d'envisager une vie familiale propre. Rester plus longtemps à la maison leur permettrait de partir dans de meilleures conditions matérielles. D'autre part, les parents préfèrent remettre à plus tard l'émancipation des enfants jusqu'à ce qu'ils aient une position sociale au moins équivalente à la leur » (Graviria, 2015 : 24).

Dans ces pays, la décohabitation du foyer parental est plus tardive et constitue le point de clôture d'une phase de la jeunesse vécue entièrement avec les parents en attendant l'indépendance économique.

En France, en revanche, les jeunes adultes se différencient nettement de leurs homologues des autres pays méditerranéens de l'Union européenne. Ils quittent le domicile parental relativement tôt ; l'âge médian au départ était de 23,7 ans en 2018. Et ils le font, en général, pour vivre seuls ou en concubinage alors que les Italiens et les Espagnols le font pour former une nouvelle famille, majoritairement, au moment du mariage (Billari, 2001), aujourd'hui de plus en plus tardif et de moins en moins fréquent. Les jeunes français réalisent leurs transitions professionnelle, résidentielle et familiale dans un contexte de politiques sociales qui facilitent leur indépendance économique. En Italie et en Espagne, l'absence d'aides publiques en faveur des jeunes adultes oblige les familles à les prendre en charge tant que leurs situation ne sont pas suffisamment stabilisées pour accomplir le passage à la vie adulte (Van de Velde 2008 ; Moreno Mínguez, 2016).

La part des jeunes adultes vivant chez leurs parents décroît de façon continue avec l'âge, au fur et à mesure de leur insertion sur le marché du travail. Cependant les jeunes adultes d'Italie, de Grèce et d'Espagne quittent de plus en plus tardivement la maison de leurs parents, souvent bien après l'âge de trente ans, alors qu'ils pourraient déjà avoir un travail relativement stable et gagner leur vie. La figure 3 montre qu'en 2011, alors que moins de 7 % des hommes français âgés de 30 à 34 ans habitaient encore chez leurs parents, c'était le cas de plus de 25 % de leurs homologues grecs et de plus de 20 % des hommes italiens et espagnols du même âge résidant dans les régions économiquement moins favorisées.

Figure 3. Régions d'Europe du Sud
 PIB par habitant (à PPA) et proportion de personnes de 30-49 ans vivant chez leurs parents



Source : Eurostat.

Ces chiffres saisissants permettent de réfléchir à la dialectique micro-macro qui relève de la relation entre choix individuels et contexte économique de résidence. Dans les pays d'Europe méridionale, habiter chez ses parents ne concerne pas uniquement les étudiants et les chômeurs. Diverses études récentes ont montré qu'au-delà de 30 ans, les individus qui habitent au domicile parental occupent souvent un emploi précaire ou à durée déterminée (Carella et Heins, 2018). Même s'ils envisagent de s'installer dans un logement indépendant, ils ne disposent pas de moyens financiers suffisants : rester au foyer parental leur permet de bénéficier d'un logement et du revenu familial. D'autres jeunes adultes reviennent chez leurs parents après avoir vécu ailleurs, pour des raisons essentiellement liées à la perte d'un emploi, à la rupture d'une relation ou à des problèmes financiers temporaires.

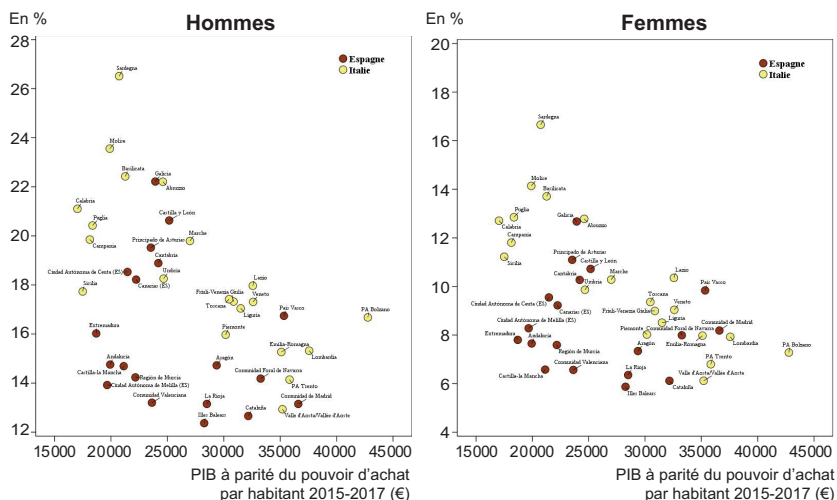
D'une manière générale, en fonction de l'âge, il apparaît que l'environnement économique constitue un facteur prépondérant quant à la capacité des jeunes adultes à quitter le foyer parental. En Italie, la relation négative entre le PIB et la proportion de jeunes âgés de 30 à 49 ans habitant chez leurs parents est statistiquement significative et plus marquée que dans les autres pays considérés.

Si l'on se focalise sur l'Italie et l'Espagne, on note qu'en Italie la proportion de personnes de 30-49 ans vivant chez leurs parents est plus élevée dans

les régions du Mezzogiorno et plus faible dans les régions du nord bénéficiant historiquement de meilleures conditions économiques, la Sardaigne où les structures et les comportements familiaux sont encore très traditionnels constituant un cas à part (figure 4). En Espagne la dépendance familiale des jeunes adultes concerne les régions du Nord-Ouest (Galice, Castille-et-Léon, Asturies, Cantabrie), où les revenus disponibles des ménages ne sont pourtant pas les plus bas.

Figure 4. Régions d'Espagne et d'Italie.

PIB par habitant (à PPA) et proportion de personnes de 30-49 ans vivant chez leurs parents



Source : Eurostat.

On observe de fortes différences selon le sexe au regard du processus de décohabitation, qui s'accroît avec l'âge. Les femmes sont, en règle générale, moins dépendantes de leurs figures parentales et quittent le foyer parental avant les hommes. Différentes raisons concourent à ce comportement différentiel : la plupart relèvent des fonctions de genre et reflètent le fait que les femmes sont davantage susceptibles de se marier et d'avoir des enfants à un plus jeune âge que leur homologues de sexe masculin. Autrement dit, les hommes retarderaient leur émancipation jusqu'à ce qu'ils aient un emploi stable leur assurant l'indépendance économique alors que les femmes s'émanciperaient plus tôt, accordant plus d'importance à la formation de la famille (Stone *et al.*, 2010 ; Miret , 2010).

III. Les modèles familiaux des jeunes adultes en Italie et en Espagne : des situations différentes selon le sexe et l'âge

En Europe du Sud, la cohabitation prolongée des jeunes adultes avec leurs parents concerne indistinctement tous les pays, mais l'Italie et l'Espagne constituent des laboratoires privilégiés pour l'analyse de ce phénomène, les situations familiales y étant variées et les disparités régionales importantes.

À l'échelle européenne, le départ des jeunes adultes du foyer parental se réalise traditionnellement plus tard mais les Italiens et Espagnols se distinguent tout particulièrement puisqu'ils quittent le foyer parental environ 4 ans plus tard que la moyenne européenne, la décohabitation intervenant à plus ou moins 30 ans (Carella et Heins, 2018). La littérature scientifique interprète ce phénomène comme le résultat d'un ensemble de facteurs matériels et structurels – prolongation des études, difficultés d'accès au marché du travail, hausse du coût du logement, manque de politiques sociales – qui s'opposent à l'émancipation et à la formation des familles des jeunes (Aassve *et al.*, 2001 ; Mulder *et al.*, 2002). Outre ces facteurs, on pourrait également ajouter l'impact possible des normes intergénérationnelles sur l'âge au départ et d'autres facteurs d'ordre culturel qui mettent l'accent sur la famille et sur ses modalités de fonctionnement. Diverses études indiquent que, dans les pays n'ayant pas développé une politique active en faveur de la jeunesse, la famille reste la seule forme réelle de soutien dans le processus d'intégration à la vie économique et sociale des jeunes (Requena, 2006 ; Melo et Miret, 2010). L'Italie et l'Espagne, qui n'ont jamais eu une véritable action d'aide structurée à destination des jeunes, font partie du « modèle méditerranéen », défini familialiste (Esping-Andersen, 1990 ; Naldini et Jurado Guerrero, 2009), qui fait de la famille le seul support dans une logique de protection forte, y compris financière (Barbagli *et al.*, 2003 ; Castiglioni et Dalla Zuanna, 2017).

Les jeunes espagnols et italiens sont peu nombreux à vivre seuls, et, majoritairement, ils ne quittent le nid familial que pour aller vivre en couple ou pour constituer une nouvelle famille. En Italie, le départ des jeunes adultes du foyer parental a été longtemps presque exclusivement lié au mariage (Billari *et al.*, 2001) et, si possible, à l'installation dans un logement souvent acquis grâce au soutien des parents. Les « parentèles fortes » d'Espagne ou d'Italie se caractérisent par la proximité résidentielle entre membres d'une même famille. Quand les jeunes adultes quittent le domicile d'origine, souvent ils se déplacent dans le voisinage, déménageant dans un

logement situé dans le même quartier. Ils gardent des liens très étroits, y compris géographiques, avec leurs parents qui, en retour, leur apportent le plus grand soutien possible, financier et/ou sous forme de services rendus (Carella et Heins, 2018).

La transition des jeunes italiens et espagnols vers l'âge adulte suit communément une séquence rigide qui présente certaines régularités : poursuite des études supérieures (lorsque c'est possible), recherche d'un emploi stable permettant d'assurer l'autonomie économique, mise en couple, constitution d'une famille (Aassve *et al.*, 2015 ; Billari *et al.*, 2010). La cohabitation avec les parents est pensée comme une forme d'investissement collectif à l'installation de l'enfant, qui « repose sur la légitimité d'un maintien au domicile familial tant que ne sont pas réunies les conditions financières d'une installation adulte et tant que ne sont pas scellés les liens de couple induisant la création d'un nouveau foyer » (Van de Velde, 2008a : 22).

Le contexte économique jouant un rôle significatif pour la décohabitation et pour la formation de la famille, reste à savoir si la récente récession a eu, ou non, une influence identique sur les personnes, indépendamment du sexe et de l'âge. Pour ce faire, l'analyse va porter sur l'évolution selon le sexe et l'âge de la distribution des personnes en Espagne et en Italie par situations ou typologies familiales (vivant chez les parents ; vivant en couple ; vivant avec enfants ; vivant seuls).

III.1. Vivre chez ses parents

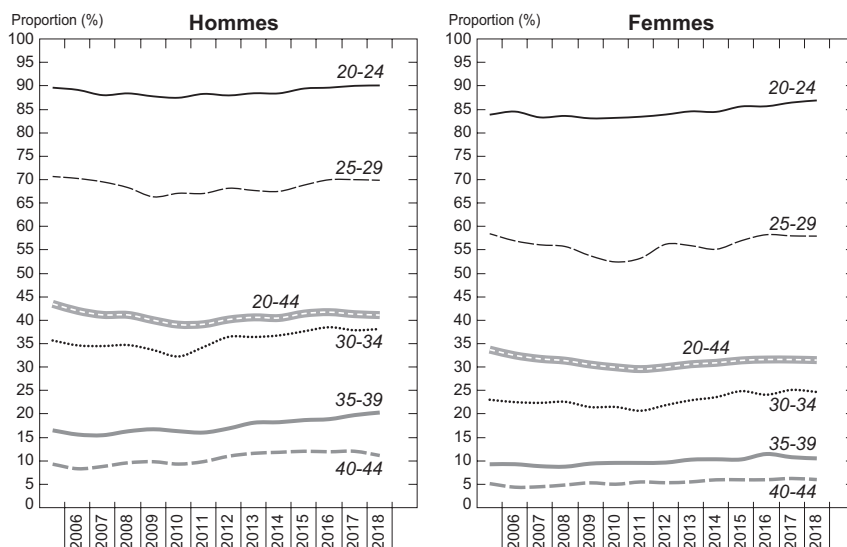
En Espagne, au cours de la période 2005-2018, l'évolution de la proportion des personnes vivant au domicile parental n'a pas été régulière et homogène (figure 5). Entre 2005 et 2010/2011, les sorties du foyer ont augmenté pour les 30-34 ans, de façon plus prononcée pour les hommes que pour les femmes. À partir de 2012, on assiste à un retournement de tendance : la proportion de 30-34 ans cohabitant avec leurs parents remonte et demeure à des niveaux supérieurs à ceux d'avant 2008. Empiriquement, on a constaté qu'en période de crise les jeunes adultes espagnols, incapables de faire face aux versements hypothécaires ou à la location de logement, sont revenus vivre chez leurs parents (Moreno Mínguez, 2016).

En Italie, la cohabitation avec les parents, entre 2006 et 2018, a suivi une tendance linéaire croissante concernant aussi bien les hommes que les femmes (figure 6).

Les plus âgés ont subi les conséquences de la crise sur le marché du travail et la proportion de chômeurs parmi les 25-29 ans a augmenté : cette conjoncture négative a favorisé la hausse du taux de cohabitation enfants-parents.

Figure 5. Espagne, 2005-2018.

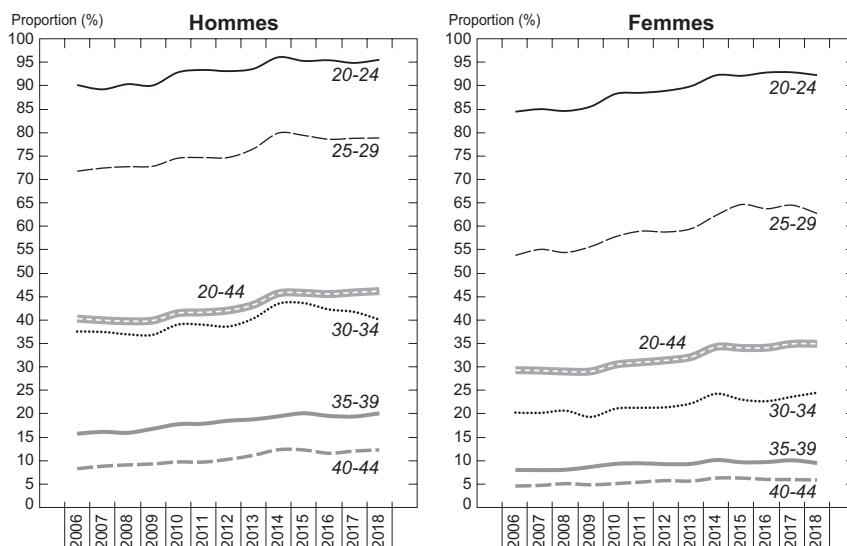
Proportion de 20-44 ans vivant chez leurs parents, selon le sexe et la classe d'âges (%)



Source : Eurostat.

Figure 6. Italie, 2006-2018

Proportion de 20-44 ans vivant chez leurs parents, selon le sexe et la classe d'âges (%)



Source : Eurostat.

Quant aux actifs italiens et espagnols âgés de 30-39 ans et privés d'emploi, leurs conditions se sont considérablement dégradées par rapport à celles qui prévalaient avant.

L'analyse confirme, pour les Italiennes comme pour les Espagnoles, la précocité féminine au départ du foyer parental sur l'ensemble des 10 dernières années; leurs taux de cohabitation avec les parents sont quelque 10 à 15 points de pourcentage plus faibles selon l'âge que ceux des hommes.

III.2. Vivre en couple, vivre seul avec des enfants, vivre seul

En Italie comme en Espagne, la proportion de personnes vivant en couple avec ou sans enfants a diminué tout au long de la période d'observation, l'incidence de la baisse étant plus importante toutefois en Espagne (figures 7 et 8).

Le modèle familial traditionnel – un couple, ou exceptionnellement un père ou une mère, avec enfant(s) – a également régressé; davantage au demeurant pour les hommes que pour les femmes, confirmant la tendance des hommes à retarder la naissance d'enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent une certaine stabilité économique (figures 9 et 10).

Vivre seul reste un choix exceptionnel en Espagne et en Italie. Toutefois, ce modèle, moins répandu chez les femmes que chez les hommes tend à se développer (figures 11 et 12).

D'une manière générale, l'examen des situations familiales en Espagne et en Italie porte à conclure que les effets de la crise financière et économique, la « grande récession », semblent être enchâssés dans des tendances lentes et régulières d'évolution vers des formes familiales plus individualistes.

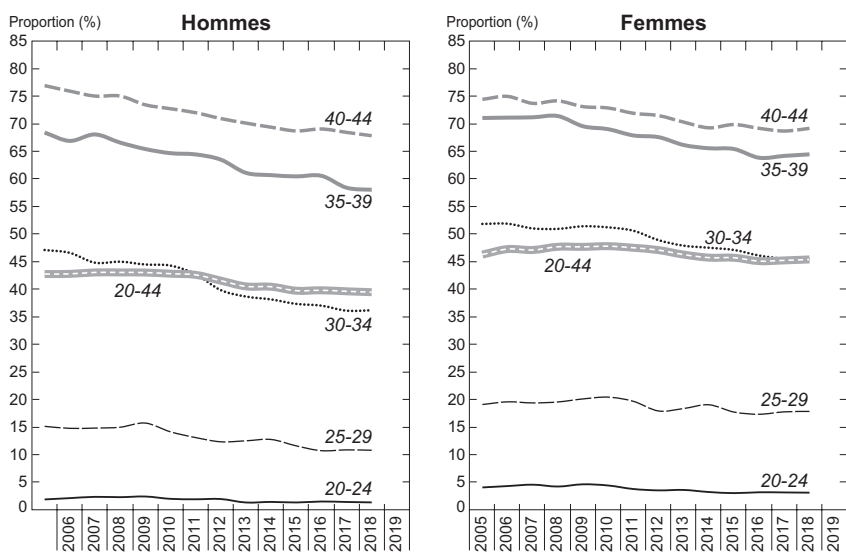
Conclusion

Au cours de la dernière décennie, en Espagne comme en Italie, la décohabitation et les configurations familiales des personnes n'ont pas radicalement varié, même si l'environnement économique, profondément altéré par une très profonde récession, a modifié les attentes des plus âgés en leur imposant de nouveaux agendas biographiques.

Les tendances émancipatrices sont soumises à l'environnement structurel (marché du travail, système éducatif, interventions étatiques), un environnement qui peut jouer un rôle prépondérant sur les choix individuels. En Italie et en Espagne, la décohabitation tardive des jeunes adultes et les fortes spécificités des modes de formation de la famille – exacerbées par la récente crise

Figure 7. Espagne, 2005-2018.

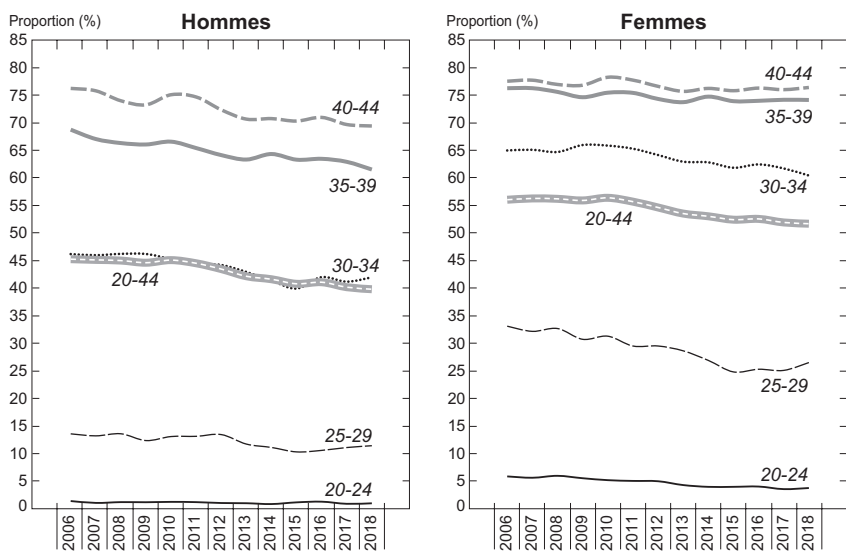
Proportion de 20-44 ans vivant en couple, selon le sexe et la classe d'âges (%)



Source : Eurostat.

Figure 8. Italie, 2006-2018.

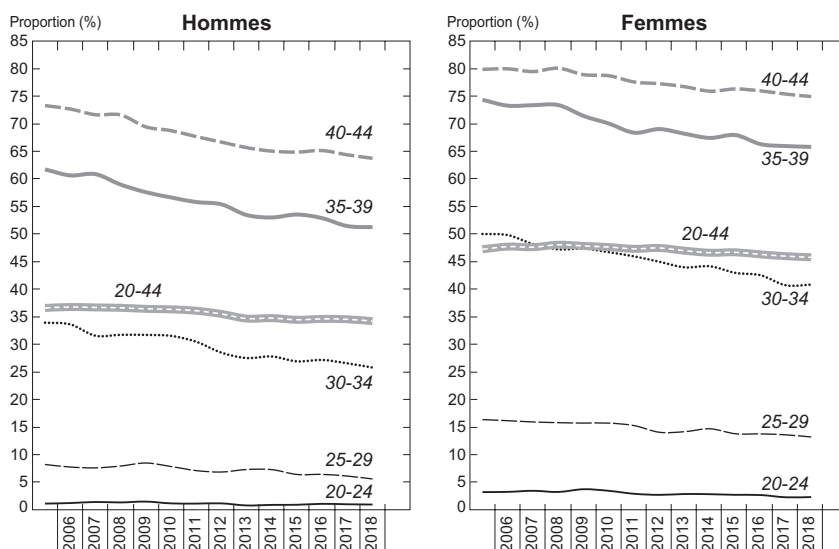
Proportion de 20-44 ans vivant en couple, selon le sexe et la classe d'âges (%)



Source : Eurostat.

Figure 9. Espagne, 2005-2018.

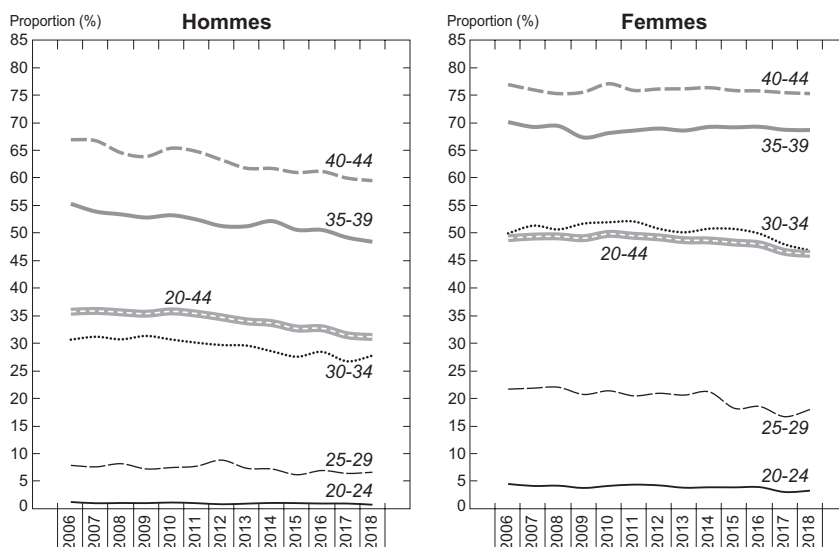
Proportion de 20-44 ans vivant avec enfant(s), selon le sexe et la classe d'âges (%)



Source : Eurostat.

Figure 10. Italie, 2006-2018.

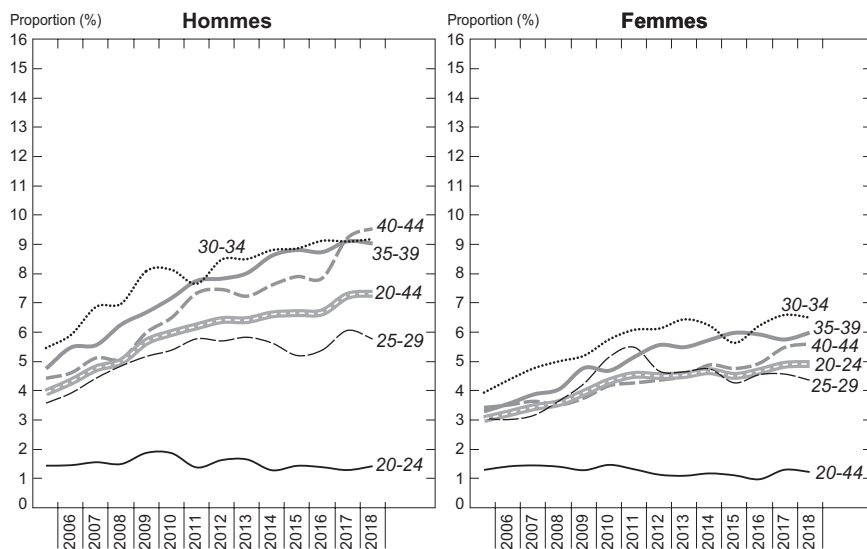
Proportion de 20-44 ans vivant avec enfant(s), selon le sexe et la classe d'âges (%)



Source : Eurostat.

Figure 11. Espagne, 2005-2018.

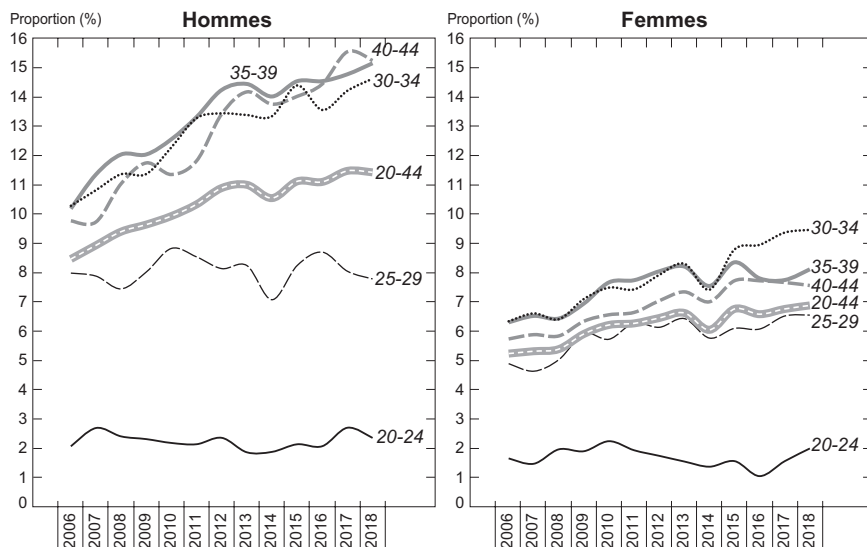
Proportion de 20-44 ans vivant seuls, selon le sexe et la classe d'âges (%)



Source : Eurostat.

Figure 12. Italie, 2006-2018.

Proportion de 20-44 ans vivant seuls, selon le sexe et la classe d'âges (%)



Source : Eurostat.

économique – confirment la persistance d'un modèle familial sud-européen à liens forts avec la famille d'origine et avec celle à venir, fondé sur la solidarité intergénérationnelle et sur l'assistance prolongée aux membres dépendants. Il est évident que la particularité culturelle de la dépendance familiale produit des effets paradoxaux sur les structures familiales : la baisse de la fécondité répond aussi à ces facteurs culturels (Dalla Zuanna et Micheli, 2004).

« En Italie, en Espagne ou en Grèce, la force de la famille contribue paradoxalement à étouffer la fécondité » (Le Bras, 1995). « La procréation y reste en effet encore indissociable du mariage et de modèles assez traditionnels de formation de la famille, ce qui incite les jeunes adultes à repousser toujours plus loin leur projet de mise en couple, et donc de conception : après le mariage, après l'achat d'un logement, etc. » (Pfirsch, 2011 : 6).

En ce qui concerne l'Espagne, la crise a neutralisé une tendance émergente, bien que non ou peu significative, à reculer l'âge de l'émancipation. Toutefois, engendrant une forte incertitude financière, la crise a changé le paradigme de la jeunesse « prolongé par choix » en paradigme de la jeunesse « prolongé par imposition » (Moreno Mínguez *et al.*, 2012).

Quant à l'Italie, notre analyse montre que la crise a contribué à consolider un modèle de famille traditionnelle forte aggravant la tendance des jeunes adultes à retarder de plus en plus la phase de la prise de responsabilités.

Cet article a été rédigé avant la propagation du virus du SRAS-CoV-2 et du COVID-19 et avant que l'ampleur de la crise sanitaire puisse être estimée. L'étendue et les conséquences de la crise économique qui en résulte nous échappent encore complètement.

Bibliographie

- Aassve A., Billari F.C., Ongaro F., 2001, "The Impact of income and employment status leaving home: Evidence from the Italian ECHP Sample", *Labour: Review of Labour Economics and Industrial Relations*, 15, pp. 501-529.
- Aassve A., Cottini E., Fraboni R., Vitali A., 2015, "Giovani e formazione delle unioni", in : De Rose, A.; Strozza, S. (ed.) *Rapporto sulla popolazione. L'Italia nella crisi economica*. Bologna, Il Mulino, pp. 33-61.
- Aassve A., Cottini E., Vitali A., 2013, "Youth prospects in a time of economic recession", *Demographic Research*, 29, pp. 949-962.
- Aassve A., Arpino B., Billari F.C., 2013, "Age norms on leaving home: multi-level evidence from the European Social Survey", *Environment and Planning A*, 45, 2, pp. 383-401.
- Becker S., Bentolila S., Fernandes A., Ichino A., 2010, "Youth Emancipation and perceived job insecurity of parents and children", *Journal of Population Economics*, 23, pp. 1175-1199.
- Bell D.N., Blanchflower D.G., 2011, "Young People and the Great Recession", *Oxford Review of Economy Policy*, 27, 2, pp. 241-267.
- Billari F., Philipov D., Baizán P., 2001 "Leaving home in Europe. The experience of cohorts born around 1960", *International Journal of Population Geography*, 7, 5, pp. 339-356.
- Billari F.C., 2004 "Becoming an adult in Europe: a macro/micro-demographic perspective", *Demographic Research*, 3(2), pp. 15-44.
- Billari, F.C., Liefbroer A.C., 2010, "Towards a new pattern of transition to adulthood?" *Advances in Life Course Research*, 15, 2-3, pp. 59-75.
- Billari F.C., Liefbroer A.C., 2007, "Should I stay or should I go? The impact of age norms on leaving home", *Demography*, 44(1), pp. 181-198.
- Bory S., 2009, « Trajectoires réversibles : le cas des jeunes adultes italiens » *Informations sociales*, 156, pp. 132-141.
- Caltabiano M., Comolli C.L., Rosina A., 2017, "The effect of the Great Recession on permanent childlessness in Italy", *Demographic Research*, 37, 20, pp. 635-668.
- Carella M., Garcia-Pereiro T., Pace R., 2016, « Les unions consensuelles en Espagne et en Italie : profils de femmes », in : Girard C., Pennec S., Sanderson J-P. (ed.), *Trajectoires et âges de la vie*, Bari, Italie. AIDELF, Paris. erudit.org, pp. 1-16.

- Carella M., Heins F.**, 2018, « Les conséquences de la crise économique sur les comportements démographiques en Italie, in : Golaz V., Lefèvre C., Veron J. (ed.), *La crise dix ans après. Quels effets sur la conjoncture démographique des pays d'Europe du Sud?*, Document de Travail, 239, INED, Paris, pp. 63-86.
- Castiglioni M., Dalla Zuanna G.**, 2017, *La famiglia è in crisi. Falso!* Laterza, Bari.
- Cicchelli V.**, 2001, « La dépendance familiale des jeunes adultes en France et en Italie », *Recherches et prévisions*, 65, pp. 31-37.
- Cirillo V., Corsi M., D'Ippoliti C.**, 2016, “Gender, Class and the Crisis”, in : Fadda S., Tridico P. (ed.), *Varieties of Economic Inequality*, Routledge, Abingdon Oxon, pp. 48-72.
- Cottini E., Vitali A.**, 2014, “I giovani e la Grande Recessione”, in : Cappellari L., Lucifora C. (ed.), *Economia della popolazione: disuguaglianza, famiglia e migrazioni*. Vita e Pensiero, Milano, pp. 67-86.
- Corijn M., Klijzing E.**, 2001, “Transitions to adulthood in Europe: conclusions and discussion”, in : Corijn M., Klijzing E. (eds.), *Transitions to adulthood in Europe*, Bruselas, Kluwer Academic Publishers, pp. 313-343.
- Dalla Zuanna G., Micheli G. A. (eds.)**, 2004, “Strong Family and Low Fertility: A Paradox? New Perspectives” in : *Interpreting Contemporary Family and Reproductive Behaviour*, Netherlands, Kluwer Academic Publishers, 177 p.
- De Rose A., Strozza S. (eds.)**, 2015, *Rapporto sulla Popolazione. L'Italia nella crisi economica*, Il Mulino, Bologna.
- Istat**, 2015, *Rapporto annuale. La situazione del Paese nel 2014*, Roma.
- Istat**, 2014, *Rapporto annuale. La situazione del Paese nel 2013*, Roma.
- Istat**, 2009, *Rapporto annuale. La situazione del Paese nel 2008*, Roma.
- Guerrero Jurado T., Naldini M.**, 1996, “Is the South so different? Italian and Spanish Families in a Comparative Perspective”, *South European Society and Politics*, 1:3, pp. 42-66.
- Moreno Mínguez A.**, 2016, “Economic crisis and the new housing transitions of young people in Spain”, *International Journal of Housing Policy*, 16:2, pp. 165-183.
- Moreno Mínguez A.**, 2012, “The late transition to adulthood in Spain in a comparative perspective: the incidence of structural factors”, *Young: Nordic Journal of Youth Research*.
- Moreno Mínguez A.**, 2008, “Rasgos característicos de la transición a la vida adulta de los jóvenes españoles en el marco comparado europeo”, *Revista de Pensamiento Iberoamericano*, 3, pp.17-48.

- Naldini M.**, 2003, *The family in the Mediterranean welfare states*, Londres: Frank Cass.
- Naldini M., Guerrero Jurado T.**, 2009, “Families, Markets and Welfare States. The Southern European Model”, Document préparé pour la conférence ESPANET *The future of the welfare state. Paths of social policy innovation between constraints and opportunities*, Urbino (Italy), pp. 17-19.
- O’Higgins N.**, 2015, “Youth unemployment”, IZA Policy Paper No. 103, Bonn, Institute for the Study of Labor (IZA).
- Pfirsich T.**, 2011, « Une géographie de la famille en Europe du Sud », Cybergeog : European Journal of Geography [En ligne], *Espace, Société, Territoire*, Document 533.
- Requena M.**, 2006, “Familia, convivencia y dependencia entre los jóvenes españoles”, *Panorama Social*, 3, pp. 64-77.
- Rimoldi S.**, 2015, “Famiglie in crisi, famiglie nella crisi”, *Rivista Italiana di Economia, Demografia e Statistica*, LXIX, 2, pp. 17-36.
- Sironi M.**, 2018, “Economic Conditions of young adults before and after the Great Recession”, *Journal of Family and Economic Issues*, 39, pp. 103-116.
- Sobotka T., Skirbekk V., Philipov D.**, 2011, “Economic recession and fertility in the developed world”, *Population and Development Review*, 37, 2, pp. 267-306.
- Sobotka T., Toulemon L.**, 2008, “Changing family and partnership behaviour: Common trends and persistent diversity across Europe”, *Demographic Research*, 19, 6, pp. 85-138.
- Testa M.R., Toulemon L.**, 2006, “Family formation in France: individual preferences and subsequent outcomes”, *Vienna Yearbook of Population Research*, 2006, pp. 41-75.
- Van de Velde C.**, 2008a, « Jeunesses d’Europe, trajectoires comparées », *Projet*, n. 305(4), pp. 17-24.
- Van de Velde C.**, 2008b, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France.

INSÉCURITÉ RÉSIDEN­TIELLE EN PÉRIODE D'INCERTITUDE

Julián López-Colás*, Alda Botelho Azevedo**,
Juan A. Módenes***

L'accélération du développement technico-scientifique de ces dernières dé­cennies a décuplé les risques des effets négatifs de ce processus, d'où ce concept de « société du risque » proposé par Ulrich Beck (2001). La multiplication des risques a été associée à l'abandon des certitudes du passé et à l'augmentation constante des doutes et des incertitudes dans pratiquement toutes les sphères de la vie humaine. Il y a un accord généralisé pour qualifier l'époque actuelle d'ère de l'incertitude. Selon Bauman (2007), nous vivons dans une société en changement permanent dans laquelle les individus ont des difficultés d'adaptation, une société dont les institutions et les normes n'ont pas le temps de se consolider et que Bauman a par conséquent nommée la « modernité liquide ».

L'insécurité résidentielle est une bonne illustration de l'incertitude croissante dans les sociétés occidentales actuelles, particulièrement depuis la dernière grande crise économique. Selon Campbell *et al.*, (2013), l'insécurité résidentielle surgit quand on ne peut pas anticiper ni planifier les événements vitaux parce que la relation avec le logement est menacée par des facteurs financiers, un régime d'occupation du logement instable ou bien parce que le logement n'est pas conforme aux normes conventionnelles ou culturelles. L'approche de cet auteur, qui décrit l'insécurité résidentielle au-delà des indicateurs structureaux ou conjunctureaux de revenus, permet d'analyser le risque de perdre son logement ou bien les difficultés des ménages pour réaliser leurs projets de vie (Chan *et al.*, 2015). De ce point de vue, il est important de saisir la perception subjective de l'insécurité car c'est elle qui influence l'insécurité vitale (Clair *et al.*, 2019).

* Université autonome de Barcelone, Espagne (jlopez@ced.uab.es).

** Université de Lisbonne, Portugal (alda.azevedo@ics.ulisboa.pt).

*** Université autonome de Barcelone, Espagne (juanantonio.modenes@uab.cat).

La perception de l'insécurité a une composante individuelle très importante dans un contexte où l'appartenance sociale perd de l'importance (Forrest *et al.*, 1997) et peut influencer les autres aspects de la vie familiale : projets reproductifs, maintien des réseaux familiaux et sociaux, insertion professionnelle. Auparavant, les recherches se concentraient sur les difficultés des jeunes ou des plus défavorisés pour accéder au logement. À présent, le fait que l'insécurité résidentielle touche de plus en plus de ménages des classes moyennes a contribué à ce que son analyse se développe et devienne l'objet de débats dans les médias et les domaines politique et scientifique.

L'objectif est ici d'analyser les facteurs sociodémographiques en relation avec la perception de l'insécurité résidentielle comprise comme l'inquiétude et le risque de perdre son logement à court terme à cause de problèmes économiques dans différents pays de l'Union européenne (UE-28). On constate, en cohérence avec la littérature scientifique, que l'insécurité résidentielle est plus élevée dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe qui connaissent un affaiblissement institutionnel des politiques du logement. Le contexte du système résidentiel détermine le niveau d'insécurité (López-Colás *et al.*, 2018). Il en est ainsi indépendamment de la situation du ménage ou du régime d'occupation du logement.

Cependant, l'insécurité résidentielle varie en fonction des conditions objectives des ménages : avoir de bas revenus, payer un loyer ou une hypothèque ou encore présenter d'autres traits de vulnérabilité sociale ou démographique sont en relation avec un plus haut risque d'insécurité résidentielle. On s'attend à ce que l'hétérogénéité sociodémographique de l'insécurité résidentielle dans les pays du Sud et de l'Est soit supérieure à celle des autres pays européens et affecte plus les groupes les plus vulnérables. L'objectif à terme sera de déterminer si l'insécurité résidentielle des pays du Sud et de l'Est est supérieure parce que l'insécurité est supérieure dans tous les groupes ou bien parce que les groupes les plus fragiles perçoivent l'insécurité de manière plus aiguë ou encore parce que ces groupes ont un poids plus important.

On abordera le thème à travers l'enquête de l'*European Quality of Life Survey* (EQLS). Cette enquête, élaborée par l'institut européen *Eurofound*, compare des variables objectives et subjectives de bien-être économique et social de la population européenne.

Les entretiens EQLS sont effectués auprès de personnes des ménages âgées de 18 ans ou plus, à des dates les plus proches possibles des anniversaires. Jusqu'à présent, quatre éditions de l'enquête ont eu lieu, en 2003, 2007, 2011 et 2016, qui entretiennent entre elles un haut degré de comparabilité. Nous nous appuyerons dans ce travail sur l'édition de 2016 et ferons quelques

références ponctuelles aux données de 2007. Lors de l'édition 2016, 36 900 personnes ont été interviewées dans 33 pays européens (28 États membres de l'Union et 5 pays candidats à l'accession), avec des échantillons nationaux allant d'un peu plus de 2 000 entretiens en Italie et en Turquie, à 1000 à Malte, en Lettonie et au Monténégro. Une des questions portait sur la perception d'une probabilité de perdre son logement dans les six mois à venir en raison de problèmes financiers. Les options de réponses de 2007 et 2016 sont légèrement différentes, mais nous avons considéré, en suivant les recommandations du rapport d'Eurofound (2017), que les ménages qui ne répondent pas « très improbable » présentent une insécurité résidentielle subjective. Un élément méthodologique très important est que nous étudions l'insécurité des ménages sur la base de ce que les personnes interviewées expriment. Nous ne pouvons pas, bien entendu, étudier l'insécurité des personnes qui n'ont pas formé un ménage indépendant ou ont dû revenir dans le foyer familial ou encore vivent chez autrui, même si derrière ces décisions d'émancipation tardive ou de retour au foyer familial, il y a aussi, souvent, des raisons liées à l'insécurité résidentielle.

Selon la définition de EQLS, 53 millions de ménages de l'UE perçoivent en 2016 un risque (peu important, assez important, très important) de devoir abandonner leur logement à court terme. Ceci représente presque 20 millions de plus qu'en 2007. En termes relatifs, la proportion de ménages qui ressentent une insécurité résidentielle a augmenté de 5,2 points de pourcentage pour atteindre 22,6 % du total en 2016. Suite à la grande crise économique, l'insécurité résidentielle est devenue un phénomène assez fréquent qui ne se limite pas aux ménages en situation d'extrême fragilité économique et sociale. Un pan de plus en plus substantiel de la société européenne ne jouit pas de la stabilité résidentielle nécessaire pour réaliser des projets de vie sur le long terme.

Afin de simplifier l'analyse territoriale, nous avons sélectionné 10 pays de l'UE-28 qui représentent la diversité géographique et, partiellement, les propositions de régimes résidentiels de Dewilde *et al.*, (2016). Ces auteurs montrent que les difficultés croissantes des personnes pour payer leur logement sont liées aux différences de financement du logement selon les États où elles résident et ils distinguent trois groupes de pays. Le premier est formé par des pays avec un système locatif unitaire. C'est-à-dire, le loyer privé bénéficie d'une certaine protection et l'offre publique sert de référence pour le fonctionnement du marché. L'Allemagne en serait l'exemple paradigmatique mais il faudrait également inclure le Royaume-Uni dans ce groupe. Dans le deuxième groupe, on trouve un système dual où l'offre et les prix des loyers privés ne sont pas conditionnés par l'offre des loyers publics. La France est

l'exemple le plus représentatif de ce système et le seul pays de ce groupe que nous avons inclus dans notre analyse. Le troisième groupe est constitué de pays du sud de l'Europe qui partagent deux traits : la faiblesse de leur parc social de logements publics, car le régime de propriété y est dominant, et un bien-être social qui dépend en grande partie de la famille. Les principaux représentants de ce groupe sont l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Enfin, nous avons ajouté trois pays de l'Est : la République tchèque, la Croatie et la Pologne qui, selon Mandic (2012), partagent des traits résidentiels comme la brusque transition d'un système de logements publics à la situation actuelle de libre marché. Dans ce travail, il s'agira donc de comparer les pays du Sud et de l'Est qui perçoivent la plus grande inquiétude résidentielle avec les grands pays de l'Union européenne (Allemagne, Royaume-Uni, France).

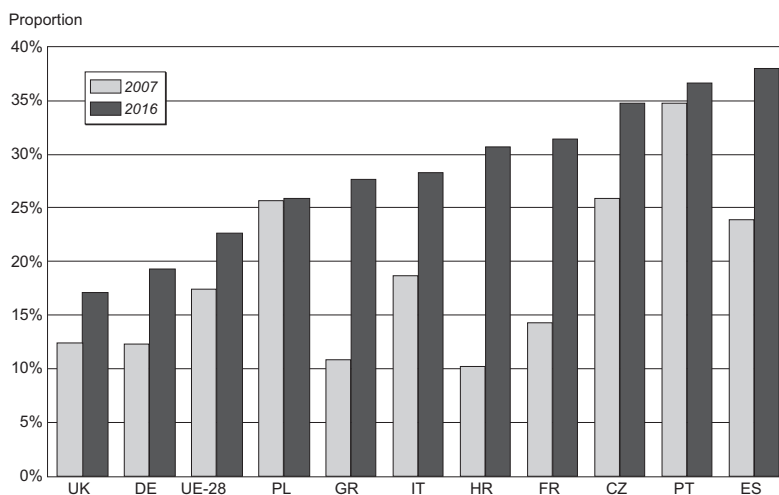
I. Une plus grande insécurité résidentielle et des contrastes territoriaux plus importants

L'intensité de la perception de l'insécurité varie selon les pays. En 2016, les ménages des pays du Sud et de l'Est montraient les valeurs les plus élevées, et en particulier l'Espagne, le Portugal et la République tchèque, où plus d'un tiers des ménages craignaient de devoir abandonner leur logement à court terme (figure 1). Dans les autres pays du Sud et de l'Est, cette crainte touchait un ménage sur quatre. À l'autre bout du spectre, le Royaume-Uni et l'Allemagne affichent les niveaux d'insécurité les plus bas, au-dessous de 20 %. Enfin, le cas le plus frappant est la France qui, selon la dernière édition de l'EQLS, a vu augmenter ces dernières années sa perception de l'insécurité résidentielle à des valeurs proches de celle des pays du Sud et de l'Est.

La dernière grande crise économique a provoqué, entre 2007 et 2016, une augmentation généralisée de l'insécurité résidentielle dans les pays analysés. En termes relatifs, la plus grande augmentation est enregistrée chez les ménages grecs, croates et français, où la proportion a doublé. On note aussi une forte augmentation dans les pays comme l'Espagne, la République tchèque et Italie qui, déjà avant la crise, se distinguaient par une plus grande perception d'insécurité résidentielle. Cette proportion est un peu plus modérée en Pologne et au Portugal. En revanche, on observe une faible augmentation de la perception de l'insécurité résidentielle en Allemagne et au Royaume-Uni, pays où les ménages étaient déjà les moins inquiets avant la crise.

Les résultats suggèrent l'existence d'une relation entre l'engagement public dans les programmes de création de logements sociaux et le sentiment

Figure 1. Proportion de ménages susceptibles de changer de logement au cours des prochains mois à cause de difficultés de paiements (%). Pays de l'UE, 2007 et 2016



Sources : EQLS, 2007 et 2016.

d'insécurité résidentielle. D'autre part, l'augmentation de l'insécurité est directement liée à la précarisation économique et sociale provoquée par la crise. À l'exception de la France, qui enregistrait un pourcentage d'insécurité résidentielle inférieur à la moyenne européenne en 2007 et un pourcentage nettement supérieur en 2016, les autres pays de l'UE ont conservé leur position relative dans le classement européen de l'insécurité résidentielle. Les pays où les ménages se déclarent les plus confiants sont économiquement plus stables, ont un système résidentiel et de protection sociale plus équitable et offrent une sécurité et un accès plus facile au logement, en particulier au logement locatif (Kemeny, 1995; Van der Heijden, 2002). Les pays où la confiance est beaucoup plus mesurée sont les pays du Sud et de l'Est. Les pays du Sud sont ceux qui ont le plus souffert de la crise économique, comme l'Espagne où l'explosion de la bulle immobilière a mis en évidence une double caractéristique : une dépendance excessive à la propriété et l'absence d'un parc de logements sociaux à même d'atténuer l'insécurité des ménages les plus fragiles. Les ménages des pays de l'Est ressentent une grande insécurité économique en dépit de l'existence d'un grand parc de logements en propriété hérité de la privatisation des anciens logements sociaux (Mandic, 2012). Le résultat final est que la crise économique a créé une plus grande insécurité résidentielle et a accentué l'hétérogénéité des pays européens.

II. Les jeunes qui paient un loyer sont ceux qui ressentent la plus grande insécurité résidentielle

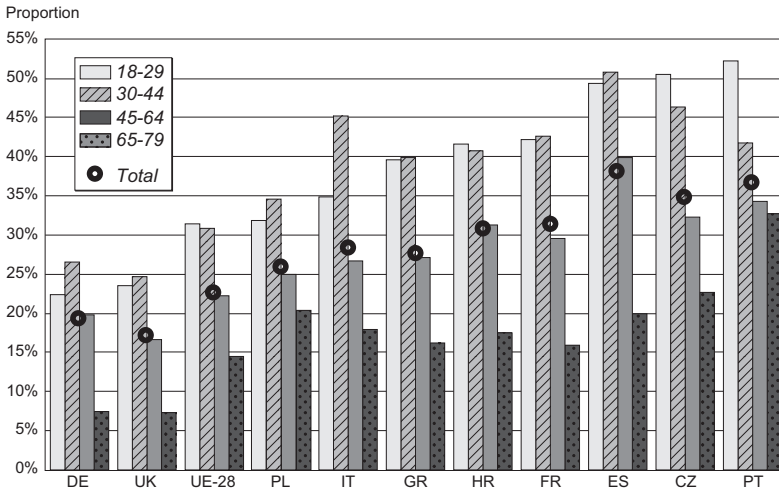
Tandis que l'hétérogénéité entre les pays est due à des causes structurelles, socioéconomiques et politiques, les différences de perception de l'insécurité résidentielle à l'intérieur des pays est, quant à elle, liée à des facteurs sociodémographiques. Ces différences s'expliquent en grande partie par l'âge, le statut d'occupation du logement (propriété ou location) et la situation socioéconomique. Le sentiment d'insécurité résidentielle varie en fonction de l'âge de la personne de référence du ménage ; très élevé chez les jeunes, il décroît avec l'âge. On observe un point d'inflexion autour de 45 ans, un âge qui différencie à grands traits deux grandes étapes du cycle de vie des ménages : celle de la formation et consolidation du ménage, qui se caractérise par la perception d'une grande insécurité résidentielle (31 ,% des ménages de moins de 45 ans de l'UE) ; celle de la maturité et fin du cycle vital des ménages au cours de laquelle la crainte de devoir abandonner son logement décroît à mesure que l'âge avance (23 % des ménages de 45 ans ou plus).

C'est chez les jeunes que l'on constate la plus grande hétérogénéité entre les pays, alors que la perception de l'insécurité devient plus homogène dans les groupes d'âge adultes et avancés. L'éventail de l'indicateur d'insécurité résidentielle chez les jeunes passe d'un peu plus de 20 % en Allemagne à plus de 40 % en Grèce, Croatie, France, Espagne et jusqu'à plus de 50 % au Portugal et en République tchèque, tandis que chez les 65 ans ou plus les différences sont inférieures à 10 points de pourcentage pour la majorité des pays (figure 2). La faible protection structurelle des pays du Sud et de l'Est affecte surtout les jeunes ménages qui viennent de s'établir ou sont dans la première phase de leur parcours résidentiel. C'est pour cette raison que nous allons à présent nous concentrer sur l'insécurité résidentielle des ménages dans lesquels la personne de référence a moins de 45 ans (ménages dorénavant désignés sous le vocable « jeunes ménages »), acteurs de l'intense hétérogénéité en Europe.

Être propriétaire est un facteur clé pour expliquer comment les ménages perçoivent leur situation résidentielle. En 2016, plus de la moitié des jeunes ménages de l'UE (51,2 %) qui vivaient sous un régime de loyer privé⁽¹⁾ ou lié au marché ressentaient de l'insécurité résidentielle. La même crainte affectait 37 % des ménages qui bénéficiaient d'un loyer social, 23,2 % de ceux

(1) L'EQLS recueille la perception du risque de devoir abandonner son logement en raison de difficultés à faire face au coût économique de celui-ci. On ne prend donc pas en compte ici la mobilité forcée due à l'échéance d'un contrat de location.

Figure 2. Proportion de ménages susceptibles de changer de logement à cause de difficultés de paiement dans les 6 prochains mois en fonction de l'âge de la personne de référence du ménage (%). Pays de l'UE, 2016



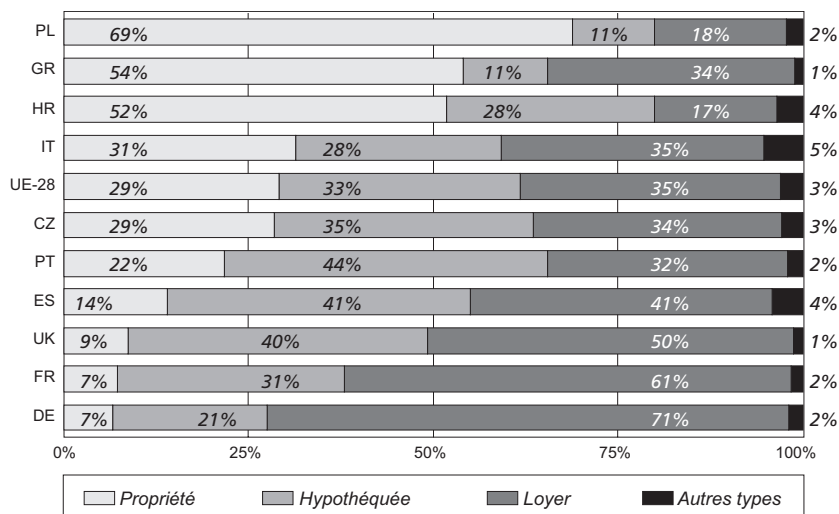
Sources : EQLS, 2007 et 2016.

qui payaient une hypothèque et seulement 20 % des propriétaires libérés de paiements. Maintenant, nous analyserons conjointement les loyers au prix du marché et les loyers sociaux pour deux raisons. Premièrement, parce que la rareté du loyer social dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe ne permet pas une analyse différenciée avec l'échantillon de l'EQLS; deuxièmement, parce que l'insécurité perçue par les locataires de logements sociaux en Allemagne, en France et au Royaume-Uni diffère peu.

On peut diviser les pays en trois groupes selon le mode d'occupation du logement par les jeunes ménages (figure 3). Le premier groupe, dans lequel figurent la Pologne, la Croatie et la Grèce, se caractérise par le fait que plus de la moitié des ménages sont propriétaires sans dettes pendantes. Dans le deuxième groupe, formé par l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France, on trouve une majorité de ménages acquittant un loyer. Dans le troisième groupe, constitué de la République tchèque, de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal, aucun mode de logement ne prédomine, mais on observe une proportion importante de ménages propriétaires d'un logement hypothéqué

Être propriétaire sans charges économiques est le mode d'occupation du logement qui protège le mieux les ménages contre l'insécurité résidentielle, sans que ce soit une sécurité à 100 % et avec des différences significatives

Figure 3. Distribution des jeunes ménages qui perçoivent de l'insécurité (personne de référence âgée de moins de 45 ans) selon le régime d'occupation du logement (%). Pays de l'UE, 2016



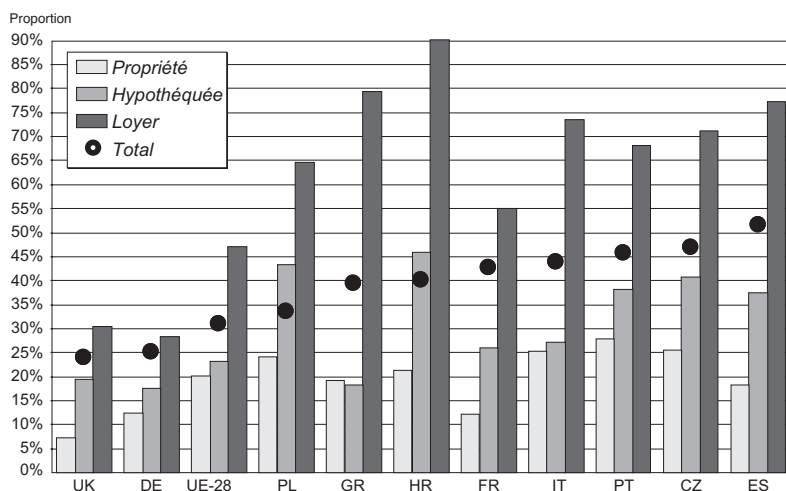
Sources : EQLS, 2007 et 2016.

selon les pays (figure 4). En 2016, un jeune ménage sur cinq de l'UE percevait un risque de devoir abandonner son logement à court terme. La fluctuation va de 7 % de perception de ce risque en Allemagne à 28 % au Portugal. Tous les pays du Sud et de l'Est, à l'exception de la Grèce et de l'Espagne, enregistrent des valeurs supérieures à la moyenne de l'UE.

Le sentiment d'insécurité éprouvé par les jeunes ménages européens ayant des prêts hypothécaires concerne 23 % d'entre eux, soit 3 points de pourcentage de plus que les propriétaires sans charges. Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés par les pays de l'Est (plus de 40 %), suivis de ceux du Sud (entre 27 % et 37 %) puis de la France (26 %) et enfin du Royaume-Uni et de l'Allemagne (moins de 20 %). La Grèce, qui enregistre des valeurs inférieures à la moyenne européenne, fait figure d'exception.

Enfin, le statut de locataire est de loin le régime d'occupation du logement qui expose le plus les ménages au sentiment d'insécurité résidentielle, au point qu'il est pratiquement partagé par tous dans certains pays (Módenes, 2019). En Croatie, 90 % des jeunes ménages la ressentent, en Grèce, en Espagne et en République tchèque, plus de 70 % et en Pologne et au Portugal, plus de 60%. Ensuite, on trouve la France avec un niveau

Figure 4. Proportion de jeunes ménages (personne de référence âgée de moins de 45 ans) qui perçoivent de l'insécurité résidentielle selon le régime d'occupation (%). Pays de l'UE, 2016



Sources : EQLS, 2007 et 2016.

d'insécurité nettement inférieur (55 %). Puis viennent l'Allemagne et le Royaume-Uni (environ 30 %) qui montrent un pourcentage bien plus bas que la moyenne de l'UE (47 %).

Dans les pays du Sud et de l'Est, la propriété a relativement protégé la stabilité résidentielle des jeunes ménages, bien que leur degré de protection soit inférieur à celui des grands pays de l'UE. C'est particulièrement vrai en Croatie et en Grèce, deux pays dans lesquels il n'y a pratiquement pas de jeunes locataires. Dans le cas de l'Espagne, la situation est particulièrement grave car, après la dernière crise, le loyer, qui est associé à un grand sentiment d'insécurité, a pris beaucoup de poids. Ceci explique en bonne partie le fait que l'Espagne soit en première position du classement de l'insécurité.

III. Au-delà de la précarité

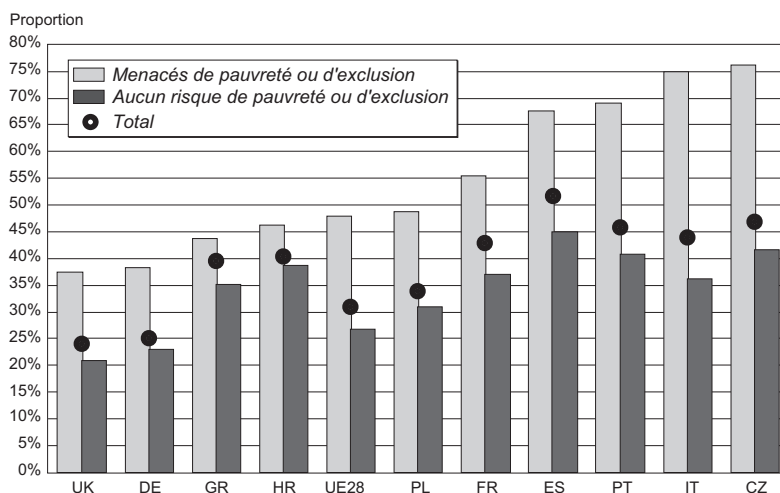
L'insécurité résidentielle est étroitement liée à la précarité socioprofessionnelle croissante. En effet, la perception de l'insécurité résidentielle est beaucoup plus intense pour les ménages les plus fragiles et l'augmentation du nombre de ménages vulnérables fait que l'insécurité est de plus

en plus hétérogène (Martínez García, 2014, Clair *et al.*, 2019). L'un des indicateurs socioéconomiques qui informe le mieux sur la précarité et la vulnérabilité des ménages est l'indicateur AROPE (*At Risk Of Poverty and/or Exclusion*). Cet indicateur, proposé par l'UE, détermine les ménages menacés de pauvreté ou d'exclusion en fonction de plusieurs variables telles que les revenus, les possibilités de consommation et d'emploi des ménages. Une personne est en situation AROPE si elle remplit au moins l'un des trois critères suivants :

- 1) Risque de pauvreté. La personne vit au sein d'un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est défini comme la valeur qui correspond à 60 % de la médiane du revenu national équivalent en unités de consommation.
- 2) Privation matérielle grave. Définie comme l'incapacité de couvrir au moins quatre dépenses jugées nécessaires ou souhaitables : les impayés (hypothèque ou loyer, factures d'eau, de gaz et d'électricité, achats à tempérament ou autres emprunts ; une semaine de vacances par an ailleurs que chez soi ; un repas avec viande, volaille ou poisson un jour sur deux ; des dépenses imprévues comme l'achat d'un téléphone, d'un lave-linge ou d'une voiture.
- 3) Ménages à très faible intensité de travail. Personnes de moins de 60 ans vivant au sein d'un ménage où les adultes ont travaillé moins de 20 % de leur potentiel de travail total.

En 2016, près de la moitié des ménages de l'UE menacés de pauvreté ou d'exclusion (ci-après dénommés les ménages AROPE) percevaient une insécurité résidentielle (figure 5). Les niveaux les plus bas (plus d'un tiers des ménages) s'enregistraient au Royaume-Uni, en Allemagne, en Grèce et en Croatie, et les plus élevés s'observaient en Italie et en République tchèque (sept ménages sur dix). Dans les autres pays, le sentiment d'insécurité concernait plus de la moitié des ménages AROPE. En revanche, parmi les ménages qui n'étaient pas menacés de pauvreté ou d'exclusion (ménages non AROPE), la crainte de devoir quitter le domicile affectait un peu plus du quart d'entre eux. Les niveaux les plus élevés et les plus bas ont également été enregistrés dans les pays du Sud et de l'Est, ainsi qu'en Allemagne et au Royaume-Uni, mais avec des différences d'ampleur telle que, par exemple, les ménages espagnols non AROPE ont perçu plus d'insécurité résidentielle que les ménages AROPE du Royaume-Uni et de l'Allemagne (45 %, contre 21 % et 23 % respectivement). Il existe donc un lien clair entre vulnérabilité sociale et insécurité résidentielle, bien que ce soit assez transversal. Toutefois si cette relation était presque parfaitement

Figure 5. Proportion de jeunes ménages (personne de référence âgée de moins de 45 ans) qui perçoivent de l'insécurité résidentielle selon qu'ils sont ou non menacés de pauvreté ou d'exclusion (%). Pays de l'UE, 2016



Sources : EQLS, 2007 et 2016.

vérifiée dans le passé, tel n'est plus le cas aujourd'hui car de nombreux ménages ne se sentent pas en sécurité chez eux, même s'ils n'ont pas de problèmes économiques graves (Clair, 2019).

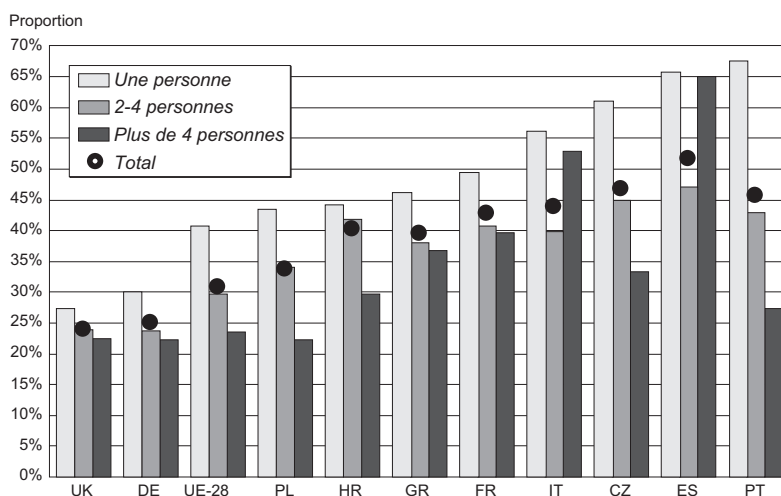
Il serait intéressant de relier l'indicateur AROPE au régime d'occupation du logement des ménages. Cependant, les résultats ne sont pas statistiquement significatifs car la taille de l'échantillon EQLS est trop petite. Ces résultats suggèrent néanmoins trois aspects. Premièrement, les propriétaires qui résident dans les trois principaux pays perçoivent moins d'insécurité résidentielle que les propriétaires du Sud et de l'Est, qu'il s'agisse ou non de ménages AROPE. Deuxièmement, cette même différence s'observe chez les ménages résidant dans un logement sous hypothèque. Et troisièmement, les locataires apparaissent à nouveau comme ceux qui perçoivent une insécurité résidentielle plus importante dans tous les pays analysés. Dans les pays du Sud et de l'Est, la grande majorité des ménages AROPE n'étaient pas protégés contre l'insécurité résidentielle ; en France, ils étaient un peu plus protégés, mais la plupart craignaient de devoir quitter leur domicile. Par contre, en Allemagne et au Royaume-Uni, la plupart des ménages AROPE ne percevaient pas d'insécurité résidentielle. Le même schéma vaut pour les ménages non AROPE, bien que les niveaux d'insécurité soient plus faibles

IV. Autres facteurs sociodémographiques

L'EQLS permet d'analyser d'autres facteurs sociodémographiques qui conditionnent également la perception de l'insécurité résidentielle. Il s'agit, notamment, de la taille et du type de ménage, de sa situation financière par rapport à l'année précédente et de la présence ou non d'un soutien social dans son environnement.

En ce qui concerne la taille des ménages (figure 6), dans les pays analysés, le sentiment d'insécurité résidentielle tend à être maximal pour les ménages d'une personne. Cette perception diminue chez les ménages de deux à quatre personnes et baisse encore chez les ménages de plus de quatre membres (respectivement 41 %, 30 % et 24 % du total des ménages de l'UE). Ces valeurs sont plus faibles dans les trois principaux pays et plus élevées dans les pays du Sud et de l'Est. Cependant, on observe une certaine hétérogénéité, en particulier une forte proportion de ménages d'une personne craignent de perdre leur domicile en Espagne, en République tchèque et en France (plus de 60 % dans les deux premiers pays et 50 % dans le troisième).

Figure 6. Proportion de jeunes ménages (personne de référence âgée de moins de 45 ans) qui perçoivent de l'insécurité résidentielle en fonction de leur taille (%)



Sources : EQLS, 2007 et 2016.

Nonobstant les ménages unipersonnels, ceux qui perçoivent le plus d'insécurité résidentielle sont ceux formés par une mère seule ou un père

seul avec des enfants, suivis des couples avec enfants et des couples sans enfants (39 %, 34 % et 26 % des ménages de l'UE). Dans les pays du Sud et de l'Est, les proportions sont supérieures de 10 points de pourcentage. En France, la proportion est supérieure à la moyenne européenne. Au Royaume-Uni et en Allemagne la proportion est inférieure. Le contraste le plus marquant est le grand manque de sécurité que ressentent les ménages monoparentaux portugais et tchèques (environ 7 sur 10) par comparaison avec la faible perception d'insécurité des ménages britanniques (3 sur 10).

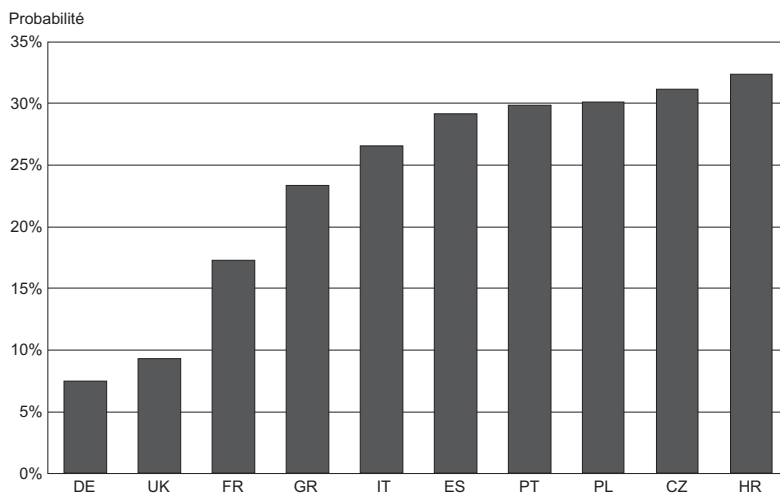
La perception de l'insécurité dépend aussi de la situation économique. Quatre ménages sur dix de l'UE qui ont déclaré en 2016 que leur situation économique s'était détériorée au cours de la dernière année ont perçu le risque de quitter leur domicile, soit onze points de pourcentage de plus que ceux qui ont déclaré que leur situation n'avait pas changé et dix-sept points de pourcentage de plus que les ménages qui ont déclaré que leur situation s'était améliorée. On n'observe pas d'évolution de la perception pour les ménages qui ont maintenu la même situation économique ou dont la situation s'est améliorée. Cependant, l'hétérogénéité des perceptions est considérable chez les ménages dont la situation économique s'est détériorée en fonction du pays de résidence. En Espagne et en République tchèque, la perception du risque atteint les deux tiers des ménages, en France, elle touche la moitié des ménages et au Royaume-Uni et en Allemagne environ un tiers.

Enfin, un autre facteur sociodémographique à prendre en compte est le soutien social. On considère qu'un ménage ne bénéficie pas d'un soutien social lorsqu'au moins trois des huit circonstances indiquées par Böhnke (2008: 197) se réalisent : vivre seul ; ne pas avoir de contact avec des amis ou des voisins ; ne pas disposer d'une aide personnelle ou familiale dans les situations suivantes : maladie, besoin économique urgent (entre 500 et 1 000 euros), dépression et besoin de parler à quelqu'un ; ressenti d'insatisfaction sociale ; se sentir exclu socialement. Les plus grandes différences de perception d'insécurité résidentielle des ménages en fonction du soutien social reçu ou non s'observent dans les pays du Sud et de l'Est, notamment en Italie (40 % et 77 % respectivement), mais aussi en Allemagne (24 % et 42 %). Il s'ensuit que le soutien social est un facteur qui atténue la perception de l'insécurité résidentielle, l'absence d'un tel soutien, dans les pays sans système de protection sociale développé constituant, en soi, un facteur de risque extrême.

V. Où vivre pour percevoir moins d'insécurité résidentielle?

Pour analyser l'interaction des différents facteurs et leurs effets sur les niveaux d'insécurité résidentielle des pays, nous avons élaboré un modèle de régression logistique qui inclut les variables les plus significatives et permet de contrôler les effets de composition ou de structure. L'une des difficultés de ces modèles est qu'il est parfois difficile d'interpréter les résultats, soit parce que nous ne savons pas très bien de quelle ampleur nous parlons, soit parce que la comparaison des risques relatifs ou des propensions est réalisée par rapport à une catégorie de référence. Afin de simplifier l'interprétation, nous avons transformé les résultats en probabilités et nous avons décidé d'exposer en pourcentage uniquement celles des pays analysés. En d'autres termes, la probabilité de percevoir l'insécurité résidentielle chez les jeunes ménages (figure 7) tient compte du régime d'occupation du logement, du risque ou menace d'exclusion ou pauvreté, de la taille du logement ainsi que de l'âge de la personne de référence du ménage, que nous avons divisé en deux grands groupes : un premier de 18 à 29 ans et un deuxième de 30 à 44 ans. Par rapport à cette dernière variable, l'effet de structure n'est que partiellement contrôlé, car les groupes d'âges sont très larges afin que les résultats soient

Figure 7. Probabilités des jeunes ménages (personne de référence âgée de moins de 45 ans) de percevoir de l'insécurité résidentielle. Pays de l'UE, 2016*



Contrôle: régime d'occupation du logement, AROPE, taille et âge de la personne de référence du ménage.

Sources: EQLS, 2007 et 2016.

cohérents sur le plan statistique. À tout cela, il faut ajouter les différences dans l'âge d'émancipation des jeunes, qui, selon les données apportées par Eurostat en 2016, étaient en moyenne égaux à : 24 ans dans les trois principaux pays, 30 ans dans les pays du Sud, 32 ans en Croatie et 27 ans en Pologne et République tchèque.

Ayant éliminé une bonne partie de l'effet de structure dans les variables envisagées, en supposant que les jeunes ménages présentent les mêmes caractéristiques sociodémographiques, les résultats montrent que ce sont les jeunes ménages des pays de l'Est qui perçoivent la plus grande insécurité résidentielle (entre 30 et 32 %). Les pays ibériques suivent avec des valeurs similaires (29 %). L'Italie et la Grèce (27 % et 23 %) se trouvent à une distance plus significative. Finalement, les pourcentages les plus bas correspondent à la France (17 %) et à l'Allemagne et au Royaume-Uni (8 % et 9 %).

Ces résultats, qui contrastent avec ceux de la proportion de jeunes ménages percevant de l'insécurité, montrent que tous les pays ont modifié leur position relative, à l'exception de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Les changements les plus significatifs sont, d'une part, la France qui a amélioré sa position, ainsi que la Pologne où la perception de l'insécurité a augmenté. Dans l'analyse descriptive, la composition sociodémographique des jeunes ménages polonais ne favorise pas le développement de l'insécurité résidentielle, sept ménages sur dix sont propriétaires et les ménages unipersonnels sont très rares, alors que la composition des ménages français la favorise, neuf sur dix paient un loyer ou une hypothèque et les ménages unipersonnels sont plus fréquents. D'autre part, la probabilité de percevoir de l'insécurité résidentielle dans les pays du Sud est plus faible que dans les pays de l'Est, bien que les ménages des pays du Sud aient une composition sociodémographique plus défavorable (plus de locataires et hypothéqués).

La variable la plus déterminante du modèle est le statut d'occupation du logement. Cette variable, prise individuellement permet d'expliquer de manière synthétique les différences entre les résultats du modèle et ceux de la proportion de jeunes ménages percevant de l'insécurité résidentielle. Ainsi, le manque de protection des locataires français explique en grande partie que l'insécurité des jeunes ménages soit supérieure à celle des jeunes Allemands et Britanniques. Cependant, les trois principaux pays sont ceux qui ont le plus de locataires et ceux qui perçoivent le moins d'insécurité. La Pologne, par exemple, sans les effets de structure, figure dans les premières positions du classement. Ce résultat est cohérent avec l'analyse descriptive selon laquelle les jeunes ménages polonais enregistrent plus d'insécurité résidentielle que les français dans les trois régimes d'occupation. Le modèle montre également

qu'il y a une majorité de pays à fort sentiment d'insécurité et seulement une minorité de pays à faible ressenti d'insécurité.

Finalement, l'un des résultats les plus marquants est que les jeunes ménages grecs sont ceux qui perçoivent le moins l'insécurité résidentielle alors qu'ils vivent dans le pays du Sud le plus touché par la crise. Nous aborderons ce phénomène ci-dessous dans les réflexions finales.

Réflexions finales

La détérioration des conditions de vie de la population à la suite de la crise économique, la précarisation de l'emploi et la réduction des prestations sociales ont contribué à accroître l'incertitude des ménages européens. C'est dans ce contexte que la perception de l'insécurité résidentielle des ménages a beaucoup augmenté. Cette augmentation ne se distribue pas de la même manière dans tous les pays mais elle coïncide assez bien avec les conditions socio-économiques des ménages, leur statut d'occupation du logement et le contexte résidentiel du pays.

La hausse générale de l'insécurité pendant la crise économique a spécialement touché les pays de l'Est, les pays du Sud et la France. En revanche, l'effet de la crise s'est avéré plus modéré en Allemagne et au Royaume-Uni. Dans l'ensemble, la plus forte augmentation a été enregistrée par les pays qui étaient déjà ceux qui présentaient le plus haut niveau d'insécurité. Le résultat final de cette dynamique est une plus grande hétérogénéité entre les pays.

Le régime d'occupation du logement est, parmi les variables sociodémographiques analysées, la variable qui explique le mieux l'hétérogénéité du sentiment d'insécurité résidentielle parmi les quatre groupes de pays. La propriété d'une part, le loyer d'autre part, sont les statuts d'occupation du logement qui protègent mieux les ménages de l'insécurité résidentielle ou au contraire les fragilisent, bien qu'avec des différences considérables selon les pays. La propriété protège presque totalement les ménages du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France contre la perception de l'insécurité résidentielle. La propriété offre une protection très haute contre l'insécurité dans les autres pays étudiés. En revanche, plus de la moitié des locataires des pays de l'Est, du Sud et de la France craignent de perdre leur domicile. Dans certains cas, comme en Croatie, en Grèce, en Espagne et en République tchèque, payer un loyer et percevoir une insécurité résidentielle vont de pair. Finalement, remarquons que les locataires de l'Allemagne et du Royaume-Uni perçoivent moins d'insécurité que les propriétaires des pays du Sud et de l'Est.

Au-delà des facteurs sociodémographiques, il apparaît que plus la protection de l'État est grande, plus l'insécurité résidentielle et la vulnérabilité en période de crise sont réduites. Les jeunes ménages du Royaume-Uni et de l'Allemagne illustrent ce phénomène.

Ces résultats soulèvent de nouvelles questions : pourquoi les ménages grecs perçoivent-ils moins d'insécurité résidentielle que ceux des autres pays du Sud et de l'Est ? Quel rôle jouent, dans la perception de l'insécurité résidentielle, les législations relatives aux hypothèques immobilières et aux expulsions en cas de non-paiement ? Ces questions et d'autres devront être développées dans les recherches futures. Il convient de noter que dans le cas de la Grèce, les dispositions de la « loi Stathakis », qui s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2016 (http://www.keyd.gov.gr/4869-nstathaki-sunplaisio-7_erwthseis/1), ont renforcé la protection de la résidence principale avec ou sans hypothèque des ménages en difficulté financière et que, depuis 2013, la législation sur les expulsions pour défaut de paiement hypothécaire inclut la dation en paiement. Des hypothèques avec ce type de garantie n'ont pratiquement pas été octroyées en Espagne et au Portugal. Et, en cas de défaut de paiement, si la valeur de la propriété ne couvre pas la dette, la banque peut saisir d'autres actifs de la personne hypothéquée, y compris son salaire.

Pour conclure, il convient de s'interroger sur l'évolution de l'insécurité résidentielle dans un contexte où la précarité et l'incertitude augmentent et où la protection sociale diminue. On peut se demander aussi comment ces conditions affecteront les projets vitaux des futurs jeunes ménages, des ménages monoparentaux et unipersonnels de plus en plus fréquents dans une société de plus en plus « encapsulée », où les craintes ne se partagent plus.

Bibliographie

- Bauman Z.**, 2007, *Le présent liquide*, Paris, Seuil.
- Beck U.**, 2001, *La société du risque*, Paris, Aubier.
- Böhnte P.**, 2008, “Does Society Matter? Life Satisfaction in the Enlarged Europe”, *Social Indicators Research*, Vol 87, 2: 189-2010.
- Campbell I., Parkinson S., Wood G.**, 2013, “The housing security consequences of underemployment”, *AHURI Positioning Paper*, 152: 1-72.
- Chan S., Tweedie D.**, 2015, “Precarious Work and Reproductive Insecurity”, *Social Alternatives*, 34.4, 5.
- Clair A., Reeves A., McKee M., Stuckler D.**, 2019, “Constructing a housing precariousness measure for Europe”, *Journal of European Social Policy*, 29(1), pp. 13-28.
- Dewilde C., Decker P.**, 2016, “Changing Inequalities in Housing Outcomes across Western Europe”, *Housing, Theory and Society*, 33:2, pp. 121-161.
- Eurofound**, 2017, *European Quality of Life Survey 2016: Quality of life, quality of public services, and quality of society*, Publications Office of the European Union, Luxembourg.
- Forrest R., Kennett P.**, 1997, “Risk, Residence, and the Post-Fordist City”, *The American Behavioral Scientist*, 41 (3), pp. 342-359.
- Kemeny J.**, 1995, *From Public Housing to the Social Market*, London, Routledge.
- López-Colás J., Azevedo A., Módenes J.A.**, 2018, “Análisis de la diversidad de la inseguridad residencial: España y los Países Mediterráneos en el contexto de los regímenes residenciales europeos”, *XVI Congreso de la Población Española*, Alicante, <https://web.ua.es/es/xvicongresopoblacion/ponencias.html>
- Mandic S.**, 2012, *Home ownership in post-socialist countries: Between macro economy and micro structures of welfare provision. Beyond home ownership. Housing, welfare and society*. London, Routledge.
- Martínez García J. S.**, 2014, “Cómo afecta la crisis a las clases sociales?”, *Político*, 20, 16.
- Módenes J.A.**, 2019, “The Unsustainable Rise of Residential Insecurity in Spain”, *Perspectives Demográfiques*, 13, pp. 1-4.
- Van der Heijden H.**, 2002, “Social rented housing in Western Europe: developments and expectations”, *Urban Studies*, 39(2), pp. 327-340.

CRISE ÉCONOMIQUE ET MORTALITÉ EN GRÈCE, EN ESPAGNE ET AU PORTUGAL

Byron Kotzamanis^{*}, Konstantinos Zafeiris^{**}

La relation entre les crises économiques et la mortalité, contrairement à la relation avec d'autres phénomènes démographiques tels que la fécondité et la migration, n'est pas claire. Une hypothèse raisonnable est qu'en période de récession, dans un contexte d'augmentation du chômage et de baisse du revenu disponible et des dépenses de santé, la morbidité et la mortalité ont tendance à augmenter, tandis que dans des conditions de croissance économique elles ont au contraire tendance à diminuer. Cependant, cette relation attendue entre les conditions économiques et la mortalité n'est pas toujours vérifiée, diverses études montrant des résultats n'allant pas dans ce sens, ce qui provoque d'intenses débats et controverses dans la communauté scientifique (Catalano *et al.*, 2011 ; Granados, 2015, 2017 ; Ruhm, 2016 ; Van den Berga, 2017). Pour résumer les travaux scientifiques portant sur les pays développés (hors ceux de l'ex-système socialiste) sur la base de séries chronologiques fiables, on peut soutenir : i) que l'impact des récessions profondes sur la mortalité dépend du type, de l'intensité et de la durée de ces récessions et nécessite, pour être mis en évidence, de disposer de données fiables sur une période allant au-delà de quelques années après leur émergence compte tenu du décalage (*time-lag* ; voir Laporte, 2004) existant entre la détérioration de la santé et l'augmentation de la mortalité ; ii) que, si la mortalité est globalement procyclique (elle augmente en période de croissance économique et diminue en période de récession), à certains âges et pour certaines causes, elle a néanmoins tendance à augmenter pendant une crise (relation anticyclique).

* Université de Thessalie, Volos, Grèce (bkotz@uth.gr).

** Université de Thrace, Komotini, Grèce (kzafiris@he.duth.gr).

I. Grèce, Espagne et Portugal : trois pays en crise

Commencée aux États-Unis en 2007 (FCIC, 2011), la dernière grande récession économique a frappé les pays du sud de l'Europe avec un décalage et des effets variables (FCIC, 2011). En Grèce, la crise n'émerge qu'en 2010, alors qu'en Espagne elle se fait ressentir dès la première moitié de 2008, comme conséquence de plusieurs « bulles », dont une bulle immobilière très intense et aux très graves conséquences (Hidalgo, 2012). Le Portugal entre lui aussi en récession dès la mi-2008 (Romano, 2017).

Augmentation du chômage, baisse des revenus, hausse de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont les premières conséquences de la crise, suivies par des coupes budgétaires drastiques ; tout particulièrement en Grèce, pays le plus affecté par la récession (EC, 2016-2019). Dans tous les pays concernés par la crise, notamment dans les trois pays considérés ici, le nombre des personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale augmente rapidement (tableau 1) alors que l'activité économique et le produit intérieur brut s'effondrent (tableau 2). La première réaction des gouvernements fut d'instaurer des mesures

Tableau 1. Taux de chômage et proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans quelque pays de l'Union européenne (%)

	1995	2000	2005	2010	2014	2017	2018
Taux de chômage annuel moyen dans la population active (%)							
Union européenne	-	5,6	6,1	6,5	4,9	4,4	-
Zone euro	-	5,6	6,4	7,4	5,8	5,2	-
Pays-Bas	1,9	4,0	3,5	5,2	3,4	2,7	1,9
Autriche	2,2	3,6	3,2	3,8	3,7	3,3	2,2
Finlande	6,5	5,6	5,6	5,7	5,7	4,9	6,5
Allemagne	-	7,2	4,6	3,4	2,6	2,4	-
Grèce	6,3	5,8	7,6	15,7	12,8	11,5	6,3
Espagne	6,8	5,7	13,1	16,0	11,2	9,9	6,8
Portugal	3,0	5,7	8,0	9,2	5,9	4,7	3,0
Proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans la population totale (%)							
Union européenne	-	23,8	24,4	23,8	23,5	22,4	21,7
Zone euro	22,0	22,0	23,5	23,1	23,1	22,1	21,6
Pays-Bas	16,7	15,1	16,5	16,4	16,7	17,0	16,7
Autriche	17,4	18,9	19,2	18,3	18,0	18,1	17,5
Finlande	17,2	16,9	17,3	16,8	16,6	15,7	16,5
Allemagne	18,4	19,7	20,6	20,0	19,7	19,0	18,7
Grèce	29,4	27,7	36,0	35,7	35,6	34,8	31,8
Espagne	24,3	26,1	29,2	28,6	27,9	26,6	26,1
Portugal	26,1	25,3	27,5	26,6	25,1	23,3	21,6

Source : EC, *European Economy*, 2016-2019.

Tableau 2. *Produit intérieur brut (PIB) et dépenses de protection pour la santé dans quelques pays de l'Union européenne*

	1995	2000	2005	2010	2014	2017	2018
<i>PIB au prix du marché, volumes liés en chaîne (indice 2010 : base 100)</i>							
Union européenne	75,4	87,1	95,6	100,0	103,4	110,8	113,0
Zone euro	77,6	89,0	96,1	100,0	101,9	108,8	110,9
Pays-Bas	70,6	87,4	93,4	100,0	101,8	109,2	112,0
Autriche	74,1	85,9	93,7	100,0	104,3	110,3	112,9
Finlande	65,4	83,9	95,5	100,0	99,8	106,2	108,0
Allemagne	83,6	91,8	94,3	100,0	107,1	114,2	115,9
Grèce	70,2	84,0	101,7	100,0	82,1	82,8	84,4
Espagne	66,4	81,1	95,3	100,0	96,2	105,9	108,4
Portugal	76,1	93,0	97,1	100,0	94,2	101,2	103,7

Source : EC, *European Economy*, 2016-2019.

d'austérité, entre autres des réductions importantes de dépenses publiques dans le domaine de la protection sociale et de la santé (EC, 2019b, 2019c, 2019d; OECD-EU, 2016, 2018).

Afin d'étudier la réaction de la mortalité dans un environnement de crise économique, nous avons jugé utile de comparer les trois pays étudiés avec d'autres moins touchés par la récession des années 2000. L'idéal eût été de pouvoir effectuer cette comparaison avec un groupe élargi de pays de la zone euro peu affectés par la crise. Cet exercice n'a malheureusement pas été possible, en raison de la non-disponibilité de séries chronologiques complètes pour l'ensemble des pays. La comparaison n'a donc été effectuée qu'avec quatre pays : Allemagne, Pays-Bas, Autriche, Finlande⁽¹⁾.

II. Méthode et données

Les données utilisées pour l'analyse comparative des variations de la mortalité proviennent d'Eurostat et portent sur les estimations annuelles de population selon l'âge et de décès par cause. Les tendances à long terme des indices calculés pour les trois pays du sud ont été comparées à celles élaborées pour la population de l'ensemble des quatre pays européens moins affectés par la crise. Des tables de survie ont été construites selon la méthode de Chiang, (1968) qui ont permis, dans un premier temps, de comparer l'évolution des

(1) Nous parlons par la suite des « 4 pays de la zone euro », de la « population référence ». En 2017, l'Allemagne figurait au 5^e rang mondial de l'indice de développement humain (IDH), les Pays-Bas au 10^e rang, la Finlande au 15^e rang, l'Autriche au 20^e rang. Il s'agit de pays ayant une croissance économique forte, des dépenses élevées en matière de protection sociale et de santé, un faible taux de chômage et une faible proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale.

espérances de vie à la naissance (e_0), à 15 ans (e_{15}), à 45 ans (e_{45}) et à 65 ans (e_{65}) des hommes et des femmes des trois pays du sud avec celles du groupe de référence et, dans un deuxième temps, de procéder à une analyse comparative des taux standardisés de mortalité par grands groupes de causes de décès. Pour ce faire les taux de mortalité standardisés selon l'âge et le sexe ont été calculés par application du calendrier de la mortalité à une population standard – la population du groupe de référence – afin de neutraliser les effets de la structure par âge sur la mortalité.

III. L'évolution des espérances de vie depuis 1990 : étude comparative

Le Portugal est le pays où l'espérance de vie à la naissance est la plus faible mais le déficit par rapport aux deux autres pays tend à se résorber, la baisse de la mortalité portugaise étant plus rapide. L'espérance de vie à la naissance de la Grèce est plus élevée que celle de l'ensemble des pays de référence jusqu'en 2006 ; au-delà, les écarts se resserrent, la progression de l'indicateur grec ralentissant. L'Espagne se distingue par une mortalité nettement plus tardive (notamment chez les femmes), les gains de durées de vie s'observant jusqu'en 2014 et devenant nuls ensuite.

L'évolution des espérances à la naissance et à 1 an, 15 ans, 45 ans et 65 ans laissent voir une amélioration continue et presque linéaire pour tous les pays entre 1990 et 2014, aussi bien chez les femmes que chez les hommes (figure 1). Toutefois, cette croissance s'estompe progressivement, tous les indicateurs tendant à se stabiliser. En première analyse, il est tentant d'interpréter l'apparition de ce plateau comme un effet de la crise. Dans la mesure cependant où ce phénomène prévaut également pour le groupe des pays de référence et la quasi-totalité des autres pays de Union européenne (Pison, 2019 ; Kotzamanis, 2020), l'interprétation paraît fragile.

IV. L'évolution des probabilités de décéder entre 1990 et 2017

L'examen des séries portant sur l'évolution de la mortalité infantile et juvénile des hommes et des femmes permet de constater que leur baisse ininterrompue après 1990 connaît un arrêt ou une progression ralentie au début de la décennie 2000 (figure 2). Ceci vaut surtout pour la Grèce où le taux de mortalité infantile (${}_1q_0$) croît (Siahanidou *et al.*, 2019 ; Filippidis *et al.*, 2017), alors qu'il se stabilise en Espagne et au Portugal ; c'est là un fait qui peut être attribué à la crise.

Figure 1. Espagne, Grèce, Portugal, population de référence.
 Espérances de vie à la naissance, à 15 ans, à 45 ans, 65 ans (années). Évolution 1990-2017

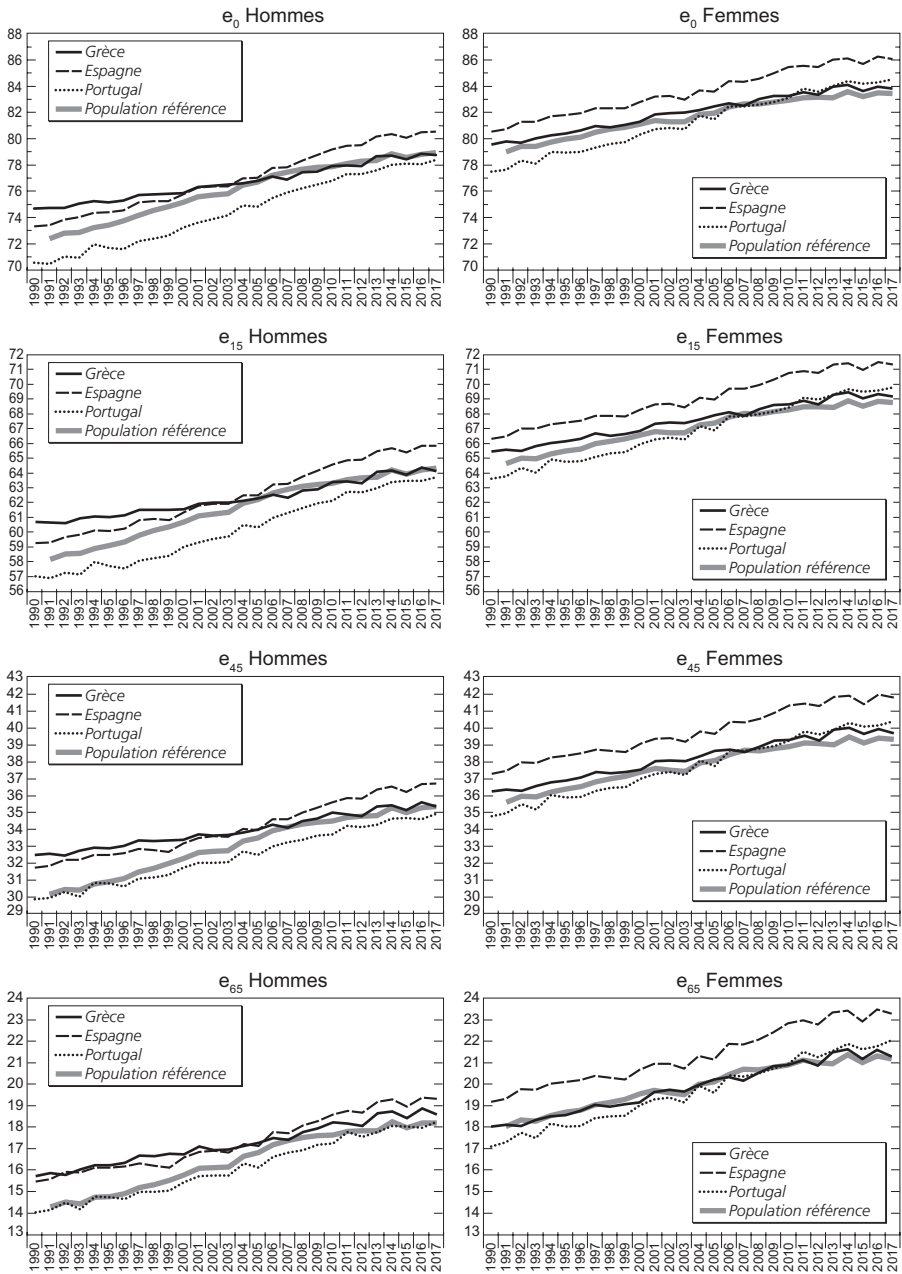
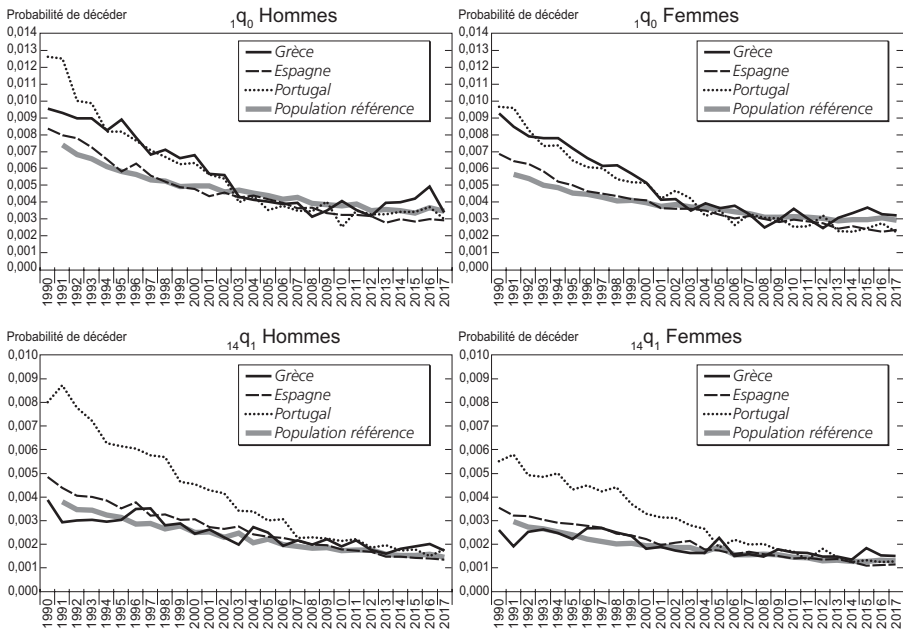
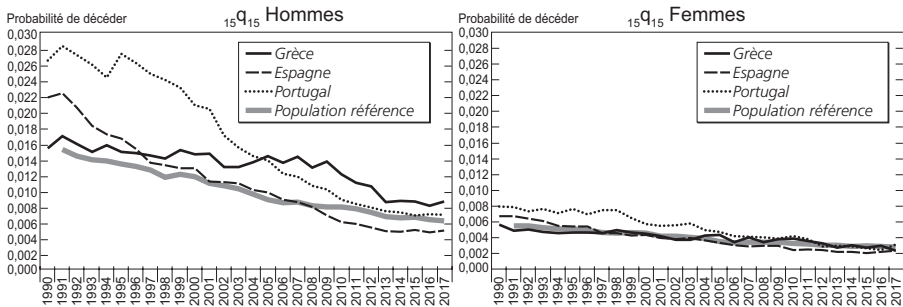


Figure 2. Espagne, Grèce, Portugal, population de référence.
 Probabilités de décéder entre 0 et 1 an (${}_1q_0$) et entre 1 an et 15 ans (${}_{14}q_1$). Évolution 1990-2017



À la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte, les tendances diffèrent (figure 3). Ainsi, si au cours des premières années de la période considérée, les probabilités de décès des hommes (très élevées, notamment au Portugal et, dans une moindre mesure, en Espagne) baissent rapidement, leur baisse ralentit cependant ensuite progressivement (comme dans la population de référence).

Figure 3. Grèce, Espagne, Grèce, Portugal, population de référence.
 Probabilités de décéder entre 15 et 30 ans (${}_{15}q_{15}$). Évolution 1990-2017



En Grèce, en revanche, la croissance économique des années 1990 a entraîné une augmentation de la mortalité à ces âges due surtout aux accidents de la route, tandis que la légère baisse de ces mêmes taux au début de la décennie récente peut être attribuée autant à l'amélioration des infrastructures routières qu'à la crise économique (restriction des déplacements due à la baisse des revenus et à l'augmentation du coût des carburants).

Aux âges où la participation à la population active est élevée, les tendances sont également à la baisse (figures 4 et 5). Mais tandis que la mortalité des hommes entre 45 et 65 ans régresse dans tous les pays, entre 30 et 45 ans elle se stabilise après 2012. La Grèce se différencie légèrement jusqu'au début des années 2000 car la baisse est plus lente qu'ailleurs, ce qui limite son avantage initial et favorise un rapprochement avec le Portugal. Dans ces deux grands groupes d'âges, où la santé est principalement affectée par les maladies chroniques (OECD-EC, 2016, 2018 ; EC, 2019b, 2019c, 2019d) et, dans une moindre mesure, par les accidents du travail (Eurostat,

Figure 4. Grèce, Espagne, Grèce, Portugal, population de référence. Probabilités de décéder entre 30 et 45ans ($_{15}q_{30}$). Évolution 1990-2017

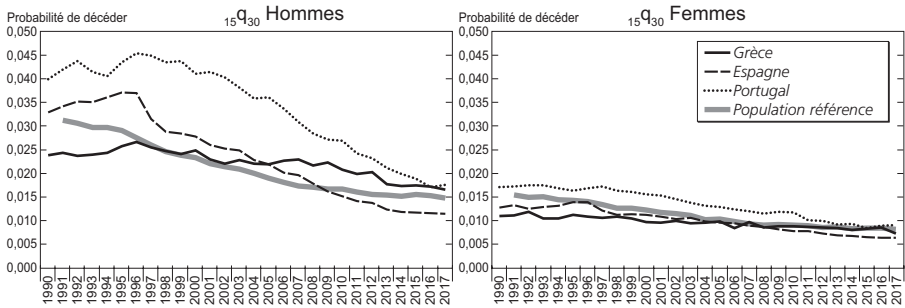
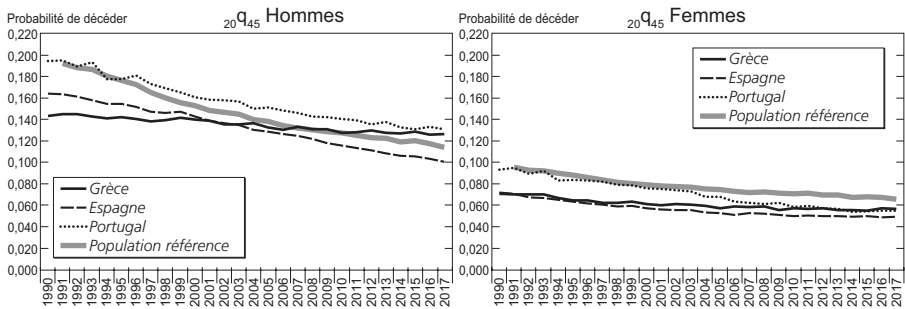


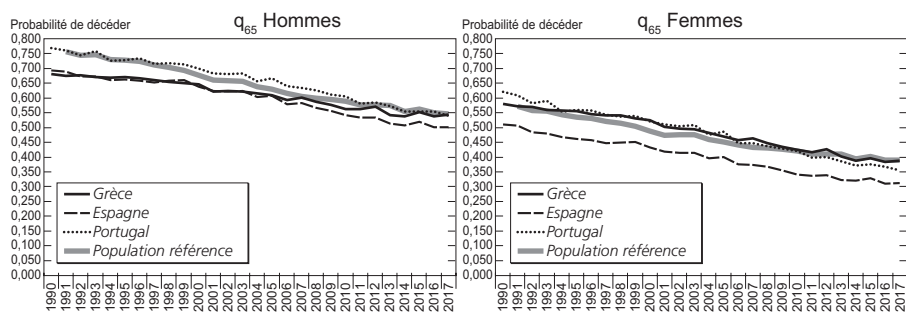
Figure 5. Grèce, Espagne, Grèce, Portugal, population de référence. Probabilités de décéder entre 45 et 65 ans ($_{20}q_{45}$). Évolution 1990-2017



2018), des tendances mitigées sont enregistrées. La mortalité des 30-64 ans résulte d'une multitude de paramètres affectés à des degrés très divers par la crise. Pour mesurer l'impact éventuel de celle-ci, il faut prendre une certaine distance par rapport aux faits et procéder à une analyse par âge et cause de décès.

La baisse de la mortalité après 65 ans est continue pour les deux sexes, bien qu'un peu plus rapide en Grèce, en Italie et au Portugal que dans les pays de référence. La tendance s'infléchit cependant partout (figure 6). Cette tendance étant commune à toutes les entités étudiées, nous ne disposons pas des éléments permettant de privilégier l'hypothèse d'une relation de cause à effet entre crise et mortalité à ces âges.

Figure 6. Grèce, Espagne, Grèce, Portugal, population de référence. Probabilités de décéder au-delà de 65 ans (q_{65}). Évolution 1990-2017



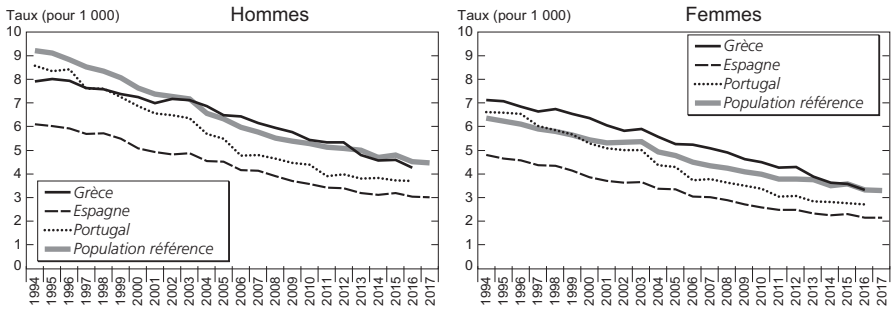
V. Évolution des taux standardisés de mortalité par cause entre 1994 et 2017

La diversité des durées de vie dans les pays considérés est le résultat de l'effet différentiel d'une série de maladies. Pour cette raison, on s'intéresse à l'évolution des taux standardisés de mortalité par grands groupes de causes, ce qui présente l'avantage de neutraliser les effets de la structure par âge et de permettre des comparaisons entre pays.

L'incidence des maladies de l'appareil circulatoire sur les espérances de vie est – et demeure – bien plus faible en Grèce qu'en Espagne et au Portugal. La mortalité due à ces causes diminue régulièrement, à un rythme toutefois moins soutenu durant les toutes dernières années (figure 7). Mais le ralentissement récent des progrès peut également s'interpréter comme un signe précurseur de l'affaiblissement des retombées positives de la « révolution

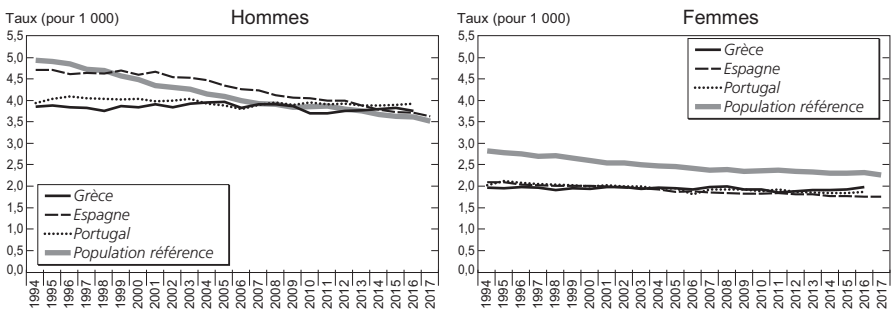
cardio-vasculaire»⁽²⁾. D'autres auteurs toutefois, tout particulièrement en Grèce (par exemple, Michas *et al.*, 2018), affirment que les soins médicaux inadéquats, la dépression et le stress pendant les années de crise pourraient entraîner une hausse future de la mortalité par ces causes.

Figure 7. Grèce, Espagne, Grèce, Portugal, population de référence
Taux de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire (pour 1 000). Évolution 1994-2017



S'agissant de la mortalité par cancer (figure 8), des différences significatives sont aussi enregistrées entre les pays. Au Portugal et en Grèce, les taux standardisés n'ont pas évolué de manière significative, alors que dans

Figure 8. Grèce, Espagne, Grèce, Portugal, population de référence.
Taux de mortalité par tumeurs (pour 1 000). Évolution 1994-2017

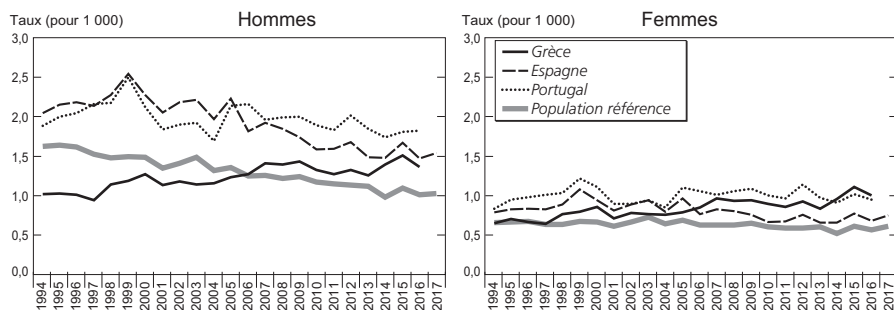


(2) Les taux de mortalité par maladies cardio-vasculaires (MVC) ont diminué partout, un fait qui pourrait être partiellement attribué à la prévalence plus faible du tabagisme et à l'augmentation de l'activité physique dans la population. Pendant la crise, la mortalité due aux MCV ne semble pas avoir été affectée, mais il semble que l'incidence des événements cardiovasculaires soit en augmentation. Dans les trois pays en crise considérés ici, les populations semblent progressivement adopter de mauvaises habitudes alimentaires, la tendance s'étant fortement intensifiée depuis le déclenchement de la crise. De plus, en Grèce principalement, l'incapacité de certains patients à payer leurs médicaments et les carences du système de santé, ainsi que la prévalence croissante de la dépression contribuent à aggraver la situation. Michas *et al.* (2018), se focalisant sur le cas grec et se livrant à une analyse de la littérature, vont dans ce sens.

la population de référence et en Espagne (pour les hommes), la tendance est toujours orientée à la baisse. Le rythme de baisse commence toutefois à faiblir ces dernières années en Espagne et, selon Ferrando *et al.* (2018), ceci pourrait être dû aux mesures d'austérité qui ont affecté le système public de santé dans ce pays. Cependant, les évolutions différenciées susmentionnées, en particulier les plus récentes, entre les trois pays du sud et le groupe des pays de référence ne semblent pas être liées à la récession. Il convient toutefois de rester prudent avant de se prononcer de façon définitive en raison de la non réactivité immédiate de la mortalité par cancer à la crise.

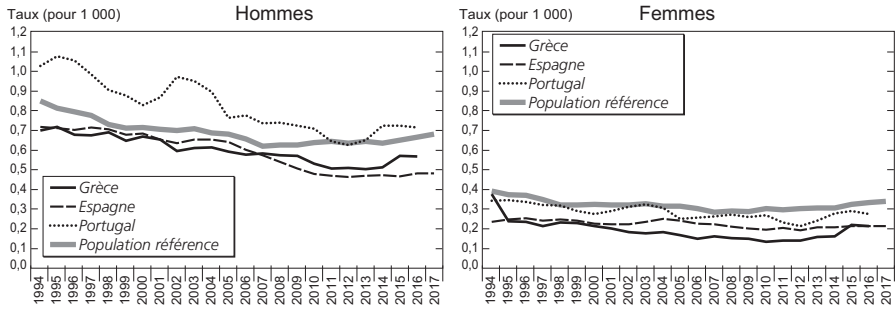
Les maladies du système respiratoire (figure 9) ont un effet variable sur la mortalité des populations étudiées et fluctuent du fait des épidémies de grippe (Nunes *et al.*, 2011 ; Pereira et Rosa 2019 ; Oliva *et al.*, 2018 ; Lytras *et al.*, 2018). Si, chez les femmes des trois pays du sud considérés, la mortalité due à ces maladies, tout en fluctuant, ne baisse pas au fil du temps, c'est aussi le cas pour la population de référence. Dans cette dernière, une baisse régulière prévaut en revanche chez les hommes ; ce n'est pas le cas en Grèce, qui se distingue en l'occurrence de l'Espagne et, dans une moindre mesure, du Portugal. La baisse des taux s'accélère même en Espagne depuis quelques années (Regidor *et al.*, 2019) alors qu'un ralentissement se fait jour au Portugal. En Grèce plus particulièrement, certains auteurs (Fillipidis *et al.*, 2017), comparant les évolutions entre 2001-2009 et 2010-2013, estiment qu'il y a un effet pro-cyclique (augmentation en période de croissance, baisse en période de récession) et soutiennent que les coupes budgétaires et l'aggravation des difficultés du système public de santé pourraient entraîner des retards dans le diagnostic et le traitement de ces maladies. Les évolutions susmentionnées toutefois, comme celles de la mortalité par cancer, ne semblent pas, pour le moment, être altérées par la crise économique.

Figure 9. Grèce, Espagne, Grèce, Portugal, population de référence.
Taux de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire (pour 1 000). Évolution 1994-2017



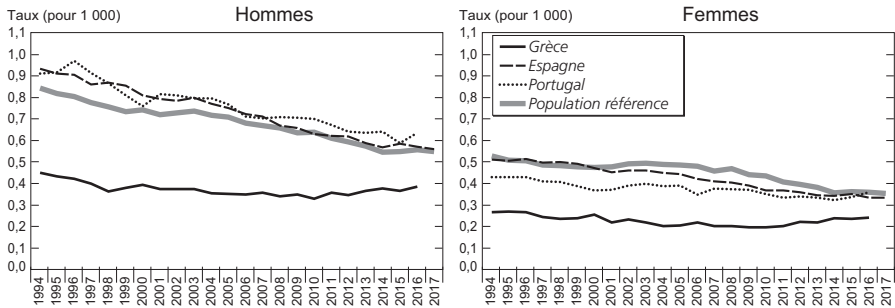
Les causes externes de mortalité constituent un autre agent affectant l'espérance de vie des populations étudiées (figure 10). Ce groupe concerne essentiellement la mortalité par accident de la circulation et les suicides. Dans les trois pays en question, surtout chez les hommes, la première décline alors qu'au contraire la seconde progresse dès les premières années de la crise (Alexopoulos *et al.*, 2019 ; Antonakakis *et al.*, 2014 ; Basta *et al.*, 2018 ; Branassas *et al.*, 2015 ; Economou *et al.*, 2012 ; Kondyli *et al.*, 2013 ; Ruiz-Perez *et al.*, 2016 ; Santana *et al.*, 2015). Pour ces causes, la relation entre récession et mortalité est parfaitement établie.

Figure 10. Grèce, Espagne, Grèce, Portugal, population de référence. Taux de mortalité par morts violentes (pour 1 000). Évolution 1994-2017



Les maladies du système digestif font partie des causes mineures de décès affectant principalement les personnes âgées. La Grèce, comme l'Espagne et le Portugal, se distingue par une mortalité plus faible mais en légère hausse au cours de toutes dernières années (figure 11). Selon Laliotis *et al.* (2016), la hausse récente en Grèce est très probablement liée au dysfonctionnement des infrastructures sanitaires pendant la crise, tant au niveau préventif que

Figure 11. Grèce, Espagne, Grèce, Portugal, population de référence. Taux de mortalité par maladies de l'appareil digestif (pour 1 000). Évolution 1994-2017



thérapeutique. En Espagne, selon Moreno-Lostao *et al.* (2019), il y a eu un ralentissement de la baisse pendant la période d'exacerbation de la crise (2008-2013), une tendance similaire étant observée en Portugal.

Les taux standardisés de mortalité par maladies infectieuses et parasitaires (figure 12) portent sur les décès dus à des maladies transmissibles comme la tuberculose, plusieurs infections bactériennes et virales, le VIH etc. En Grèce, la mortalité causée par ces maladies tend plutôt à augmenter, alors qu'en Espagne et au Portugal la tendance est plutôt à la baisse. Dans la mesure où les décès imputables à ces maladies sont évitables, l'augmentation des taux en Grèce après 2012 peut être attribuée à la fois à la crise économique et à l'augmentation rapide du nombre de réfugiés (détérioration des conditions de soins hospitaliers, aussi bien pour les nationaux que pour les réfugiés à santé fragilisée installés en Grèce).

La figure 13 illustre les taux de mortalité standardisés pour toutes les autres causes de décès. De la forte variabilité observée parmi les populations étudiées, il convient de signaler l'augmentation progressive des taux dans la population

Figure 12. Grèce, Espagne, Grèce, Portugal, population de référence.
Taux de mortalité par maladies infectieuses et parasitaires (pour 1 000). Évolution 1994-2017

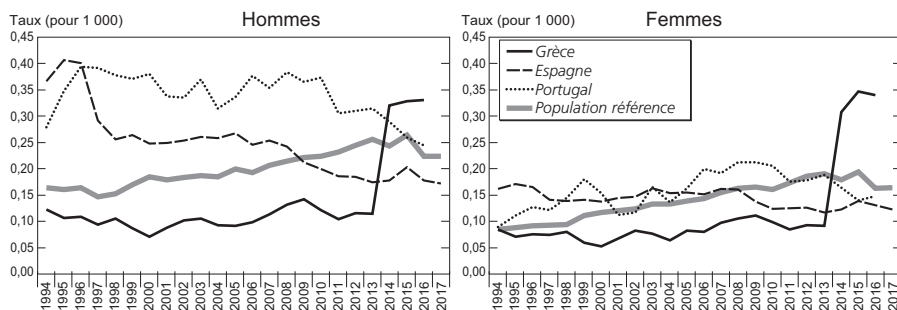
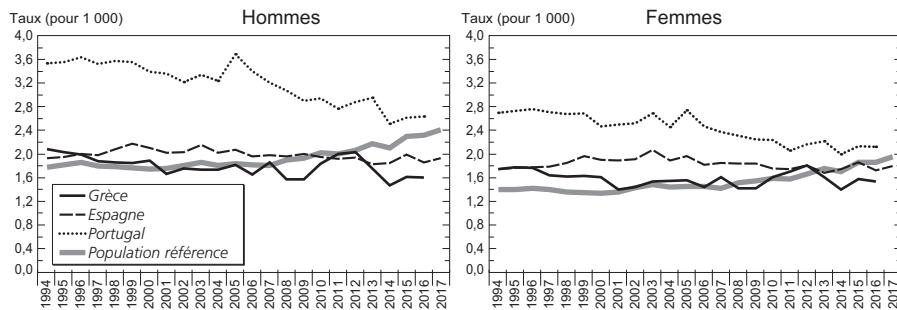


Figure 13. Grèce, Espagne, Grèce, Portugal, population de référence.
Taux de mortalité par autres causes (pour 1 000). Évolution 1994-2017



de référence ainsi que leurs valeurs très élevées en Espagne malgré la forte baisse intervenue après 2004.

Conclusions

Afin d'étudier l'évolution de la mortalité dans un environnement de crise économique, l'Espagne, la Grèce et le Portugal ont été comparés à un groupe incluant quatre autres pays de la zone euro, peu touchés par la récession des années 2000. Nous résumerons les conclusions de cette analyse comparative, tout en rappelant que : i) pour saisir les effets potentiels de la crise sur la mortalité, il faut disposer de données pour une durée longue, toute détérioration de la santé des populations affectées par la crise n'entraînant pas d'effets immédiats sur la mortalité); ii) l'interprétation de tout changement des tendances de la mortalité en période de crise nécessite une attention toute particulière compte tenu des effets pro-cycliques; iii) les pays examinés sont à des moments différents de leur transition épidémiologique et présentent un calendrier différent de changements.

L'analyse de l'évolution de l'espérance de vie à la naissance et à certains âges, des probabilités de décéder ainsi que des taux de mortalité standardisés par grands groupes de causes de décès ne montre pas une relation claire de cause à effet entre crise et mortalité.

Plus particulièrement :

- Dans les trois pays étudiés l'espérance de vie à la naissance et à des âges plus élevés progresse lentement au cours de la dernière décennie, mais il en va de même pour la quasi-totalité des pays de l'Union européenne dans les frontières d'avant 2004. Il faut toutefois noter qu'en Grèce, pays le plus touché par la récession, non seulement l'espérance de vie à la naissance a moins progressé qu'ailleurs, mais encore l'écart avec le pays de UE15 à espérance de vie la plus élevée s'est accru, alors qu'il s'est réduit pour l'Espagne et le Portugal.
- Cette progression ralentie des espérances de vie à la naissance s'explique par des augmentations plus faibles des probabilités de survie pour tous les groupes d'âges. La mortalité infantile constitue un cas un peu à part, sa tendance ancienne à la baisse s'infléchissant progressivement depuis quelques années avec une légère augmentation en Grèce et une stabilisation en Espagne et au Portugal, la crise n'étant peut-être pas étrangère à ce phénomène, en particulier en Grèce.

- L'étude de l'évolution des taux de mortalité standardisés par causes majeures de décès ne permet pas de tirer de conclusions claires. Il convient toutefois de faire preuve de prudence avant de se prononcer définitivement sur la relation de cause à effet, un décalage entre l'émergence de la crise et l'expression de ses pleins effets n'étant pas à exclure. Nombre d'auteurs notent que les politiques d'austérité – surtout en Grèce –, des soins médicaux inadéquats, la dépression et l'anxiété peuvent entraîner une augmentation de la mortalité due aux maladies circulatoires ainsi qu'aux tumeurs.
- L'examen des taux standardisés pour des causes secondaires de décès conduit aux mêmes conclusions. Toutefois : i) à l'inverse des tendances constatées pour le groupe des pays de référence, la baisse des taux de mortalité par accident de la route dans les trois pays du Sud s'accélère au cours des premières années de la crise, alors que les taux de mortalité par suicide augmentent rapidement ; ii) les taux de décès par maladies du système digestif et par certaines maladies infectieuses et parasitaires en Grèce augmentent légèrement, une augmentation qui peut être associée aussi bien à la crise économique qu'à l'entrée massive, après 2014, des ressortissants de pays non européens (« crise des réfugiés »).
- Parmi les trois pays examinés, la Grèce a été la plus touchée par une crise qui a eu, entre autres, une incidence très forte sur son système public de santé. Certains indices laissent entrevoir une relation de cause à effet entre la récession profonde et la mortalité à certains âges et/ou en lien avec certaines causes. Mais, comme déjà mentionné, pour évaluer l'effet éventuel des crises sur la mortalité (hors cas extrêmes, comme l'effondrement total du système socio-économique des ex-pays socialistes), il faut pouvoir disposer de séries chronologiques plus longues que celles que nous avons pu traiter ici ; condition indispensable pour conduire une analyse plus poussée par âge et par cause de décès, tout en se concentrant sur certaines maladies pour lesquelles la relation causale apparaît, au vu de la littérature existante, la plus probable.

Bibliographie

- Alexopoulos E. C., Kavalidou K., Messolora F., 2019, “Suicide Mortality Patterns in Greek Work Force before and during the Economic Crisis”, *International journal of environmental research and public health*, 16(3), 469, doi:10.3390/ijerph16030469.
- Antonakakis N., Collins A., 2014, “The impact of fiscal austerity on suicide: On the empirics of a Modern Greek tragedy”, *Social Science & Medicine* 112(0), pp.39-50.
- Arriaga E. E., 1984, “Measuring and explaining the change in life expectancies”, *Demography* 21(1), pp. 83-96.
- Basta M., Vgontzas A., Kastanaki A. *et al.*, 2018, “Suicide rates in Crete, Greece during the economic crisis: the effect of age, gender, unemployment and mental health service provision”, *BMC Psychiatry* 18, 356, doi:10.1186/s12888-018-1931-4.
- Burgi N., 2018, « Le démantèlement méthodique et tragique des institutions grecques de santé publique », in : Batifoulier B., Da Silva N., Math A. (coord.), *Crise et réformes au prisme de la santé, Revue de l’IRES* (Numéro spécial), pp. 91-92 et pp. 77-110.
- Branas C.C., Kastanaki A.E., Michalodimitrakis M., Tzougas J., Kranioti E.F., Theodorakis P.N., Carr B.G., Wiebe, D.J., 2015, “The impact of economic austerity and prosperity events on suicide in Greece: a 30-year interrupted time-series analysis”, *BMJ Open* 5(1).
- Catalano R., Goldman-Mellor S., Saxton K., Margerison-Zilko C., Subbaraman M., LeWinn K., Anderson E., 2011, “The Health effects of economic decline”, *Annual Review of Public Health*, 32, pp. 431-450.
- Chiang C. L., 1968, “The Life Table and its Construction”, in: *Introduction to Stochastic Processes in Biostatistics*, New York, John Wiley & Sons, pp. 189-214.
- Correia T., Carapinheiro G., Carvalho H., Silva J. M., Dussault G., 2017, “The effects of austerity measures on quality of healthcare services: a national survey of physicians in the public and private sectors in Portugal”, *Human Resources Health* 15, 82, doi:10.1186/s12960-017-0256-6.
- Economou M., Madianos M., Peppou L.E., Theleritis C., Stefanis C.N., 2012, “Suicidality and the economic crisis in Greece”, *The Lancet* 380(9839):337.

- Eurostat**, 2018a, Accident at work statistics. Statistics Explained. Data from 2015. Available at:
<https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/pdfscache/41683.pdf>
https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Accide-nts_at_work_statistics#Standardised_incidence_rates.
- European Commission**, 2016-2019, *European Economy forecast*, Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- European Commission**, 2019a, *State of Health in the EU, Companion Report*, Luxembourg: Publications Office of the European Union, 86 p.
https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/state/docs/2019_companion_en.pdf
- European Commission**, 2019b, *State of Health in the EU*, Greece, Country Health Profile, 24 p.
https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/state/docs/2019_chp_gr_english.pdf
- European Commission**, 2019c, *State of Health in the EU*, Spain, Country Health Profile, 24 p.
https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/state/docs/2019_chp_es_english.pdf
- European Commission**, 2019d, *State of Health in the EU*, Portugal, Country Health Profile, 24 p.
https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/state/docs/2019_chp_pt_english.pdf
- FCIC**, 2011, *Financial Crisis Inquiry Commission. Final report of the National commission on the causes of the financial and economic crisis in the United States*.
- Ferrando J., Palència L., Gotsens M., Puig-Barrachina V., Marí-Dell’Olmo M., Rodríguez-Sanza, M., Bartolla X., Borrell, C.**, 2019, “Trends in cancer mortality in Spain: the influence of the financial crisis”, *Gaceta Sanitaria* 33(3), pp. 229-234.
- Filippidis F. T., Gerovasili V., Millett C., Tountas Y.**, 2017, “Medium-term impact of the economic crisis on mortality, health-related behaviours and access to healthcare in Greece”, *Scientific Reports*, 7:46423, doi: 10.1038/srep46423
- Golaz V., Lefvre C., Veron J.**, 2018, *La crise dix ans après, quels effets sur la conjoncture démographique des pays de l’Europe du Sud ?*, Documents de Travail, Ined, 239, 180 p.
- Granados J.T., Ionides E.**, 2015, “Population health and the economy; Mortality and the Great Recession in Europe”, *Health Economy*, 26(12): e219-e235, doi: 10.1002/hec.3495.

- Granados J.T., Rodriguez M.**, 2015, “Health, economic crisis, and austerity: a comparison of Greece, Finland and Iceland”, *Health Policy* 119, pp. 941-53.
- Granados J. T.**, 2017, “Macroeconomic Effects on Mortality: Issues, Controversies, and Directions for Research”, in: Scott R., Buchmann M., Kosslyn S. (eds) *Emerging Trends in the Social and Behavioral Sciences*, John Wiley & Sons.
- Hidalgo J. C.**, 2012, *Looking at Austerity in Spain*, Cato Institute.
- Kotzamanis B.**, 2018, « La crise actuelle en Grèce et ses conséquences sur la population », in : Documents de travail, n° 231, pp. 21-45, Ined, Paris.
- Kotzamanis B.**, 2020, “The evolution of life expectancy in Greece and its deceleration in last decades (in Greek)”, *Demonews*, 39, 6p.
http://www.e-demography.gr/news/docs/eDemography_News_Doc_00020_gr.pdf
- Kondylis M., Ierodiakonou I., Gavana M., Giannakopoulos S., Benos A.**, 2013, “Suicide mortality and economic crisis in Greece: men’s Achilles’ heel”, *Journal of Epidemiology and Community Health* 67(6):E1-U3.
- Laliotis I., Ioannidis J. P. A., Stavropoulou C.**, 2106, “Total and cause-specific mortality before and after the onset of the Greek economic crisis: an interrupted time-series analysis”, *The Lancet Public Health*, 1: e56–65, doi:[https://doi.org/10.1016/S2468-2667\(16\)30018-4](https://doi.org/10.1016/S2468-2667(16)30018-4).
- Laporte A.**, 2004, “Do economic cycles have a permanent effect on population health? Revisiting the Brenner hypothesis”, *Health Economics* 13(8), pp. 767-779.
- Michas G., Karvelas G., Trikas A.**, 2018, “Cardiovascular disease in Greece; the latest evidence on risk factors”, *Hellenic Journal of Cardiology*
<https://doi.org/10.1016/j.hjc.2018.09.06>.
- Moreno-Lostao A., Barrio G., Sordo L., CeaSoriano L., Martinez D., Regidor, E.**, 2019, “Mortality in working-age population during the Great Recession and austerity in Spain”, *PLoS ONE* 14(6): e0218410.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0218410>.
- Nolasco A., Pereyra-Zamora P., Sanchis-Matea E., Tamayo-Fonseca N., Caballero P., Melchor I., Moncho J.**, 2018, “Economic Crisis and Amenable Mortality in Spain”, *International Journal of Environmental Research and Public Health* 15, 2298, doi:10.3390/ijerph15102298.
- Nunes B., Viboud C., Machado A., Ringholz C., Rebelo-de-Andrade H., Nogueira P., Miller M.**, 2011, “Excess Mortality Associated with Influenza Epidemics in Portugal, 1980 to 2004”, *PLoS ONE* 6(6): e20661, doi:10.1371/journal.pone.0020661.

- Oliva J., Delgado-Sanz C., Larrauri A.**, 2018, “Estimating the burden of seasonal influenza in Spain from surveillance of mild and severe influenza disease, 2010-2016”, *Influenza Other Respi Viruses*, 12161–170.
- OECD-European Commission**, 2016, 2018, *Health at a Glance: Europe 2016 & 2018*, OCDE Publishing, Paris.
- OECD**, 2014, *Society at a Glance 2014: OECD Social Indicators*, OECD Publishing. http://dx.doi.org/10.1787/soc_glance-2014-en
- Pison G.**, 2019, « Pourquoi l’espérance de vie augmente-t-elle moins vite en France? », *Population et Sociétés*, n° 564.
- Pereira E., Rosa C.**, 2019, “A Study of Flu Epidemics in Portugal”, *Open Journal of Social Sciences*, 7, pp. 183-193.
- Romano P.**, 2017, *Conhecer a crise. Dados e factos*, Fundação Francisco Manuel dos Santos Lisbon, 96p.
<https://www.ffms.pt/FileDownload/a67a645e-0486-4ee5-8b32-3aec4afbaba6/conhecer-a-crise>
- Regidor E., Mateo A., Barrio G., de la Fuente L.**, 2019, “Mortality in Spain in the Context of the Economic Crisis and Austerity Policies”, *American Journal of Public Health* 109(7), pp. 1043-1049.
- Ruhm C. J.**, 2016, “Health effects of economic crises”, *Health Economics* 25(2), pp. 6-24.
- Ruiz-Perez I., Rodriguez-Barranco M., Rojas-Garcia A., Mendoza-Garcia A.**, 2016, “Economic crisis and suicides in Spain. Socio-demographic and regional variability”, *European Journal of Health Economics*, doi: 10.1007/s10198-016-0774-5.
- Santana P., Costa C., Cardoso G., Loureiro A., Ferrão J.**, 2015, “Suicide in Portugal: Spatial determinants in a context of economic crisis” *Health & Place* 35, pp. 85-94.
- Siahanidou T., Dessypris N., Analitis A. et al.**, 2019, “Disparities of infant and neonatal mortality trends in Greece during the years of economic crisis by ethnicity, place of residence and human development index: a nationwide population study”, *BMJ Open* 9:e025287, doi:10.1136/bmjopen-2018-025287.
- Van den Berga G.J., Gerdtham U.G., von Hinkea S. et al.**, 2017, “Mortality and the business cycle: Evidence from individual and aggregated data”, *Journal of Health Economics*, 56, pp. 61-70.
https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/state/docs/2019_chp_es_english.pdf
- Zafeiris K., Kostaki A.**, 2019, “Recent mortality trends in Greece, Communications in Statistics”, *Theory and Methods*, 48:1, 112-126, doi: 10.1080/03610926.2017.1353625.

LES INÉGALITÉS TERRITORIALES DE L'OFFRE DE SOINS, LA FORTE MORTALITÉ MATERNELLE ET NÉONATALE : INDICATEURS DE CRISE DE SANTÉ EN ALGÉRIE

Farida Laoudj Chekraoui *

En Algérie, le secteur de la santé est géré par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (MSPRH), qui veille à améliorer l'accès aux soins et la qualité des prestations de santé. L'offre de soins est assurée par des établissements de santé publics (hospitaliers et extrahospitaliers), des structures de soins privées (cliniques médicales, cabinets médicaux, officines pharmaceutiques, ...) et des structures parapubliques qui ont tous pour mission de fournir des prestations de soins de nature préventive ou curative. Cette offre est caractérisée par un secteur public dominant et symboliquement payant. Le secteur privé complète le secteur public, mais il ne concerne pratiquement que le nord du pays.

Malgré l'ampleur des investissements réalisés, notamment depuis l'an 2000, le secteur algérien de la santé est aujourd'hui en crise. Il est confronté à de multiples contraintes qui freinent l'efficacité des nombreuses réformes et leurs performances. Les réformes sont insuffisantes, les besoins de la population en santé restant encore largement insatisfaits. Cela tient, d'une part, à l'inégale répartition des ressources humaines et matérielles entre régions et à l'intérieur des régions, d'autre part, à l'inadaptation de la gestion des ressources face à la transition démographique que connaît le pays.

I. Le système sanitaire algérien : des ressources humaines et matérielles suffisantes mais inefficaces

La reprise de la croissance économique depuis 2000, liée à l'amélioration des recettes pétrolières et gazières, s'est répercutée positivement sur les

* Université Mohamed Seddik Ben Yahia, Jijel, Algérie (flaoudj@yahoo.fr).

ressources allouées au secteur de la santé. La part des dépenses de santé dans le produit intérieur brut (PIB) s'est accrue de 3,5 % en 2000 à 4,4 % en 2011, les dépenses de santé qui se montaient à 63 dollars US par habitant en 2000 s'élevant à 224,8 \$ US en 2011 (tableau 1).

Tableau 1. *Évolution des dépenses de santé en Algérie sur la période 2000-2011*

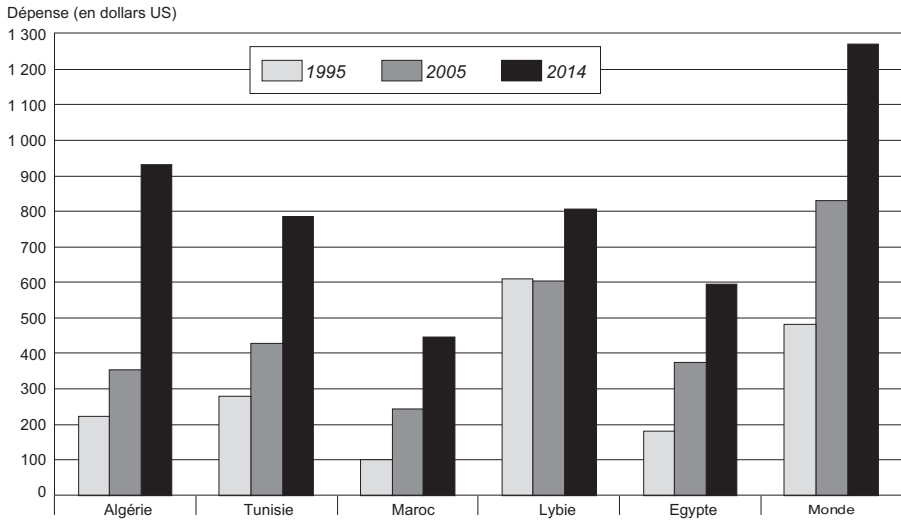
	2000	2005	2010	2011
Croissance PIB (en %)	3,8	5,9	3,6	2,1
Dépenses de santé par habitant (en \$ uUS)	63,0	96,1	198,2	224,8
Dépenses de santé (en % du pPIB)	3,5	3,1	4,2	4,4

Source : OMS.

Par comparaison avec les autres pays de la région, la position relative de l'Algérie, qui a très clairement exprimé sa volonté de sortir de la crise et d'améliorer l'état de santé de ses habitants, s'est très nettement améliorée (figure 1).

Le secteur de la santé algérien dispose d'un réseau dense en structures sanitaires et riche en professionnels de santé. Le secteur public, dominant en Algérie, se compose en 2017 de 205 hôpitaux de secteur sanitaire comptant au total près de 36 000 lits, 14 centres hospitaliers universitaires (14 500 lits), 127 établissements hospitaliers spécialisés (dont deux dédiés aux mères et enfants) et 409 maternités (source : Office national de la statistique ; ONS). Ce secteur englobe aussi diverses infrastructures extra-hospitalières, réparties sur l'ensemble du territoire : polycliniques, salles de soins, unités de dépistages, centres publics d'hémodialyse, laboratoires publics d'hygiène des wilayas. Seules 869 pharmacies lui étaient rattachées en 2017, la très large majorité d'entre elles (10 516 ; 92 %) relevant du secteur privé. Le secteur privé, quant à lui, regroupe en 2017, selon la même source ONS : 7 803 cabinets de généralistes, 9 795 cabinets de spécialistes, 6 952 cabinets dentaires, plus de 7 000 cliniques et plus de 600 laboratoires d'analyses médicales. Il compte en son sein 21 611 médecins généralistes ou spécialistes contre 57 227 pour le secteur public, 7 335 chirurgiens-dentistes (6 928 pour le secteur public) et 10 541 pharmaciens (1 796 pour le secteur public). Le problème concerne le fonctionnement du secteur privé, en autonomie, sans collaboration avec le secteur public (Saihi, 2006), alors que ces deux secteurs devraient être complémentaires et travailler en synergie pour répondre efficacement aux besoins de santé de la population.

Figure 1. Dépenses de santé par habitant en Afrique du Nord, 1995-2005-2014



Source : Banque mondiale ; les données sont exprimées en dollars américains et parité de pouvoir d'achat (PPA).

Plusieurs indicateurs témoignent des efforts déployés pour améliorer la santé de la population. On compte en 2017, en moyenne : un médecin pour 529 habitants, un chirurgien-dentiste pour 2 925 habitants et un pharmacien pour 3 382 habitants ; en 2002, on ne comptait en moyenne qu'un médecin (généraliste ou spécialiste) pour 887 habitants, un chirurgien-dentiste pour 3 639 habitants et un pharmacien pour 6 033 habitants.

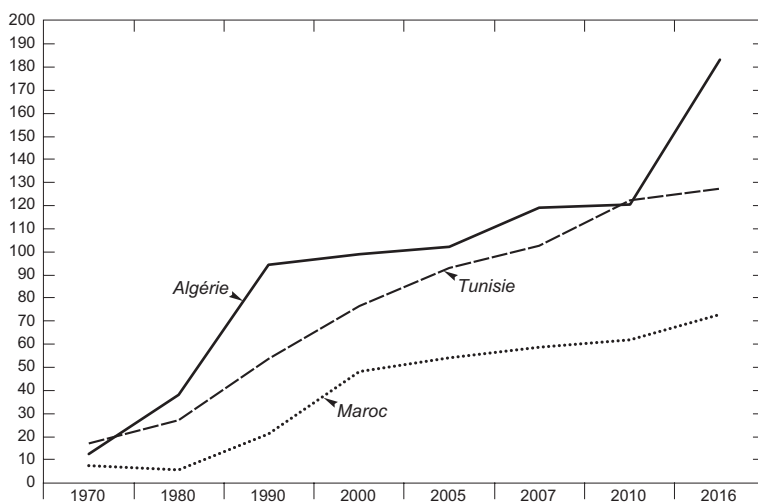
Par comparaison avec le Maroc et la Tunisie, l'évolution de la couverture spatiale du système de santé algérien apparaît satisfaisante (figures 2, 3, 4), comme en témoigne également le nombre de personnels chirurgicaux spécialisés : 12 pour 100 000 habitants, comme en Tunisie, soit un ratio 3 fois plus élevé qu'au Maroc⁽¹⁾.

Plusieurs études mettent cependant en évidence l'inefficacité du système de santé algérien, notamment la plus récente, réalisée par Hassiba Djemaa⁽²⁾.

(1) <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.MED.SAOP.P5?locations=DZ&view=chart> visité le 01/11/2019

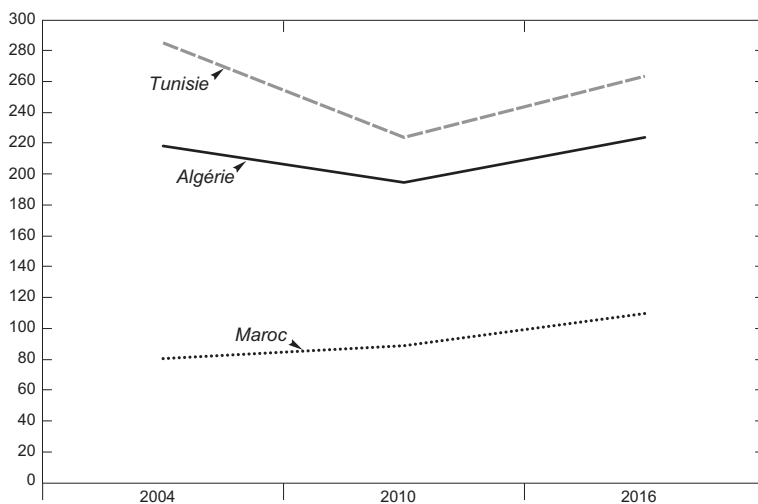
(2) Thèse de doctorat, 2009, École des Hautes études commerciales, Alger. L'étude mesure l'efficacité des établissements hospitaliers publics algériens par utilisation d'un modèle mathématique DEA (*Data Envelopment Analysis*) et recourt à la pratique du *benchmarking*, ensemble de procédures de recherches et d'analyses comparatives de la concurrence permettant d'améliorer les performances d'une structure grâce à l'élaboration d'un plan d'action.

Figure 2. Nombre de médecins pour 100 000 habitants en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Évolution de 1970 à 2016



Source : Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.MED.PHYS.ZS?locations=DZ&view=chart>.

Figure 3. Nombre d'infirmières et sages-femmes pour 100 000 habitants en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Évolution de 2004 à 2016



Source : Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.MED.NUMW.P3?locations=DZ&view=chart>

Figure 4. Nombre de lits d'hôpital pour 100 000 habitants en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Évolution de 1970 à 2016



Source : Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.MED.BEDS.ZS?locations=DZ&view=chart>

Les données utilisées pour l'étude sont celles du MSPRH pour la période 2006-2008 et concernent les activités de soins de tous les secteurs sanitaires implantés sur le territoire national. Dans ce cadre, 175 établissements sanitaires hospitaliers ont été étudiés. L'activité hospitalière a été mesurée en prenant en compte un certain nombre d'indicateurs pour trois principales disciplines (spécialités médicales, spécialités chirurgicales, spécialités gynéco-obstétriques) : nombre d'admissions, nombre d'accouchements, nombre de journées d'hospitalisation, taux de létalité (hommes, femmes, enfants) et taux de mortalité aux urgences.

Sur la base de scores d'efficacité calculés pour 175 établissements publics de santé (petite, moyenne et grande tailles), Hassiba Djemaïa montre que, quel que soit l'indicateur considéré, la proportion d'établissements sanitaires efficaces n'excède pas 45 %, sous hypothèse d'une constance des rendements d'échelle (CRS ; tableau 2). Sous cette hypothèse, les scores⁽³⁾ moyens d'efficacité des établissements de santé sont relativement faibles ; ils sont encore plus faibles lorsque la qualité des soins est prise en compte (entre 0,60 et 0,72).

(3) Chaque score est une mesure relative dont la valeur est comprise entre 0 et 1. Si un score est égal à 1, l'établissement hospitalier se situe sur la frontière d'efficacité ; ce qui signifie qu'il recourt aux meilleures pratiques pour sa production ; sinon, il est inefficace.

Tableau 2. Taux d'efficience des établissements sanitaires en Algérie 2006-2008

	Établissements de :		
	Petite taille	Taille moyenne	Grande taille
Indicateurs de santé utilisés : Nombre d'admissions et d'accouchements			
Proportion d'établissement sanitaires efficaces (CRS) (%)	32%	30%	34%
Score moyen (rendement d'échelle constant CRS)	0,750	0,812	0,771
Indicateurs de santé utilisés : Nombre de journées d'hospitalisation et d'accouchements			
Proportion d'établissement sanitaires efficaces (CRS) (%)	39%	44%	30%
Score moyen (rendement d'échelle constant CRS)	0,824	0,876	0,767
Indicateurs de santé utilisés : Qualité des soins mesurée par les taux de mortalité, de mortalité aux urgences et de létalité			
Proportion d'établissement sanitaires efficaces (CRS) (%)	24%	17%	22%
Score moyen (rendement d'échelle constant CRS)	0,718	0,619	0,717

Source : Hassiba Djemaa.

L'analyse détaillée des scores par établissement montre que les structures de santé de petite taille (établissements de proximité) sont, en moyenne, inefficaces du fait d'une surconsommation d'intrants (nombre de personnels médicaux, paramédicaux et administratifs, nombre de lits) et d'une non rentabilité des outputs (admissions, durées moyennes de séjour, taux de rotation et taux de mortalité). Cela signifie que les ressources humaines et matérielles sont généralement satisfaisantes, mais que les demandes en soins ne sont pas suffisamment ou efficacement satisfaites. On assiste à un déséquilibre entre ressources disponibles et résultats réalisés. Le sureffectif en personnel médical concerne surtout les établissements de la région centrale du pays, les secteurs sanitaires situés au Sud du pays étant en moyenne caractérisés par un sureffectif de personnels paramédicaux et un manque de personnels médicaux. Un surplus de personnels administratifs et de capacités en lits inexploitées caractérise principalement les établissements des régions Centre et Ouest. Les établissements inefficaces en termes d'actes chirurgicaux le doivent, pour l'essentiel, à une insuffisance de lits qui entrave le travail du personnel médical.

L'inefficacité des établissements de taille moyenne réside également dans une surconsommation d'intrants. Les secteurs sanitaires de la région Est ont un sureffectif en personnel paramédical, les sureffectifs de personnels administratifs caractérisant toutes les régions, exception faite de la région Sud, et

les sureffectifs de personnels médicaux s'observant principalement dans les secteurs sanitaires de la région Centre.

La capacité en lits inexploitée est plus fréquente dans les secteurs sanitaires des régions Est et Centre. L'inefficience, appréciée à l'aune des nombres d'admissions, des journées d'hospitalisation, des durées moyennes de séjour, de taux de rotation et des taux de mortalité, concerne au premier chef les disciplines médicales et chirurgicales de la région Est et la spécialité gynéco-obstétrique dans les régions Centre et, à nouveau, Est. L'inefficacité du secteur sanitaire de proximité et des établissements de taille moyenne résulte en grande partie d'une répartition très inégale des ressources entre les établissements.

Les établissements de grande taille sont dotés de moyens plus importants que les autres et leurs personnels soignants sont généralement plus qualifiés. Néanmoins, eux aussi souffrent d'une certaine inefficacité, liée à un surplus de lits et de personnels paramédicaux, médicaux et administratifs, le constat valant tout particulièrement pour les établissements de la région Centre et pour la spécialité gynéco-obstétrique.

Si l'on considère les indicateurs de qualité des soins, les scores d'efficience diminuent, y compris pour les établissements hospitaliers qui possèdent une offre de lits importante et un personnel médical, administratif et paramédical suffisant pour faire face normalement à une demande de soins. Quel que soit l'indicateur utilisé, le système de santé public algérien s'avère globalement très insuffisamment efficace. En regard de la production hospitalière, la consommation de ressources est excessive. Une restructuration des plateaux techniques des hôpitaux s'impose, mais il conviendrait également de revoir l'allocation des facteurs de production, de constituer des groupements hospitaliers afin de mieux organiser l'offre de soins et d'obtenir la taille nécessaire pour les services et de publier chaque année un classement des hôpitaux selon leur degré. Ces diverses actions ont à conduire prioritairement dans le domaine de la gynéco-obstétrique dont l'inefficacité est tout spécialement soulignée dans l'étude de Hassiba Djemaa.

II. La répartition inégale de l'offre de soins entre les territoires

Les développements précédents ont mis en évidence des disparités régionales importantes, en termes d'efficacité productive. Une analyse des besoins spécifiques à chaque région s'impose.

Un système de santé efficace est un système qui assure une offre de soins équilibrée et équitable. En Algérie, la densité moyenne des médecins et autres

professionnels de santé est satisfaisante, le problème réside dans la répartition des ressources sur le territoire, entre régions et au sein des régions.

En 2014, pour le secteur public, c'est dans la région du Nord-Ouest que la capacité hospitalière était la plus forte (242 lits d'hôpital pour 100 000 habitants), par comparaison avec les régions des Hauts Plateaux et du Sud (tableau 3). Le Sud du pays ne dispose d'aucun CHU et compte uniquement sept établissements hospitaliers spécialisés avec un nombre limité de lits. C'est clairement insuffisant, les patients étant obligés de parcourir plusieurs centaines de kilomètres vers le Nord pour recevoir des soins médicaux. La couverture sanitaire par polyclinique et salle de soins est relativement homogène sur tout le territoire national, à l'exception de la région Sud-Ouest, privilégiée en polycliniques et salles de soins (2 622 habitants en moyenne par structure), ce qui compense le manque d'établissements publics hospitaliers (EPH et EH).

Le nombre moyen de lits en maternités est faible dans la région des Hauts Plateaux Centre (5 lits pour 100 000 habitants) par rapport aux autres régions.

Le secteur privé apparaît, quant à lui, plus développé dans les régions Nord que dans les régions des Hauts plateaux et Sud. Les régions des Hauts Plateaux Centre et Ouest sont les plus défavorisées : une clinique en moyenne, en 2014, pour plus de 700 000 habitants. La région Sud-Ouest dispose de moins de cinq médecins généralistes pour 100 000 habitants, de moins de cinq médecins spécialistes pour 100 000 habitants et, comme dans la région des Hauts Plateaux Ouest, de moins de quatre dentistes pour 100 000 habitants. Avec une pharmacie pour moins de 3 000 habitants, la région Nord-Ouest apparaît à nouveau en position très favorable.

La région des Hauts Plateaux et les régions du Sud disposent de moins de professionnels de santé que les régions du Nord. Les disparités sont très importantes, tout spécialement pour les médecins spécialistes (secteurs public et privé). En 2008, les régions Hauts Plateaux Centre, Hauts Plateaux Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest ne comptaient, respectivement, pour 100 000 habitants que 11, 16, 19 et 16 médecins spécialistes (toutes spécialités confondues). À l'opposé, les régions Nord-Centre et Nord-Ouest en comptaient respectivement 59 et 49.

Par ailleurs, et bien que l'Algérie connaisse ces dernières années une transition épidémiologique caractérisée par l'émergence de maladies telles que tumeurs, Alzheimer, diabète et Sida, les infrastructures compétentes pour leur prise en charge restent très insuffisantes. Ces structures sont en nombre très limité et se répartissent essentiellement au nord du pays. L'Algérie toute entière ne dispose d'un seul centre Alzheimer, à Blida (région Nord-Centre). Les centres anticancer sont au nombre de 14 avec une capacité de seulement

Tableau 3. Répartition des établissements de santé par région sanitaire en 2013-2014

	Région							
	Nord-Ouest	Nord-Centre	Nord-Est	Hauts Plateaux Ouest	Hauts Plateaux Centre	Hauts Plateaux Est	Sud-Ouest	Sud-Est
Population	5 442 441	10 623 104	5 747 816	2 571 887	2 884 155	5 556 075	847 039	2 785 811
Centre hospitalo-universitaire CHU	4	6	3	0	0	2	0	0
Établissements publics hospitaliers (EPH, EH) (anciens hôpitaux des secteurs sanitaires)	31	47	38	15	12	36	7	20
Établissements hospitaliers spécialisés (EHS)	12	19	11	4	5	12	0	7
Nombre de lits d'hôpital (CHU, EPH, EH et EHS)	13 146	19 601	11 843	3 571	3 054	9 715	1 696	4 133
Nombre de lits d'hôpital pour 100 000 habitants	242	185	206	139	106	175	200	148
Polycliniques et salle de soins	1 304	1 731	1 286	553	483	1 261	323	637
Nombre moyen d'habitants par structure	4 174	6 137	4 470	4 651	5 971	4 406	2 622	4 373
Maternités	69	92	50	48	5	83	27	41
Nombre de lits de maternité	544	830	401	278	48	697	123	251
Nombre de lits de maternité pour 100 000 habitants	10	8	7	11	5	13	15	9

Source : MSPRH.

1 820 lits, dont plus de 70 % sont situés au nord. L'unique maison pour diabétique se situe à Mostaganem, au Nord-Ouest de l'Algérie, et le seul institut de cardiologie se trouve à Alger, dans le Centre-Nord du pays. Les centres pour hémodialyse ne sont que 15 ; et les centres de traitement du SIDA, 8.

De plus, l'encadrement médical est très mal réparti sur le territoire national, notamment les médecins spécialistes (figure 5). En 2013-2014, on enregistrait, en moyenne :

- trois diabétologues pour 100 000 habitants au centre du pays, contre seulement 0,175 diabétologue au Sud-Es ;
- 2,87 cardiologues pour 100 000 habitants au centre du pays contre seulement 0,817 au Sud-Est ;
- 1,689 hématologue pour 100 000 habitants au centre du pays contre seulement 0,437 au Sud-Est ;
- 0,884 cancérologue pour 100 000 habitants au centre du pays et aucun au Sud-Est et au Sud-Ouest.

On ajoutera que la majorité de ces médecins exercent à titre privé et dans les grandes agglomérations, ce qui amplifie l'inégalité d'accès aux soins entre populations des centres urbains et des régions rurales⁽⁴⁾.

Au total, le problème du système de santé en Algérie ne réside aucunement dans le manque d'infrastructures sanitaires, ni de praticiens de santé, mais dans la répartition très inégale des ressources matérielles et humaines entre les territoires, source de profonds déséquilibres entre offre de soins et besoins de la population.

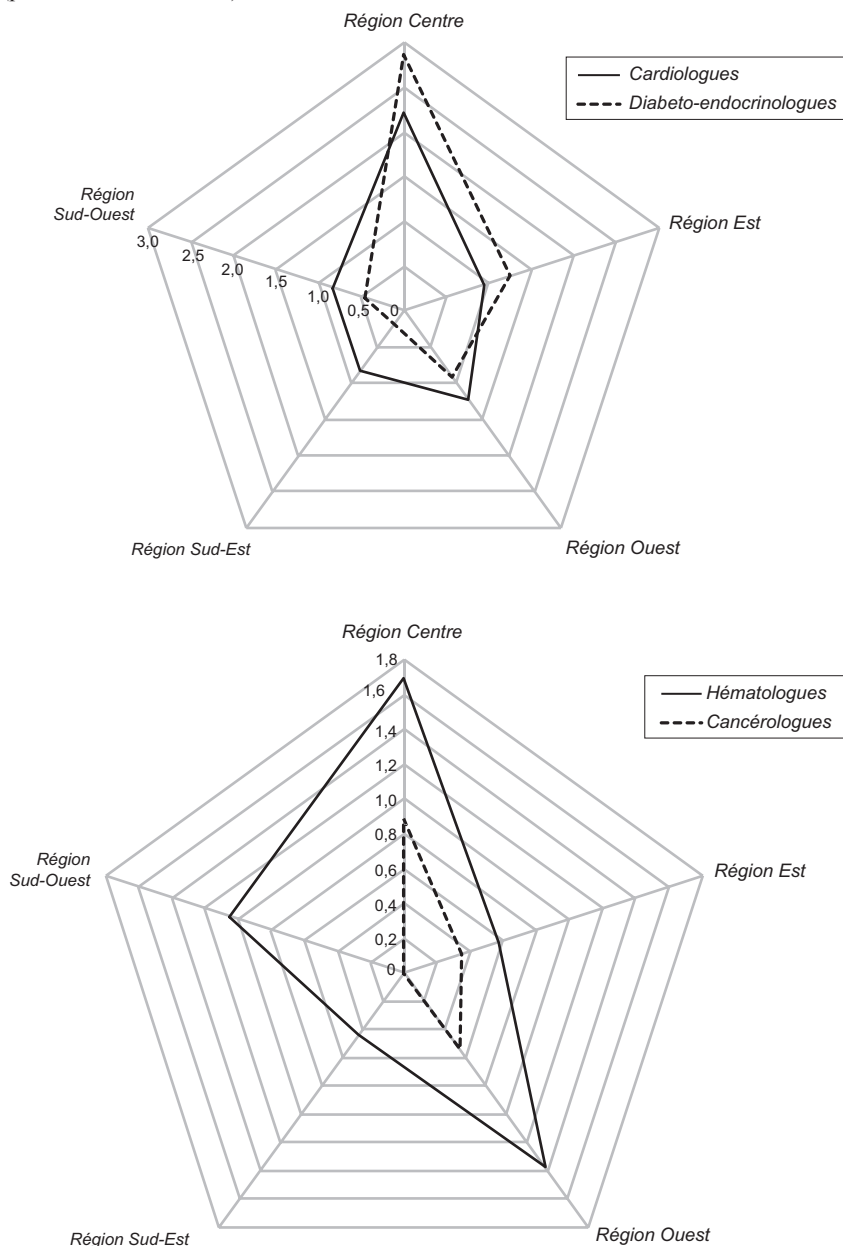
L'échec des différentes réformes résulte d'une non prise en compte des profondes mutations de la société algérienne, plus particulièrement de celles liées à la transition démographique.

III. Une transition démographique mal maîtrisée : facteur majeur de la crise sanitaire

En Algérie, les conditions de vie se sont améliorées en relation avec la croissance économique des dernières décennies. Les maladies infectieuses et les épidémies mortelles ont reculé et l'espérance de vie a nettement augmenté. Mais avec le vieillissement de la population de nouveaux problèmes de santé sont apparus, liés aux maladies cardiovasculaires, aux cancers, à l'obésité.

(4) Zehnati A., « Les inégalités de répartition des praticiens privés de santé sur le territoire en Algérie », consulté le 20/03/2015, in, www.erudite.univ-paris-est.pdf.

Figure 5. Taux de présence de quelques spécialistes par région sanitaire en 2013-2014 (pour 100 000 habitants)



Source : MSPRH.

Aujourd'hui, la transition démographique est considérée par le ministère de la Santé comme une cause majeure de dysfonctionnement du système sanitaire. La planification des moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'état de santé des populations requiert une absolue maîtrise de cette transition.

La transition démographique en Algérie a débuté au milieu des années 1960 lorsque la mortalité a commencé de fortement décliner, la natalité et la nuptialité demeurant pour leur part très élevées dans une phase de « récupération après-guerre ». Entre 1974, année de mise en œuvre de la médecine « gratuite », et 1987 le taux brut de mortalité a chuté de 6 % par an. L'espérance de vie à la naissance, qui était restée quasiment stable entre 1966 et 1977 (passant de quelque 51 ans à 53 ans), a enregistré un gain massif de 13 ans en l'espace de 10 ans, atteignant 66 ans en 1987. Dans la course qui s'est jouée entre déclin de la natalité et déclin de la mortalité entre 1970 et 1987, la politique sociale et sanitaire a contribué, en agissant sur la santé et la mortalité, à maintenir pendant très longtemps un taux de croissance élevé (Kouaouci *et al.*, 1992).

Au milieu des années 1980, le processus de transition démographique s'est à nouveau accéléré, la fécondité déclinant rapidement, l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) régressant de près de deux enfants en moyenne par femme (de 6,3 au début des années 1980 à 4,3 au début des années 1990) et le taux d'accroissement naturel de la population tombant en deçà de 2,5 % en 1990. À l'origine de ce phénomène, l'action combinée du recul de l'âge au mariage et du programme national de planning familial mis en place en 1983.

On assiste encore à un nouveau processus de transition à partir de l'an 2000. Le taux brut de natalité passe en 2000 sous la barre des 20 pour 1 000 (19,4 ‰) et l'ICF sous le seuil de trois enfants par femme. Depuis, l'Algérie fait partie des pays à fécondité modérée. Le taux brut de mortalité qui s'élevait à 6,0 ‰ en 1990 et était monté à 6,4 ‰ en 1995 en pleine décennie noire est retombé à 4,6 ‰ en 2015.

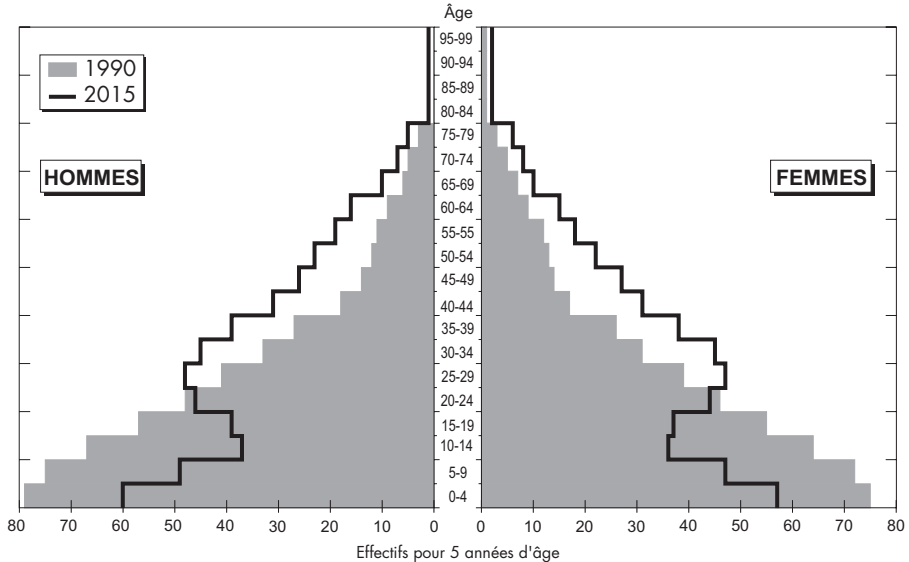
Cette baisse du niveau général de la mortalité résulte très largement de la baisse de la mortalité infantile. Estimée à 46,8 ‰ en 1990, celle-ci ne s'élevait plus qu'à 22,3 ‰ en moyenne en 2015, un peu plus élevée toutefois pour les garçons nouveau-nés que pour les filles (respectivement 23,7 ‰ et 20,7 ‰) (source : ONS). En 2015, l'espérance de vie à la naissance excédait légèrement 77 ans.

Par suite de la chute de la fécondité et de l'élévation des durées de vie, la structure par âge de la population algérienne s'est substantiellement modifiée. Au 1^{er} janvier 2015, l'Algérie comptait pratiquement 40 millions d'habitants. Parmi eux, les moins de 20 ans comptaient pour 36,6 %, une proportion en

baisse de 10 points par rapport à 2000 (46 %), les 65 ans ou plus comptant pour 5,9 %, soit 1,3 point de plus qu'en 2000.

La comparaison des pyramides de 2000 et 2015 illustre clairement les changements rapides de la structure par âge de la population algérienne (figure 6).

Figure 6. Pyramides des âges comparées de la population de l'Algérie en 2000 et 2015 (pour 1 000 personnes au total dans chaque population)



Source : ONS.

L'Algérie est confrontée, depuis les années 1990, aux conséquences d'une transition sanitaire accélérée, résultat de facteurs épidémiologiques, démographiques et socio-économiques. La population algérienne a changé son mode de vie avec la progression rapide de la sédentarité. Les maladies transmissibles ont régressé très significativement, certaines ont même été éradiquées : en l'occurrence, les maladies à transmission hydriques (à l'exception des toxico-infections alimentaires), les maladies bénéficiant d'un programme élargi de vaccination (sauf la tuberculose) et les maladies à transmission vectorielle. D'autres perdurent à l'instar des zoonoses et des maladies sexuellement transmissibles, qui font de réels ravages. Avec l'amélioration des conditions de vie, l'espérance de vie a fortement augmenté et la population a très significativement vieilli.

L'interaction entre les phénomènes de population et le facteur santé est spectaculaire. La maîtrise des phénomènes démographiques et de leurs tendances

futures est indispensable pour une adéquation de l'offre des soins aux besoins réels de la population et pour une meilleure efficacité des ressources du système de santé. Leur prise en compte conditionne la réussite de toute planification sanitaire.

IV. Mortalité maternelle et mortalité néonatale : une situation alarmante

Malgré les efforts consentis en Algérie depuis plusieurs années en matière de santé maternelle et infantile⁽⁵⁾, les niveaux de mortalité néonatale⁽⁶⁾ et de mortalité maternelle⁽⁷⁾ restent préoccupants.

IV.1. Forte mortalité néonatale

La mortalité néonatale explique la plus grosse part de la mortalité infantile. Elle représente 80 % du taux global de mortalité infantile (16 000 décès par an en 2017, selon l'Unicef), une situation alarmante et qui pose question sur l'efficacité du système de santé en Algérie.

Le taux de mortalité infantile a tendance à diminuer, mais de moins en moins rapidement et la mortalité juvénile (mortalité avant 5 ans) emprunte la même tendance (figure 7), les décès d'enfants de moins d'un an expliquant l'essentiel de la mortalité juvénile. C'est la composante néonatale qui a le moins régressé : - 31,5 % entre 2000 et 2018, contre - 41 % pour la mortalité infantile.

Le taux de mortalité néonatale est passé de 21,3 pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 17,0 en 2010 et 14,6 en 2018. Le déclin est certes réel au cours des vingt dernières années, mais le rythme ralentit – la baisse n'a été que de 14 % entre 2010 et 2018, contre 20 % entre 2000 et 2010 – et la mortalité néonatale algérienne, dont l'impact sur la mortalité infantile (14,6 ‰ en 2018) est fort, est la plus élevée du Maghreb (figure 8).

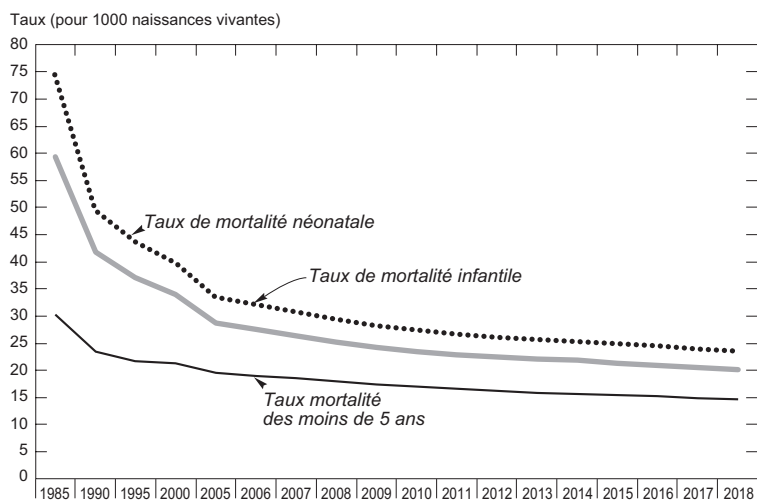
Les efforts consentis en matière de santé de la mère et de l'enfant restent insuffisants en Algérie et la qualité des soins prénataux, obstétricaux et post-nataux d'urgence sont à améliorer.

(5) L'enregistrement a été instauré en Algérie en 1990 par la direction de la prévention du ministère de la Santé : Première enquête nationale Santé 1990, enquête nationale sur la mortalité maternelle 1999, enquête nationale sur la santé de la famille PAP FAM 2002, enquête nationale sur les urgences médico-chirurgicales 2003, enquête nationale Santé TAHINA 2005, enquêtes à indicateurs multiples sur la santé de la mère et des enfants (MICS) 1995, 2000, 2006, 2010, enquête sur les facteurs de risques des MNT Steps 2003...

(6) Le taux de mortalité néonatale est le nombre d'enfants qui décèdent avant d'atteindre l'âge de 28 jours pour 1 000 naissances vivantes au cours d'une année donnée.

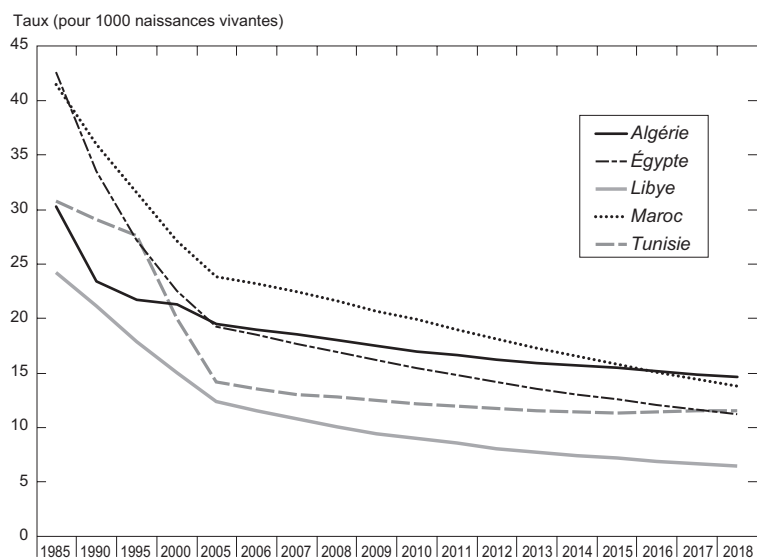
(7) Le taux de mortalité maternelle est le nombre de décès en cours de grossesse ou durant les 42 jours suivant l'accouchement pour une cause liée à la grossesse ou à ses soins, pour 1000 naissances vivantes, une année donnée.

Figure 7. Évolution des mortalités néonatale, infantile et juvénile en Algérie (pour 1 000 naissances vivantes)



Source : ONS.

Figure 8. Maghreb. Évolution de la mortalité néonatale entre 1985 et 2018 (pour 1000 naissances vivantes)



Source : Banque mondiale.

IV.2. Mortalité maternelle : situation alarmante

Bien que la mortalité maternelle soit devenue un événement très rare dans les pays développés, la femme algérienne s'angoisse encore lorsque la date de son accouchement approche car, à l'hôpital comme dans les maternités, des femmes enceintes meurent encore ; malgré les efforts de réduction entrepris, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de l'OMS et de l'Unicef, en collaboration avec le ministère de la Santé.

Les enquêtes nationales sur la mortalité maternelle, menées par l'Institut national de la santé publique (INSP), sur demande du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, ont permis d'estimer le taux de mortalité maternelle, pour 100 000 naissances vivantes, à 74 en 2011, contre 117 en 1999 et 215 en 1992.

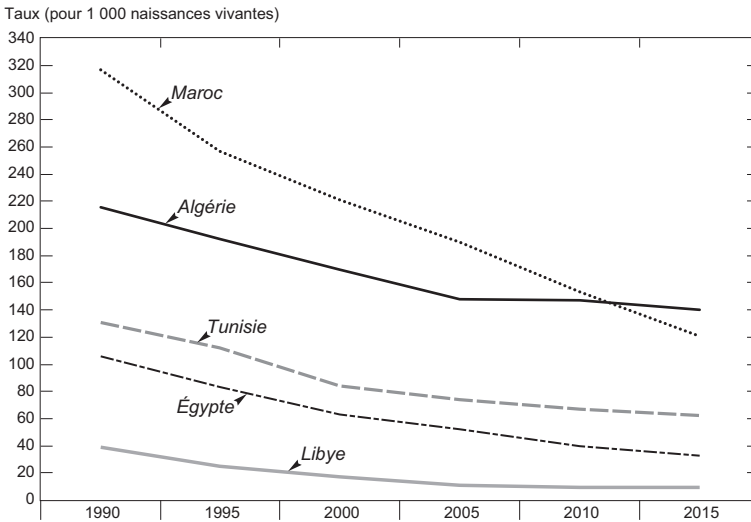
Il convient toutefois de préciser que les statistiques sur la mortalité maternelle souffrent de nombreux biais liés à la diversité des sources statistiques et aux méthodes de collecte et d'estimation mobilisées (enquêtes auprès des ménages, estimations hospitalières, modèles mathématiques, ...). En 2015, l'OMS⁽⁸⁾ – qui jugeait par ailleurs que l'Objectif 5 du Millénaire pour le développement (OMD5) n'était pas atteint en Algérie – estimait que la mortalité maternelle était, par comparaison avec les niveaux atteints dans les autres pays du Maghreb, anormalement élevée (figure 9). L'OMS ajoutait même que l'Algérie était, en 2015, en situation de surmortalité maternelle par rapport à l'Afrique du Sud et au Botswana, deux autres pays à revenu intermédiaire dans lesquels la mortalité maternelle était respectivement estimée à 138 et 129 pour 100 000 naissances vivantes.

En dépit de leurs imperfections et lacunes, les enquêtes réalisées par l'INSP ont néanmoins mis en exergue la charge de travail considérable pesant sur les services de gynéco-obstétrique, en particulier dans les cas d'urgence. Elles ont également souligné le problème des évacuations, effectuées le plus souvent tardivement, des patientes vers d'autres structures de soins pour diverses raisons : absence de personnels qualifiés, absence de suivi des grossesses, mauvaise évaluation du risque, indisponibilité des véhicules de transport,

Aux premiers rangs des causes immédiates de mortalité maternelle, telles qu'évaluées en 2009 dans le cadre de la Stratégie de coopération de l'OMS avec

(8) Compte tenu de la difficulté à recueillir des mesures directes exactes et standardisées de la mortalité maternelle, le Groupe interorganisationnel (OMS, UNICEF, UNFP, Banque mondiale, Division de la Population des Nations unies) a noué un partenariat avec l'Université du Massachusetts à Amherst (États-Unis d'Amérique), l'Université nationale de Singapour et l'Université de Californie à Berkeley (États-Unis d'Amérique) pour produire des estimations du taux de mortalité maternelle comparables au plan international, avec avis indépendant d'un groupe consultatif technique comprenant des scientifiques et des universitaires experts en mortalité maternelle.

Figure 9. Maghreb. Évolution de la mortalité maternelle entre 1990 et 2015 (pour 100 000 naissances vivantes)



Source : Banque mondiale.

l'Algérie 2016-2020, figuraient : les hémorragies (38,4 %), les complications liées à l'hypertension artérielle (18,4 %), les ruptures utérines (12,2 %), et ce malgré des accouchements se déroulant de plus en plus fréquemment dans des établissements de santé, la proportion d'accouchements en milieu assisté étant passée de 35 % en 1962 à 96,5 % en 2007.

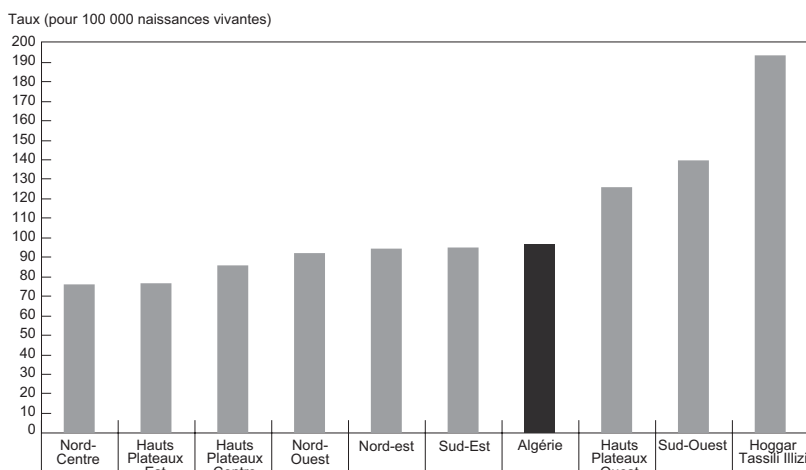
L'inadéquation entre indicateurs de mortalité maternelle et moyens mis en œuvre a motivé l'élaboration d'un plan national de réduction accélérée de la mortalité maternelle pour la période 2015-2019.

IV.3. Les disparités territoriales de mortalité maternelle

Alors que plus des deux tiers des décès surviennent dans les 42 jours suivant l'accouchement, souvent dans les 48 premières heures, les causes de décès étant, pour l'essentiel, obstétricales (hémorragies génitales) ou associées à de l'hypertension artérielle gravidique (éclampsie et pré-éclampsie), la mortalité maternelle constitue un très sérieux problème en Algérie ; tant par son niveau général élevé que par les importantes disparités régionales constatées, les zones rurales et méridionales étant plus particulièrement affectées. Ainsi, en 2005, dernière année pour laquelle on dispose de données par wilayas de résidence, les régions Hoggar Tassili Illizi, Sud-Ouest et Hauts Plateaux Ouest présentaient une forte surmortalité maternelle par rapport à la moyenne nationale, à

la différence, plus particulièrement, des régions Nord-Centre, Hauts Plateaux Est et Hauts Plateaux Centre (figure 10).

Figure 10. Taux de mortalité maternelle par grandes régions en Algérie en 2005 (pour 100 000 naissances vivantes)



Source : Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière

Bien que disposant, en moyenne, de plus de 9 lits de maternité pour 100 000 habitants (15 lits pour 100 000 dans la région Sud-Ouest, 8 pour 100 000 dans la région Sud-Est), contre un peu plus de 8 au Nord-Centre et 7 au Nord-Est, le Sud de l'Algérie souffre d'une qualité des soins maternité plus médiocre.

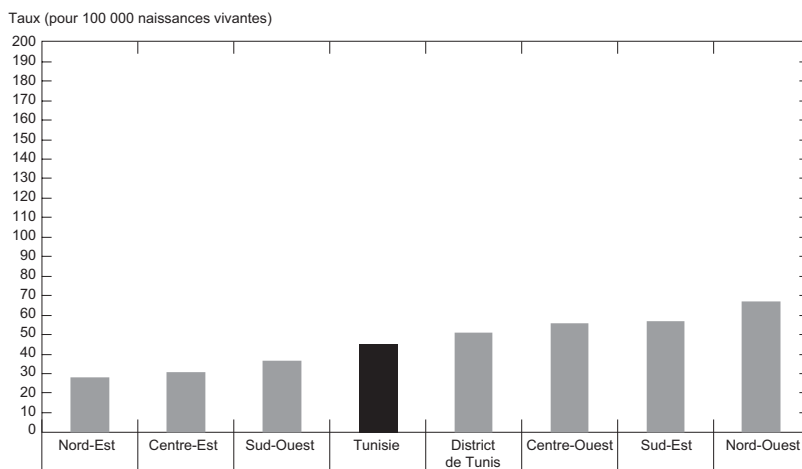
Une étude sur les facteurs et déterminants de la mortalité maternelle dans la Wilaya de Tamanrasset, dans la région Hoggar, au sud du pays, a été réalisée et publiée en 2011. Elle a révélé une fréquence élevée, dans les services de maternité de l'hôpital et des structures périphériques, des conflits entre les patientes et les sages-femmes et des accouchements effectués dans de mauvaises conditions. « L'accouchement agressif et machinal, sans réel accompagnement affectif, n'est pas sans risques sur la santé des femmes et de leurs enfants »⁽⁹⁾. Cette enquête dévoile aussi une mauvaise organisation des services de maternité et la promiscuité des salles d'accouchement, de suivi et d'hospitalisation. « Le service bénéficie d'un ou deux gynécologues (en fonction des moments de l'année) mais est composé d'un personnel technique et soignant de faibles compétences »⁽¹⁰⁾.

(9) « Analyse des facteurs de la mortalité maternelle dans le sud algérien », Yves Coppieters, Philippe Bivort, Kamel Madani et Mohamed Metboul, Santé publique, 2011, Vol.23, pp.413-426.

(10) Idem.

Pour mieux montrer l'ampleur de la mortalité maternelle en Algérie, on peut la comparer à celle de la Tunisie, un pays bénéficiant d'un niveau de développement presque équivalent. En Tunisie, si la mortalité maternelle est significativement moins prononcée (cf. *supra*), des disparités régionales n'en existent pas moins. Entre les régions les plus extrêmes, les écarts y étaient, en 2008, cependant moins marqués qu'en Algérie (figure 11).

Figure 11. Taux de mortalité maternelle par grandes régions en Tunisie en 2008 (pour 100 000 naissances vivantes)



Source : Institut tunisien de la Santé publique.

Conclusion

Globalement, en dépit des importants moyens financiers et humains déployés, le système de soins algérien souffre d'une sous-efficacité manifeste. Une sous-efficacité qui contraste avec le bilan dont peuvent se prévaloir les pays de niveau de développement comparable, dans le voisinage immédiat ou plus éloigné. Changer la donne exigera des évaluations plus poussées, préalable indispensable à une mise en évidence des faiblesses et des dysfonctionnements les plus inacceptables, secteur par secteur, et à l'élaboration d'un diagnostic partagé par les diverses instances et structures impliquées et par les populations concernées, ainsi qu'une volonté politique clairement affirmée.

LES IMPLICATIONS DÉMOGRAPHIQUES DU « PRINTEMPS ARABE » DANS LES PAYS DU MAGHREB

Khalid Eljim ^{*}, Salah Eddine Sahraoui ^{**}

Au cours des deux dernières décennies, les trois pays du Maghreb – Maroc, Algérie, Tunisie – ont été le théâtre de profondes transformations aux plans sociodémographique, économique et politique, la dimension démographique constituant la pierre angulaire de ces transformations multidimensionnelles imbriquées.

À la fin des années 2010, la conjonction des conséquences de plusieurs phénomènes, structurels et conjoncturels a induit une situation de crise, communément dénommée « printemps arabe », qui s’est rapidement étendue de la Tunisie aux pays voisins puis à d’autres pays du monde arabe. À l’origine de cette « révolution » figure une jeunesse de plus en plus diplômée et qualifiée mais marginalisée et exclue du marché de l’emploi. S’ils diffèrent par leurs systèmes politiques et économiques, les pays du Maghreb ont en commun une pyramide des âges marquée par le poids très important des jeunes. Cette opportunité liée à la structure de la population s’est transformée, du fait de l’absence de stratégie globale en faveur des jeunes, en une source de tensions sociales et politiques menaçant la stabilité de ces pays, la crise sanitaire mondiale de la Covid-19, observée depuis le début de l’année 2020, constituant un facteur aggravant.

Malgré quelques avancées ponctuelles plus ou moins notables selon les pays, la situation des jeunes maghrébins est aujourd’hui globalement mauvaise, notamment en matière d’emploi. Le « printemps arabe » n’a nulle part permis d’atteindre les objectifs escomptés par les jeunes, cet échec incitant nombre d’entre eux au départ comme en attestent les flux migratoires qui ont suivi ces événements.

* Université de Bordeaux, France (khalid.eljim@u-bordeaux.fr).

** École supérieure de la Sécurité sociale, Algérie (salaheddine.sahraoui@ESSS.dz).

Dans cette recherche, nous proposons de mener une analyse comparative des implications démographiques du printemps arabe dans les trois pays du Maghreb. Nos analyses seront essentiellement centrées sur « les jeunes » de 20-39 ans. Sans être en pleine adéquation avec les bornes d'âges habituellement utilisées⁽¹⁾ pour délimiter la jeunesse dans sa dimension sociologique, dans les différentes dynamiques (migratoire, sociétale, révolutionnaire, ...) qui animent les pays du Maghreb, la population de ce groupe d'âges apparaît comme l'élément moteur principal. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier « les ingrédients démographiques » du printemps arabe et d'analyser le décalage existant entre les évolutions démographiques récentes de ces trois pays et les évolutions socioéconomiques, en particulier en matière d'emploi. Dans un deuxième temps, l'accent sera mis sur « les conséquences démographiques » déjà observées en matière de fécondité, de mortalité et de migration de cette crise, mais loin d'être achevées. Pour mener à bien cet exercice, nous nous appuyons sur différentes bases de données : la base IPUMSI, les bases de la Division de la population des Nations unies (DPNU) et du Bureau international du Travail (BIT), les bases des offices nationaux de statistique.

Pour une bonne lecture de la situation politique et socio-économique des trois principaux pays du Maghreb à l'origine du « premier printemps arabe »⁽²⁾, une analyse rétrospective de la dynamique démographique s'avère indispensable. Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont tous trois connu une transition démographique rapide bien qu'ils n'aient pas adopté les mêmes politiques de population pour des raisons tenant à une histoire et à des systèmes de gouvernance forts différents depuis l'indépendance.

En 2020, la population totale de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie est estimée à près de 93 millions⁽³⁾ d'habitants, soit quelque 1,5 % de la population mondiale et 6,9 % de celle de l'Afrique. Depuis 1960, c'est en Algérie, pays maghrébin le plus peuplé, que la croissance démographique a été la plus forte (tableau 1). Dans les trois pays, le rythme de croissance des effectifs s'est fortement ralenti (division par 2 de 1960-1990 à 1990-2020) mais ceci ne doit pas occulter qu'au cours des trente dernières années le croît de population a excédé celui des trente années précédentes (respectivement +33,8 millions et +31,2 millions) et que d'ici à 2050, au cours donc des trente prochaines années,

(1) Par « jeunes », on entend le plus souvent les 18-24 ans ou les 18-29 ans.

(2) Le printemps arabe fait référence aux événements observés dans plusieurs pays arabes et musulmans, en premier lieu la Tunisie. Toutefois, nombre d'intellectuels et de sociologues spécialistes du monde arabe, depuis le « Hirak » observé en Algérie le 22 février 2019, utilisent les termes Premier ou Deuxième printemps arabe pour désigner un mouvement de contestation politique et sociale analogue à celui de l'Algérie observé au Soudan, au Liban et en Irak.

(3) 92,6 millions selon les dernières estimations de la DPNU.

la population maghrébine pourrait encore augmenter de plus de 27 millions d'habitants et atteindre ainsi 120 millions en 2050⁽⁴⁾. La forte croissance démographique passée, comme les anticipations de croissance future encore très soutenue de l'espace maghrébin s'expliquent par la structure par âge globalement très pyramidale de la population.

Tableau 1. Population totale du Maghreb. Évolution 1960-2020

	Population totale (milliers)							Variation (%)		
	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020	1960-2020	1960-1990	1990-2020
Algérie	11 058	14 465	19 222	25 759	31 042	35 977	43 851	297	133	70
Maroc	12 329	16 005	19 990	24 807	28 794	32 343	36 911	199	101	49
Tunisie	4 178	5 064	6 374	8 242	9 708	10 635	11 819	183	97	43
Maghreb	27 565	35 534	45 586	58 808	69 544	78 955	92 581	236	113	57

Source : United Nations, *World Population Prospects: The 2019 Revision*.

I. L'évolution de la fécondité dans les pays du Maghreb : le tournant des années 2000

Les 20-39 ans, à la fois acteurs et sujets des dynamiques qui ont traversé les pays du Maghreb au cours des deux dernières décennies, appartiennent aux générations nées pendant la période 1980-2000. Au début de cette période, l'indicateur synthétique de fécondité (ISF), qui exprime le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme dans l'hypothèse d'une constance des taux de fécondité par âge, était relativement élevé. En moyenne, les femmes maghrébines avaient 5,7 enfants en 1980. Vingt ans plus tard, elles n'en avaient plus en moyenne que 2,5. Au début des années 2000, un renversement de tendance s'est produit et actuellement les femmes maghrébines ont en moyenne 2,7 enfants.

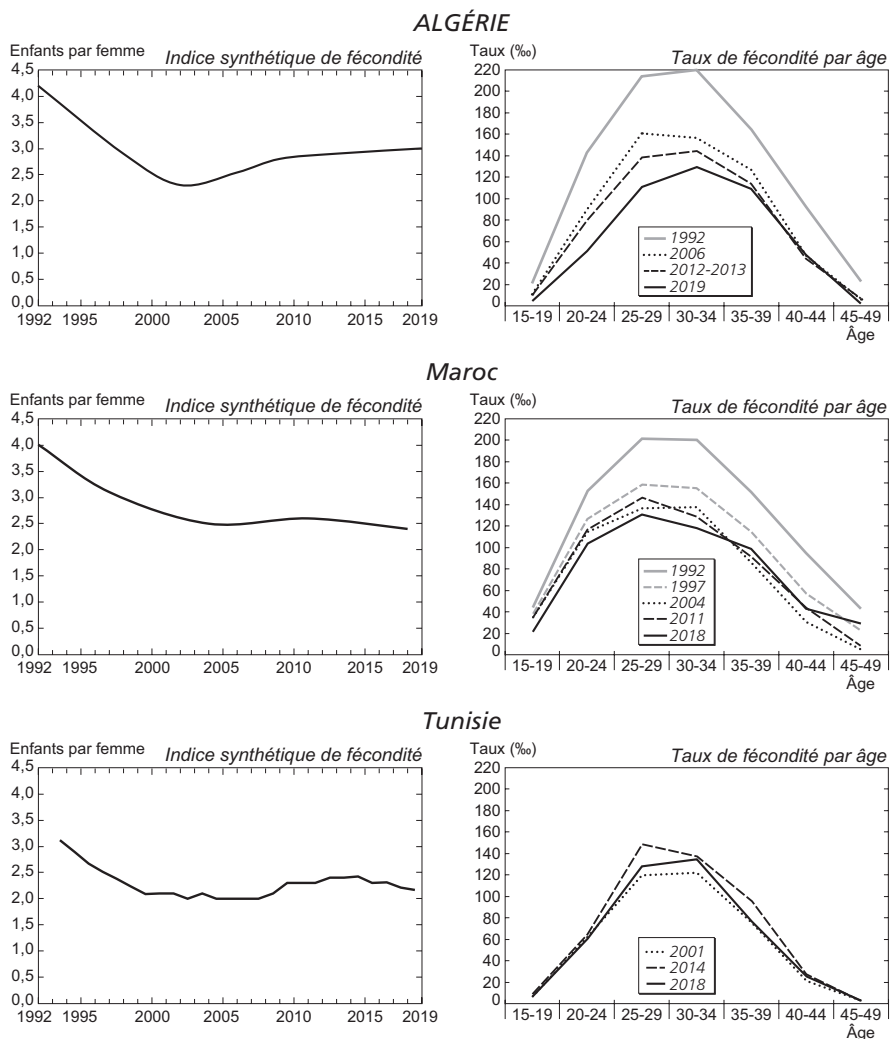
Cette évolution globale de la fécondité maghrébine masque, néanmoins, des disparités entre les trois pays (figure 1).

Au cours de la période 1980-2000, c'est en Algérie que la baisse de la fécondité a été la plus rapide : baisse de 62 %. En Tunisie, un pays où la transition démographique était déjà bien amorcée, la baisse a atteint 57 %. Au Maroc, tardivement entré dans le processus de transition démographique, l'ISF a baissé de 50 %. Depuis 2000, une reprise de la fécondité s'observe.

En Algérie, qui se distingue par l'ampleur de la reprise comme elle s'était distinguée par l'ampleur de la baisse, l'ISF s'élève de 2,3 enfants par femme en 2002 à 3 en 2019. Comme le montre l'évolution des taux de fécondité par âge, cette augmentation résulte en grande partie du changement des comportements

(4) United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2019), *World Population Prospects 2019*, custom data acquired via website.

Figure 1. ISF (enfants par femme) et taux de fécondité par âge (pour 1000 femmes) dans les trois pays du Maghreb



Sources : Offices nationaux de la statistique (ONS, Algérie ; INS, Tunisie ; HCP, Maroc).

reproductifs des femmes de moins de 30 ans, plus particulièrement des femmes de 20-24 ans, en étroite relation avec les changements qui ont affecté la nuptialité. Plusieurs facteurs, politiques et socioéconomiques, interviennent, notamment le regain du sentiment de sécurité après la décennie noire 1990 et la croissance économique induite par la hausse spectaculaire du prix du baril de pétrole,

concomitamment, d'une part, à une relance économique à l'origine d'une baisse très significative du chômage et, d'autre part, à un large programme national de construction de logements ont enregistré un rebond très rapide et massif. Ces divers éléments conjugués ont favorisé une reprise très vigoureuse de la fécondité algérienne (et de la natalité, par voie de conséquence), tandis que la fécondité tunisienne n'enregistrait qu'un rebond limité et que la fécondité marocaine demeurait quasiment stable.

En Tunisie, la fécondité est restée stable à 2 enfants par femme tout au long de la décennie 2000. Les prémices d'une légère reprise se font sentir en 2008-2009, l'ISF s'élevant à 2,3 et se stabilisant, de 2012 à 2014, à 2,4 enfants/femme. Cette reprise, émanant essentiellement des femmes de 25-29 ans, est de courte durée puisque, à partir de 2015, la tendance repart à la baisse, les femmes tunisiennes n'ayant plus en 2018, en moyenne, que 2,2 enfants. Au Maroc, depuis 2000, l'ISF est resté pratiquement stable aux alentours de 2,5 enfants par femme, une légère tendance à la baisse s'observant à partir de 2011, les femmes marocaines n'ayant plus en moyenne que 2,4 enfants en 2018.

Au Maghreb, comme dans les autres pays à majorité musulmane, le mariage demeurant le seul cadre légalement, culturellement et socialement acceptable pour la procréation, l'âge d'entrée en première union devient également l'âge auquel la femme débute sa vie féconde. Si l'âge de l'union s'élève, un raccourcissement de la durée de procréation en résulte. Au Maroc, en Algérie et en Tunisie, l'âge moyen au premier mariage des femmes n'a cessé d'augmenter tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle expliquant ainsi la baisse accélérée de la fécondité observée au cours de cette période. Toutefois, à partir du début des années 2000, on note une certaine résistance au recul de l'âge au premier mariage, celui tendant même à légèrement baisser.

En Algérie, la nuptialité a joué par son effet de masse. Dès le début des années 2000, dans une configuration de rattrapage, on a assisté à une augmentation importante de la nuptialité. Le nombre de mariages a plus que doublé passant ainsi de 178 000 à plus de 369 000 entre 2002 et 2011 dont a résulté une augmentation du nombre de naissances qui a dépassé le million en 2014 et 2015. L'âge moyen au premier mariage des femmes, qui n'avait cessé d'augmenter jusqu'à atteindre 29,6 ans en 2002, dans un premier temps se stabilise puis baisse à partir de 2008 pour s'établir, selon l'enquête MICS de 2019, à 27,1 ans. Au Maroc, en lien avec le niveau de fécondité relativement élevé du début des années 2000, les femmes se marient relativement plus tôt : en moyenne à 26,3 ans en 2004 comme en 2011 et à 25,5 ans en 2018. En Tunisie, dans les années 1980 et 1990, les femmes ont continué à retarder de plus en plus leur entrée dans le mariage. De 25,8 ans en 1984, l'âge au premier mariage passe

à 28 ans en 1994, puis à 28,6 ans en 2004. Au cours de la dernière décennie, à l'instar de ce qui s'est passé dans les autres pays du Maghreb, l'âge moyen au premier mariage a baissé pour atteindre 27,7 ans en 2017.

Cette relation qui lie la baisse de la fécondité au recul de l'âge au mariage n'est pas toujours linéaire. Ainsi, aussi bien au Maroc qu'en Tunisie, comme l'illustrent les données, bien que l'âge au mariage ait baissé ces dernières années, la fécondité n'en a pas moins décliné. L'explication de cette situation pourrait résider dans la diffusion plus large et dans l'utilisation accrue des moyens contraceptifs. Au Maroc par exemple, entre 2011 et 2018, la prévalence contraceptive est passée de 67,4 % à 70,8 %. La diffusion de la contraception aurait ainsi compensé la baisse de l'âge au mariage.

II. L'évolution de la mortalité

En Algérie, au Maroc et en Tunisie, la situation des populations au regard de la mort s'est très significativement améliorée depuis le début des années 1990, ce que ne révèle que très imparfaitement l'évolution du taux brut de mortalité, un indicateur sous influence des modifications de la structure par âge. En dépit des événements critiques ayant affecté ces trois pays, et comme en attestent les espérances de vie à la naissance, plus spécialement celles des femmes moins impliquées que les hommes dans les événements, les calendriers de la mortalité se sont substantiellement allongés (tableau 2). Ces gains en espérance de vie sont le résultat des programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile, programmes entrepris au milieu des années 1980 par les trois pays et soutenus par l'intégration des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) auxquels tous les pays du monde avaient souscrit sous

Tableau 2. Quelques indicateurs de la mortalité des pays du Maghreb.
Évolution de 1990-1995 à 2015-2020

	Algérie				Maroc				Tunisie			
	1990	2000	2010	2015	1990	2000	2010	2015	1990	2000	2010	2015
Taux brut de mortalité (‰)	5,9	4,8	4,7	4,7	6,9	6,1	5,2	5,1	5,8	5,7	6,3	6,3
Taux de mortalité infantile (‰)	43	34	25	21	53	37	24	20	35	23	15	13
Espérance de vie à la naissance (années)												
Hommes	66,06	70,47	74,36	75,39	64,26	68,49	73,7	75,07	68,12	71,44	73,4	74,39
Femmes	69,23	73,24	76,71	77,84	67,66	71,39	76,3	77,54	72,75	76,3	77,59	78,46

Source : United Nations, *World Population Prospects: The 2019 Revision*.

l'égide des Nations unies. Cependant, depuis quelques années un ralentissement de la tendance à la baisse s'observe, qui résulte en grande partie de la stagnation de la baisse de la mortalité juvénile avec le relâchement des mesures sanitaires et la réapparition de certaines maladies transmissibles.

III. Une structure par âge encore très marquée par le poids des jeunes mais vieillissante

La baisse tendancielle de la fécondité dans les pays du Maghreb, conjuguée à la réduction très significative de la mortalité générale, plus particulièrement dans les jeunes âges, a profondément impacté la structure par âge de la population maghrébine. De 1990 à 2020, bien que ses effectifs aient globalement augmenté de 8 % (passant de 30,5 millions à 33 millions), la population maghrébine âgée de moins de 20 ans n'en a pas moins vu sa part dans le total régressée de près de 51,8 % à 35,6 % (tableau 3). À l'inverse, la proportion de

Tableau 3. Population de moins de 20 ans et de 60 ans ou plus (effectifs en milliers, proportion en %) dans les trois pays du Maghreb. Évolution 1990-2020.

		Total	0-19 ans		60 ans ou +	
			Effectifs	%	Effectifs	%
Algérie	1990	25 759	14 041	54,5	1 331	5,2
		28 758	14 796	51,4	1 608	5,6
	2000	31 042	14 421	46,5	1 978	6,4
		33 150	13 552	40,9	2 328	7,0
	2010	35 977	13 457	37,4	2 805	7,8
		39 728	14 422	36,3	3 546	8,9
	2020	43 851	16 409	37,4	4 344	9,9
	Maroc	1990	24 807	12 525	50,5	1 632
26 994			12 948	48,0	1 957	7,2
2000		28 794	12 907	44,8	2 228	7,7
		30 456	12 534	41,2	2 508	8,2
2010		32 343	12 399	38,3	2 790	8,6
		34 664	12 571	36,3	3 441	9,9
2020		36 911	12 850	34,8	4 375	11,9
Tunisie		1990	8 242	3 915	47,5	616
	9 125		4 047	44,3	797	8,7
	2000	9 708	3 912	40,3	936	9,6
		10 107	3 643	36,0	1 016	10,1
	2010	10 635	3 428	32,2	1 104	10,4
		11 180	3 487	31,2	1 314	11,8
	2020	11 819	3 658	30,9	1 588	13,4

Source : United Nations, *World Population Prospects: The 2019 Revision*.

population âgée de 60 ans ou plus, dont les effectifs ont pratiquement triplé (+188 % de croissance en 30 ans), s'est élevée de 6,1 % à 11,1 %.

Par delà des disparités très largement inhérentes à l'évolution passée de leur fécondité l'Algérie, le Maroc et la Tunisie se présentent encore aujourd'hui comme des pays à structure démographique jeune. Pour autant, tous les trois sont engagés sur la voie du vieillissement, un processus inexorablement appelé à s'amplifier.

IV. Les 20-39 ans, une jeunesse en grande souffrance

IV.1. Une jeunesse dont le poids démographique diminue

Sur la période 1990-2020, les effectifs de 20-39 ans se sont accrus, de façon plus ou moins marquée selon les pays. Si la tendance à la hausse se maintient au Maroc, bien qu'à un rythme moins soutenu, en Algérie et en Tunisie tel n'est plus le cas depuis quelques années. Par ailleurs, tandis que la hausse des effectifs coïncidait jusque dans les années 2000 avec une augmentation de la proportion dans la population totale, il n'en est plus désormais ainsi pour aucun des trois pays (figure 2).

IV.2. Une jeunesse de plus en plus instruite mais en quête d'emplois

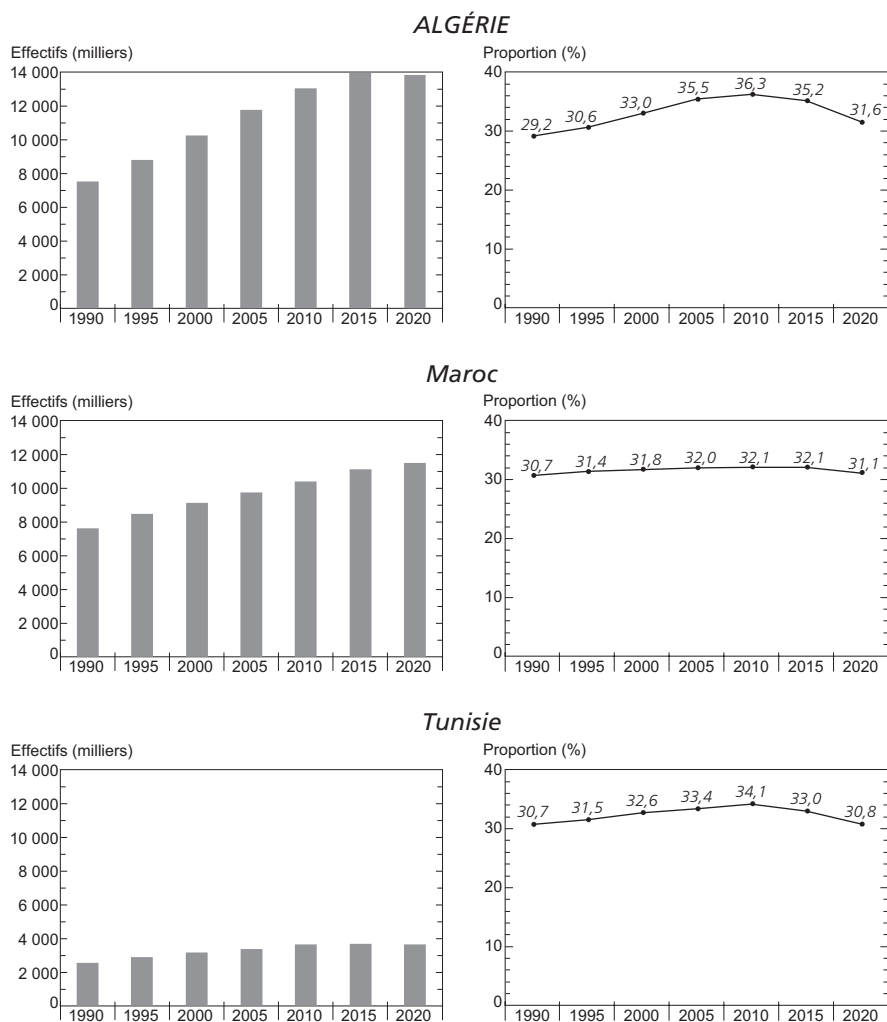
En Tunisie, pays du Maghreb qui a le plus tôt et le plus fortement investi pour améliorer le niveau d'instruction de sa population et lutter contre l'analphabétisme, à la veille de la révolution du printemps arabe de 2010⁽⁵⁾, une personne de 20-39 ans sur cinq avait un niveau d'étude supérieur.

Au Maroc, avec quelque retard par rapport à la Tunisie dans la lutte contre l'analphabétisme, le niveau d'instruction des jeunes a nettement augmenté au cours des vingt dernières années. En 1994, 54 % des 20-39 ans n'étaient pas scolarisés et seulement 8 % suivaient des études supérieures ; en 2014, les non scolarisés n'étaient plus que 28 % et la proportion de jeunes suivant des études supérieures s'élevait à 12 %, soit une croissance de 50 % en 20 ans. Avec la généralisation de la scolarisation des jeunes générations, la situation ne cesse de s'améliorer ; le taux de scolarisation des Marocains de moins de 12 ans avoisine aujourd'hui les 100 %.

En Algérie, la montée en puissance du niveau d'instruction de la population est une réalité partagée avec les pays voisins, marocain et tunisien. Selon les données du recensement, la part des diplômés du supérieur dans la population de 6 ans ou plus est passée de 4,6 % en 1998 à 7,2 % en 2008.

(5) Communément dénommé « Révolution du Jasmin », dont le principal élément déclencheur a été le décès par immolation, le 17 décembre 2010, d'un jeune vendeur ambulant de fruits et légumes.

Figure 2. Effectifs (milliers) et proportion (%) de jeunes de 20-39 ans dans les trois pays du Maghreb. Évolution 1990-2020



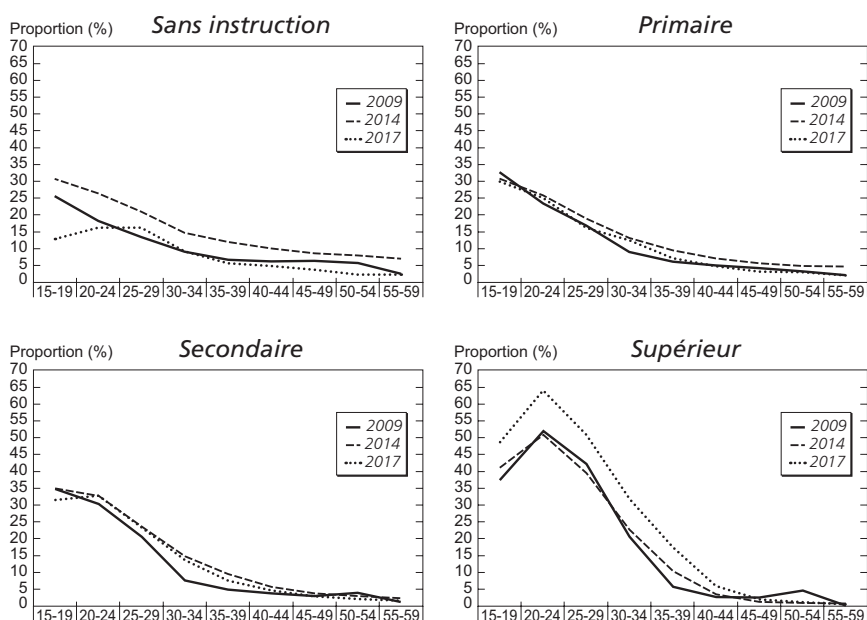
Source : United Nations, *World Population Prospects: The 2019 Revision*.

Les jeunes maghrébins sont de plus en plus instruits et aspirent, ce faisant, à un avenir meilleur que celui de leurs aînés. Dans les pays du Maghreb, comme dans bien d'autres pays, les jeunes sont malheureusement les oubliés des mécanismes de solidarité nationale. Leurs aspirations sont le plus souvent déçues du fait de la réalité socioéconomique et de l'incapacité du marché de

l'emploi à intégrer leurs compétences. Nombre d'entre eux éprouvent de très grandes difficultés à trouver un emploi après leurs études.

En Tunisie, les jeunes diplômés du supérieur, qui souffraient déjà d'un niveau de chômage élevé avant la révolution, sont les personnes dont la situation s'est le plus détériorée au regard de l'emploi, « catalyseur de la révolution ». Dans le groupe des 20-29 ans, en 2017, près de six jeunes diplômés du supérieur sur dix sont au chômage, contre cinq sur dix en 2009 (figure 3). Paradoxalement, en ce qui concerne les autres catégories de jeunes, notamment ceux qui n'ont pas dépassé le niveau d'études primaires, la situation est restée quasi inchangée.

Figure 3. Proportion (%) de chômeurs parmi les actifs tunisiens selon l'âge et le niveau d'instruction. Évolution 2009-2017

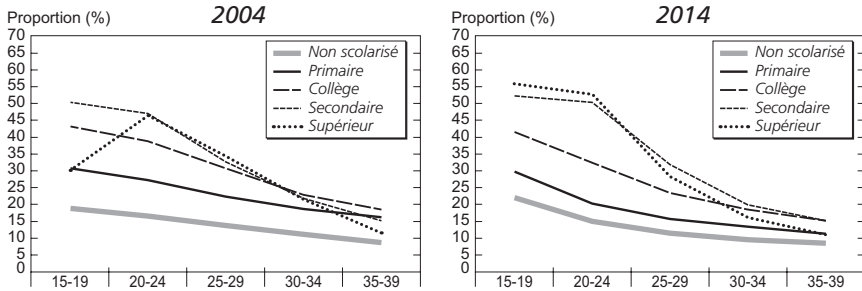


Source : Enquêtes nationales sur la population et l'emploi 2009 et 2017 et RGPH 2014.

Au Maroc, un pays pourtant préservé de l'instabilité et des troubles qu'a connus la Tunisie, la situation des jeunes diplômés n'est guère plus enviable. De 2004 à 2014, alors que le chômage des jeunes diplômés du supérieur a augmenté, celui des autres catégories a diminué (figure 4).

Pour l'Algérie, les données détaillées permettant de croiser niveau de chômage et niveau de diplôme manquent. Néanmoins les quelques données disponibles renvoient pratiquement aux constats formulés pour les deux

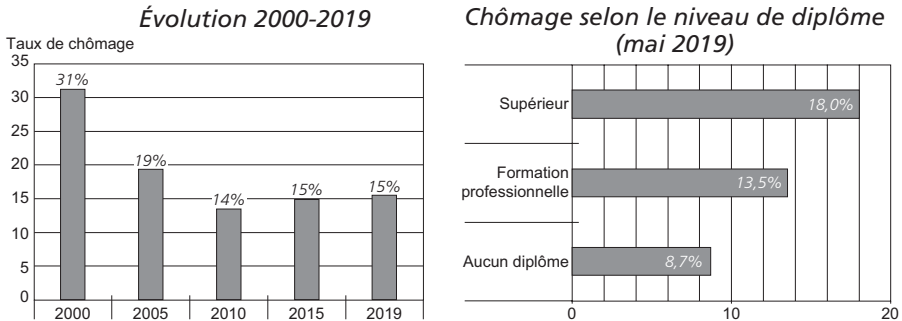
Figure 4. Proportion de chômeurs parmi les actifs marocains selon le groupe d'âges et le niveau d'instruction (%). Évolution 2004-2014



Source : IPUMS international, RGPH Maroc.

autres pays maghrébins. Ainsi en ce qui concerne le chômage des diplômés, les chiffres de 2019 mettent en évidence une incidence du chômage deux fois plus importante pour les diplômés du supérieur que pour ceux qui n'ont aucun diplôme. Si, de 2000 à 2010, le chômage des jeunes avait nettement régressé, il connaît depuis une légère remontée (figure 5).

Figure 5. Algérie. Évolution du taux de chômage des 20-39 ans de 2000 à 2019 et taux de chômage selon le niveau de diplôme en mai 2019 (%)



Source : ONS

Au total, il s'avère qu'au moment où les jeunes maghrébins investissent de plus en plus dans de longues études, les portes du marché de l'emploi leurs sont de moins en moins ouvertes. Pour ces jeunes qualifiés, l'obtention du premier emploi stable devient un défi de plus en plus insurmontable. Ces difficultés sont les symptômes d'un dysfonctionnement structurel des économies maghrébines qui s'avèrent incapables de créer suffisamment d'emplois qualifiés pour absorber des stocks de diplômés en constante croissance. On assiste dès lors

à un phénomène de déclassement, qui se traduit par l'occupation de postes à faible valeur ajoutée par des jeunes hautement qualifiés, source de frustrations des jeunes qui ne voient d'autre solution que l'émigration.

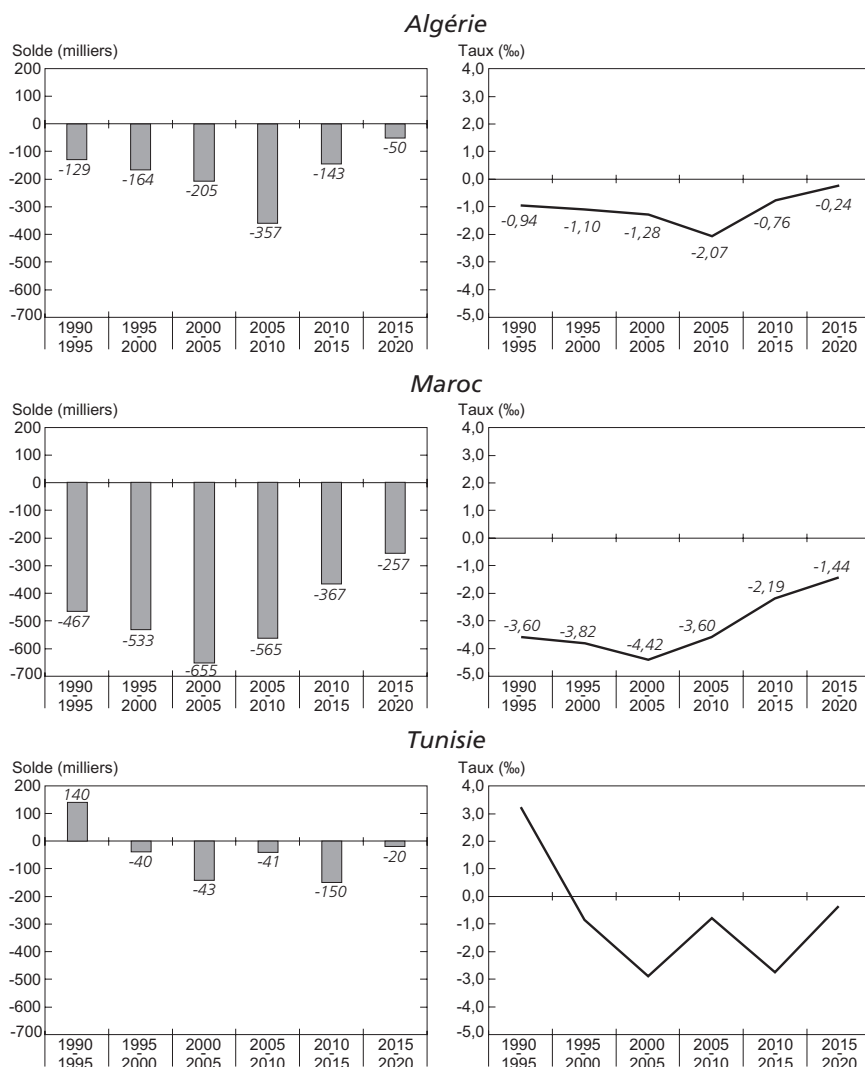
V. L'émigration sous d'autres cieux, un exutoire fortement contraint

Pendant la deuxième moitié de XX^e siècle, les trois pays de Maghreb ont été le point de départ d'importantes vagues migratoires, en direction plus particulièrement des voisins de la rive nord de la Méditerranée. Depuis le début du XXI^e siècle cependant, plusieurs facteurs d'ordre économique (crise financière mondiale de 2008, ...), politique (crises des printemps arabes de 2010, ...) ou sanitaire (crise de la Covid-19) ont fortement perturbé ces flux et si, globalement, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie continuent d'être des pourvoyeurs nets de migrants internationaux, ils tendent à l'être plus faiblement (figure 6).

En Algérie, le contraste est net entre les tendances observées jusqu'en 2010 et par la suite. Alors que depuis le début des années 1990, le solde migratoire international ne cessait d'être de plus en plus fortement déficitaire atteignant son niveau le plus haut (-70 000 en moyenne par an) en 2005-2010, il s'est depuis très substantiellement réduit, tombant à un plus bas de -10 000 en moyenne par an en 2015-2020. Au Maroc, l'inversion de tendance est intervenue un peu plus tôt. Dans ce pays qui constitue le plus important pourvoyeur de migrants internationaux du Maghreb, la contraction du solde migratoire a commencé en 2005-2010. Alors qu'entre 2000 et 2005, les migrations internationales ont réduit la population marocaine de près de 130 000 personnes par an, dans les années suivantes ce chiffre a très nettement diminué pour tomber à 50 000 en moyenne par an en 2015-2020. En cela, la crise financière de 2008 a joué un rôle premier. Son impact a été très marqué, en effet, sur les économies des pays de sud de l'Europe, notamment l'Italie et l'Espagne, deux pays devenus au cours des deux dernières décennies les principales destinations européennes des migrants marocains. Du fait de la crise économique, on a assisté à une décélération des flux vers ces deux pays tandis que, dans le même temps, nombre d'immigrés marocains qui s'y étaient précédemment installés sont rentrés au Maroc. La Tunisie, quant à elle, qui se distinguait des deux autres pays du Maghreb par un excédent migratoire au début des années 1990, compose depuis lors avec un solde migratoire continuellement déficitaire mais alternant des haut et des bas.

Le tableau 4, qui récapitule l'évolution des soldes migratoires de l'Algérie et du Maroc avec l'Espagne de 2008 à 2019, illustre combien ont été durables

Figure 6. Solde migratoire (en milliers pour des périodes de 5 ans) et taux de migration nette (‰) des trois pays du Maghreb. Évolution 1990-2020



Source : United Nations, *World Population Prospects: The 2019 Revision*.

et amples les répercussions sur les flux nets de la crise économique espagnole liée à la crise économique mondiale de 2008 puis à la crise de la dette dans la zone euro.

Tableau 4. Solde migratoire annuel de l'Espagne avec le Maroc et l'Algérie.
Évolution 2008-2019

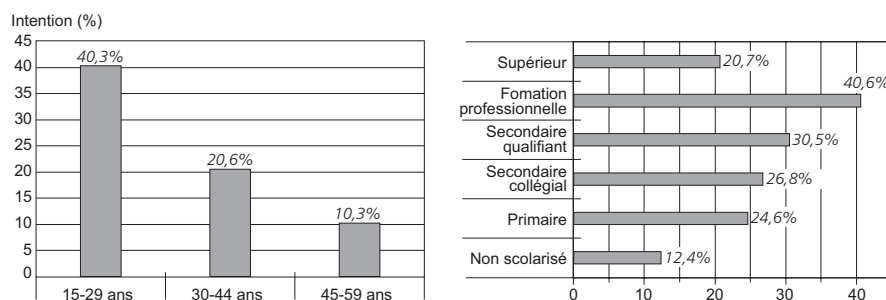
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Maroc	45 039	10 054	-7 092	-13 295	-20 689	-25 961	-10 837	-1 203	4 582	16 229	40 633	53 864
Algérie	2 347	150	-930	-1 078	-893	-1 488	-	-	-	-	2 819	4 351

Source : Institut national de la statistique - Espagne.

Alors que les contraintes imposées par les pays d'accueil se font de plus en plus prégnantes, on assiste à une intensification, ces dernières années, de l'émigration clandestine au départ du Maghreb, un phénomène qui démontre le fort désir des jeunes maghrébins de chercher bonne fortune ailleurs que dans leur pays d'origine, quitte à mettre leur vie en danger. Plusieurs enquêtes menées auprès de ces jeunes le confirment.

Au Maroc, selon l'enquête nationale de 2018-2019 sur la migration internationale, 40 % des jeunes marocains âgés de 15-29 ans souhaitent partir vivre à l'étranger. Les personnes qui ont suivi des études supérieures ne sont pas proportionnellement les plus nombreuses à exprimer le souhait de quitter le pays, mais elles sont tout de même quelque 21 % dans ce cas (figure 7).

Figure 7. Intention d'émigrer chez les Marocains non-migrants selon le groupe d'âges et intention d'émigrer selon le niveau d'études (%)



Source : HCP Maroc, enquête nationale sur la migration internationale 2018-2019.

L'attraction exercée par l'Europe ne concerne pas exclusivement les jeunes marocains. En Algérie, selon une étude menée en 2002 par le CENEAP (Centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement), près de 37 % des jeunes de 15-29 ans, projettent d'émigrer. En Tunisie où les enquêtes en direction des jeunes sont relativement régulières, l'envie d'émigrer est très présente et même en forte augmentation chez les jeunes, comme le

montrent les différentes consultations nationales des jeunes⁽⁶⁾. En 1996, 22 % des jeunes célibataires de 15-29 ans déclaraient vouloir émigrer à l'étranger ; en 2000, cette proportion s'élevait à 45 % et en 2005 trois jeunes sur quatre (76 %) répondaient par l'affirmative à la question *Si l'occasion se présentait, émigreriez-vous vers un pays étranger ?*⁽⁷⁾.

La question qui se pose désormais est de savoir, compte tenu des évolutions démographiques et des crises multidimensionnelles (sanitaire, sociale, économiques, identitaire, politique, ...), dans quelle mesure les jeunes maghrébins pourront continuer à chercher à construire leur avenir en dehors de leur pays.

Dans un monde très changeant, il est malaisé de répondre à cette question.

L'avenir ne surgissant pas du néant, il est, pour une part, conditionné par le passé. Au plan démographique, et toutes choses égales par ailleurs, le stock de migrants potentiels dans les trois pays maghrébins devrait, selon la variante moyenne des perspectives de la DPNU, diminuer de manière plus au moins importante dans un premier temps puis augmenter jusqu'à des niveaux peu ou prou supérieurs aux niveaux actuels en 2050. En raison des variations beaucoup plus amples de sa fécondité passée, l'Algérie pourrait se démarquer significativement de ses voisins maghrébins (figure 8).

Conclusion

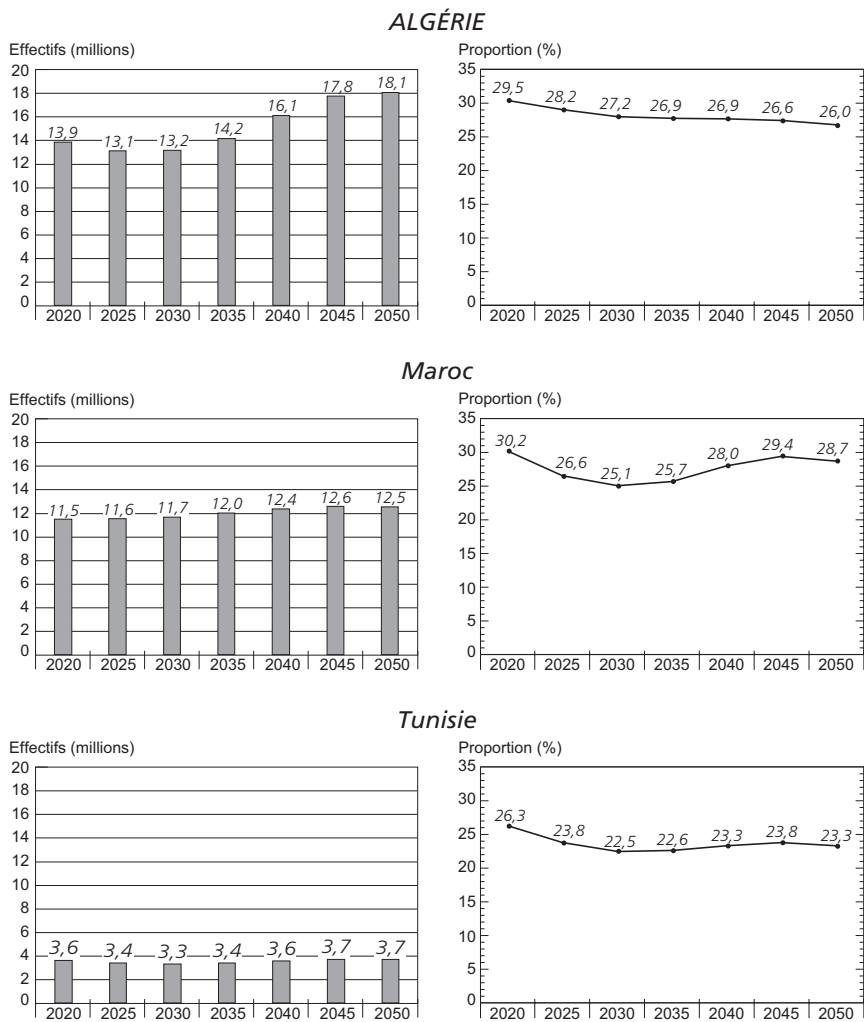
Les populations du Maghreb sont des populations à forte dominante de jeunes, des jeunes de plus en plus diplômés et instruits qui subissent un chômage endémique et ne se voient offrir, le plus souvent, que des emplois sous-qualifiés et très mal rémunérés leur offrant peu de perspectives d'insertion sociale (fonder une famille, acheter un logement, ...) et poussant nombre d'entre eux à tenter leur chance sous d'autres cieux ou à se révolter.

À l'horizon d'une trentaine d'années, le Maroc, la Tunisie et, plus encore, l'Algérie devront composer avec une jeunesse plus nombreuse qu'aujourd'hui, bien que pesant partout d'un poids moindre. Sauf allègement des contraintes

(6) Depuis 1996, à l'occasion des travaux préparatoires de chaque plan quinquennal de développement, une consultation nationale des jeunes est réalisée. La première enquête a eu lieu en 1996 auprès d'un échantillon de 20 000 jeunes. La deuxième a eu lieu en 2000 auprès d'un échantillon de 10 000 jeunes et la troisième a été menée en 2005 auprès d'un échantillon de même taille qu'en 2000.

(7) Lors des précédentes consultations, la question était posée différemment. En 1996, il était demandé aux jeunes s'ils désiraient changer de lieu de résidence, le changement de pays constituant la dernière modalité de la série. En 2000, la question sur l'envie d'émigrer a été posée de manière plus directe. Ce changement dans le mode de questionnement peut expliquer en partie l'énorme différence entre les résultats de 1996 et ceux de 2005. Voir : H-Fourati « Consultation de la jeunesse et désir d'émigration chez les jeunes en Tunisie », Consortium euro-méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales 2008.

Figure 8. Effectifs (millions) et proportion (%) de jeunes de 20-39 ans dans les trois pays du Maghreb. Évolution 2020-2050 selon variante moyenne des perspectives



Source : United Nations, *World Population Prospects: The 2019 Revision*.

imposées par les pays d'immigration traditionnels des Maghrébins – hypothèse éminemment optimiste –, l'émigration de jeunes en mal d'emploi pourrait constituer demain pour leurs gouvernements respectifs un mode de gestion des sureffectifs beaucoup moins facile à mettre en œuvre qu'aujourd'hui. Avec, pour contrepartie, des risques de pression sociale accrus.

Bibliographie

- HCP., 2018, *L'adéquation entre formation et emploi au Maroc*, Rapport complet.
- HCP., 2018, *Démographie Marocaine. Tendances passées et perspectives d'avenir*.
- HCP., 2018, *Politiques de population et développement humain au Maroc. Bilan des cinquante années passées*.
- INS., 2016, *Recensement général de la population et de l'habitat 2014*, Vol. 3, Caractéristiques démographiques et fécondité.
- INS., 2020, *Indicateurs de l'emploi et du chômage au premier trimestre 2020*, Bulletin statistique, n° P0201, 3 p.
- INS., *Annuaire Statistique de la Tunisie 2014-2018*.
- INS., *Annuaire Statistique de la Tunisie 2013-2017*.
- INS., 2015, *Bulletin Mensuel de la Statistique 3^e trimestre*, Collection Statistique, 4 p.
- MSP., 2020, *Enquête algérienne par grappes à indicateurs multiples. Rapport final*, 617 p.
- ONS., 2019, *Démographie algérienne*, Données statistiques, n° 890, pp. 5-7.
- ONS., 2019, *Activité, emploi et chômage en mai 2019*, Données statistiques, n° 879, 20 p.
- ONS., 2018, *Démographie algérienne*, Données statistiques, n° 853, pp. 6-8.
- ONS., 2015, *Démographie algérienne*, Données statistiques, n° 740, pp. 2-5.
- ONS., 2015, *Activité, emploi et chômage en septembre 2015*, Données statistiques, n° 726, 19 p.
- ONS., 2013, *Rétrospective 1962-2011 : Emploi et chômage*, Collections Statistique, 20 p.
- ONS., 2010, *Démographie algérienne*, Données statistiques, pp. 3-4.
- ONS., 2005, *Démographie algérienne*, Données statistiques, pp. 5-7.
- United Nations 2019, *World Population Prospects: The 2019 Revision*, <https://population.un.org/wpp/DataQuery/>
- UNICEF., 2019, *Enquête par grappes à indicateurs multiples : MICS2018 Tunisie. Rapport final*, 496p.
- ONS., 2019, *Démographie algérienne*, Données statistiques, pp. 5-7.

ÉVOLUTION DES MIGRATIONS CLANDESTINES DE L'ALGÉRIE VERS L'ESPAGNE

Juan David Sempere Souvannavong^{*},
Zoulikha Benkaakaa^{**}

La migration clandestine est, peut-être, la forme de mobilité qui attire le plus l'attention des sociétés occidentales au XXI^e siècle. Malgré la faible proportion de personnes impliquées par rapport aux autres formes de mobilité, le contrôle des migrations clandestines est progressivement devenu l'objectif principal des frontières dans une grande partie du monde, particulièrement en Méditerranée. En Espagne, il existe quatre voies d'accès pour la migration clandestine, trois maritimes et une terrestre et maritime : celle qui relie l'Afrique de l'Ouest aux Canaries, celle qui relie le nord du Maroc à l'Andalousie, celle qui consiste à entrer par voie terrestre ou maritime à Ceuta et Melilla depuis le Maroc, et celle qui va de l'Algérie au Levant de la péninsule ibérique et des îles Baléares.

La route maritime entre l'Algérie et l'Espagne a été utilisée clandestinement dans les deux sens pendant des siècles pour fuir les disettes, les guerres, les dictatures ou simplement pour chercher du travail ou une vie meilleure. Aujourd'hui, alors que les migrations clandestines vers l'Europe sont dans une phase de stabilité après la « crise migratoire » de 2015 et 2016, la route entre l'Algérie et l'Espagne connaît un regain significatif du fait des profondes crises politiques, économiques et psychosociales que subit la jeunesse algérienne.

Ce texte montre l'évolution de cette migration clandestine au cours des dernières décennies et décrit, à partir d'entretiens réalisés en Algérie et en Espagne, la logistique du voyage.

* Université d'Alicante, Espagne (jd.sempere@ua.es).

** Université de Valence, Espagne (zoulikhabenkaakaa.uv@gmail.com).

I. Les migrations clandestines de l’Afrique vers l’Espagne

Les projections démographiques et environnementales du continent africain, en particulier de l’Afrique de l’Ouest et, dans une moindre mesure, de l’Afrique du Nord, nous amènent à anticiper une augmentation très importante de la pression migratoire en Espagne au cours des prochaines décennies. Depuis les années 1980, lorsque les migrations clandestines de l’Afrique vers l’Espagne ont commencé à être visibles dans les médias, la tendance de ce phénomène a été clairement à la hausse, tant sur le plan numérique que territorial. Les routes migratoires, qui étaient centrées sur la région du détroit de Gibraltar dans les années 1980 et 1990, se sont étendues à l’est et au sud du territoire marocain à la fin des années 1990 et à l’ouest de l’Algérie dans les années 2000. Tous les itinéraires sont maritimes, à l’exception de ceux vers Ceuta et Melilla, les deux villes autonomes situées dans le nord du Maroc. Sur le plan quantitatif, la croissance n’est pas constante car des facteurs tels que la saison, les politiques migratoires et les circonstances locales jouent tous un rôle, mais depuis les années 1980 on constate une nette augmentation du nombre et des origines des personnes qui tentent d’atteindre l’Espagne clandestinement en raison de la détérioration des conditions de vie dans de nombreuses régions d’Afrique et du Moyen-Orient.

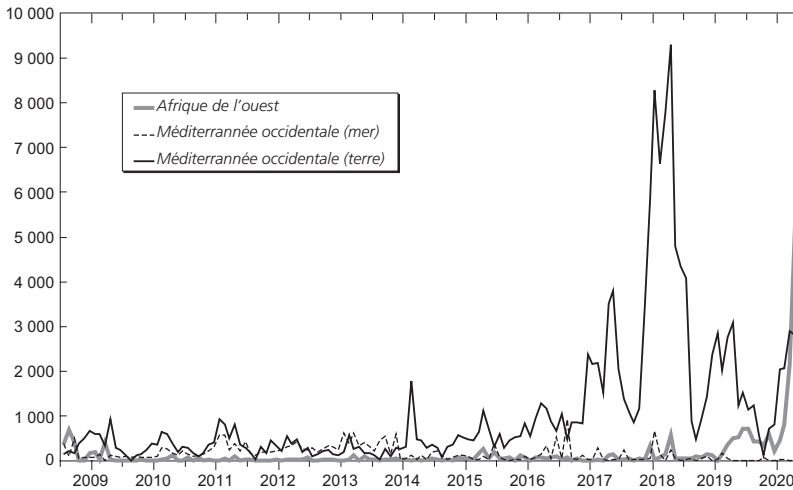
L’une des meilleures approches pour évaluer la migration clandestine de l’Afrique vers l’Espagne correspond aux données publiées par l’Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) sur les principales routes migratoires. Les chiffres des routes migratoires « Afrique de l’Ouest » et « Méditerranée occidentale » par mer et terre se réfèrent nécessairement à l’Espagne puisque ces itinéraires ne sont utilisés que pour se rendre respectivement aux îles Canaries, au sud de l’Espagne (y compris les Baléares) et à Ceuta ou Melilla. Les données remontent à 2009, sont mensuelles et portent plus précisément sur les « détections de franchissements illégaux de frontières » dans l’espace Schengen. Nous considérerons ces chiffres comme représentatifs de la migration clandestine d’Afrique vers l’Espagne, puisque depuis 2010, toute la côte sud de l’Espagne (y compris les Baléares, les Canaries, Ceuta et Melilla) dispose du SIVE⁽¹⁾ qui permet de détecter tout navire, aussi petit soit-il, jusqu’à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres de la côte. Cependant, ces statistiques ont pour inconvénient de compter les détections et non les personnes (une même personne traversant deux fois pourrait être comptabilisée comme deux détections) et de ne pas comptabiliser les personnes

(1) Le système intégré de surveillance extérieure (SIVE), un système interconnecté de stations radar dont la mise en place a débuté en 2002 à Algésiras, dans la zone du détroit de Gibraltar.

qui ne sont pas détectées : celles qui parviennent à entrer sans laisser de traces, celles qui disparaissent sur l’itinéraire et celles qui retournent au lieu de départ avant d’être détectées.

Comme le montrent les premières données de la série en 2009 (figure 1), il n’y a pas un seul mois au cours duquel aucune tentative d’entrée illégale en Espagne n’a été détectée. D’autre part, il y a une certaine régularité saisonnière dans les chiffres puisque les pics se produisent généralement en été et en automne de chaque année, surtout au mois d’octobre. Jusqu’en 2014, les chiffres mensuels restent toujours inférieurs à mille détectations, mais on observe depuis une augmentation continue, jusqu’à 57 568 détectations en 2018. Il s’agit principalement de Marocains, d’Algériens, de Maliens et de Guinéens qui ont emprunté la voie maritime entre le Maroc et la péninsule. Il est aussi probable que l’accord migratoire entre la Turquie et l’Union européenne, entré en vigueur en avril 2016, ait renforcé les routes migratoires en Méditerranée occidentale. Entre le début de 2019 et 2020, on constate une diminution très importante des entrées, que les médias expliquent par la plus grande implication du Maroc après l’interview du roi Mohammed VI et du roi d’Espagne Felipe VI dans le cadre de la visite d’État de ce dernier au Maroc en février 2019.

Figure 1. Détections de franchissements illégaux de frontières entre l’Afrique et l’Espagne. Évolution 2009-2020



Source : Frontex, <https://frontex.europa.eu/along-eu-borders/migratory-map/>

Comme dans de nombreux pays occidentaux, les migrations clandestines sont en Espagne un sujet politique et social très sensible. Elles peuvent surtout être très instrumentalisées dans le discours politique en raison du manque

apparent de contrôle des entrées, *a fortiori* lorsqu'elles impliquent des Africains arrivant dans des embarcations de fortune ou sautant par-dessus des clôtures, ce qui donne lieu à la diffusion d'informations et d'images saisissantes⁽²⁾. En 2019, avec l'entrée au Congrès espagnol du parti VOX, qui concentre largement son discours sur l'immigration, le débat et les propositions atteignent des extrêmes et une visibilité sans précédent dans la politique espagnole. C'est pourquoi l'immigration clandestine est devenue l'une des préoccupations du gouvernement qui, depuis le début des années 2000, a progressivement mis en place, avec le soutien de l'Union européenne, un système avancé de contrôle de l'immigration clandestine. Ce système repose sur trois piliers essentiels : la mise en place du SIVE susmentionné, les accords de réadmission avec les pays d'origine et de transit et l'« externalisation des frontières » qui consiste à obtenir l'implication de ces pays dans le contrôle des migrations.

Depuis près de deux décennies, ces instruments, en particulier la coopération des pays du Maghreb, ont durci les routes migratoires clandestines et ont permis de contenir au Maroc et en Algérie la plupart des migrants essayant d'arriver en Espagne. L'immigration clandestine a été beaucoup plus invisible qu'elle ne l'aurait été sans la politique d'externalisation des frontières. Cependant, des facteurs systémiques tels que le déséquilibre environnemental, l'évolution démographique avec l'augmentation du nombre de jeunes ou l'instabilité politique au Sahel et au Moyen-Orient laissent présager une augmentation de la pression migratoire et révèlent l'importance croissante de ces politiques de contrôle des migrations pour l'Espagne et l'Union européenne.

II. Évolution de la migration clandestine entre l'Algérie et l'Espagne

II.1. Antécédents de la migration clandestine entre l'Afrique et l'Espagne

Dans le scénario décrit ci-dessus, la route entre l'Algérie et l'Espagne a constitué un itinéraire mineur en Méditerranée occidentale par rapport au détroit de Gibraltar qui a toujours été, et reste, la principale voie de passage entre l'Afrique et l'Europe. Cependant, la voie qui relie le sud-est de la péninsule ibérique et l'ouest de l'Algérie est une liaison facile et fréquentée depuis que la navigation hauturière existe. Les deux régions qui sont séparées par une distance de 150 à 280 kilomètres ont toujours été, depuis la fin du Moyen-Âge,

(2) Il y a aussi des entrées clandestines en provenance d'Europe, mais elles ne sont pas médiatisées dans la mesure où elles proviennent d'un autre pays de l'espace Schengen et ne se prêtent pas à des images aussi spectaculaires que celles qui viennent du sud.

sous des administrations différentes, ce qui explique la circulation clandestine des personnes et la contrebande de marchandises. Au cours des derniers siècles, il convient de mentionner que pendant la période de l'Algérie coloniale (1830-1962), des centaines de milliers d'Espagnols se sont rendus en Algérie et surtout en Oranie, poussés par la misère qui sévissait dans leurs villages d'origine et attirés par les possibilités que ce territoire offrait pour travailler dans les services ou l'agriculture. Ne voyant pas d'un bon œil qu'une grande majorité de la population européenne d'Algérie soit espagnole ou d'origine espagnole, les autorités françaises ont pris des mesures pour freiner l'immigration espagnole qui était de ce fait parfois tolérée et parfois clandestine selon les époques.

Avec l'indépendance de l'Algérie en 1962, le sens et les acteurs de la clandestinité entre les deux pays ont changé. Ce ne sont plus des Espagnols qui vont travailler en Algérie, mais un nombre croissant de musulmans algériens qui se rendent en Espagne. Pendant les premières décennies après l'indépendance, il s'agit d'un nombre assez réduit de personnes ; les Algériens n'émigrent pas en Espagne, ce pays est pour eux surtout un espace de transit puisque la France est le pays qui attire l'immense majorité de l'immigration algérienne. D'autre part, pendant les années du mandat du président Boumédiène (1965-1978), l'Algérie est un pays en pleine effervescence postcoloniale qui génère des attentes de modernisation sociale et économique, de sorte qu'une grande partie de la population ne pense pas à quitter le pays.

À cette époque cependant, des personnes quittent le pays illégalement. Parmi elles, figurent des politiciens et des intellectuels opposés au régime à parti unique du Front de libération nationale (FLN), qui s'exilent à l'étranger, et quelques jeunes qui partent surtout en quête d'aventure. Selon les personnes interrogées, dans les années 1970, il était facile de s'aventurer clandestinement jusqu'en Espagne, surtout pour les habitants des villages et des villes portuaires. À cette époque, l'accès aux ports n'était pas contrôlé, aucun certificat ou diplôme n'était requis pour pêcher et travailler dans le port ou en mer, et les hommes de la région descendaient, comme ils l'avaient toujours fait, au port pour pêcher, chercher du travail comme dockers ou monter à bord des nombreux bateaux qui recherchaient des travailleurs. Il n'y a pas d'autre restriction que d'avoir une certaine connaissance de la mer ou d'avoir des contacts. Beaucoup d'entre eux connaissent ou font partie du monde portuaire ; et c'est ainsi que certains des habitants des quartiers maritimes d'Oran et de Mostaganem ou de villages comme Ghazouet, Benisaf, Arzew et Ténès se souviennent d'avoir embarqué dans leur jeunesse, parfois même comme passagers clandestins, pour se rendre en Espagne ou en France et occuper pendant des mois ou des années différents emplois. Jusqu'aux années 1980, il n'y avait pas de pression ni d'obsession

migratoire, et voyager clandestinement était plus une façon d'économiser le coût d'un billet de ferry que d'entrer dans le pays ou de le quitter.

II.2. Le début de la crise algérienne

La situation change assez rapidement à la fin des années 1980 et au début des années 1990, avec le début de la crise algérienne. En 1986, le prix du pétrole plonge en dessous des 15 dollars et ne dépassera pratiquement plus les 20 dollars jusqu'en 1999. Les dépenses publiques algériennes sont fortement corrélées aux revenus des exportations d'hydrocarbures et les troubles sociaux augmentent rapidement. Les soulèvements qui éclatent le 4 octobre 1988 marquent un tournant dans l'histoire de l'Algérie indépendante mettant fin à l'image prometteuse que le pays avait encore, et révélant au monde le ras-le-bol d'une grande partie de la société, en particulier des jeunes. Depuis, une lassitude s'est installée dans la société, de nombreux jeunes, sans travail ni perspectives et fatigués du *hogra*⁽³⁾, rêvent de fuir ailleurs et certains d'entre eux commencent à émigrer.

Au début des années 1990, nous sommes passés d'un contexte dans lequel certains émigrent pour échapper à un régime politique ou, comme nous l'avons mentionné, partent à l'aventure, à un contexte, caractéristique de tant d'autres sociétés actuelles, où une proportion croissante de la population et surtout des jeunes veulent fuir par manque de perspectives dans leur propre pays. Plus tard, la guerre civile algérienne (1992-1999), particulièrement dure dans certaines régions comme la Mitidja, au sud et au sud-ouest d'Alger, a provoqué d'importants déplacements de population.

Le rêve de presque tous les jeunes Algériens est de rejoindre l'Europe et surtout la France où, dans les années 1980 séjournaient déjà plus d'un million de compatriotes. Mais depuis 1986, la France exige des visas des Algériens, et en 1991, après la signature du protocole de Schengen, l'Espagne renforce le contrôle migratoire à ses frontières en exigeant également des visas. Au début d'une période de grande instabilité, la société algérienne a le sentiment que l'Europe lui ferme ses portes. Pour de nombreux jeunes qui ne peuvent pas aspirer à un visa, l'option d'un voyage illégal devient la seule solution.

Au début, la route la plus empruntée est la voie terrestre vers Ceuta et Melilla à travers le Maroc. En juin 1988, la frontière entre l'Algérie et le Maroc, qui était fermée depuis 1975, a été rouverte. Pendant ces années, il n'est pas difficile de se fondre parmi les milliers de touristes algériens qui visitent le Maroc pour tenter de rejoindre Melilla ou Ceuta. Avec la fermeture de cette frontière en août

(3) *Hogra* est le terme dialectal avec lequel les peuples d'Algérie et du Maghreb se réfèrent au mépris et à l'abus de pouvoir des autorités.

1994, le transit des biens et des personnes est réduit mais continue d'exister ; de nombreux Algériens parviennent à passer dans la relative indifférence des autorités marocaines. Une fois devant les villes espagnoles, il n'est pas difficile de sauter par-dessus les clôtures (jusqu'en 1996, une simple barrière en fil de fer) pour demander l'asile en Espagne, en prétendant venir d'une région touchée par la guerre civile (notamment le « triangle de la mort » dans la Mitidja) et attendre, avec les Africains, dans des camps d'accueil improvisés. Face aux difficultés d'identification et de retour des personnes entrées clandestinement (par manque de moyens et d'accords de réadmission efficaces avec les pays d'origine) et aux pressions des ONG et des gouvernements autonomes, les autorités espagnoles finissent presque toujours par transférer les migrants de Ceuta et Melilla vers la péninsule, comme cela s'est produit à de nombreuses reprises avec les Algériens installés dans le camp de Ceuta de Calamocarro, qui a été définitivement fermé en 2002 (Rius, 2007).

C'est ainsi que des centaines d'Algériens sont arrivés dans la péninsule dans les années 1990 (Rius, 2007) avant de poursuivre leur voyage vers la France ou de s'installer en Espagne où ils ont obtenu un titre de séjour dans le cadre du système de quotas⁽⁴⁾ des années 1990, lors des régularisations extraordinaires de 1991, 2000, 2001 et 2005, ou dans le cadre du système de régularisation pour cause d'enracinement⁽⁵⁾.

II.3. La généralisation du phénomène *harga*

II.3.1. Changement de la politique migratoire marocaine (2005)

Depuis 2005, il devient plus difficile de passer par le Maroc. À l'automne de cette année-là, des immigrants installés dans des camps informels dans les forêts marocaines situées aux alentours de Ceuta et Melilla tentent à plusieurs reprises de prendre d'assaut les clôtures entourant les deux villes. À la fin de l'année, il y a eu plusieurs morts, des centaines de blessés et une augmentation très importante de la visibilité médiatique et politique des problèmes migratoires à la frontière sud. En juillet 2006, le gouvernement espagnol, le Maroc et l'Union européenne ont organisé la Conférence ministérielle euro-africaine sur l'immigration et le développement, qui a permis de donner un coup

(4) Depuis 1993, l'Espagne offre chaque année plusieurs milliers de permis de travail et de séjour pour occuper des postes où il n'y a pas suffisamment de main-d'œuvre locale, notamment dans l'agriculture, la construction et le service domestique.

(5) La régularisation pour cause d'enracinement est une sorte de régularisation permanente permise par la loi espagnole depuis 2004. Elle exige un extrait de casier judiciaire vierge, un contrat de travail, trois ans de séjour continu en Espagne et/ou d'avoir des parents en situation régulière ou de disposer d'une attestation délivrée par la mairie certifiant d'une insertion sociale (article 45 du décret royal 2393/2004).

d'accélérateur à la politique d'externalisation des frontières et à l'implication des pays d'origine et de transit des migrants (Fajardo del Castillo, 2006). Dans un premier temps, l'Algérie reste en marge de cette politique, mais l'implication du Maroc a changé la situation des Algériens de passage dans ce pays, puisque les autorités marocaines ont adopté une position beaucoup plus ferme à l'égard des migrants clandestins passant par son territoire, surtout s'ils sont Algériens ou si ce sont des Africains venant de l'Algérie voisine (Rius, 2007). Comme les Algériens ne sont pas enclins à supporter ce traitement sévère de la part de leurs voisins marocains, la recherche d'itinéraires alternatifs s'en est trouvée renforcée.

II.3.2. Le rôle des pêcheurs professionnels

Au début de cette transition de la route terrestre à la route maritime, il faut mentionner l'utilisation de bateaux de pêche et la collaboration de pêcheurs professionnels, sûrement en manque d'argent, qui embarquent les clandestins pour les déposer en Espagne et revenir par la suite en Algérie. Mais, pour les autorités, cette structure n'est pas difficile à démanteler car les pêcheurs professionnels sont faciles à contrôler. D'une part, il s'agit d'un petit collectif au sein duquel la nouvelle de la condamnation de l'un d'entre eux se répand comme une traînée de poudre, d'autre part, c'est un collectif vulnérable qui dépend de ses bateaux pour vivre, or ceux-ci sont difficiles à cacher et faciles à réquisitionner. Depuis que la possibilité de traverser par la mer s'est généralisée, les pêcheurs professionnels ne participent plus à la migration clandestine par crainte d'être dénoncés et des menaces. Les pêcheurs ne laissent plus leurs bateaux sans surveillance ou leurs embarcations sur la plage comme ils le faisaient auparavant ; ils dénoncent parfois les groupes qui envisagent d'émigrer, mais le plus souvent, ils tentent eux-mêmes d'empêcher les départs afin d'éviter les représailles des autorités ; sans pour autant trahir les jeunes qui veulent partir, qui viennent pour la plupart de leur région et qu'ils connaissent.

*II.3.3. Les débuts du *harga*⁽⁶⁾ (2005)*

La traversée clandestine de la Méditerranée occidentale a toujours existé pour différentes raisons, comme la contrebande, la guerre, l'exil ou l'oppression politique. Dans les années 1990, les médias commencent à parler de la forme actuelle *harga* de traversée désespérée dans de petites embarcations non conçues pour naviguer dans des eaux agitées ou pour s'éloigner des côtes, et

(6) Les termes de l'arabe dialectal maghrébin *harrag* ou *harga* proviennent de la racine *hrg* qui veut dire brûler (Souiah, 2012 ; Charef, 2016). Au Maghreb, il est utilisé au sens figuré pour signifier que des papiers sont brûlés ou que la mer est brûlée, c'est-à-dire que des personnes migrent clandestinement (Arab et Sempere, 2009). Le *harrag* (pluriel : *harraga*) est l'individu qui migre et *el-harga* est le fait de migrer.

qui a pour cadre le détroit de Gibraltar. C'est un trajet beaucoup plus court que celui emprunté par les Algériens, mais les courants marins y sont beaucoup plus dangereux.

En Algérie, le phénomène *harga*, celui des jeunes fuyant le manque de perspectives, commence à être relayé dans les médias au milieu des années 2000. Il n'est pas possible de savoir quand est arrivé le premier *harrag* en Espagne en provenance d'Algérie car, avant la mise en place du système SIVE, entre 2006 et 2010, la plupart de ceux qui arrivaient dans les provinces d'Almeria, de Murcie, d'Alicante et des Baléares n'étaient pas détectés⁽⁷⁾. Différentes histoires circulent dans chaque région de l'ouest algérien : celle du jeune homme qui a soudainement décidé de partir en Espagne après avoir loué une moto sur la plage de Madegh, de celui qui a volé un zodiac sur la plage des Andalouses, ou encore celle d'un groupe qui a réussi à s'emparer d'un bateau de pêche à Kristel... Ces histoires font certainement référence à des traversées antérieures à 2005, mais ce que nous savons, c'est que c'est à ce moment que le phénomène fait son apparition dans les médias algériens. Cette année-là, coïncidant avec la fermeture de la route marocaine, il y a des *harraga* qui font la traversée de la région d'Oran jusqu'à Almeria. L'idée de traverser clandestinement la Méditerranée s'est rapidement répandue et le phénomène *harga* concerne désormais tout le pays, avec des jeunes allant de l'ouest de l'Algérie au sud-est de la péninsule ibérique ; d'autres de la région d'Alger aux Baléares, et d'autres encore de la région d'Annaba en Sardaigne.

Durant la seconde moitié des années deux mille, on observe un contraste frappant entre la quasi-absence de nouvelles sur les *harraga* algériens dans la presse espagnole et l'omniprésence de la question en Algérie, tant dans la rue que dans les médias. Les journaux algériens font état de l'inquiétude et de l'incompréhension d'une société paternaliste qui ne comprend pas comment ses jeunes risquent leur vie pour y échapper. Ce débat peut être le reflet du manque de compréhension entre ceux qui s'expriment dans les médias, le plus souvent des personnes âgées bien établies (journalistes, universitaires, hommes politiques...), et les jeunes qui, lassés du *hogra*, ne voient pas d'alternative ou d'avenir dans leur pays. Cela reflète la déconnexion entre ceux qui ont vécu leur jeunesse avant 1988 et ceux qui l'ont vécue depuis les années 1990.

(7) La seule indication de leur traversée était parfois le bateau laissé à l'abandon sur la côte.

III. La route *harga* entre l'Algérie et l'Espagne

III.1. Organisation et préparation

Depuis la généralisation de cette route migratoire en 2005, on observe un changement dans les stratégies et certains aspects du profil des *harraga*. Cette évolution résulte d'une part, du contrôle croissant des autorités algériennes et, d'autre part, de l'augmentation des difficultés économiques en Algérie liées à la baisse du prix des hydrocarbures depuis 2014⁽⁸⁾. Sauf de rares exceptions, au cours des premières années, cette route était exclusivement empruntée par des hommes des villes côtières, généralement des jeunes qui se connaissaient (amis, parents, voisins, ...). Ces dernières années, la présence de femmes et de mineurs, voyageant en famille ou individuellement, n'est pas exceptionnelle et, surtout, les passagers viennent désormais de quasiment toute l'Algérie. Nous passons d'une logistique locale et artisanale organisée par des jeunes qui vivent dans la région et se connaissent plus ou moins à un contexte dans lequel des inconnus viennent de régions reculées d'Algérie et ont besoin de la collaboration des passeurs locaux.

Ce qui ne change pas, c'est qu'il s'agit majoritairement de jeunes adultes, entre 18 et 40 ans, et que presque aucun d'entre eux n'a demandé de visa pour un pays européen, convaincu de ne pas répondre aux conditions requises pour son obtention. En d'autres termes, le profil continue d'être celui d'un jeune qui ne voit aucune perspective d'avenir décent dans son pays. Par ailleurs, malgré l'augmentation du nombre d'origines, on ne détecte toujours pas d'étrangers parmi les personnes qui vont de l'Algérie vers l'Espagne, cet itinéraire reste exclusivement algérien, contrairement à ce qui se passe avec les itinéraires au départ du Maroc.

Le voyage se fait généralement par groupes de 8 à 14 jeunes qui se cotisent. En général, un ou deux d'entre eux sont chargés d'acheter le matériel et de le conserver jusqu'au jour du voyage. Ils doivent le plus souvent acheter au moins ce qui suit : un bateau, généralement d'occasion, d'environ 5 mètres, un moteur de 40 chevaux dans la plupart des cas, un GPS, une boussole, des bougies d'allumage, au moins deux exemplaires des clés du moteur et au moins huit bidons de 30 litres de carburant.

De leur côté, les jeunes prennent généralement un sac étanche avec des vêtements pour se changer à l'arrivée, de la nourriture et des boissons (généralement des fruits, des dattes, de l'eau potable, du lait), des tranquillisants

(8) Le baril de pétrole, dont le prix dépassait les 60 dollars depuis 2009, est passé sous la barre des 100 dollars en août 2014 et a depuis fluctué la plupart du temps en dessous de 60 dollars, prix auquel l'Algérie fait une partie de ses prévisions budgétaires.

et une somme d'argent variable. Certains d'entre eux, pas tous, achètent un gilet de sauvetage.

III.2. Le moment délicat du départ

Une fois le matériel préparé, il faut décider du jour, du lieu et de l'heure de départ. Pour ce qui est du jour, il suffit d'observer les prévisions météorologiques et d'attendre qu'il y ait au moins trois jours d'affilée de beau temps. Pour le lieu, la discrétion est devenue une priorité. Au cours des premières années de cette route, les départs pouvaient se faire assez facilement de n'importe où, même du port d'Oran. Mais depuis que la loi algérienne considère comme un délit le fait de quitter le pays par des moyens illégaux⁽⁹⁾, il faut désormais choisir des plages ou des criques non surveillées et facilement accessibles depuis la route. En ce qui concerne l'heure du départ, le début de la nuit est le moment le plus propice pour se lancer, car l'obscurité facilite, sans pour autant la garantir, l'invisibilité. Mais le plus important dans le choix du lieu et du moment est de surveiller les rares bateaux des garde-côtes qui patrouillent dans chaque secteur. Lorsque les candidats au départ les localisent, ils décident soit de se rendre dans une zone où les garde-côtes ne patrouillent pas, soit d'attendre qu'ils s'éloignent. Étant donné que les conditions requises pour l'heure et le lieu de départ sont toujours les mêmes, il n'est pas rare que plusieurs expéditions coïncident sur la même plage ou la même zone, et partent en même temps, ce qui peut donner une impression de coordination pour que les autorités ne puissent pas toutes les suivre.

Bien que *el-harga* soit une réalité très répandue parmi les jeunes des régions côtières, la confidentialité est essentielle au succès de l'opération. Le jour et le lieu du départ doivent rester secrets en raison du risque que des amis, des connaissances ou, surtout, des membres de la famille ne les dénoncent aux autorités, par peur ou par jalousie, pour tenter d'empêcher une opération que beaucoup de parents considèrent comme suicidaire. Il se peut aussi qu'au moment du départ, une personne munie d'une arme exige de monter à bord en échange de ne pas dénoncer l'expédition, ce qui peut compromettre la réussite de la traversée en raison du poids supplémentaire.

Une fois que le matériel et les voyageurs sont prêts, le bateau est mis à l'eau et les bidons d'essence placés en premier pour assurer l'équilibre du bateau. Les passagers sont soigneusement répartis des deux côtés des bidons, à l'exception de la personne qui tient le gouvernail du moteur, placée à l'arrière, et de celle qui est chargée de la boussole et du GPS, qui se poste devant. La boussole,

(9) L'article 175 bis de la loi n° 09-01 du 25 février 2009 sanctionne le départ irrégulier des Algériens du territoire national.

qui est utilisée au début du voyage, n'est pas tenue à la main, mais placée dans un récipient en plastique rempli de sable, le plus à l'écart possible des objets métalliques, comme le moteur, qui peuvent perturber son bon fonctionnement.

III.3. Une traversée facile, mais dangereuse

Au début du voyage, il est important de garder le GPS éteint, voire sans les piles, afin que la marine algérienne ne détecte pas le signal et puisse les localiser. Dans un premier temps, c'est la boussole qui est souvent utilisée pour prendre la direction à 330° qui mène vers l'Espagne depuis n'importe quel endroit de l'ouest de l'Algérie. Si tout va bien, il est possible de parcourir en moins de 5 heures, à une vitesse de 20 nœuds avec 4 bidons de carburant, les 100 milles nautiques qui séparent n'importe quel point de la côte des wilayas d'Aïn Témouchent, Tlemcen, Oran et Mostaganem du Cabo de Gata à Almeria ou du Cabo de Palos à Murcie. L'itinéraire est simple, mais très dangereux car en cas de problème, la vie des passagers est à la merci d'un coup de chance.

C'est après une ou deux heures de traversée, lorsque les lumières disparaissent de la côte, que peut survenir le moment le plus difficile d'un voyage normal, celui où quasiment tous ceux qui n'ont pas une expérience de la mer commencent à avoir peur. Une peur qui peut se transformer en panique, surtout pour ceux, de plus en plus nombreux, qui viennent des régions intérieures de l'Algérie et ne connaissent pas, ou n'ont jamais vu, la mer. Certains d'entre eux vomissent ou font leurs besoins involontairement à cause de la peur et du stress. À ce moment, beaucoup d'entre eux reconnaissent dans l'interview qu'ils ont regretté d'avoir embarqué, tout en sachant qu'il n'y avait pas de retour possible et qu'ils ne pouvaient pas exprimer leur regret ou leur peur devant leurs compagnons. Il n'est pourtant pas rare que des expéditions retournent sur la côte d'origine parce qu'elles ne se sentent pas capables de poursuivre ; dans d'autres cas, la peur dégénère en panique et en bagarres qui peuvent entraîner des blessures, des décès ou le naufrage et la disparition de tous les passagers. Pour surmonter ces moments, beaucoup prennent des tranquillisants.

Outre la panique, d'autres dangers existent, tels qu'un incendie provoqué par le carburant, le chavirement du bateau et, surtout, la possibilité de se perdre ou une défaillance du moteur. En cas de défaillance du moteur, de perte ou de panne de carburant, les *harraga* connectent le GPS ou allument même des feux d'artifice dans l'espoir d'être repérés et secourus par les garde-côtes algériens, les services de sauvetage maritime espagnols (*Salvamento Marítimo*) ou tout autre bateau rencontré.

S'il n'y a pas d'incident et si la bonne direction a été suivie, une fois utilisés quatre ou cinq bidons de carburant, les clandestins peuvent supposer qu'ils ont

quitté les eaux algériennes et qu'ils se trouvent dans les eaux internationales ou espagnoles, à moins de cent kilomètres des côtes espagnoles. Ils connectent alors le GPS pour savoir vers quelle plage se diriger et corriger la direction.

III.4. L'arrivée en Espagne

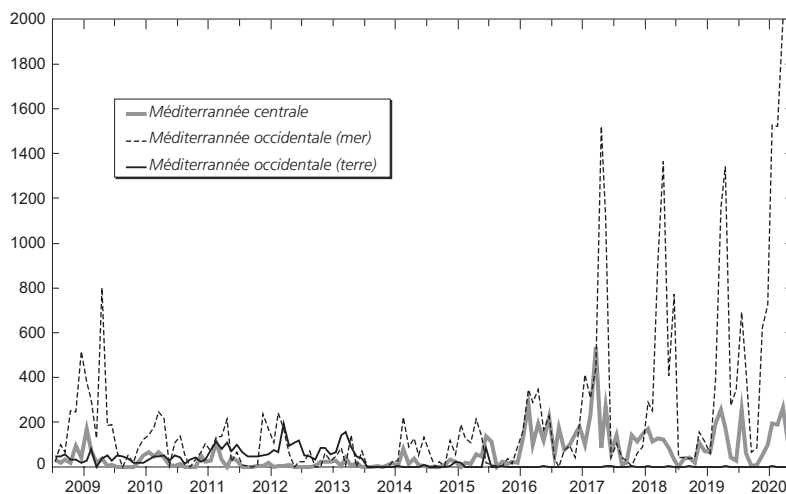
Les *harraga* préfèrent arriver sans être repérés, car cela leur permet de débarquer et d'atteindre leur destination en Espagne ou en France sans être interceptés ou fichés. Mais le plus souvent, ils sont détectés par le système SIVE à l'approche des côtes espagnoles et sont secourus par les services de sauvetage maritime espagnols ou le service maritime de la *Guardia Civil*. Dans ce cas, lorsqu'ils arrivent au port, ils sont pris en charge par la Croix-Rouge et passent ensuite par la police qui les identifie. Comme la plupart d'entre eux arrivent sans carte d'identité, ils reçoivent un document faisant état des informations relatives à leur sauvetage. Ils sont ensuite conduits dans un centre d'internement des étrangers (CIE) pour une période maximale de 90 jours au cours de laquelle les procédures judiciaires et diplomatiques d'expulsion du territoire espagnol sont engagées. S'ils retournent dans leur pays, ils perdent tout ce qu'ils ont investi, sauf la fierté, très importante dans leur cercle d'amis, d'avoir réussi la traversée. Mais il existe de nombreuses raisons qui permettent à la plupart des *harraga* d'éviter l'expulsion : la saturation des CIE, la non-reconnaissance par le consulat en tant que ressortissants, l'expiration du délai de 90 jours sans que les procédures aient abouti ... auquel cas ils sont libérés avec un arrêté d'expulsion non exécutoire.

Début avril 2020, les CIE ont fermé leurs portes en raison de la pandémie de Covid-19. Ainsi, tous les *harraga* qui étaient arrivés en Espagne ont passé la quarantaine obligatoire pour les personnes venant de l'étranger dans les logements de la Croix-Rouge et, après avoir fait les tests de Covid-19, ils ont été libérés. Ce fait, rapidement diffusé par les réseaux sociaux, explique l'augmentation et la diversification des personnes empruntant cette voie à partir de mai 2020, année où un record absolu est battu (figure 2). Une fois dans la rue, la plupart des *harraga* retrouvent leur famille ou leurs amis en Espagne ou, le plus souvent, en France. S'ils se rendent en France, ils savent qu'il leur sera difficile d'obtenir un titre de séjour, car ce pays n'offre aucune possibilité de régularisation. S'ils restent en Espagne, ils devront attendre, dans le meilleur des cas, trois ans avant de pouvoir aspirer à une régularisation pour cause d'enracinement.

Les *harraga* informent généralement leur famille et leurs amis de leur réussite, dès qu'ils le peuvent, par téléphone et via les réseaux sociaux. Leurs photos triomphantes ont un incroyable effet d'appel qui compense amplement

les échecs et les difficultés dont ils ne parlent généralement pas. C'est ainsi que *el-harga* se retro-alimente et contribue, malgré le danger, au maintien de cette route migratoire.

Figure 2. Détections de franchissements illégaux d'Algériens de frontières de l'espace Schengen Évolution 2009-2020



Source : Frontex, <https://frontex.europa.eu/along-eu-borders/migratory-map/>

Conclusions

Ces dernières années, nous avons constaté une augmentation du nombre de personnes qui traversent illégalement la Méditerranée de l'Algérie vers l'Espagne. C'est une route facile, mais dangereuse, qu'un nombre croissant de jeunes Algériens décident d'emprunter, poussés par le désespoir, face à l'absence de perspectives favorables dans leur pays. Entre 2010 et 2016, Frontex a détecté en moyenne un millier de personnes par an, entre 2017 et 2019 environ 4200, et entre janvier et octobre 2020, 9 668. Ce bond quantitatif en 2020 est lié à la fermeture temporaire des CIE en Espagne en raison de la pandémie COVID-19, mais la tendance à la hausse que l'on observe depuis 2010 est due aux crises structurelles que subissent les jeunes en Algérie. Des crises politiques, économiques et surtout psychosociales qui perdurent depuis les années 1980 et qui ont frappé depuis plusieurs générations de jeunes.

Pour l'instant, les institutions algériennes ne sont pas un facteur qui renforce directement la migration clandestine, car elles sont stables et coopèrent

pleinement avec la politique migratoire de l'Union européenne. En outre, depuis le conflit des années 1990, la société algérienne est très consciente de l'engrenage de violence qui peut dégénérer en guerre civile, comme en témoigne le mouvement pacifique de contestation populaire qui agite le pays depuis 2019, le *hirak* algérien. Mais l'Algérie est toujours dans un équilibre sociopolitique précaire, entre un pouvoir de plus en plus isolé, qui résiste à tout changement majeur, et une jeunesse de plus en plus nombreuse et exaspérée. Si l'instabilité politique venait s'ajouter au malaise des jeunes, la route migratoire entre l'Algérie et l'Espagne, qui n'existait pas dans les années 1990, pourrait devenir la voie de sortie la plus facile pour de nombreux Algériens.

Bibliographie

Arab Ch., Sempere-Souvannavong, J.-D., 2009, « Les jeunes harragas maghrébins se dirigeant vers l'Espagne : des rêveurs aux "brûleurs de frontières" », *Migrations Société*, Vol 21, n° 125, pp. 191-206.

Charef M., 2016, « Harraga » in : D. Albera, M. Crivello, M. Tozy (dirs.), *Dictionnaire de la Méditerranée*, Actes Sud.

Fajardo Del Castillo T., 2006, « La Conferencia Ministerial Euro-Africana de Rabat sobre la inmigración y el desarrollo. Algunas reflexiones sobre la Política de Inmigración de España y de la Unión Europea », *Revista de Derecho Comunitario Europeo*, n° 25, pp. 913-943.

Rius Sant X., 2007, *El libro de la inmigración en España*, Editorial Almuzara.

Souiah F., 2012, « Les harraga algériens », *Migrations Société*, Vol. 24, n° 143, pp. 105-120.

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02185552v1>

ACTION PUBLIQUE ET CRISE ENVIRONNEMENTALE : LE CAS DU SITE SIDÉRURGIQUE DE TARENTE (ITALIE)

Lidia Greco*

La régulation est d'intérêt majeur pour la sociologie économique. L'analyse des différentes façons par lesquelles un groupe social se coordonne, affecte les ressources disponibles et compose avec les conflits potentiels, c'est-à-dire trouve un compromis entre le développement économique et la cohésion sociale (Bagnasco, 2009), renvoie au rôle des institutions pour le fonctionnement du système économique (Regini, 2007). Si Karl Polanyi conçoit l'économie comme un « processus institutionnalisé », suggérant que le système économique a besoin d'institutions⁽¹⁾ pour fonctionner, plus récemment la perspective de la *political economy* a mis l'accent sur le rôle de l'État et des organisations de représentation d'intérêts (associations catégorielles, associations professionnelles, ...) dans la définition d'un cadre institutionnel qui, au travers de contraintes et d'opportunités, influence les choix des acteurs économiques (Polanyi, 1983 ; Martinelli, 1986).

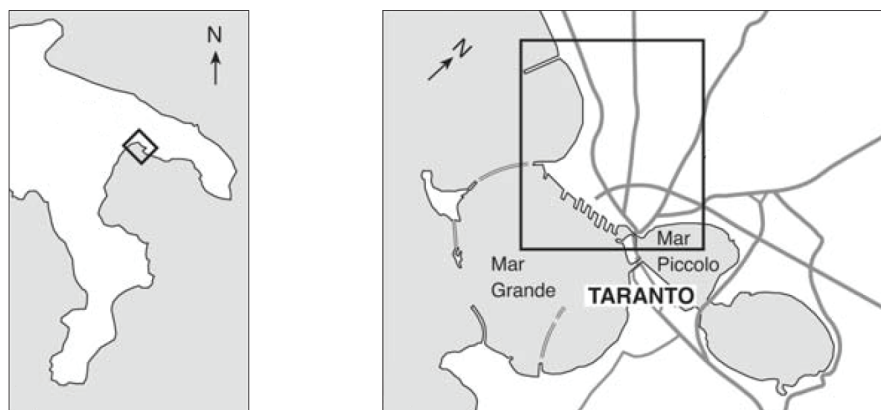
Nous analysons ici le rôle de l'action publique dans le cas de la ville de Tarente (Italie) (carte 1), une ville qui abrite la plus grande aciérie d'Europe et qui est aujourd'hui l'épicentre d'une profonde crise sociale, économique et environnementale. Nous privilégions l'idée que l'origine de cette crise se trouve dans l'absence de régulation de l'action privée et de ses externalités par l'État et que sa résolution ne peut être le résultat que d'une réflexion approfondie sur les objectifs, les buts et les valeurs du modèle de développement italien, dont le modèle Tarente est consubstantiel. Le rôle premier est éminemment politique.

* Université de Bari Aldo Moro, Italie (lidia.greco@uniba.it).

(1) Par institutions, nous entendons les règles formelles et informelles, les valeurs et la culture partagées dans une société.

Sur la base d'un examen historique allant de la naissance de l'usine par volonté publique à la situation d'urgence actuelle, nous nous interrogeons sur les acteurs, leurs intérêts, les différentes capacités et ressources qu'ils sont capables de mettre en œuvre sans perdre de vue qu'aussi bien l'interaction entre les acteurs que les conditions structurelles dans lesquelles se déroule l'action (contexte économique, *path dependence*) imposent des contraintes à l'action elle-même.

Carte 1. Tarente (Italie) et site sidérurgique



Source: Dunford et Greco (2007).

Prenant appui sur le cas de Tarente, nous cherchons à mettre en évidence les mécanismes et les processus qui émergent lorsque crises socio-économiques et crises environnementales se déroulent simultanément. L'expérience de Tarente s'ajoute à une série d'autres cas étudiés depuis les années 1980 par la communauté scientifique : entre autres, Gary, East Chicago, Pittsburgh aux États-Unis, le bassin de la Ruhr en Allemagne, Bilbao en Espagne, Glasgow au Royaume-Uni. Nous fondons notre réflexion sur l'analyse de documents, de données, de recherches empiriques directes antérieures et de notre familiarité avec le contexte de l'étude⁽²⁾.

(2) Nous avons réalisé plusieurs recherches de sociologie industrielle sur Tarente et le secteur sidérurgique (voir Chiarello et Greco 2016 ; Dunford et Greco 2007 ; Greco et Di Fabbio, 2014).

I. Action pour le changement socio-économique et compromis institutionnel

Tarente est devenu le quatrième site sidérurgique italien à cycle combiné (après Bagnoli, Cornigliano et Piombino) à la fin des années 1950⁽³⁾.

L'implantation d'une aciérie dans le sud de l'Italie résulte d'une décision délibérée de l'État central, poursuivant un double objectif. Le développement de la sidérurgie publique est, en premier lieu, perçu comme un moyen de favoriser le développement de l'industrie italienne dans son ensemble : pour les hauts fonctionnaires, la disponibilité de l'acier à bas prix ne peut qu'aider au développement du secteur mécanique, jugé crucial pour soutenir le miracle économique italien (Balconi, 1991 ; Barca et Trento, 1997). Par ailleurs, la présence d'installations industrielles dans le sud du pays ne peut que servir le processus d'industrialisation de cette zone⁽⁴⁾, les usines implantées encourageant le démarrage d'activités économiques de service selon un effet de *trickle down* ou « ruissellement » (Martinelli 199 ; Trigilia, 1992). Le choix de Tarente en particulier tient d'une part, à la présence d'une main-d'œuvre abondante et qualifiée, avec des compétences en ingénierie et en mécanique, mûries dans l'industrie navale durant la période de la Deuxième Guerre mondiale, d'autre part, à la position centrale de la ville en Méditerranée, un atout important tant pour l'approvisionnement en matières premières que pour l'exportation de produits finis.

Le poids de l'État central prévalut sur les intérêts des producteurs privés, son intervention étant d'autant plus appréciée et bienvenue que la demande de produits sidérurgiques allait connaître une très forte croissance, avec une multiplication par 4 entre 1950 et 1966 (Amatori, 2013). Initialement, la capacité productive de Tarente était d'environ 3 millions de tonnes annuelles.

(3) Le cycle intégral est le processus de production d'acier à travers un haut fourneau. La matière première, le minerai de fer, est d'abord transformée en fonte puis en acier au moyen de technologies différentes. Le cycle intégral permet de produire un acier d'excellente qualité et adapté à tout type d'utilisation, en particulier le moulage à froid utilisé dans l'industrie automobile et l'électroménager. La production d'acier à travers un four électrique se fait par la fonte des ferrailles. Cette technologie s'est répandue en raison d'une moindre complexité du cycle de production par rapport au cycle intégral et de la disponibilité accrue de ferraille d'acier, suite au développement de l'ère industrielle. La grande consommation d'énergie pour ce processus de production est compensée par le démarrage rapide des usines et surtout par leur indépendance par rapport aux ports ou autres grandes stations de tri de marchandises. Cependant, la présence d'éléments métalliques résiduels (cuivre, chrome, nickel) et d'azote le rendent moins approprié que l'acier provenant du cycle intégral pour certaines applications telles que celles obtenues par moulage.

(4) Dans ces années, la stratégie de développement économique poursuivie par l'Italie repose sur le l'intervention de l'État dans l'économie et sur l'intervention extraordinaire dans le Mezzogiorno. En particulier la loi 634/1957 imposait la localisation de 60 % des nouveaux investissements par les entreprises contrôlées par l'État dans le Mezzogiorno.

Mais les diverses augmentations de capacité la portèrent rapidement à presque 6 millions de tonnes annuelles puis, avec le doublement de l'installation à la fin des années 1960, à 10,3 millions de tonnes. À cette époque, l'aciérie employait directement environ 20 000 ouvriers, 8 000 autres étant salariés d'entreprises sous-traitantes.

Le démarrage de la production industrielle à Tarente a entraîné d'importants changements sociaux. Le système de relations traditionnelles d'une société paysanne se confrontait à la transformation vers une société où prévalaient les règles de la modernité : au centre, se trouvait l'activité industrielle à laquelle un statut social élevé était attribué, car il s'agissait d'un travail bien rémunéré, stable et protégé (Mingione et Pugliese, 2010). De larges pans de la main-d'œuvre des secteurs de l'agriculture et de la construction subissaient un processus de prolétarianisation ; il suffit de rappeler qu'en 1971, près de la moitié de la population locale travaillait dans le secteur industriel, contre une moyenne régionale de 18 %. Par ailleurs, la structure urbaine de Tarente changeait radicalement, les petites municipalités adjacentes étant progressivement englobées dans la ville et les quartiers populaires proches de l'usine se développant.

En revanche, au plan environnemental, la présence de l'aciérie ILVA à Tarente se traduisait par une forte augmentation de la pollution et du taux de mortalité, à l'origine de plusieurs épisodes de mobilisation sociale réclamant une amélioration des conditions de travail au sein du complexe industriel. Dès le début des années 1980, le pouvoir judiciaire est intervenu pour condamner les administrateurs de l'usine pour la pollution causée par les parcs de dépôts miniers de l'aciérie. Cependant, ces mobilisations et ces condamnations pesaient d'un faible poids dans la balance, le démarrage et l'expansion de la production industrielle s'accompagnant d'une augmentation générale de la richesse et du bien-être de la population. Un cercle « vertueux » se créa entre productivité et croissance de la demande, grâce à une politique salariale relativement élevée et des emplois protégés. En peu de temps, les modes de consommation et les modes de vie ont ressemblé à ceux des villes industrielles du nord de l'Italie⁽⁵⁾. La question environnementale, bien que perçue, n'était pas suffisamment thématisée car, pour les différents acteurs sociaux, les bénéfices liés à la présence industrielle apparaissaient bien supérieurs aux coûts qui en découlaient.

Dans le cadre de ce développement importé, les acteurs politiques locaux ne jouaient qu'un rôle d'intermédiation, celui consistant à canaliser les ressources économiques vers le site de Tarente, en créant un système de consensus, à l'intérieur de l'établissement par la politique de recrutement, comme à

(5) Entre 1961 et 1971, le revenu total brut de la province a augmenté deux fois plus vite qu'en Italie et qu'en Italie du sud (Amatori, 2013).

l'extérieur. Les syndicats jouaient également un rôle important d'intermédiaires en matière d'emploi et de défense des intérêts des salariés. À cette époque, la sphère économique, la société et la classe politique semblaient avoir trouvé à Tarente un compromis entre logique d'accumulation et logique de consentement, apparemment sans déséquilibres excessifs. Des relations de réciprocité et d'échange s'étaient développées, fondées sur un partage acceptable des coûts et des bénéfices.

II. Désengagement, asymétries institutionnelles et conscience environnementale

Depuis les années 1980, le développement de l'aciérie de Tarente est compromis. Plusieurs facteurs y ont contribué : la crise internationale du secteur, frappé par une situation de surcapacité, la concurrence des pays d'Europe de l'Est, l'échec des tentatives de rationalisation de la production à l'échelle européenne, la perte de l'avantage compétitif et technologique de l'industrie sidérurgique italienne, la situation économique générale de la péninsule. Tout ceci poussait à la réforme du système de participation de l'État, nonobstant l'affirmation idéologique du néolibéralisme poussant à l'arrêt de l'intervention publique dans le domaine économique (Dunford et Greco, 2007 ; Colli, 2013 ; Goldstein, 1997).

Dans ce contexte de contraintes institutionnelles et économiques, l'État italien a mené une politique de désengagement et de privatisation de la sidérurgie. La vente d'ILVA eut lieu en 1995. À Tarente, un modèle de relations déséquilibrées et asymétriques commençait à s'affirmer. Il était fondé sur la domination de la grande entreprise par rapport à des institutions politiques faibles et négligentes et une société locale fragmentée et résignée. Le point critique n'a pas été la privatisation en soi, c'est-à-dire le passage de la logique de la régulation publique à la logique de la régulation par le marché, mais plutôt la sous-évaluation par l'État de la nécessité de déterminer des infrastructures institutionnelles et des règles pour assurer le bon fonctionnement du marché. En d'autres termes, le processus de privatisation s'est concrètement traduit par un processus de privatisation des règles par l'entrepreneur privé et au bénéfice de celui-ci (Cella, 1997 ; Chiarello et Greco, 2016).

L'arrivée de l'entrepreneur privé RIVA à Tarente a radicalement changé le compromis social, économique et institutionnel.

Les relations entre l'usine et sa main-d'œuvre ont été profondément altérées : la base des travailleurs se réduisant en nombre et se modifiant qualitativement. Les travailleurs âgés furent remplacés par des plus jeunes dont la culture du

travail était plus malléable aux exigences de la production. L'usine offrait toujours des salaires intéressants et créait des emplois, mais les conditions étaient nettement inférieures à celles précédemment promues par l'entrepreneur public. Les difficultés incontestables du marché du travail local jouaient un rôle considérable dans cette dynamique (Leogrande, 2013). Comme dans d'autres régions du Sud, le tissu productif local offrait très peu d'emplois et ceux-ci étaient concentrés principalement dans les administrations locales et le secteur agricole. Malgré la dégradation des conditions de travail et des protections associées, le travail dans l'usine sidérurgique continuait d'assurer une source de subsistance première et le lien symbolique entre les travailleurs et l'ILVA était clair : le prestige d'un travail sur le site était transmis de génération en génération et la culture de l'entreprise était assimilée dès le plus jeune âge (Di Fabbio, 2012).

Les relations entre le pôle sidérurgique et la communauté locale ont également grandement changé. Riva poursuivant un modèle de relations institutionnelles marqué par la non-ingérence dans les affaires des entreprises, les institutions politiques locales furent rapidement marginalisées et subordonnées. L'influence des syndicats, qui contrôlaient auparavant le marché de l'emploi, déclina au point qu'ils n'étaient même plus en mesure de réagir aux atteintes aux droits des travailleurs⁽⁶⁾. Le transfert de propriété du secteur public au secteur privé et le déclin des politiques d'intervention publique dans l'économie mirent également fin au rôle d'intermédiation joué par la classe politique et mirent en évidence les limites du système politico-administratif local (Piattoni, 1996 ; Sotiropoulos, 2004).

L'entrepreneur économique Riva ne se présentait pas comme l'un des acteurs qui, dans la dynamique de la régulation, contribuait, avec d'autres, à stabiliser les relations entre l'économie et la société et à trouver un compromis durable entre l'intérêt économique d'une grande entreprise engagée dans un secteur à fort impact environnemental et les intérêts de la collectivité. Riva était le principal acteur d'un scénario socio-économique caractérisé, d'une part, par la faiblesse et la fragmentation des intérêts dont étaient porteurs les autres acteurs socio-institutionnels, d'autre part, par le retard culturel local, caractérisé par une relation de dépendance et de subordination à l'égard de l'industrie et une gestion clientéliste des affaires publiques. Riva dominait et conditionnait la société locale, mettant en place, alternativement, des attitudes paternalistes, de corruption et de chantage. Riva était en outre réticente à prendre

(6) En 1997, consécutivement au refus de certains travailleurs d'accepter les nouvelles conditions de travail, ILVA décida de les confiner dans un bâtiment de laminage à froid sans les faire travailler. L'enquête judiciaire conduisit à la condamnation de Riva pour violence privée.

en considération les coûts sociaux liés à la production. Mais au fil du temps, la stratégie de la famille Riva et une prise de conscience environnementale firent que la population commença à mettre en doute les bénéfices de la présence de l'usine (Chiarello et Greco 2016 ; Leogrande, 2015)⁽⁷⁾.

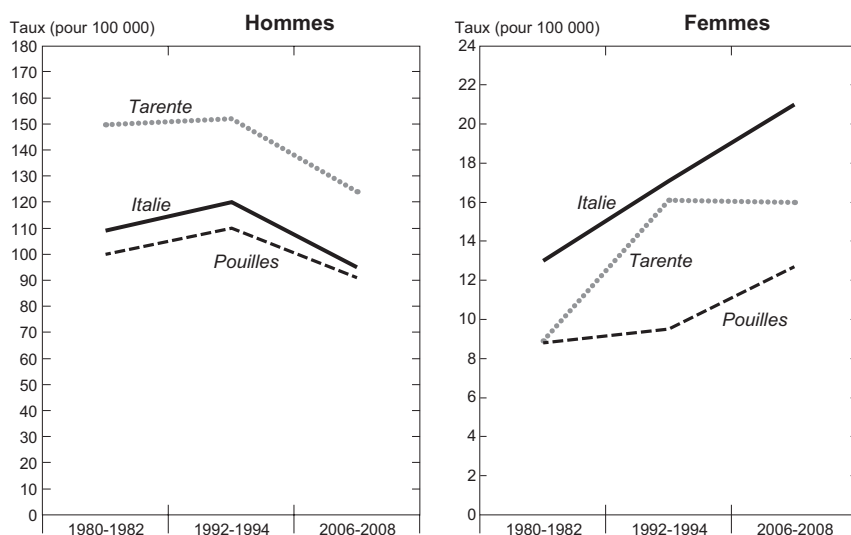
Lentement commençait d'émerger la question de l'environnement et de la santé. En 1990, la région de Tarente, avec certaines communes de l'hinterland, était déclarée « zone à haut risque environnemental » par le ministère de l'Environnement ; à elle seule, la zone couverte produisait 92 % des émissions de dioxine de l'Italie. En 1998, des documents officiels attestaient l'existence d'une situation grave que le lancement d'une série d'études épidémiologiques ont confirmé. Selon Comba *et al.* (2012 a, b), dont les travaux se sont appuyés sur les tendances épidémiologiques reconstituées à partir de 1980 et sur des études spécifiques pour les périodes 1995-2002 et 2003-2009, à Tarente on observe pour les deux sexes des taux de mortalité des hommes et des femmes significativement supérieurs à la moyenne régionale sur presque toute la période considérée. Les chercheurs observent que les niveaux de mortalité masculine restent significativement plus élevés tout au long de la période, non seulement à Tarente, mais également dans les Pouilles et en Italie, pour ce qui a trait au cancer du poumon et aux maladies du système respiratoire, les maladies chroniques en particulier. Ils notent aussi certains signes critiques chez les femmes : par exemple, une augmentation marquée de la mortalité par cancer du poumon et des valeurs significativement plus élevées que la moyenne nationale pour la mortalité par cardiopathie ischémique depuis la fin des années 1990 (figure 1).

III. Réaction d'urgence, désarticulation institutionnelle et droit environnemental

La gestion privée de Riva se termine concrètement le 26 juillet 2012. Il s'agit d'une date charnière dans l'histoire de Tarente. Ce jour-là, un magistrat du tribunal local émit une ordonnance accusant la direction de l'entreprise d'avoir causé une catastrophe environnementale et ordonna la fermeture de l'aciérie. Cette décision ouvrit une période de profonde incertitude, dominée par la prise de conscience que le droit au travail et le droit à la santé ne peuvent pas être opposés.

(7) En 2002, la municipalité de Tarente, la province et Legambiente assignèrent Riva devant le tribunal à la suite d'une décision judiciaire concernant la situation critique des parcs minéraux ; en 2008, le gouvernement régional des Pouilles approuva la loi 44 établissant un seuil d'émissions industrielles dans l'atmosphère, en particulier pour la dioxine, et en confia la mise en œuvre à l'Agence régionale pour la protection de l'environnement qui, en cas d'infraction, a le pouvoir de faire cesser les productions polluantes.

Figure 1. Tendence du cancer du poumon pour les hommes et pour les femmes (taux standardisés pour 100 000 personnes au recensement de 2001)



Source : Comba, P. et al. (2012).

Totalement impréparé, comme tous les acteurs, le gouvernement Italien nomma trois commissaires extraordinaires chargés de gérer l'usine en respectant une loi spéciale (AIA, 231/2012). La loi permet la poursuite de la production, mais contraignit l'entreprise à un programme d'interventions et d'investissements visant à la durabilité environnementale. Il s'agissait clairement d'un compromis censé assurer la continuité de la production, tout en préservant l'emploi et en donnant des garanties sur les questions environnementales et sanitaires. Pour ce faire, la production fut considérablement réduite (à environ cinq millions de tonnes) avec des conséquences négatives en termes de rentabilité de l'usine et de l'économie nationale. Avant la crise, en 2011, ILVA produisait environ 8 millions de tonnes d'acier par an, soit 30 % de la production italienne totale (Colombo et Comito, 2013) avec environ 16000 employés ; cette production correspondait à 0,06 % du PIB national, soit environ 7,5 % du PIB régional et 75 % du PIB provincial. En 2013, la production était tombée à moins de six millions de tonnes. Selon la mise à jour de l'analyse économétrique réalisée par Svimez pour *Il Sole 24 Ore*, l'impact sur le PIB national est égal chaque année, entre 2013 et 2018, à une perte sèche comprise entre trois et quatre milliards d'euros, environ 2 % de la richesse nationale (Gagliardi, 2019). Après la confiscation, le gouvernement chercha un

nouvel acheteur privé pour l'usine⁽⁸⁾. En juin 2017, une négociation a débuté avec la multinationale franco-indienne ArcelorMittal, dont l'offre d'achat, en co-entreprise avec Marcegaglia (entreprise italienne), excédait celle proposée par Arvedi-Delvecchio (entreprise italienne) et le CdP, une société détenue par l'État lui-même. En septembre 2018, le transfert de l'usine de Tarente à ArcelorMittal fut officialisé, mais un an plus tard, en octobre 2019, la multinationale demanda à renoncer à l'achat (voir *infra*).

Dans ce contexte, comment se déroule l'action publique ? Au moment de la crise, les marges de manœuvre des acteurs, y compris l'État, sont limitées. Comme déjà indiqué, les interventions des institutions locales, en particulier les interventions du pouvoir judiciaire pour réguler l'activité de production de l'aciérie et ses impacts négatifs, se sont répétées au fil du temps. Cependant, la décision de 2012, qui confisque l'usine et refuse la poursuite de la production, est un acte sans précédent, capable à lui seul de modifier le destin économique de la ville. L'action publique se traduit par une stratégie.

Instauré gestionnaire de l'usine, l'État poursuit un triple objectif : sauvegarder le niveau d'emploi, objectif compromis en cas de fermeture ; assurer la continuité de la production sidérurgique à Tarente, qui interagit avec l'ensemble du secteur manufacturier italien ; établir un plan de conversion afin d'atténuer l'impact environnemental du site. Globalement, l'État est parvenu à gérer la crise. Cependant, la logique de l'urgence a dépassé la logique stratégique et politique. Il n'y a pas eu de réflexion approfondie sur les objectifs, les fins et les valeurs du modèle de développement Italien, dont Tarente est consubstantiel, et sur les inégalités et les marginalisations qu'il produit. L'État n'est pas en mesure de donner une orientation politique à la crise et d'identifier des politiques et des interventions visant à assurer un changement significatif vers la pérennité de l'usine. La récente décision d'ArcelorMittal de quitter le site montre clairement le nœud non résolu entre les modèles de production capitalistes, les relations sociales de production et de reproduction, et l'environnement.

À l'échelle locale, le tissu socio-institutionnel de la région de Tarente s'est montré très fragmenté. L'activisme d'un certain nombre d'associations a contribué à sensibiliser la population sur la situation sanitaire et environnementale et a eu un impact symbolique en contribuant à forger une nouvelle conscience civique et à promouvoir des revendications axées sur les droits. Cependant, cet activisme a également alimenté une confrontation avec d'autres groupes

(8) Outre la perte de l'établissement en 2016, la famille Riva fut contrainte à un accord avec les tribunaux de Tarente et de Milan et avec le Gouvernement qui estime à environ 1,2 milliard d'euros le coût de la dépollution du site de Tarente.

sociaux, plus particulièrement les travailleurs et les syndicats, naturellement préoccupés par le sort de l'usine et leur travail.

Dans le climat d'incertitude caractérisé par la succession d'interventions du pouvoir judiciaire et du gouvernement et par l'importance que le cas de Tarente a prise au niveau national et international, on a assisté à une polarisation des positions sur le terrain. Les fractures qui ont traversé le tissu social local ont empêché la convergence vers une perception commune de la crise et de ses causes. Elles ont en effet amplifié la faiblesse du niveau local et compromis la capacité d'agir contre la crise. À cet égard, les chercheurs soulignent que les stratégies d'anticipation de crise et de restructuration exigent une perception commune, « un discours partagé » ; sans cela, point d'accord possible sur les solutions à mettre en œuvre (Cattero, 2010).

L'autre acteur crucial dans le cas de Tarente, qui n'est entré en scène que dans la dernière période prise en compte ici, est l'acteur économique. ArcelorMittal n'est pas seulement une entreprise privée ; c'est une multinationale avec des unités de production situées principalement aux États-Unis et en Europe. À l'échelle mondiale, elle produit près d'une centaine de millions de tonnes par an et elle est la plus grande productrice d'acier au monde (World Steel Association 2019). Il s'agit sans aucun doute d'un géant de l'économie ; c'est ainsi que Crouch (2011) qualifie les entreprises qui ont la puissance d'influencer autant l'État que le marché. Toutefois, cet acteur privé fort se trouve aujourd'hui dans une situation de relative faiblesse résultant des difficultés du secteur liées, entre autres, à une période de production excessive, aux menaces de guerres commerciales et de droits de douane sur les produits sidérurgiques, et au déclin des secteurs consommateurs d'acier, comme le secteur automobile.

Conclusion

Nous nous sommes intéressés ici à la question de la régulation de l'économie, et plus particulièrement de l'action publique confrontée à une situation de profonde crise sociale, industrielle et environnementale, en l'occurrence celle de la zone sidérurgique de Tarente. L'évolution de l'action publique est identifiée : d'intentions initiales progressistes à un désengagement puis, dans l'urgence, en raison des décisions du pouvoir judiciaire, à la mise en œuvre d'une série d'interventions impromptues, visant à calmer la situation sans identification d'une voie et de règles partagées. La stratégie suivie par le gouvernement central est certes allée dans le sens de l'intérêt public et ne s'est pas simplement limitée à des mesures visant à promouvoir le bien-être

d'une communauté, en cherchant à garantir les conditions de maintien des intérêts publics et privés.

À Tarente, il n'y a pas eu toutefois de perception commune de la crise et de ses causes et, par conséquent, d'élaboration partagée d'une modalité de sortie de cette situation difficile. Les différents groupes sociaux ont chacun préconisé une solution. Pour certains, la solution consistait à fermer purement et simplement l'usine et à convertir la zone vers d'autres activités industrielles respectueuses de l'environnement. Pour d'autres, la fermeture de l'usine devrait coïncider avec la fin de la présence industrielle et la conversion de Tarente vers une économie touristique et culturelle, considérant le passé antique de la ville spartiate comme la capitale de la Magna Grecia. D'autres soutenaient plutôt une réduction des effectifs de l'usine et une diversification économique autour du port et de l'expansion de la logistique. Dans tous les cas, la dimension politique a été occultée : la crise n'a pas conduit à une réflexion plus profonde sur les objectifs, les fins et les valeurs du modèle de développement suivi jusque-là. La fragmentation des positions et des intérêts a fini par pénaliser la recherche d'une solution partagée et participative. La justification des choix s'appuie sur des arguments techniques et scientifiques ; la science est appelée à proposer des solutions et, dans une certaine mesure, à légitimer les modèles à suivre.

La question du futur de l'industrie dans la région reste enchevêtrée : la voie à prendre pour trouver un équilibre acceptable entre la santé, le travail et l'environnement est pleine de difficultés et d'obstacles. Les questions de santé et de pollution sont à l'ordre du jour politico-institutionnel. L'avènement d'une justice environnementale passe par la reconnaissance de la nature politique de ces questions et l'implication des groupes sociaux ; en premier lieu, les travailleurs et les communautés locales qui, plus que d'autres, supportent les coûts sociaux de la production industrielle et lient leur existence matérielle, mais également identitaire et culturelle, à leur environnement plus ou moins immédiat.

Bibliographie

- Affinito M. et al.**, 2000, *Le privatizzazioni*, Donzelli, Roma.
- Amatori F. (éd.)**, 2013, *Storia dell'IRI. Il miracolo economico e il ruolo dell'IRI*, Laterza, Bari-Roma.
- Bagnasco A.**, 2009, *Le basi sociali della regolazione*, Documento di lavoro. Consiglio italiano per le scienze sociali.
- Balconi M.**, 1991, *La siderurgia italiana (1945-1990)*, Il Mulino, Bologna.
- Barca F., Trento S.**, 1997, “La parabola delle partecipazioni statali: una missione tradita”, in F. Barca (éd.) *Storia del capitalismo*, Donzelli, Roma.
- Cattero B.**, 2010, “Anticipare e gestire: ideologia e aporie di discorso europeo sulle ristrutturazioni”, in *Imprese globali, attori locali. Strategie di anticipazione e governance dei processi di ristrutturazione economica*, F. Angeli, Milano.
- Cella GP.**, 1997, *Le forme dello scambio*, Il Mulino, Bologna.
- Chiarello F., Greco L.**, 2016, “The failure of regulation: Work, environment and production at Taranto’s ILVA”, *Economic and Industrial Democracy*, 37(3), pp. 517-534.
- Colli A.**, 2013, *La grande stagione dell'IRI*, in F. Amatori (op. cit.)
- Colombo R., Comito V.**, 2013, *l'Ilva di Taranto e cosa farne*, Roma: Edizioni dell'Asino.
- Comba P. et al.**, 2012 a, “Environment and Health in Taranto, Southern Italy: Epidemiological Studies and Public Health Recommendations”, *Epidemiologia e Prevenzione*, 36(6), pp. 305-20.
- Comba P. et al.**, 2012b, *Ambiente e salute a Taranto: evidenze disponibili e indicazioni di sanità pubblica*, Rapporto on-line.
- Crouch C.**, 2011, *Il potere dei giganti*, Laterza, Bari-Roma.
- Di Fabbio M.**, 2012, *Meccanismi di lock in e cambiamenti istituzionali in un'area di vecchia industrializzazione. Il caso di Taranto*, Thèse de doctorat, Université de Bari.
- Dunford M., Greco L.**, 2007, “Geographies of Growth, Decline and Restructuring: the Rise and Fall (privatization) of the State-owned Steel Sector and the Trajectories of Steel Localities in the Italian Mezzogiorno”, *European Urban and Regional Studies*, 14(1), pp. 27-53.
- Gagliardi A.**, 2019, “Ex Ilva, ArcelorMittal: anche con scudo penale impossibile eseguire contratto”, *Il Sole-24 ore*, 5 Novembre.

- Goldstein A.**, 1997, “Privatizzazioni, mercati e modelli di capitalismo: l’esperienza italiana in un confronto europeo”, In *Rapporto IRS sul mercato azionario*. Il Sole 24 Ore, Milano.
- Greco L., Di Fabbio M.**, 2014, “Path-dependence and change in an old industrial area: The case of Taranto, Italy”, *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 7(3):, pp. 413–431.
- Leogrande A.**, 2013, *Fumo sulla città*, Fandango, Roma.
- Leogrande A.**, 2015, Due incognite sul futuro dell’Ilva, *Internazionale*, Juillet.
- Martinelli A.**, 1986, *Economia e società*, Edizioni di Comunità, Torino.
- Martinelli F.**, 1998, *The Governance of Post-War Development and Policy in Southern Italy*. EURS Conference, University of Durham, UK.
- Mingione E., Pugliese E.**, 2010, *Il lavoro*, Carocci, Roma.
- Piattoni S.**, 1996, *Local political class and economic development, The cases of Abruzzo and Puglia in the 1970s and 1980s*, Thèse de doctorat, Boston.
- Polanyi K.**, 1974, *La grande trasformazione*, Edizione originale, 1944, Einaudi, Torino.
- Polanyi K.**, 1983, *La sussistenza dell’uomo*, (a cura di) Pearson, H.W. Edition original 1977, Einaudi, Torino.
- Regini M. (ed)** 2007, *La sociologia economica contemporanea*, Laterza Editori, Bari-Roma.
- Romeo A.**, 1989, *Il metalmezzadro. Gli anni della crisi e lo sviluppo dell’area jonico-tarantina*, Lacaïta, Manduria-Bari-Roma.
- Sotiropoulos D.A.**, 2004, “Southern European Public Bureaucracies in Comparative Perspective”, *West European Politics*, 27(3), pp. 405-422.
- Triglia C.**, 1992, *Sviluppo senza autonomia*, Il Mulino, Bologna.
- World Steel Association**, 2019, *World Steel in Figures*, Bruxelles.

CRISE DU MARIAGE ET ÉVOLUTION DU DROIT DE LA FAMILLE EN ITALIE⁽¹⁾

Maria Carella^{*}, Valeria Corriero^{**}, Elita Sabella^{***}

Introduction

Au cours des dernières décennies, le modèle familial traditionnel fondé sur le mariage a connu en Italie, comme dans bien d'autres pays, de profondes transformations et il ne constitue plus dans les faits la forme quasi exclusive de vie familiale. Par la force des choses, notamment pour prendre en compte la montée des ruptures conjugales et pour répondre au souci de légitimation des unions homosexuelles, les législations nationales, européennes et internationales ont dû évoluer.

La famille traditionnelle a laissé progressivement la place à un pluralisme familial reflétant la transformation des rapports entre les sexes et la valorisation des formes de relation affective qui dépassent le concept restreint de famille entendue comme unité procréatrice.

Dans cet article, on se propose d'analyser les structures familiales contemporaines et d'explorer les répercussions sur le droit de la famille des changements du modèle familial traditionnel, forme nucléaire de la relation conjugale monogame.

L'article traite tout d'abord, à grands traits, de la tendance des phénomènes liés à la mise en couple et aux comportements reproductifs en Europe du Sud au cours des 60 dernières années (1960-2018). Il se focalise ensuite

(1) Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet «The Great Demographic Recession» financé par le ministère italien de l'Université et de la Recherche, 2017 MIUR-PRIN Grant Prot. N° 2017W5B55Y.

* Université de Bari Aldo Moro, Italie (maria.carella1@uniba.it).

** Université de Bari Aldo Moro, Italie (valeria.corriero@uniba.it).

*** Université de Calabre, Italie (elita.sabella@gmail.com).

sur l'évolution des structures familiales en Italie, observée en particulier sous l'effet de la récession économique. La tendance étant très clairement aux choix alternatifs au mariage dans la formation des unions, la dernière partie de l'article s'articule autour des enjeux dont la crise de cette institution et les changements des structures familiales ont été porteuses pour la société italienne et pour le droit de la famille.

I. Nuptialité, instabilité conjugale et fécondité en Europe du Sud

Dans toutes les sociétés occidentales, la discontinuité des liens familiaux et l'instabilité conjugale ont modifié le cycle de vie de la famille et les trajectoires des individus et, en conséquence, concouru à la diversité des profils familiaux. La transformation des schémas de mise en couple et de formation de la famille s'accompagne de nombreux changements de comportements démographiques depuis les années 1970.

Le déclin de la fréquence des mariages, la hausse de l'incidence du divorce, l'augmentation progressive de la cohabitation confirmée par la proportion croissante d'enfants nés hors mariage, la tendance à la baisse de la fécondité, s'inscrivent dans le cadre du modernisme démographique caractéristique de la deuxième transition démographique (Lesthaeghe 1995, Van de Kaa, 1987).

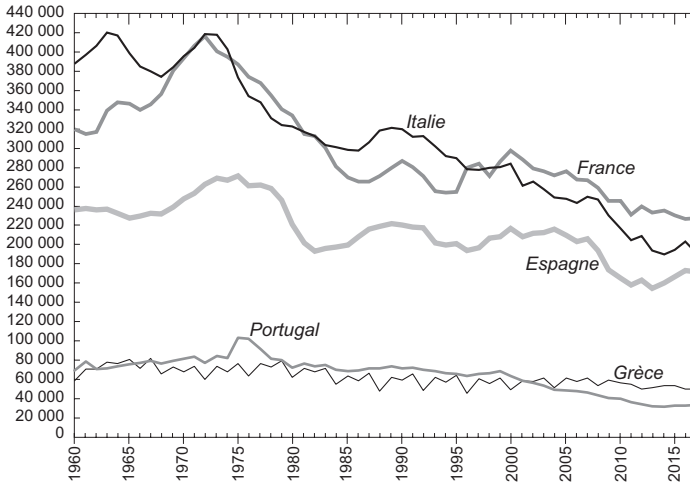
En dépit de spécificités encore bien visibles, les pays d'Europe méridionale font face aux mêmes enjeux engendrés par ces mutations que les autres pays européens. Un bilan démographique met en évidence les tendances de la nuptialité, de la divortialité, de la natalité et de la fécondité depuis les années 1960 en Europe du Sud, celle-ci étant ici limitée à l'ensemble constitué par l'Italie, l'Espagne, la France, la Grèce et le Portugal.

I.1. Mariages en baisse et plus tardifs

Une des plus importantes mutations relatives aux comportements démographiques a trait au recul de la nuptialité qui a concerné l'ensemble des pays européens, fut-ce à des degrés et des rythmes différents (Avdeev *et al.*, 2011). Le phénomène ne tient pas seulement à une désaffection vis-à-vis de l'institution mariage, mais également à une modification des formes juridiques régissant les couples.

Grèce exceptée, et nonobstant quelques regains temporaires – dans les années 1990 en France, dans la première moitié des années 2010 en Espagne, en Italie et à un degré moindre au Portugal –, la tendance est à la baisse du nombre annuel de mariages (figure 1).

Figure 1. Pays d'Europe du Sud, 1960-2017. Nombre de mariages enregistrés.



Source : Eurostat, Insee.

En dépit du très temporaire phénomène de récupération auquel elle a pu donner lieu en Espagne, en Italie et au Portugal, la crise économique a induit un brutal déclin du nombre de mariages. Elle a également influé sur la propension à contracter un premier mariage. De fait, le mariage des célibataires – mesuré par l'indicateur conjoncturel de primo-nuptialité – a perdu en intensité ; en 2017, il implique moins de 50 % des hommes et des femmes dans tous les pays, exception faite de la Grèce où 65 % des hommes et 70 % des femmes se marient encore au moins une fois (tableau 1).

Tableau 1. Pays d'Europe du Sud.

Indicateur conjoncturel de primo-nuptialité et âge moyen au premier mariage en 2007 et 2017

Pays	Indicateur conjoncturel de primo-nuptialité				Âge moyen au premier mariage (années)			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	2007	2017	2007	2017	2007	2017	2007	2017
Espagne	0,45	0,44	0,50	0,48	32,0	35,4	28,8	33,2
France	0,53	0,47	0,53	0,46	32,2	34,4	29,8	32,2
Grèce	0,63	0,65	0,68	0,70	32,4	33,3	30,0	30,3
Italie	0,55	0,41	0,61	0,46	32,6	35,0	29,6	32,2
Portugal	0,47	0,42	0,49	0,44	28,7	32,5	26,9	30,7

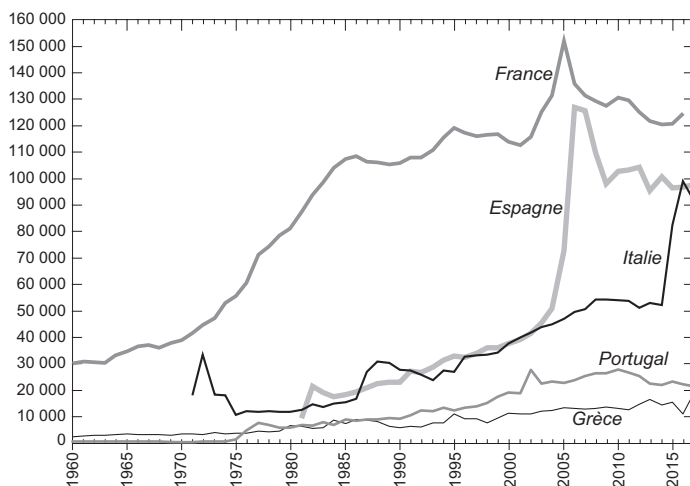
Source : Eurostat

Cette évolution à la baisse des indicateurs de primo-nuptialité coïncide avec un allongement du calendrier : l'âge moyen au premier mariage dépasse désormais 30 ans pour les femmes et 33 ans pour les hommes (32,5 ans en Portugal).

Pour leur part, les unions informelles et les cohabitations hors-mariage ont fortement augmenté ces dernières années (Liefbroer, 2006).

Le nombre des divorces connaît, quant à lui, depuis les années 1980 une augmentation forte en France et plus lente et régulière en Italie, en Espagne et au Portugal (figure 2).

Figure 2. Pays d'Europe du Sud. Nombre annuel de divorces enregistrés

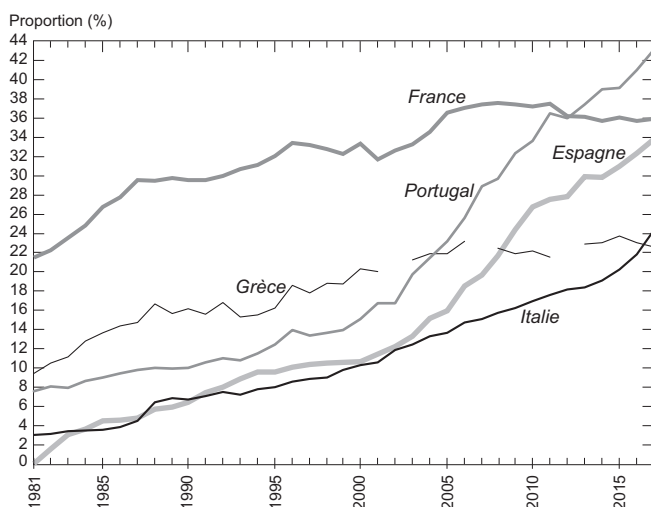


Source : Eurostat, Insee.

Les divorces sont l'expression de mésententes conjugales mais leur évolution dépend également des modifications du contexte, législatif et économique plus particulièrement, dans lequel ils surviennent. Une hausse des divorces est généralement attendue lorsque la loi apporte des modifications simplifiant les procédures (Kalmijn, 2007). Ainsi en a-t-il été : en France, en 2005, avec l'entrée en vigueur de la loi du 26 mai 2004 qui a substitué au divorce sur requête conjointe le divorce par consentement mutuel avec pour effet de ramener la durée de la procédure de quelque 8-9 mois à moins de 3 mois ; en Espagne, en 2006, suite à la loi de juin 2005, dite « divorce express », permettant aux couples de divorcer sans avoir à respecter la période légale de séparation d'une année ; en Italie, en 2015, consécutivement à l'instauration de deux lois votées, l'une fin 2014 visant à simplifier les procédures de séparation et de divorce, l'autre en mai 2015 réduisant le délai légal entre séparation et divorce. Le contexte économique peut, lui aussi, exercer une influence ; en période de crise, l'instabilité conjugale apparaît plus contenue.

Un effet de l'augmentation des divorces, alors que le nombre des premiers mariages (mariages de célibataires) diminue, est d'induire en Italie, en Espagne et au Portugal, trois pays où la divortialité est un phénomène relativement nouveau, une hausse du nombre et de la proportion des remariages (figure 3), et ce malgré l'instabilité financière inhérente à la crise (Carella et Heins, 2018).

Figure 3. Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, 1981-2017.
Proportion de remariages de divorcés (pour 100 mariages)



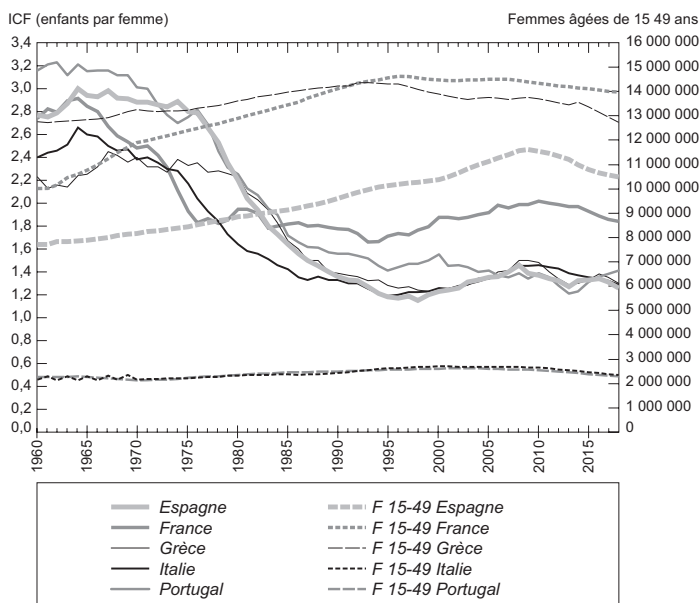
Source : Eurostat, Insee.

I.2. Fécondité très basse et moins liée au mariage

Dans les pays d'Europe du Sud, le nombre annuel de naissances a fortement régressé depuis les années 1960-1970, en dépit du regain enregistré à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Cette tendance à la baisse s'explique par la réduction du nombre d'enfants par femme (ICF⁽²⁾) et par celle de la population féminine en âge de procréer. En particulier, en Espagne et en Italie, les femmes nées au cours des années 1960, qui ont aujourd'hui achevé leur vie reproductive, sont désormais remplacées par des générations significativement moins nombreuses (figure 4) (Carella et Heins, 2018).

(2) L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge d'une année. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là.

Figure 4. Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, 1960-2018.
Indicateur conjonctuel de fécondité (ICF) et population féminine en âge de procréer (15-49 ans)



Source : Eurostat, Insee.

En Grèce, en Italie et en Espagne la fécondité du moment est très faible, proche de 1,3 enfant par femme en 2018. Les estimations de la descendance finale sont également très basses pour ces mêmes pays : entre 1,4 et 1,5 enfant par femme pour les générations nées au milieu des années 1970 (Mazuy *et al.*, 2014 ; De Rose et Strozza, 2015). Au Portugal également, la fécondité est tombée à des niveaux très bas, jusqu'à 1,2 enfant par femme en 2013, même si elle est légèrement remontée depuis : 1,4 en 2018 (Pimentel et Sousa Gomes, 2018).

Dans ce contexte, la France fait figure d'exception, sa fécondité étant la plus élevée de l'union européenne ; une exception toute relative cependant, l'ICF se situant en 2018 très en retrait de ses niveaux du début des années 1960 (2,9 en 1964) : 1,84 enfant par femme en France métropolitaine, contre 1,97 en 2014 (Breton *et al.*, 2019).

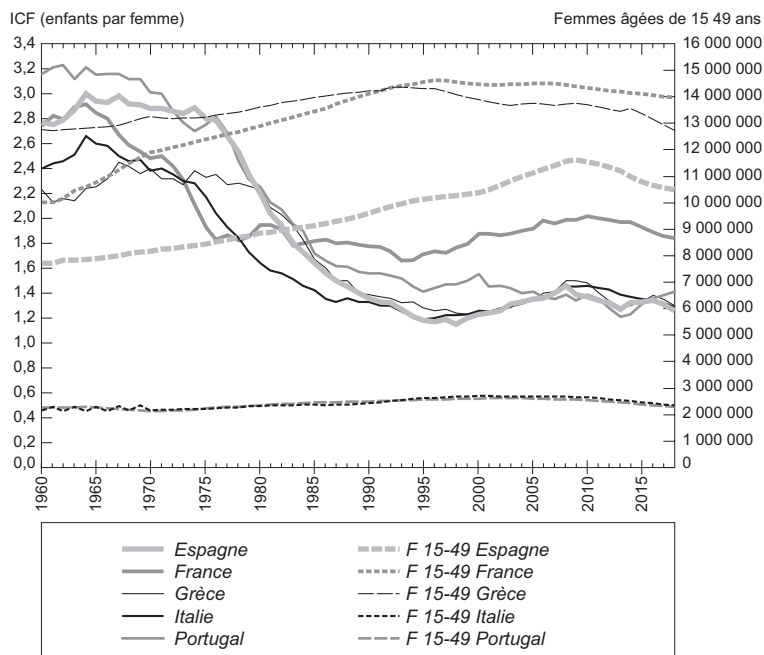
Concomitamment à l'augmentation de l'âge au premier mariage, on note un allongement du calendrier de la fécondité, l'âge des mères à la naissance du premier enfant dépassant 31 ans en Espagne et en Italie, pays les plus remarquables en la matière. Cette élévation de l'âge moyen à la

première naissance – et, par voie de conséquence, à la maternité (tous rangs de naissance) – pose question. Entre autres, parce qu’est atteint l’âge à partir duquel augmente la proportion de couples éprouvant des difficultés à concevoir (des difficultés que l’aide médicale à la procréation ne permet que très partiellement de résoudre, son efficacité déclinant rapidement quand l’âge de la mère s’élève), ce qui pourrait, à terme, induire une nouvelle baisse de la fécondité dans une Europe du Sud où celle-ci est déjà globalement très basse.

Au cours des deux dernières décennies, la baisse du nombre des mariages et la diffusion des nouvelles formes d’unions se sont accompagnées d’une augmentation sensible des naissances vivantes hors mariage (figure 5). Proportionnellement, celles-ci représentent désormais une part importante et croissante du total des naissances. Toutefois, en 2018, la variabilité de cet indicateur est encore forte en Europe du Sud : si la proportion de naissances hors mariage dépasse 55 % en France et au Portugal, elle n’atteint que 47 % en Espagne, 32 % en Italie et seulement 9 % en Grèce.

Figure 5. Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, 1960-2018.

Naissances vivantes (N) et proportion (%) de naissances vivantes hors mariage (NHM)



Source : Eurostat, Insee.

II. Les changements de la structure familiale en Italie

En Italie, comme dans les autres pays d'Europe méridionale, la modification profonde des modes de vie et l'évolution des comportements démographiques ont fortement bouleversé la sphère familiale.

Mises en couple plus tardives, montée des divorces, tendance au déclin de la fécondité, tous ces phénomènes ont joué dans le sens d'une réduction de la taille des ménages et d'un double mouvement de fragilisation et de complexification des familles.

« Les dissolutions d'unions conjugales affectent le système famille dans sa globalité. Les structures familiales se complexifient : familles monoparentales (plus nombreuses qu'autrefois et liées à d'autres causes que le seul veuvage), familles recomposées. Des comportements nouveaux et inattendus émergent : par exemple, des retours au foyer parental des hommes et des femmes séparés ou divorcés. La dynamique de la fécondité est, elle aussi, influencée par ces transformations structurelles des familles, avec des effets contraires : effet déprimant sur les projets de reproduction, lié au sentiment généralisé d'instabilité familiale ; effet positif des naissances issues des remariages » (Carella *et al.*, 2016).

Depuis la fin des années 1980, les ménages italiens se caractérisent par une moindre fréquence des ménages de deux personnes vivant en couple avec ou sans enfant(s) et par une nette progression des familles monoparentales et des personnes vivant seules (tableau 2).

La structure familiale la plus représentée reste aujourd'hui la famille nucléaire⁽³⁾. En 2018, 84 % des ménages familiaux sont constitués d'un couple

Tableau 2. Italie. Structure des ménages. Évolution de 1988 à 2017-2018

Type de ménage	1988		1998		2008-09		2017-2018	
	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)
Ménages familiaux	15510	78,0	15955	75,2	16488	68,8	16271	63,3
couple sans enfant	3703	18,7	4390	20,7	5033	21,0	5172	20,1
couple avec enfant(s)	10345	52,1	9887	46,6	9364	39,1	8549	33,2
famille monoparentale	1461	7,4	1677	7,9	2092	8,7	2550	9,9
Ménages sans famille	4116	20,7	4995	23,6	7220	30,1	9055	35,2
personnes vivant seules	3832	19,3	4594	21,7	6736	28,1	8487	33,0
Ménages complexes	247	1,2	261	1,2	271	1,1	390	1,5
Total des ménages	19872	100,0	21211	100,0	23979	100,0	25716	100,0

Source : Istat, Indagini Multiscopo.

(3) La famille, au sens du recensement de la population, suppose la co-résidence au sein d'un même ménage de deux conjoints sans enfant(s) ou d'enfant(s) vivant avec au moins un des deux parents.

(marié ou non, avec ou sans enfants) et 16 % d'une famille monoparentale (un adulte avec enfant(s)).

Au cours des années 2000, la proportion des ménages familiaux sans enfants est restée stable autour de 20 % mais leur nombre a augmenté de quelques 600 000, ce qui s'explique par une évolution des comportements et par des situations familiales spécifiques selon l'âge. D'une part, le retard des premières naissances s'est accru pendant la dernière décennie du fait de l'incertitude suscitée par la récente crise économique. Mais la montée des couples sans enfant tient aussi, dans une moindre mesure, à la baisse de la mortalité : avec le départ des enfants, les couples vivent plus souvent et plus longtemps à deux dans le même logement. « L'augmentation de la vie en couple aux âges élevés, du fait de la baisse de la mortalité, compense le retard des premières unions et la hausse des ruptures, et contribue à maintenir constante la proportion de personnes en couple » (Toulemont, 2012).

A contrario le nombre et la proportion de couples avec enfants, y compris ceux de ces couples qui vivent avec une ou plusieurs autres personnes et composent des ménages complexes, ont très significativement diminué. Globalement, pour 60 % cette baisse résulte des couples qui ont deux enfants : leur nombre s'est réduit de 473 000 unités (-11,5 %) entre 2009 et 2018 (tableau 3). Les couples qui n'ont qu'un seul enfant sont également moins nombreux (-6 %), les familles de trois enfants ou plus se faisant, quant à elles, de plus en plus rares. De nos jours, le modèle de la famille avec enfant unique est le plus fréquent. « L'évolution récente des comportements reproductifs découle de la combinaison défavorable d'effets structurels : l'incertitude suscitée par la crise économique et la montée du chômage ont influencé négativement les projets de procréation des couples au moment où les femmes avaient cessé de reporter toujours plus leurs maternités » (Carella et Heins, 2018).

Tableau 3. Italie, 2009-2013-2018. Couples avec enfants selon le nombre d'enfants

Nombre d'enfants	2009		2013		2018	
	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)	(milliers)	(%)
1	4 457	46,5	4 338	47,1	4 204	47,8
2	4 120	43,0	3 888	42,2	3 647	41,5
3 ou plus	1 010	10,5	985	10,7	939	10,7
Total	9 587	100,0	9 211	100,0	8 790	100,0

Source : Istat, Indagini Multiscopo.

La plus grande fragilité des unions a entraîné une augmentation de la monoparentalité : depuis 1988, le nombre de familles monoparentales s'est accru de 75 % (de quelque 1,5 million à 2,5 millions) et leur part dans l'ensemble

des ménages unifamiliaux de 2,5 points (de 7,4 % à 9,5 %). Mais ce modèle familial s'est, lui aussi, transformé : les familles monoparentales sont désormais plus fréquemment le résultat d'une rupture d'union que la conséquence du décès d'un des deux parents (tableau 4). On observe également que la hausse des divorces s'est traduite par une augmentation de la proportion de personnes vivant seules avec leurs enfants plus prononcée pour les femmes que pour les hommes auxquels est moins souvent confiée la garde des enfants et qui se remettent plus rapidement en union.

Tableau 4. Italie, 2009-2013-2018.

Proportion de parents avec enfant(s) sans conjoint selon le sexe et l'état civil (%)

État civil	2009		2013		2018	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Célibataire	6,4	10,9	9,9	12,2	11,1	15,3
Séparé(e) / Divorcé(e)	42,9	41,8	46,4	47,6	49,8	50,3
Veuf(ve)	50,7	47,3	43,7	40,2	39,1	34,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Istat, Indagini Multiscopo.

Parmi les autres configurations, le nombre de personnes vivant seules a fortement progressé au cours des trente dernières années : en 2018, elles représentent 33 % des ménages italiens contre 19,3 % en 1988. Les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent près de la moitié des personnes vivant seules (47 %). Avec l'avance en âge, les femmes sont plus nombreuses à vivre seules car elles sont plus fréquemment confrontées au veuvage que les hommes en raison de la surmortalité de ces derniers à tout âge (tableau 5). Entre 2009 et 2018, la moindre prépondérance des femmes les plus âgées dans la population féminine vivant seule s'explique par la hausse des ruptures d'unions qui affecte principalement des femmes entre 45 et 64 ans : une classe d'âges où la remise en couple n'est pas évidente et moins fréquente que pour les hommes ; une classe d'âges qui correspond également au départ des enfants du foyer monoparental.

Pour les hommes, les contrastes selon l'âge sont beaucoup moins marqués. Avant 65 ans, la solitude les concerne davantage que les femmes. Dans ces âges-là, les hommes sont plus nombreux que les femmes, se mettent moins souvent en couple et, lorsqu'ils sont divorcés ou séparés, ont moins souvent la garde des enfants. Dans la population adulte, un homme sur trois vit seul en 2018 (contre une femme sur sept) et la solitude résidentielle s'explique essentiellement par une rupture conjugale.

En Italie, la famille nucléaire reste le modèle dominant, contrairement à la famille élargie dont la part dans l'ensemble des ménages reste négligeable.

Tableau 5. Italie, 2009-2013-2018.

Proportion de personnes vivant seules selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial (%)

	Hommes			Femmes		
	2009	2013	2018	2009	2013	2018
Célibataire						
Moins de 45 ans	76,0	77,4	83,5	78,3	79,5	82,8
45-64 ans	45,2	49,4	47,8	37,5	38,1	41,0
65 ans ou plus	23,9	25,0	26,9	12,8	10,7	10,8
Separé(e) / Divorcé(e)						
Moins de 45 ans	23,8	22,4	15,9	19,7	19,2	16,0
45-64 ans	48,2	46,6	49,7	35,0	36,3	41,5
65 ans ou plus	17,9	20,8	24,6	4,9	6,0	10,2
Veuf(ve)						
Moins de 45 ans	0,2	0,2	0,6	1,9	1,3	1,2
45-64 ans	6,7	4,1	2,5	27,5	25,6	17,5
65 ans ou plus	58,2	54,3	48,5	82,3	83,3	78,9

Source : Istat, Indagini Multiscopo.

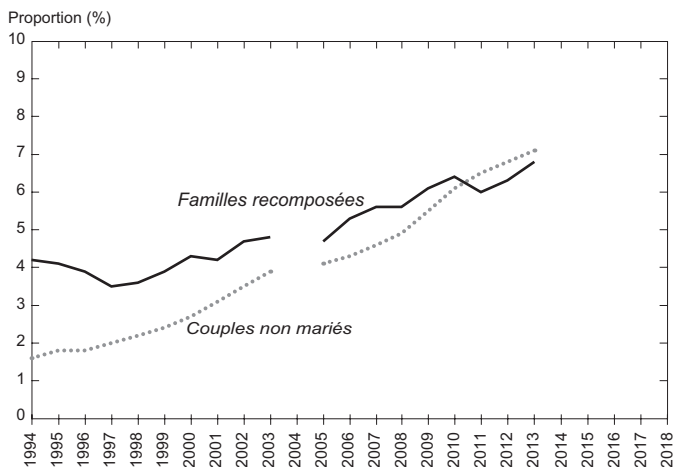
Pendant, le modèle familial traditionnel ne constitue plus dans les faits le seul mode d'organisation de la vie familiale. Une nouvelle structure familiale, qui va de pair avec l'accroissement du nombre de familles monoparentales, se développe : la famille recomposée⁽⁴⁾ (figure 6). Comme précédemment commenté, les couples, mariés ou non, sont affectés par des séparations de plus en plus fréquentes qui favorisent la monoparentalité. Dans les faits, celle-ci représente souvent une situation transitoire : les parents qui se sont séparés assez jeunes reprennent généralement une vie de couple avec un nouveau conjoint.

Parmi les autres formes, les familles ayant à leur tête un couple non marié sont désormais aussi fréquentes en Italie que les familles monoparentales. La diminution des premiers mariages coïncide avec une propagation des unions libres dont le nombre, de 1997-1998 à 2017-2018, a plus que quadruplé, passant d'environ 330 000 à 1,4 million (Istat, 2019). Au cours de la dernière décennie, la diffusion de la cohabitation hors mariage s'est accélérée, en particulier chez les jeunes qui, en relation avec l'instabilité économique, ont opté pour une cohabitation pré-nuptiale de longue durée (De Rose et Strozza, 2015).

La progression des naissances hors-mariage, limitée jusqu'en 1990 mais très rapide depuis, est une conséquence de la diffusion des unions libres, désormais conçues dans une perspective de stabilité semblable à celle que peut conférer le mariage, et de l'allongement des périodes de cohabitation hors mariage.

(4) Une famille recomposée est une famille constituée d'un couple vivant avec au moins un enfant dont un seul des conjoints est le parent.

Figure 6. Italie, 1994-2018. Proportions de familles recomposées et de couples non mariés (%)



Source : Istat, Indagini Multiscopo.

En dépit du recul des familles plurinucléaires et co-résidentes, les signes du « modèle familialiste méditerranéen » à liens forts persistent : les formes familiales changent mais les relations entre parents et enfants semblent toujours se maintenir. En effet, la famille se « prolonge » hors du foyer par la proximité résidentielle entre membres d’une même famille, une proximité qui aide à résoudre les difficultés lors des phases les plus délicates de la vie des enfants et des personnes plus âgées.

III. Du droit italien de la famille au droit des familles

III.1. Crise du mariage, négociation assistée et divorce bref

En réponse à la crise économique de 2008 et à la nécessité de résoudre les contentieux civils (Corriero, 2015), le législateur italien a introduit des mesures de déjudiciarisation comme la négociation assistée par au moins un avocat par partie (article 6 du décret n° 132/2014) lors de la séparation consensuelle et du divorce par demande conjointe (art. 4, alinéa 16, loi 898/1970) ou directement auprès d’un bureau de l’état civil en absence d’enfants (article 12 du décret n° 132/2014).

Le divorce par consentement mutuel, régi par l’article 230 du code civil en France, n’est pas prévu par la loi 898/1970, modifiée par la suite par la loi 74/1987. Le législateur italien ne voulait pas attribuer à la volonté concordante

des époux de divorcer la pertinence substantielle traditionnellement attribuée par le législateur français ; il a donc limité l'efficacité de l'accord au terrain procédural (Barbiera, 1997).

En 2015, la loi 55 a introduit le « divorce bref » qui réduit la période de passage de la séparation consensuelle au divorce à six mois et à un an en cas de séparation judiciaire.

En Italie, le processus qui conduit à la dissolution du mariage comporte deux étapes : la séparation puis le divorce après une période initialement fixée à cinq ans, réduite à 3 ans à partir de 1987 et à 6 mois ou 1 an depuis 2015. Si le moment qui marque la fin du mariage est la séparation et non le divorce, le processus juridique induit des difficultés de comparaison avec d'autres pays et d'analyse des conséquences de la dissolution, séparation et divorce s'avérant être *de facto* deux mesures différentes. La séparation est une décision à la suite de laquelle les deux parties sont toujours mariées ; en tant que telle, elle peut être définitive et conduire au divorce ou n'être que temporaire et donner lieu à réconciliation. Le divorce marque l'arrêt définitif des effets du mariage et donne aux ex-conjoints la possibilité de contracter un nouveau mariage.

Au cours des trente dernières années le processus de privatisation progressive du droit de la famille a accéléré le divorce par une séparation prolongée, la cause statistiquement la plus fréquente et en progression constante de dissolution du mariage. Les temps de la séparation en Italie constituaient une singularité dans le contexte européen : ils incarnaient l'influence de l'Église catholique et d'autres résistances politico-législatives de nature laïque visant à inciter les époux à une réconciliation (articles 154 et 157 du Code civil). Les importantes modifications procédurales intervenues durant la dernière décennie n'ont pas encore produit cependant leurs pleins effets, si ce n'est une hausse continue du nombre de divorces (+ 57 % sur un an en 2015) à relier à la loi sur le divorce bref.

La loi sur la négociation assistée (décret n° 132/2014) n'a pas encore été pleinement appliquée par les couples séparés (+ 2,7 % sur un an en 2015) alors qu'elle pourrait substantiellement réduire les délais et les coûts des processus de séparation et divorce. Cette application très partielle tient à diverses causes : inertie des personnes séparées, héritage culturel persistant, information insuffisante ou mal relayée, notamment par les municipalités (par exemple, à travers les sites institutionnels), sur les accords de séparation ou de divorce extrajudiciaire avec procédure directe auprès du greffier de l'état civil (article 12 du décret n° 132/2014). La rédaction législative joue également un rôle important. Contrairement aux législateurs français, allemands, belges ou néerlandais, avant l'approbation de la loi sur la négociation

assistée, le législateur italien n'avait jamais utilisé le mot divorce, mais recouru à des expressions linguistiques plus complexes : « dissolution du mariage » dans le cas du mariage célébré avec la cérémonie civile ; « cessation des effets civils du mariage » dans celui de concordat introduit par la loi 898/1970 (Barbiera, 2019).

Le nombre croissant de séparations et de divorces et la baisse des mariages, en particulier des concordats, ceux-ci célébrés par le ministre catholique du culte (régis à la fois par les droits canonique et civil et soumis à la juridiction ordinaire et ecclésiastique), contrastent avec la hausse significative du nombre des unions libres, des mises en couple de personnes du même sexe et des familles recomposées. L'augmentation des mariages civils (+8 % sur un an en 2015) témoigne également de la crise du modèle familial italien traditionnel fondé sur le mariage concordataire caractérisé par la coexistence d'effets religieux et civils et encore largement considéré dans la société italienne comme un acte religieux (Bianca, 2014).

Tous ces changements ont eu d'importantes répercussions dans la sphère de la famille nucléaire, non plus exclusivement définie comme un couple de personnes de sexe opposé légalement mariées avec enfants, mais également comme un couple marié ou en union libre, de personnes de sexe opposé ou de même sexe, avec ou sans enfants.

III.2. Les nouveaux modèles familiaux : unions civiles et unions libres homosexuelles ou hétérosexuelles

Pour la tradition juridique italienne, la non diversité des sexes n'impliquait pas la nullité du mariage, mais la sanction civile la plus grave : l'inexistence de l'acte juridique. L'évolution conceptuelle dogmatique du mariage entre homosexuels, non plus considéré inexistant, mais dénommé union civile par choix idéologique du législateur au moment de la reconnaissance, a été légitimé par la jurisprudence et par le Juge des lois (emblématique des sentences de la Cour de Cassation n° 4184/2012 et de la Cour constitutionnelle n° 138/2010).

La reconnaissance des unions civiles s'est produite avec la loi n° 76/2016 (Loi Cirinnà) qui a préservé la connotation hétérosexuelle du mariage traditionnel dans le lexique juridique, mais pas dans le lexique commun. Le texte législatif, tel qu'il a été adopté, étend aux nouvelles unions les règles applicables au mariage. Mais il exclut de son champ d'application tout ce qui concerne les adoptions (tentative infructueuse d'introduire l'adoption de l'enfant d'un des deux partenaires par le couple, modalité communément appelée adoption du beau-fils, afin de résoudre les questions posées par le rôle du

parent social) et certaines obligations telles que la fidélité et la collaboration dans l'intérêt de la famille (article 143, paragraphe 2). Le retard historique du législateur italien à reconnaître les droits des personnes homosexuelles n'a pas encore été surmonté, la discrimination allant jusqu'au refus de contracter mariage ; un droit reconnu aux homosexuels en 2017 en Allemagne, en 2013 en France et depuis 2005 dans l'Espagne très catholique.

La crise du modèle traditionnel inspire également la loi Cirinnà, quand elle reconnaît un nouveau modèle de famille, celui du concubinage qui peut impliquer couples homosexuels ou hétérosexuels. En Italie, le législateur n'utilise jamais le terme de famille pour ces nouveaux modèles familiaux, à la différence de ce qui prévaut, par exemple, en France où l'on distingue mariage, pacs et concubinage. En Italie, avec les différenciations nécessaires, on parle de mariage, d'union civile et d'union libre (Perlingieri, 2018 ; Picaro, 2017). L'article 1, paragraphe 36, l. n° 76/2016 définit le « concubinage » de deux personnes adultes liées par des liens d'affection stables de couple (et non de famille) et d'assistance mutuelle, morale et matérielle. La loi ne reconnaît pas au concubinage des droits comparables à ceux qui découlent du mariage, ni du point de vue des droits civils, ni du point de vue de la sécurité sociale, ni du point de vue des droits de succession. Sont seulement reconnus des droits temporaires au moment de la cessation volontaire de l'union libre ou du décès du concubin propriétaire, c'est-à-dire respectivement le droit de séjour dans la maison de résidence commune et le droit à la pension alimentaire du partenaire dans le besoin (article 1, paragraphes 42 et 65). L'attribution du foyer familial, en présence d'enfants mineurs ou d'adultes qui ne sont pas autosuffisants du point de vue économique, n'est assuré en cas de crise familiale au conjoint de fait que depuis la loi sur la garde partagée (loi n° 54/2006).

III.3. De la reconnaissance des droits des enfants nés hors mariage à l'homoparentalité

La loi sur la garde partagée (loi 54/2006) a anticipé la tutelle des enfants « naturels » et donc des enfants de couples en union libre en cas de rupture, en la comparant à celle des enfants dits légitimes dans la séparation et le divorce, prévenant la réforme de la loi Bianca de 2012/2013 sur la filiation (Pane, 2014).

La réforme de la filiation « naturelle » (loi 219/2012) s'inspire du principe d'unicité de l'état de filiation (art. 315 cc) et a entraîné le remplacement des mots « enfants légitimes » et « enfants naturels », lorsqu'ils sont présents dans le code civil et les lois complémentaires comme « enfants », avec recours possible aux expressions « enfants nés dans le mariage » et « enfants nés hors

mariage ». Le législateur a abrogé l'institution de la légitimité par mariage ultérieur ou par décision de justice (articles 280 et suivants du code civil) qui, au vu de la distinction entre les deux catégories d'enfants légitimes et naturels, représentait une forme de discrimination en tant que moyens d'élévation de la catégorie inférieure à la catégorie supérieure (Ubaldi, 2012).

Cette évolution du droit, d'une part, a garanti le dépassement de la discrimination haineuse et persistante parmi les enfants (Corriero, 2013), d'autre part, a consacré la fin de la centralité du mariage dans la tradition juridique italienne, même si celui-ci identifie encore la formation sociale juridiquement la plus contraignante et la plus protégée du point de vue des droits civils du couple hétérosexuel.

La reconnaissance progressive des unions homosexuelles a contraint à de nouvelles orientations du droit pour la reconnaissance de l'homoparentalité (Picaro, 2017), avec pour conséquence une reprise de la jurisprudence, surtout de la légitimité, des questions éthiques et juridiques et de la reconnaissance des droits des personnes et de la famille. Le recours croissant à la procréation médicalement assistée (PMA), associée à l'idée du recours à un tiers pour avoir un enfant, que ce soit via un don de spermatozoïdes, d'ovules, d'embryons ou en faisant appel à une gestation pour autrui (GPA) – pratique interdite en Italie (article 12, paragraphe 6, lettre a) n° 40/2004), mais autorisée dans d'autres pays – a donné lieu à une série de questions relevant du droit civil, qui ont conduit à une reconceptualisation des catégories classiques du droit de la famille.

La jurisprudence de légitimité a établi que la règle explicitée dans l'article 269, paragraphe 3, du code civil italien, selon lequel seule la personne qui a accouché est mère, n'a pas de fondement constitutionnel, mais constitue une norme pertinente en termes purement probatoire (Cassation 15.06.2017, n° 14878; Cassation 30.9.2016, n° 19599). La descendance biologique n'est plus une condition essentielle de filiation depuis que l'adoption spéciale est devenue « pleine » (loi n° 431/1967 et maintenant loi n° 184/1983) pour garantir le droit de l'enfant à grandir dans sa propre famille (Corriero, 2018).

Dans les nouveaux modèles familiaux figurent les familles recomposées, c'est-à-dire reconstituées par des personnes liées par des unions antérieures sans ou avec des enfants nés de la même famille, ou familles monoparentales. Pour elles, le principe de première importance constitutionnelle est incarné par la protection de l'intérêt supérieur du mineur. Cet intérêt se manifeste, par exemple, par le droit à la continuité du statut de filiation vis-à-vis des deux femmes (parturiente et donneuse d'ovule) et du tiers inconnu

(pourvoyeur de gamètes) auxquels le mineur est biologiquement lié (Cassation n° 19599/2016), dans l'hypothèse d'une maternité assistée, similaire à la fécondation hétérologue dans les modèles de famille hétérosexuelle. En 2016, la Cour de Cassation a considéré qu'un acte de naissance étranger (c'est le cas de l'Espagne) devait être transcrit dans les registres de l'état civil italien, en tant que document de naissance d'un enfant par deux femmes, l'une espagnole et l'autre italienne, unies par un lien affectif stable, étant donné qu'aucun principe, notamment d'ordre constitutionnel, ne les empêche d'accueillir, d'élever et de générer des enfants. Les Sections Unies de la Cassation ont toutefois retiré cela en 2019 (phrase n° 12193) et rejeté la transcription dans les registres de l'état civil italien d'une sentence étrangère (Cour supérieure de l'Ontario), par laquelle avait été reconnu la parentalité entre un mineur né à l'étranger grâce à la gestation par autrui et le parent de nationalité italienne (Salanito, 2019). Cette situation concerne deux jumeaux nés de deux pères, citoyens italiens de sexe masculin, mariés au Canada et donc civilement unis en Italie. Seul un des deux pères est lié biologiquement à leurs enfants, nés d'une gestation gratuite par autrui. Ainsi, une discrimination supplémentaire émerge parmi les personnes homosexuelles entre homoparentalité masculine, où le lien biologique ne peut nécessairement être qu'unilatéral, et homoparentalité féminine et, conséquemment, entre les enfants de ces couples (Dogliotti, 2019).

L'intérêt supérieur du mineur, moral et matériel (dans le lexique international, *ex* article 3 de la Convention de New York relative aux droits de l'enfant, *best interest of the child*), à la continuité du statut de fils (Perlingieri et Zarra, 2019) au-delà des frontières du pays de naissance trouve un obstacle discutable dans les choix discrétionnaires de politique législative, représentés par exemple par l'interdiction de la gestation par autrui, sanctionnée pénalement dans le système juridique italien.

Conclusion

Au cours des quinze dernières années, le nombre total de ménages en Italie a augmenté d'environ 3 millions tandis que le nombre moyen de personnes par ménage a diminué régulièrement depuis 1988 passant de 2,9 à 2,3 en 2017-18 (Istat, 2019). La composante la plus importante de cette croissance est attribuable aux personnes seules dont le nombre est passé de 4 millions en 1988 à plus de 8 millions en 2018, soit un quart de l'ensemble des ménages italiens.

En général, bien qu'aujourd'hui la vie en couple reste le modèle prédominant, on constate une désaffection croissante envers la famille traditionnelle biparentale avec enfant(s) fondée sur le mariage. Les unions plus fragiles et les parcours conjugaux de plus en plus complexes ont contribué à la diversité des profils familiaux et à la très nette progression de structures familiales qui jusqu'au début des années 1990 restaient très marginales. Le choix de formaliser la vie commune par le mariage est en déclin tandis que le nombre des concubinats croît rapidement et continuellement.

La réforme des procédures de séparation et de divorce et la reconnaissance législative des couples non mariés en unions civiles (personnes de même sexe) ou en union libre (homosexuelles ou hétérosexuelles) (loi Cirinnà n° 76/2016) ont introduit la liberté d'autodétermination de chaque personne en ce qui concerne l'orientation sexuelle et les formes de la vie du couple.

Pareillement, la consécration du principe d'égalité entre tous les enfants, indépendamment du fait qu'ils soient nés dans ou hors le mariage, et l'encadrement accru de l'assistance médicale à la procréation ont jeté les bases d'un droit de la filiation profondément renouvelé.

Les réponses apportées par le droit aux mutations familiales ont été nombreuses.

L'instabilité et la fragilité de la famille contemporaine imposent aujourd'hui une réflexion impliquant différentes disciplines. Le croisement des regards entre démographie et droit ne peut que nourrir des études sur un thème aussi complexe et présente l'avantage que déterminants et implications des transformations familiales soient conjointement analysés sous l'angle juridique et statistique.

Bibliographie

- Adveev A., Eremenko T., Festy P., Gaymu J., Le Bouteillec N., Springer S., 2011, « Population et tendances démographiques des pays européens (1980-2010) », *Population*, 66 (1), pp. 9-133.
- Barbiera L., 1997, *Separazione e divorzio: fattispecie, disciplina processuale, effetti patrimoniali*, Bologna, Zanichelli.
- Barbiera L., 2006, *Il matrimonio. Matrimonio civile, canonico, concordatario, degli acattolici, obblighi coniugali, separazione, divorzio, regimi patrimoniali del matrimonio*, Padova, Cedam.
- Barbiera L., 2007, *Le convivenze paraconiugali. Dai PACS ai DICO*, Bari, Cacucci.
- Barbiera L., 2010, *Le convivenze. Diritto civile nazionale e orientamenti europei*, Bari, Cacucci.
- Barbiera L., 2011, *Le convivenze. Tipi e statuti*, Milano, Giuffrè.
- Barbiera L., 2019, *Convivenze pattizie e unioni civili*, in : Macario, F., Addante, A., Costantino, D., *Scritti in memoria di Michele Costantino*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, pp. 77-95.
- Bianca C.M., 2014, *Diritto civile, 2.1, La famiglia, 5ª edizione*, Milano, Giuffrè.
- Bianca C.M., 2017, *Diritto civile, 2.1, La famiglia, 6ª edizione*, Milano, Giuffrè.
- Bianca C.M. (a cura di), 2017, *Le unioni civili e le convivenze. Commento alla legge n. 76/2016 e ai d.lgs. n. 5/2017; d.lgs. n. 6/2017; d.lgs. n. 7/2017*, Torino, Giappichelli.
- Breton D., Barbieri M., Belliot N., d'Albis H., Mazuy M., 2019, « L'évolution démographique récente de la France : une singularité en Europe ? », *Population-F*, 74 (4), 2019, pp. 409-498.
- Capobianco E., Corriero V., 2013, *Figli naturali (parte giuridica)*, in : *Enciclopedia di bioetica e scienza giuridica, diretta da E. Sgreccia e A. Tarantino*, VI, Napoli, Edizioni scientifiche italiane, pp. 368-387.
- Blangiardo G.C., Rimoldi S.M.L., 2014, "Portrait of the Italian Family: Past, Present and Future", *Journal of Comparative Family Studies*, Vol. 45, No .2, pp. 57-76.
- Bongaarts J., Sobotka T., 2012, "A demographic explanation for the recent rise in European fertility", *Population and Development Review*, Vol. 38, No. 1, pp. 83-120.

- Carella M., Heins, F.**, 2018, « Les conséquences de la crise économique sur les comportements démographiques en Italie », in : Golaz V., Lefèvre C., Veron J. (ed.), *La crise dix ans après. Quels effets sur la conjoncture démographique des pays d'Europe du Sud ?* Document de Travail, 239, Ined, Paris, pp. 63-86.
- Carella M., Garcia-Pereiro T., Parant A.**, 2016, « Le lien entre divorce et vulnérabilité en Italie et en Espagne », in : Girard C., Pennec S., Sanderson J-P. (dir.), *Trajectoires et âges de la vie*, Association internationale des démographes de langue française, erudit.org.
- Castagnaro C., Guarneri A., Prati S., Rinesi F.**, 2015, « Comportamento riproduttivo », in : De Rose A., Strozza S. (dir.) *Rapporto sulla popolazione. L'Italia nella crisi economica*, Bologna, Il Mulino, Universale Paperbacks 674, pp. 63-83.
- Corriero V.**, 2015, *Autonomia negoziale e vincoli negli atti di destinazione patrimoniale*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane.
- Corriero V.**, 2018, *Commento agli artt. 250-290*, in Franzoni M., e Rolli R., in : De Marzo G., (a cura di), *Codice Civile commentato con dottrina e giurisprudenza*, Torino, Giappichelli, pp. 332-380.
- Dogliotti M.**, 2019, *Le Sezioni unite condannano i due padri e assolvono le due madri*, in : *Famiglia e diritto*, pp. 653-686, nota a Cassazione Sezioni Unite, 8 maggio 2019, n. 12193.
- García-Pereiro T., Pace R., Carella M.**, 2015, “La evolución de la primera cohabitación de las mujeres en España: cambio o estabilidad?”, *Revista Española de Investigaciones Sociológicas*, 151, pp. 45-64.
- Dalla Zuanna G.**, 2001, « The banquet of Aeolus: A familistic interpretation of Italy's lowest low fertility », *Demographic Research*, Vol. 4 (5), pp. 133-161.
- De Rose A., Strozza S. (dir.)**, 2015, *Rapporto sulla popolazione. L'Italia nella crisi economica*, Bologna, Il Mulino, Universale Paperbacks 674.
- Istat**, 2019, *Rapporto annuale. La situazione del Paese nel 2018*, Roma.
- Istat**, 2019, *Report: Matrimoni e unioni civili*, Roma.
- Kalmijn M.**, 2007, “Explaining cross-national differences in marriage, cohabitation, and divorce in Europe, 1990- 2000”, *Population studies*, 61(3), pp. 243-263.
- Kohler H.-P., Billari F., Ortega J. A.**, 2002, “The Emergence of Lowest-Low Fertility in Europe During the 1990s”, *Population and Development Review*, 28 (4), pp. 641-680.
- Lesthaeghe R.**, 1995, “*The Second Demographic Transition in Western Countries: an interpretation*”, in : Mason K.O., Jensen A-M., *Gender and family changes in industrialized countries*, Oxford, Clarendon Press.

- Liefbroer A.**, 2006, “Unmarried cohabitation and union stability: Testing the role of diffusion using data from 16 European countries”, *Demography*, 43(2), pp. 203-221.
- Malcom M.**, 2012, “A non cooperative marriage model with remarriage”, *Review of economics of the household*, vol. 10, n° 1, pp. 133-151.
- Monnier A.**, 2006, *Démographie contemporaine de l'Europe. Évolutions, tendances, défis*, Édition Armand Colin, Collection U, 415 p.
- Marty-Schmid H.**, 1986, *La situation patrimoniale des concubins à la fin de l'union libre. Étude des droits suisse, français et allemand*, Genève, Librairie Droz.
- Pane R., (a cura di)**, 2014, *Nuove frontiere della famiglia. La riforma della filiazione*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane.
- Perlingieri G.**, 2018, *Interferenze tra unione civile e matrimonio. Pluralismo familiare e unitarietà dei valori normativi*, in : Rassegna di diritto civile, pp. 101-129.
- Perlingieri G., e Zarra, G.**, 2019, *Ordine pubblico interno e internazionale tra caso concreto e sistema ordinamentale*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane.
- Picaro R., (a cura di)**, 2017, *Famiglie e genitorialità tra libertà e responsabilità*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane.
- Pison G.**, 2013, « Les conséquences de la crise économique sur la fécondité en France et dans les pays développés », *Informations sociales*, n°180, pp. 22-30.
- Prioux F.**, 2006b, « Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens », *Population et sociétés*, n° 422.
- Régnier-Loilier A., Vignoli D.**, 2011, « Intentions de fécondité et obstacles à leur réalisation en France et en Italie », *Population*, Vol. 66 (2), pp. 401-432.
- Toulemon L.**, 2012, « Évolution des situations familiales à travers les recensements français de 1962 à 2009 », *Population-F*, 67 (4), 2012, pp. 657-682.
- Salvini, S., Vignoli, D.**, 2014, *Convivere o sposarsi?*, Bologna, Il Mulino.
- Salvini, S.**, 2015, “Living in couple. marriage and cohabitation in a changing Italy”, *Rivista Italiana di Economia, Demografia e Statistica*, Vol. LXIX (2), pp. 37-56.
- Sobotka T., Skirbekk V., Philipov D.**, 2011, “Economic recession and fertility in the developed world”, *Population and Development Review*, Vol. 37 (2), pp. 267-306.
- Sobotka T., Toulemon L.**, 2008, Overview Chapter 4. “Changing family and partnership behaviour: Common trends and persistent diversity across Europe”, *Demographic Research*, 19, 6, pp. 85-138.

Vignoli D., I. Ferro, 2009, “Rising marital disruption in Italy and its correlates”, *Demographic Research*, 20, (4), pp.11-36.

Roussel L., 1989, *La famille incertaine*, Odile Jacob, 283p.

Van de Kaa D. J., 1987, “Europe’s second demographic transition”, *Population Bulletin*, 42(1), pp. 1-59.

TOUJOURS PLUS DE DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR EN FRANCE ET EN ITALIE : UNE BONNE IDÉE ?⁽¹⁾

Maria Carella^{*}, Jean-François Léger^{**}

Introduction : les revers d'une louable intention

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la proportion de sortants du système éducatif, diplômés de l'enseignement supérieur (ou tertiaire) ne cesse d'augmenter partout en Europe (Eurostat, 2019). La valeur médiane de la proportion de diplômés de niveau tertiaire parmi les 30-34 ans est passée de 22 % en 1993 à 46 % en 2018 dans les pays membres de l'Union européenne à 15 (UE15), pays pour lesquels on dispose d'une série statistique pour les vingt-cinq dernières années. Cette progression correspond quasiment exactement à celle que la France a connue sur cette période (figure 1).

Dans certains pays, cette progression a été encore plus spectaculaire ; c'est, par exemple, le cas de l'Irlande (de 22 % à 56 % en vingt-cinq ans). Même dans les pays où cette proportion reste en retrait, la proportion de diplômés du supérieur au sein d'une génération a tout de même enregistré une croissance importante. C'est le cas de l'Italie où elle a plus que triplé en un quart de siècle, passant de 8 % à 28 %.

La proportion croissante de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est incontestablement un progrès culturel. Mais cette évolution a

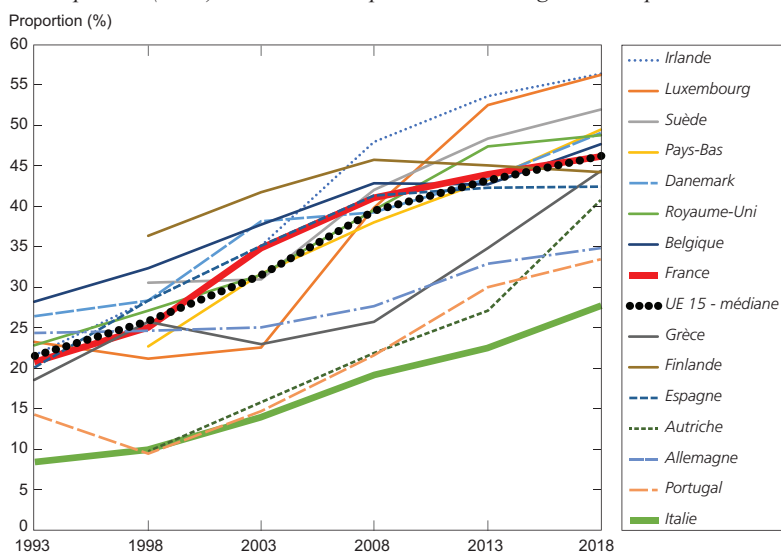
(1) Ce travail a été réalisé dans le cadre du Programme PHC Galilée, Projet n° G19-62 et n° 42057WJ : *Metropolisation in the Euro-Mediterranean region : an urbanisation model in crisis ?* (responsables scientifiques : Gil Bellis, partie française ; Maria Carella, partie italienne) financé par : le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la France ; le Ministère de l'Université et de la Recherche pour l'Italie.

* Université de Bari Aldo Moro, Italie (maria.carella1@uniba.it).

** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France (Jean-François.Leger@univ-paris1.fr).

toutefois ses revers importants : d'une part, elle réduit presque totalement l'opportunité d'accès aux fonctions de cadre quand on n'a pas de diplôme du supérieur, cependant qu'elle diminue fortement les chances d'accéder à un tel type de poste quand on est diplômé de niveau tertiaire (section 2 de cet article) ; d'autre part, comme les emplois de cadre sont concentrés dans les principales villes du pays (Van Puymbroeck, 2010) où des synergies entre les pôles de formation et de recherche et le tissu économique local ont été soutenues par les pouvoirs publics, la proportion croissante de diplômés du supérieur a accentué les inégalités entre territoires au profit de Paris et des principales métropoles régionales (section 3). Ces revers posent en creux la question de la pertinence des politiques éducatives qui continuent d'encourager les jeunes à entreprendre des études supérieures. On peut en effet se demander s'il faut vraiment continuer dans la voie d'une massification de l'enseignement supérieur (section 4) ?

Figure 1. Proportion (en %) de 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur



Source : Eurostat, 2019.

Mais cette interrogation n'est-elle valable que pour la France ou bien peut-on la poser d'une manière plus générale, indépendamment des systèmes éducatifs nationaux et des caractéristiques nationales de l'armature urbaine et de la distribution des emplois sur le territoire ? Le cas de l'Italie apporte un éclairage intéressant à la situation française et donne du crédit à une mise en question de la massification de l'enseignement supérieur bien au-delà des frontières de l'hexagone. D'une part, l'Italie présente en 2018 à la fois la proportion de

diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans la plus faible d'Europe mais également la plus forte variation relative depuis vingt-cinq ans ($\times 3,3$ en vingt-cinq ans ; l'Irlande suit avec une proportion multipliée par 2,6 tandis qu'en France elle a été multipliée par 2,2). D'autre part, le réseau urbain en Italie est bien différent de celui de la France qui est caractérisée par une hyper-concentration des pouvoirs politique, économique, culturel et médiatique dans l'agglomération parisienne et, dans une bien moindre mesure, dans quelques métropoles régionales (Lyon, Lille, Toulouse, Nice, ...). En Italie, si deux villes dominent la hiérarchie urbaine (Rome et Milan), on compte aussi plusieurs grandes villes d'importance européenne (Florence, Turin, Naples, Venise, Bologne, ...) et plus d'une centaine de villes de 30 000 à 200 000 habitants, souvent actives, bien équipées et accueillant même quelques fonctions supérieures (universités, sièges sociaux d'importance tel que celui de Benetton à Trévise) (Delpirou et Rivière, 2013). De ce fait, les emplois de cadres sont mieux distribués sur le territoire qu'en France. Enfin, il n'y a pas en Italie de diagonale du vide ; en revanche, il existe un clivage nord-sud important.

Dans un pays où la part des diplômés de l'enseignement supérieur reste faible relativement aux autres pays européens et où l'armature urbaine est singulière compte tenu de la densité de son réseau de villes grandes et moyennes, il est intéressant de prendre connaissance de la façon dont la croissance de la proportion de diplômés de niveau tertiaire se traduit, tant du point de vue de la conversion des titres scolaires sur le marché de l'emploi (section 2) que sur celui de l'égalité/inégalité entre les territoires (section 3) à assurer à tous ces diplômés une conversion comparable de leur titre scolaire. Si une tendance se dégage, est-elle comparable à celle de la France ? Si oui, faut-il vraiment poursuivre dans cette voie de la généralisation de l'accès à l'enseignement supérieur ? C'est précisément ce dont nous débattons dans la dernière section de ce texte (section 4).

I. Quelques précisions méthodologiques : une comparaison difficile ... mais possible

Ce travail s'appuie principalement sur l'analyse d'indicateurs simples :

- la proportion de cadres parmi les actifs diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans, qui mesure la part de diplômés qui accèdent à un emploi correspondant à leur niveau de formation ;
- la proportion d'ouvriers-employés parmi ces mêmes actifs diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans, qui indique quelle part de ces diplômés

occupent sans ambiguïté une position professionnelle déclassée par rapport à leur niveau de formation.

Ces indicateurs sont analysés pour chaque pays dans le temps et dans l'espace. Ce travail a d'abord été initié pour la France (Léger, 2014) avant d'être adapté au cas de l'Italie. Les choix méthodologiques ont donc été largement déterminés par les données disponibles en France. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est en France l'organisme de référence pour la production et la diffusion de données quantitatives. Il diffuse, notamment, librement sur son site internet fichiers détails et bases de données agrégées à des échelles géographiques variées. Un travail d'harmonisation des données a de plus été réalisé par l'Insee afin d'assurer la cohérence historique de nombreux indicateurs. C'est ainsi que l'on dispose à l'échelle de la commune des effectifs de personnes âgées de 25-54 ans selon le sexe, le statut professionnel (actif, inactif), le niveau agrégé du plus haut niveau de diplôme obtenu et la profession et catégorie sociale occupée (ou occupée lors du dernier emploi pour les chômeurs) à chaque recensement depuis 1968 (1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et chaque année à partir de 2006). Cette catégorie d'âges restreinte a l'avantage de rassembler la plus grande partie de la population active. Sa réduction à trente générations présente aussi l'intérêt de mesurer les évolutions entre deux groupes de générations complètement distincts du point de vue de l'objet de notre problématique. Il permet ainsi de confronter les actifs âgés de 25-54 ans du début des années 1980 à ceux des années 2010 (deux ensembles complètement disjoints du point de vue générationnel) : c'est en effet au cours des années 1980 que le nombre de bacheliers puis le nombre d'étudiants ont commencé d'augmenter de manière importante en France, ce qui a initié un changement dans la composition de la population active ; d'autre part, au tout début des années 1980 a été mise en œuvre en France une politique de déconcentration et de décentralisation destinée notamment à rééquilibrer le pouvoir entre les administrations centrales à Paris et les administrations territoriales en province.

C'est sur la base de ces choix pour la France que nous avons essayé de construire des données comparables pour l'Italie.

La première difficulté consiste en l'accès beaucoup plus restreint aux statistiques du recensement, un accès qui nécessite au préalable un accord avec l'Institut national de la statistique italien (Istat).

La deuxième difficulté tient aux nomenclatures sociales et professionnelles sensiblement différentes entre les deux pays. Plutôt que de tenter de reconstruire des modalités au contenu strictement identique à celle de la France, nous avons préféré mobiliser celles qui du point de vue de notre objet faisaient sens dans chaque pays : pour les cadres, il s'agit des fonctions et emplois auxquels

destinent « normalement » les formations d'enseignement supérieur⁽²⁾ ; pour les ouvriers-employés, nous avons réuni les fonctions et emplois qui, occupés par des diplômés du supérieur, traduiraient sans le moindre doute un net déclassement professionnel⁽³⁾. Afin d'opposer nettement ces deux groupes sociaux (cadres d'un côté, ouvriers-employés de l'autre), certaines catégories socio-professionnelles qui peuvent réunir dans des proportions non négligeables diplômés du supérieur, bacheliers et non bacheliers ont été exclues du champ d'étude : il s'agit principalement des professions intermédiaires (par exemple, les techniciens supérieurs qui peuvent être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court (bac+2), mais aussi être des non-diplômés du supérieur ayant bénéficié de promotions sociales), les artisans et commerçants, les agriculteurs et les militaires.

La troisième difficulté concerne le découpage infranational adopté pour la France et l'Italie. Pour la France, nous avons adopté l'arrondissement qui est une entité administrative infra-départementale (3 à 4 par département) dont le nom correspond à la ville principale qui concentre les fonctions administratives (sous-préfecture ou préfecture quand le chef-lieu de l'arrondissement est aussi celui du département). On en compte environ 330 en France métropolitaine, leur nombre pouvant varier au fil du temps, au gré des réaménagement territoriaux locaux (assez rares toutefois). Sur le plan statistique, ces arrondissements présentent l'intérêt de scinder la France en un nombre suffisamment important d'unités spatiales permettant de distinguer les bassins de vie des métropoles, des villes grandes, moyennes et petites, et ceux de type rural, tout en pouvant pour chacun d'eux envisager des effectifs suffisamment importants pour produire des statistiques descriptives robustes. En Italie, de telles circonscriptions n'existent pas. En revanche, on peut s'appuyer sur les provinces (au nombre de 110), qui présentent les mêmes avantages que les arrondissements français pour l'étude des disparités spatiales. Il n'a pas été possible toutefois, avec les données dont nous disposons, de construire des indicateurs au croisement du niveau de diplôme et de la catégorie sociale pour les années 1981 et 1991 en raison de changements de la nomenclature professionnelle. Pour l'Italie, les évolutions sont donc appréhendées à partir d'une comparaison entre les données des recensements les plus récents (2001 et 2011). Néanmoins, compte tenu du retard dans le temps de la croissance significative de la part de diplômés

(2) Activité d'organisation, technique, intellectuelle, scientifique ou artistique à spécialité élevée ; gestion d'une entreprise ou direction de structures organisationnelles complexes publiques ou privées.

(3) Ces catégories sont les suivantes : travail ouvrier ou de service non qualifié ; affecté à des installations fixes de production, à des machines, des lignes de montage ou à la conduite de véhicules ; activité ouvrière non qualifiée ; activité de vente publique ou de service à la personne ; emploi subalterne de bureau.

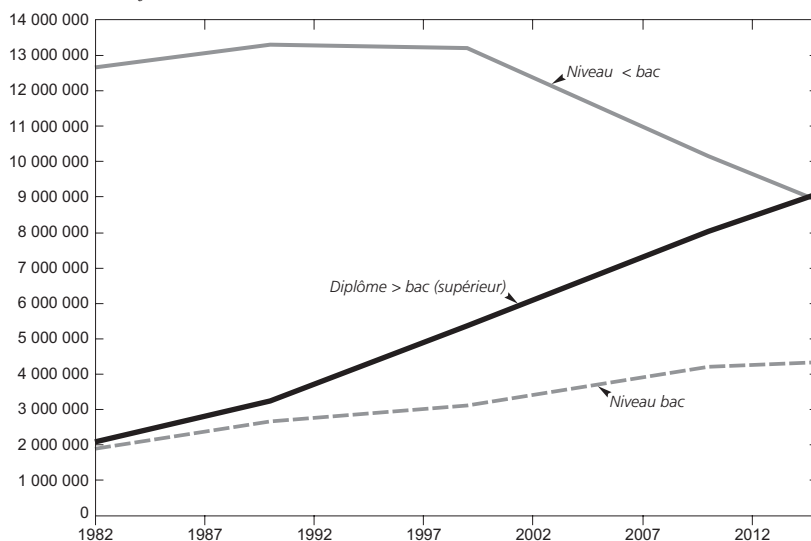
parmi les actifs en Italie, la comparaison des données pour les années 2001 et 2011 à l'échelle des provinces n'empêche pas de dégager des grandes lignes d'évolution spatiales. Dans tous les cas, en dépit des difficultés méthodologiques rencontrées pour assurer une comparaison entre la France et l'Italie, les évolutions constatées permettent de dégager des constats solides.

II. Augmentation du nombre de diplômés du supérieur et accès aux fonctions de cadre en Italie et en France

II.1. Accroissement des inégalités d'accès aux fonctions de cadre et fragilisation de la conversion du capital scolaire sur le marché de l'emploi en France

L'arrivée sur le marché du travail de générations de plus en plus diplômées et le départ des plus anciennes dont le niveau de qualification scolaire était moindre conduit logiquement à une augmentation de la part des actifs (occupés ou non) qui ont validé une formation de niveau tertiaire. Ainsi, en France, entre 1982 et 2015, la proportion d'actifs âgés de 25-54 ans diplômés de l'enseignement supérieur a triplé, passant de 13 % à 41 % (figure 2). Mais dans le même temps, le nombre d'actifs de cette tranche d'âges occupant une

Figure 2. Évolution en France du nombre d'actifs (occupés ou non) âgés de 25-54 ans selon le niveau de formation



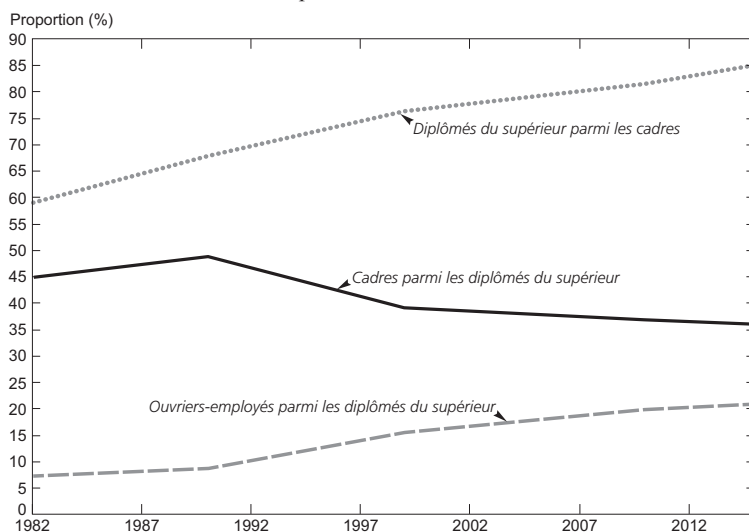
Source : Insee, recensements de la population.

position de cadre n'a été multiplié que par 2,4. Entre diplômés du supérieur, la concurrence pour l'accès aux emplois de cadres s'est donc considérablement durcie : en 1982, on comptait en effet 2,1 millions de diplômés du supérieur parmi les actifs âgés de 25-54 ans pour 1,6 million de cadres de cette catégorie d'âges, soit un ratio de 13 diplômés du supérieur pour 10 cadres. En 2015, ce ratio est dorénavant de 23 (9,1 millions de diplômés du supérieur pour 3,9 millions de cadres).

Assez logiquement, la proportion de diplômés du supérieur occupant un poste de cadre a diminué : d'un groupe de générations (25-54 ans) à l'autre, elle est passée en une trentaine d'années (de 1982 à 2015) de 45 % à 36 %. Cette évolution a également deux autres conséquences (figure 3) :

- la première est que l'accès aux fonctions de cadres est dorénavant pratiquement exclu pour les non diplômés du supérieur. En 1982, 41 % des cadres n'avaient aucun diplôme de niveau tertiaire ; ils ne sont plus que 15 % dans ce cas en 2015 ;
- la seconde est que la proportion de diplômés du supérieur occupant une position déclassée sur le marché du travail a triplé. En 1982, on comptait seulement 7 % d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur ; ils sont 21 % dans ce cas en 2015.

Figure 3. Limitation de l'accès aux postes de cadres aux diplômés du supérieur et fragilisation de la conversion des diplômes de niveau tertiaire en France



Source : Insee, recensements de la population.

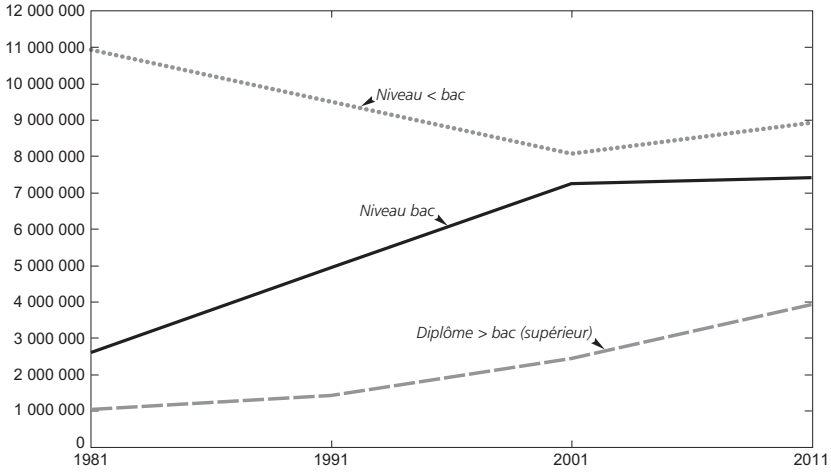
Pour résumer, en France, l'augmentation de la part de diplômés du supérieur au sein de chaque génération a entraîné une augmentation de la part des actifs ayant un diplôme de niveau tertiaire. Ce « progrès » a contribué à déclasser tous ceux qui n'accèdent pas aux études supérieures. Tandis qu'il était possible, il y a encore une trentaine d'années, de pouvoir accéder à des fonctions de cadres sans diplôme de niveau tertiaire, ce n'est presque plus le cas aujourd'hui. En 2015, seuls les diplômés du supérieur peuvent espérer accéder à de telles fonctions. L'augmentation de ces derniers ayant été cependant plus importante que le nombre d'emplois auxquels destinent ces études, leurs chances de devenir cadres ont dans le même temps diminué assez nettement. De ce fait, dorénavant, une proportion non négligeable (un sur cinq) d'actifs ayant obtenu un diplôme de niveau tertiaire occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé. Pour simplifier, l'augmentation du nombre de diplômés a réduit l'accès aux fonctions de cadres à cette seule catégorie d'actifs et interdit donc quasiment toute possibilité de devenir cadre à une personne qui n'aurait pu faire d'études supérieures, tout en réduisant pour les diplômés les chances d'accéder à une telle fonction professionnelle. En somme, cette respectable ambition (une ouverture plus grande aux études supérieures) s'est traduite par un renforcement des inégalités d'accès aux fonctions de cadres et une fragilisation de la conversion des titres universitaires sur le marché du travail.

II.2. Une densité moins forte de diplômés du supérieur en Italie, mais une conversion des diplômés sur le marché du travail qui se complique déjà très nettement

En Italie aussi la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population active âgée de 25-54 ans a augmenté depuis le début des années 1980 (de 7 % en 1981 à 19 % en 2011). C'est surtout à partir du début des années 1990 que cette croissance est notable (+ 10 points de pourcentage en vingt ans, contre seulement + 2 entre 1981 et 1991). Mais, contrairement à ce qui est constaté en France, les actifs diplômés du supérieur demeurent encore nettement minoritaires par rapport à ceux de niveau inférieur au baccalauréat et à ceux qui ont ce niveau de diplôme (figure 4).

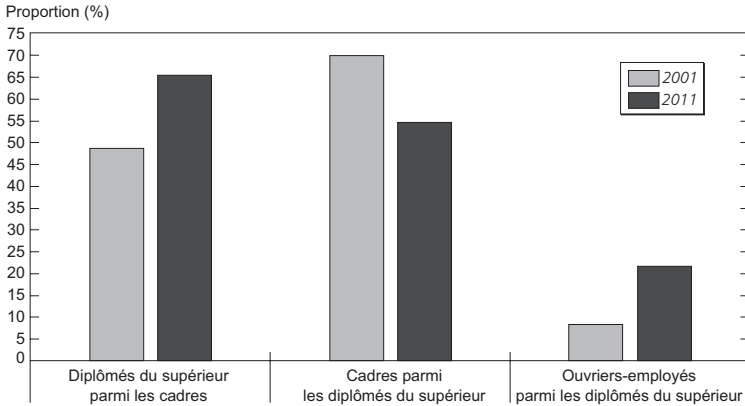
Cette évolution a, comme en France, conduit au renforcement de la présence des diplômés parmi les cadres : en 2011, 66 % des cadres sont diplômés de niveau tertiaire, contre à peine la moitié (49 %) dix ans plus tôt (figure 5). Cette présence renforcée a également accentué la concurrence entre diplômés du supérieur pour l'accès à ce type d'emploi. Ainsi, alors que 70 % des diplômés du supérieur étaient cadres en 2001, ils ne sont plus que 55 % dans ce cas en 2011. Logiquement, la part de diplômés du supérieur déclassés sur le plan

Figure 4. Évolution en Italie du nombre d'actifs (occupés ou non) âgés de 25-54 ans selon le niveau de formation



Source : Istat, recensements de la population.

Figure 5. Limitation de l'accès aux postes de cadres aux diplômés du supérieur et fragilisation de la conversion des diplômes de niveau tertiaire en Italie



Source : Istat, recensements de la population.

professionnel a augmenté de manière presque symétrique, passant de 8 % en 2001 à 22 % en 2011. Ce phénomène a aussi pu être accentué par la crise de la fin des années 2000 qui a durement touché l'Italie. Le nombre de cadres âgés de 25-54 ans a en effet diminué de 250 000 unités en dix ans cependant que le nombre de diplômés augmentait de 1 million.

Toutes ces évolutions vont dans le même sens que celles constatées en France. La situation en Italie n'est toutefois pas tout à fait la même. Tout d'abord, au début des années 2010, la proportion de diplômés du supérieur parmi les actifs âgés de 25-54 ans est en Italie deux fois moins importante qu'en France (19 % en Italie en 2011, contre 36 % en France en 2010). En Italie, cette population reste donc nettement minoritaire, contrairement à la France où elle constitue maintenant le principal groupe d'actifs. Le ratio entre le nombre d'emplois de cadres et le nombre de diplômés du supérieur est en Italie largement plus favorable qu'en France : en Italie, en 2011, parmi les actifs âgés de 25-54 ans, on dénombre 3,3 millions de cadres pour 3,9 millions de diplômés du supérieur, soit un ratio de 12 diplômés du supérieur pour 10 cadres. Ce meilleur équilibre entre diplômés du supérieur et emplois de cadres en Italie explique que, dans ce pays, la part des cadres parmi les diplômés du supérieur soit plus élevée qu'en France : au début des années 2010, plus d'un actif diplômé du supérieur âgé de 25-54 ans sur deux (55 %) est cadre en Italie tandis que cette proportion est inférieure à 40 % en France. Il est donc aussi cohérent qu'il soit en Italie encore plus fréquent qu'en France que des actifs non diplômés du supérieur parviennent encore à occuper une fonction de cadre : toujours au début des années 2010, un tiers des cadres italiens n'ont pas fait d'études supérieures, contre seulement 20 % en France. Avec ces résultats, on devrait donc s'attendre à ce que le déclassement professionnel des actifs âgés de 25-54 ans diplômés du supérieur soit en Italie moins important qu'en France. Ce n'est pas le cas : en 2011, 22 % d'entre eux sont ouvriers ou employés, soit une proportion comparable à celle de la France.

Les périmètres sensiblement différents des catégories sociales mobilisées pour ces deux pays peuvent expliquer ce résultat un peu inattendu. Il est en effet possible que celui des ouvriers-employés en Italie soit un peu plus large que celui de la France. Ce chiffre demeure toutefois élevé et traduit la difficulté réelle qu'ont les diplômés du supérieur à convertir leur titre universitaire sur le marché de l'emploi. Il n'est d'ailleurs pas impossible, bien au contraire, que ces chiffres sous-estiment la réalité. En effet, notamment depuis la crise de la fin des années 2000, les émigrations ont considérablement augmenté en Italie. Et les diplômés de l'enseignement supérieur constituent une part importante de ces départs (Bonifazi et Heinz, 2019 ; De Rosa et Strozza, 2015 ; Dubucs *et al.*, 2017). Ces émigrations sélectives réduisent donc la pression démographique sur les emplois de cadres en Italie. En fait, pour être plus précis, il existe une réelle pression démographique sur les emplois de cadres. Mais le marché de l'emploi italien ne parvenant que très partiellement à offrir des débouchés satisfaisants à de nombreux diplômés du niveau tertiaire, ceux-ci n'ont finalement

le choix qu'entre accepter dans leur pays un emploi déclassé par rapport à leur formation ou s'expatrier. Pour un certain nombre des plus diplômés, même une profession « intermédiaire » (entre cadre et ouvrier-employé) n'est pas acceptable. Pour ces diplômés-là, d'une certaine manière, c'est « tout » (un poste correspondant à leur formation en Italie) « ou rien » en Italie (et, dans ce cas, le choix d'une émigration). Ces départs ont un effet sur les statistiques présentées : en l'absence d'émigrations de ces diplômés qui n'ont pas trouvé en Italie de positions professionnelles correspondant à leurs attentes, la part des cadres parmi les diplômés du supérieur serait moindre, tandis que la proportion de professions intermédiaires et d'ouvriers-employés serait au contraire plus élevée. Les émigrations de diplômés atténuent donc d'une certaine manière le constat auquel les chiffres présentés conduisent néanmoins sans ambiguïté : la difficulté actuelle de l'Italie à assurer la conversion des diplômes de niveau tertiaire sur le marché de l'emploi alors que moins de 30 % des jeunes générations « seulement » atteignent ce niveau de formation⁽⁴⁾. Qu'en serait-il si, comme dans certains pays européens, la part de diplômés de l'enseignement supérieur frôlait les 50 % ? Dans le contexte actuel, on peut donc craindre que la poursuite du louable effort de massification de l'enseignement supérieur ne se traduise par des difficultés toujours plus importantes pour les diplômés à faire valoir leur niveau de formation et, de ce fait, par une incitation croissante à l'émigration. Les investissements de l'Italie sur le plan éducatif profiteraient alors de plus en plus aux autres pays, et pas seulement aux voisins européens !

Les périmètres statistiques sensiblement différents d'un pays à l'autre en ce qui concerne les catégories sociales et les migrations de nombreux diplômés italiens vers l'étranger compliquent la comparaison entre l'Italie et la France, mais ne remettent toutefois pas en cause le point essentiel, au contraire même : la France comme l'Italie peinent de plus en plus à assurer aux diplômés du supérieur une conversion convenable de leur capital scolaire. La situation en France reste cependant plus favorable qu'en Italie. En particulier, si des Français s'expatrient (et il s'agit alors souvent de diplômés du supérieur), les flux n'ont de toute évidence rien à voir avec ceux de l'Italie. Toutefois, la problématique migratoire n'est pas absente en France, mais il s'agit de migrations internes qui contribuent à l'affirmation d'un déséquilibre important entre les territoires.

(4) Cette proportion sous-estime vraisemblablement la part réelle de diplômés du supérieur au sein d'une génération. Les statistiques d'Eurostat à l'échelle de chaque pays ne portent en effet que sur la population résidente au sein de chacun d'eux. Si, comme nous l'évoquons, les émigrations de diplômés sont importantes, ces départs de diplômés du supérieur conduisent donc à une sous-estimation de la croissance du nombre – et, vraisemblablement, de la proportion – des diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans (cf. supra figure 1). Si en Italie cette statistique reste en retrait par rapport à tous les autres pays européens, c'est donc peut-être aussi parce qu'une partie des diplômés, voire même des plus diplômés (ingénieurs, chercheurs, médecins, architectes, ...), n'y résident plus.

III. Augmentation du nombre de diplômés du supérieur et disparités spatiales

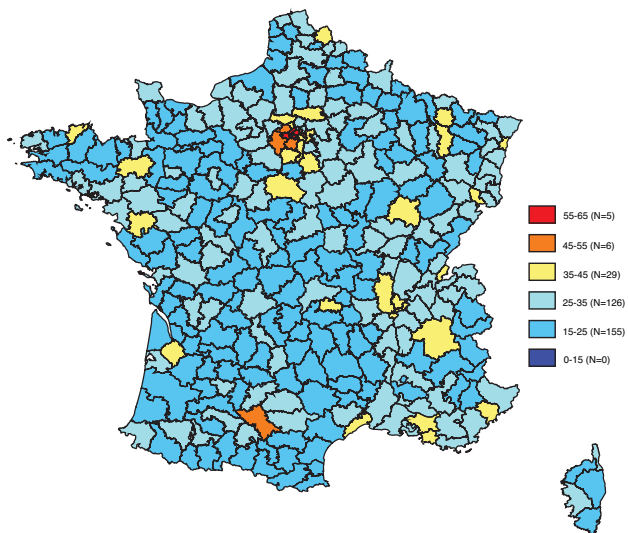
III.1. En France, l'affirmation d'un clivage important entre les métropoles et le reste du territoire

En France, les « activités à fort potentiel de développement économique et à contenu décisionnel élevé » sont concentrées à Paris et dans un nombre restreint de très grandes villes (Brutel, 2011). Or, « dans ces activités, les emplois sont occupés principalement par des cadres » (Brutel, 2011, p. 2). Ainsi, au début des années 2010, 36 % des cadres résident en Île-de-France dont le tiers dans Paris intra-muros. Dans les arrondissements de dix des principales villes de province (Aix-Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Lille, Nantes, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux, Grenoble) sont concentrés de leur côté 20 % des cadres. Au total, dans les 25 arrondissements franciliens et les 12 arrondissements couvrant les 10 principales métropoles régionales, soit 37 arrondissements sur les 330 que comptait la France métropolitaine en 2010, sont concentrés 56 % des cadres. Cet ordre de grandeur reste le même en 2015. À Paris, près d'un actif âgé de 25-54 ans sur deux (45 %) est cadre. Cette proportion est supérieure à 25 % dans huit autres arrondissements franciliens. En province, seul l'arrondissement de Toulouse atteint une telle valeur. Dans les arrondissements correspondant aux autres grandes métropoles de province, la proportion de cadres parmi les actifs âgés de 25-54 ans est de l'ordre de 20 % seulement. Ailleurs en province, elle peut tomber nettement sous les 10 %.

Et c'est bien parce que c'est à Paris et dans les principales métropoles régionales que les diplômés de l'enseignement supérieur ont le plus de chance de trouver un emploi correspondant à leur niveau de qualification qu'ils y résident. C'est donc dans les bassins d'emploi de ces villes que la proportion de cadres parmi les diplômés de l'enseignement supérieur atteint les valeurs les plus élevées (carte 1). C'est aussi là que les risques de déclassement professionnel sont les plus réduits (carte 2). Les disparités territoriales sont particulièrement importantes. C'est sans surprise en région parisienne que la proportion de cadres parmi les actifs diplômés de l'enseignement supérieur est la plus forte. En 2015, elle peut atteindre, voire dépasser, 60 % comme dans les arrondissements de Paris et Boulogne-sur-Seine. Il n'y a d'ailleurs que dans des arrondissements de la région parisienne que plus de la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur occupent des fonctions de cadre. En province, les valeurs maximales sont principalement localisées dans les grandes métropoles (Lyon, Toulouse, Grenoble, Strasbourg, ...). Elles y excèdent 40 % ; c'est deux fois plus que dans certains arrondissements du centre et du nord-est de la France. À cette

Carte 1. France métropolitaine, 2015.

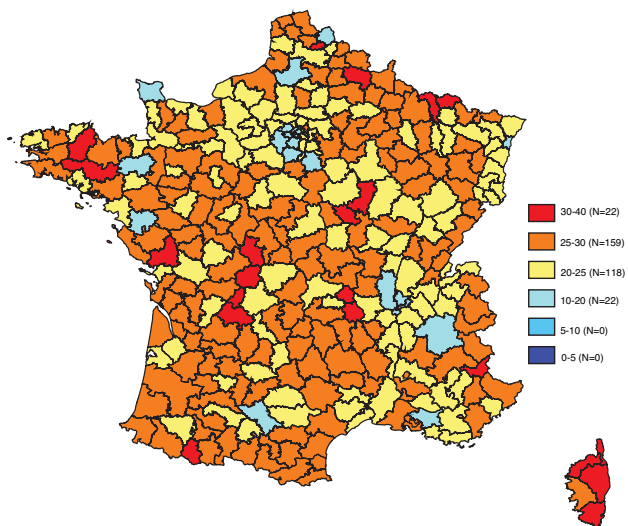
Proportion (%) de cadres parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Insee, recensement 2015. Carte élaborée avec philcarto.

Carte 2. France métropolitaine, 2015.

Proportion (%) d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Insee, recensement 2015. Carte élaborée avec philcarto.

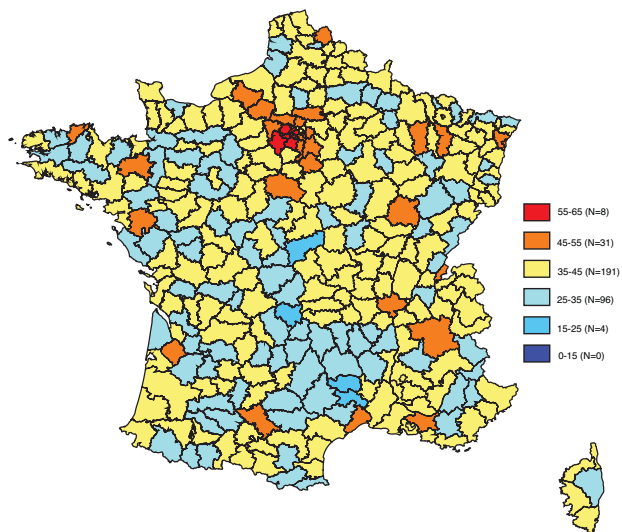
cartographie de la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur fait écho, de manière quasi symétrique, celle de la part des diplômés du supérieur déclassés. Hormis dans les grandes métropoles où cette proportion est inférieure à 10 %, elle atteint ou dépasse 20 % dans 299 des 330 arrondissements de l'hexagone. Le déclassé professionnel est donc partagé par au moins 20 % des diplômés du supérieur quasiment partout en France, sauf dans les très grandes villes. Il s'agit là d'une partition de l'espace inédite qui contraste fortement avec la situation vécue par les générations d'actifs précédentes.

En effet, trente ans plus tôt, au début des années 1980, la France constituait, du point de vue de la capacité des diplômés du supérieur à convertir leur capital scolaire sur le marché de l'emploi local, un pays homogène. En 1982, dans 7 arrondissements sur 10, plus de 35 % des diplômés du supérieur pouvaient accéder à des emplois de cadre (carte 3) et, à l'exception de 27 arrondissements, à Paris comme dans les arrondissements des villes petites et moyennes, et même dans les arrondissements ruraux, la proportion de diplômés du supérieur occupant une fonction d'ouvrier-employé ne dépassait pas 10 % (carte 4). Si au début des années 1980 les conditions d'accès aux emplois de cadre n'étaient certes pas partout les mêmes, la région parisienne constituant déjà un passage presque obligé pour nombre de diplômés du supérieur, la possibilité de faire valoir localement son titre scolaire de niveau tertiaire était cependant bien plus élevée que dans les années 2010. Surtout, partout en France, les risques de déclassé professionnel important (ouvrier ou employé avec un diplôme du supérieur) étaient faibles. En trente ans, des inégalités spatiales considérables se sont donc affirmées entre, d'une part, Paris et les grandes métropoles régionales et, d'autre part, le reste de la France. Certes, ici ou là, des territoires parviennent encore à tirer leur épingle du jeu. Mais ces exceptions ne sauraient toutefois atténuer le constat d'un clivage territorial particulièrement marqué. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes de constater que ces disparités territoriales se sont creusées depuis 1982, année à partir de laquelle les mouvements de déconcentration (déplacement géographique du pouvoir de décision de l'État de Paris vers les territoires) et de décentralisation (transfert des compétences, des moyens et des agents à des entités qui constituent des personnes morales de droit public distinctes de l'État et disposent d'une base territoriale donnée⁽⁵⁾) ont chacun connu une accélération. Les principaux bénéficiaires de cette politique sont les grandes capitales régionales. À l'inverse, au sein des régions, cela s'est manifestement fait au détriment des bassins de vie ruraux et des villes petites et moyennes.

(5) <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/structures-territoriales>

Carte 3. France métropolitaine, 1982.

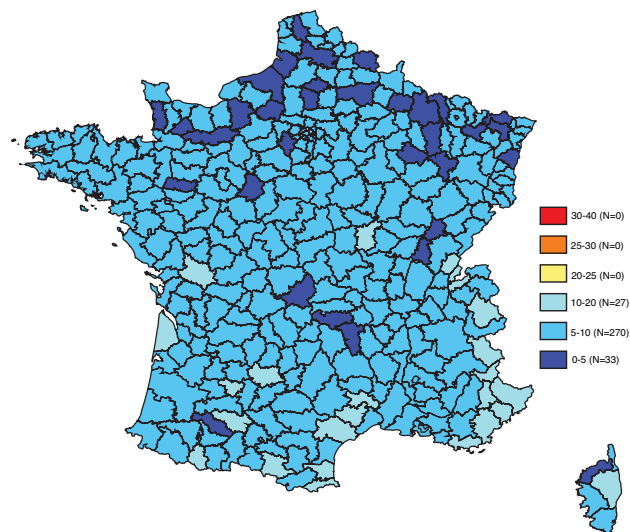
Proportion (%) de cadres parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Insee, recensement 1982. Carte élaborée avec philcarto.

Carte 4. France métropolitaine, 1982.

Proportion (%) d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Insee, recensement 1982. Carte élaborée avec philcarto.

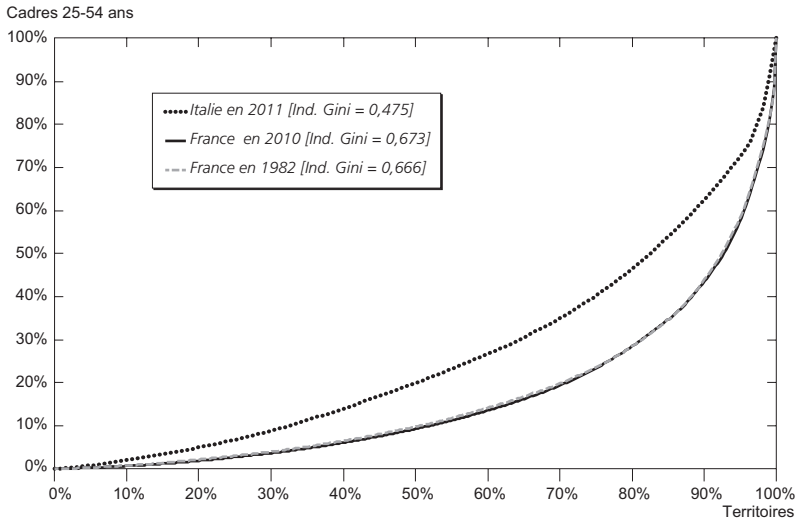
III.2. En Italie, une géographie des inégalités spatiales en trompe l'œil

Les emplois de cadres sont aussi inégalement répartis en Italie. Ils sont en particulier peu nombreux dans la plupart des régions du sud. En 2011, on dénombrait moins de cadres âgés de 25-54 ans dans l'ensemble composé des régions de Sicile (6,8 % des 3,3 millions de cadres âgés de 25-54 ans), Calabre (2,8 %), Pouilles (5,5%), Basilicate (0,9 %), Molise (0,5 %) et Abruzzes (2,2 %) que dans la seule région de Lombardie (18,9 %). Ces résultats sont en tout point comparables à ceux de l'année 2001. Au sein des régions, la province correspondant à la principale ville concentre également une part importante de ce type d'emplois. Ainsi, en Lombardie, la province de Milan concentre 39 % des cadres de cette région (48 % si l'on ajoute la province de Monza et de la Brianza, qui faisait jusqu'en 2004 partie de la province de Milan) ; dans le Latium, 80 % des cadres âgés de 25-54 ans résident dans la province de Rome ; dans le Piémont ou en Campanie, les provinces de Turin et Naples rassemblent également plus de la moitié des effectifs régionaux de cette catégorie d'actifs. Toutefois, contrairement à la France, les emplois de cadres sont bien mieux distribués entre les territoires. En France, en 2010, les arrondissements des 11 principales métropoles rassemblent 56 % des cadres âgés de 25-54 ans. En Italie, en 2011, les 11 provinces qui accueillent le plus de cadres (Rome, Milan, Naples, Turin, Bologne, Bari, Brescia, Florence, Padoue, Bergame et Monza et la Brianza) ne concentraient que 37 % de cette catégorie d'actifs.

En Italie, la distribution spatiale des emplois de cadres est donc beaucoup plus équilibrée qu'en France quand on l'appréhende à l'échelle des bassins de vie démographique (saisis à partir des provinces pour l'Italie et des arrondissements pour la France). Les indices de Gini résumant bien ces concentrations territoriales très inégales d'un pays à l'autre (figure 6). Pour la France, comme en témoigne la comparaison des courbes de Lorenz pour les années 1982 et 2010, cette concentration est remarquablement stable dans le temps. C'est aussi le cas en Italie.

Mais ce n'est pas parce que les cadres sont en Italie mieux répartis sur le territoire qu'il n'existe pas de disparités spatiales en matière d'opportunités professionnelles conformes à leur niveau de formation pour les diplômés du supérieur. Elles restent cependant modérées. Toutefois, les cartes peuvent se révéler trompeuses. Certes, au début des années 2000, c'est bien dans les régions du nord, les plus riches du pays, que la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur est en moyenne plus élevée (carte 5). Dans toutes les régions de la moitié nord excepté le Val d'Aoste (Piémont, Emilie-Romagne, Frioul-Vénétie Julienne, Vénétie, Lombardie, Toscane et Ligurie), cette proportion est supérieure ou égale à la moyenne nationale (70 %). À cette échelle

Figure 6. Concentration territoriale des cadres âgés de 25-54 ans en France (1982 et 2010) et en Italie (2011)



Source : France : Insee, recensement de population 2010 ; Italie : Istat, recensement de population 2011.

régionale, les écarts restent relativement faibles mais nets (de 73 % dans le Piémont à 63 % en Basilicate). Dans les régions du Nord, toutes les provinces ne présentent toutefois pas une proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur de niveau tertiaire supérieure à la moyenne nationale. Mais les écarts restent relativement faibles ; sauf dans de très rares cas, comme dans le Piémont où la province de Turin (plus de la moitié des cadres de la région ; 76 % de cadres parmi les diplômés du supérieur) pèse considérablement dans la moyenne régionale. En 2001, les écarts entre les valeurs régionales extrêmes de la proportion d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur sont également réduits (de 5 % en Campanie à 10 % dans le Val d'Aoste). C'est aussi le cas à l'échelle des provinces (de 3 % dans la province de Caserte en Campanie à 11 % dans celle de Savone en Ligurie). Mais la spatialisation de cet indicateur réserve une première surprise : c'est dans les régions les plus au sud du pays que les valeurs sont les plus faibles. En d'autres termes, alors que c'est dans le sud du Mezzogiorno⁽⁶⁾ que les diplômés du supérieur ont le moins de chance d'exercer un métier correspondant à leur niveau de formation (carte 5), c'est pourtant dans cette partie de l'Italie qu'ils sont aussi les moins

(6) Il s'agit des provinces péninsulaires et insulaires du sud de l'Italie.

nombreux en proportion à occuper une fonction professionnelle nettement déclassée (carte 6). En Campanie, en Calabre, en Basilicate, dans les Pouilles et en Sardaigne, cette proportion est inférieure à la moyenne nationale (7 %). Dans les régions du nord, seul le Piémont présente un tel bilan.

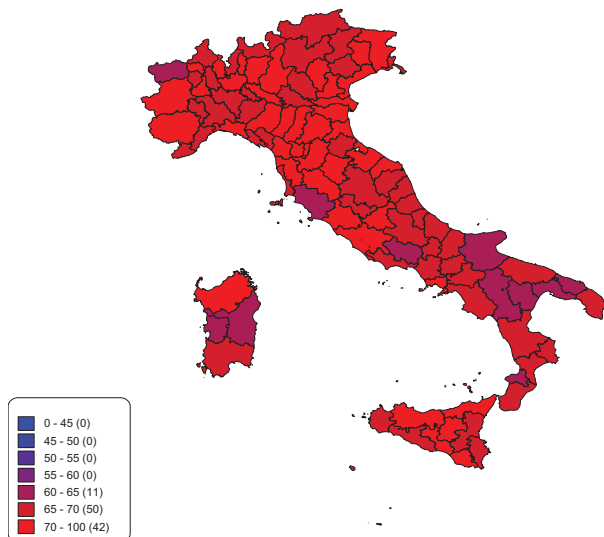
Ces résultats et la lecture des cartes pour l'Italie ne peuvent être correctement appréhendés sans tenir compte des migrations internes, dont le mouvement historique dominant va du sud vers le nord. J. Houdaille, en 1970, s'en était déjà fait l'écho, insistant sur le fait que « ces migrations ne dépendent pas uniquement des facteurs économiques », mais que « pour renverser cette tendance c'est tout un état d'esprit qu'il faudrait transformer » (Houdaille, 1970, p. 1091). Des travaux plus récents confirment ces mouvements qui ne concernent pas seulement les ouvriers, mais aussi les jeunes plus diplômés (Pugliese, 2015). Si l'on ne peut réduire les motifs de migration vers le nord du pays au seul aspect économique, celui-ci demeure toutefois un élément d'explication important : depuis le début des années 1970, le produit intérieur brut (PIB) par habitant en parité de pouvoir d'achat dans le sud correspond en effet à seulement 70 % de celui des régions du centre et du nord (Bonifazi, 2015). E. Pugliese indique que, pour les migrants internes originaires des régions du sud de l'Italie, les choses ne sont guère différentes de celles vécues par leurs aînés ouvriers qui partaient avec leur « valise en carton » : aujourd'hui, « de nombreux diplômés du supérieur partent avec l'équivalent de la valise en carton, c'est-à-dire avec peu d'espoir, peu de sécurité et des chances très faibles de trouver un emploi stable et adapté au titre universitaire possédé » (Pugliese, 2015, p. 34)⁽⁷⁾. La traduction statistique de ces mouvements migratoires produit des cartes en trompe l'œil : en 2001, alors que dans la moitié nord du pays la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur occupant un emploi de cadre est supérieure à celle de la moitié sud, c'est en revanche dans les régions les plus méridionales que la proportion de diplômés du supérieur occupant une fonction d'ouvrier-employé est la moins élevée.

Les migrations internes expliquent cet apparent paradoxe. Les diplômés du supérieur des régions du sud ont en effet la possibilité de tenter leur chance dans les régions du nord, ce qui réduit donc dans le sud la part de diplômés du supérieur occupant une fonction professionnelle déclassée par rapport au niveau de formation. Mais ces mêmes diplômés ne parviennent pas nécessairement à trouver dans les régions les plus riches du nord – où les opportunités sont plus nombreuses comme en attestent à la fois le plus grand nombre d'emplois

(7) « E il numero dei laureati che partono è aumentato, ma molti di loro partono con l'equivalente della valigia di cartone, cioè con poche credenziali, poca sicurezza e scarse possibilità di trovare un lavoro stabile e adeguato al titolo di studio posseduto. » (Pugliese, 2015, p. 34).

Carte 5. Italie, 2001.

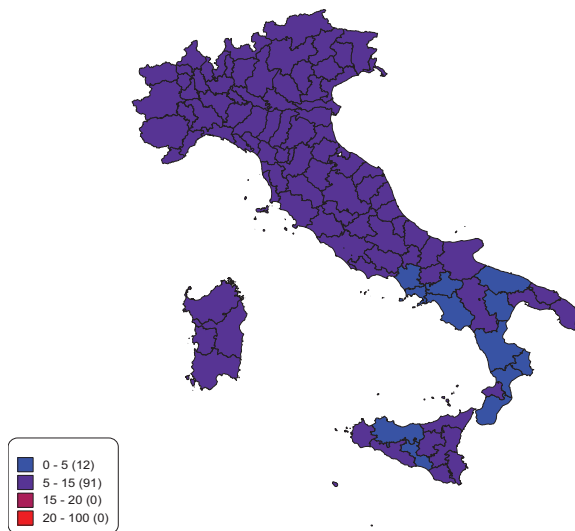
Proportion (%) de cadres parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Istat, recensement 2001.

Carte 6. Italie 2001.

Proportion (%) d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



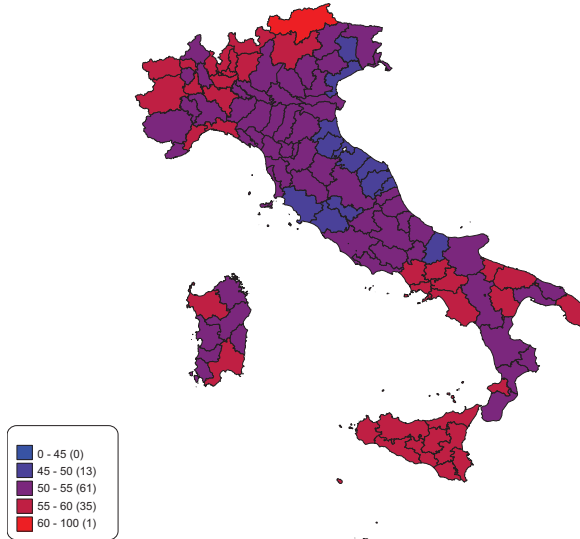
Source : Istat, recensement 2001.

de cadres mais aussi la proportion plus importante de diplômés qui occupent une position correspondant à leur niveau d'éducation tertiaire – une position professionnelle conforme à leur titre scolaire. Ils contribuent donc à exercer une pression démographique supplémentaire sur les emplois les plus qualifiés, ce qui tend à augmenter dans les régions d'accueil la proportion de cadres âgés de 25-54 ans déclassés mais aussi à diminuer la valeur de la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur dans ces mêmes régions. En 2001, cela n'empêchait toutefois pas les régions du nord de présenter des taux de cadres parmi les diplômés du supérieur plus élevés que ceux du sud, ce qui, compte tenu de l'effet des migrations internes sur la valeur de cet indicateur, révèle à quel point les opportunités professionnelles étaient bien supérieures dans le nord. Ce n'est plus le cas en 2011 : dans les régions du nord, non seulement la part de diplômés du supérieur occupant une fonction d'ouvrier-employé est supérieure à celle des régions du sud, mais la part de cadres parmi ces mêmes diplômés est également devenue inférieure à celle enregistrée, en moyenne, dans le sud du pays.

Comme en France, la poursuite de l'augmentation du nombre de diplômés du supérieur a exercé une pression croissante sur l'accès aux fonctions de cadres pour les diplômés du supérieur, cependant qu'elle a augmenté les risques de déclassement professionnel. Dans le cas de l'Italie, la crise de 2008 a vraisemblablement exacerbé cette tendance. De ce fait, tandis qu'à l'échelle du pays, plus de 7 diplômés sur 10 occupaient une fonction de cadre en 2001, ils sont moins de 6 sur 10 en 2011. À l'échelle infranationale, alors que cette proportion était partout supérieure à 60 % en 2001, dix ans plus tard, plus aucune région ne présente un tel bilan. Ce n'est plus le cas que d'une seule province (celle de Bolzano, dans le Trentin Haut-Adige), alors que toutes les provinces étaient dans cette situation dix ans plus tôt. Mais surtout, en 2011, des régions et des provinces du sud présentent des taux de cadres pour les diplômés du supérieur parmi les plus élevés du pays (carte 7) : par exemple, les Pouilles sont en 2011 au « même » niveau que le Piémont (55 %), tandis que dix ans plus tôt 7 points de pourcentage séparaient ces deux régions (respectivement 66 % et 73 %). Le même constat peut être fait à l'échelle des provinces : alors que dans celle de Turin, la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur a perdu 20 points (de 76 % en 2001 à 56 % en 2011), dans la province de Bari la chute a été plus mesurée (de 67 % à 56 %). Rappelons que ce rattrapage statistique a eu lieu alors que l'écart de PIB en parité de pouvoir d'achat entre les régions du nord et du sud est demeuré remarquablement constant sur toute la période (Svimez, 2013). Ce n'est donc pas une amélioration relative de la conversion des diplômes du supérieur sur le marché de l'emploi dans les

Carte 7. Italie, 2011.

Proportion (%) de cadres parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Istat, recensement 2011.

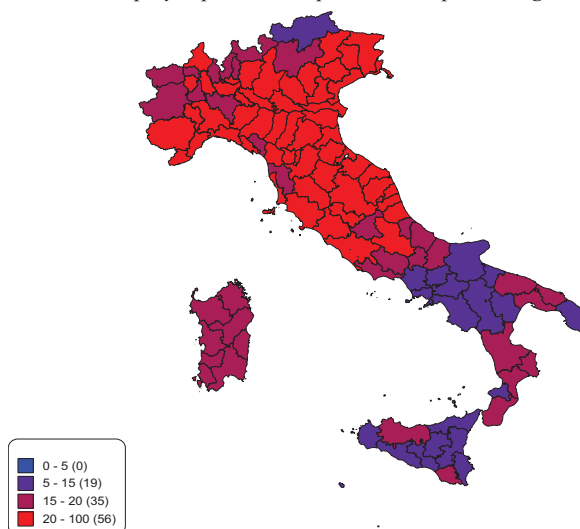
régions du sud qui explique ce renversement statistique mais la conjugaison de trois facteurs : l'augmentation du nombre de diplômés du supérieur sur le marché du travail, l'augmentation vraisemblable des flux migratoires de jeunes diplômés du sud vers le nord et la contraction des emplois de cadres dans les provinces des régions du nord. Ainsi, en 2011, on compte en Lombardie ou dans le Piémont moins de cadres âgés de 25-54 ans qu'en 2001 (le déficit atteint respectivement - 10 000 et - 40 000). Les provinces du nord ne sont donc plus capables, en tout cas en 2011, d'absorber les effectifs croissants de diplômés du supérieur, à la fois ceux formés localement et ceux qui arrivent des provinces du sud. La déflation très forte de la proportion de cadres parmi les diplômés du supérieur dans les régions du nord et sa valeur inférieure à celle des régions du sud traduisent donc une tension particulièrement importante sur le marché de l'emploi italien, y compris pour les diplômés du supérieur. Rappelons qu'en France, alors que les grandes métropoles du pays voient également de nombreux jeunes diplômés converger vers elles, les chiffres continuent néanmoins de leur être très favorables.

Les migrations tendent à sélectionner les populations qui restent dans le sud et qui sont celles qui parviennent à s'insérer localement dans de bonnes conditions. L'existence de ce « biais » démographique dans l'interprétation des

données explique donc aussi pourquoi c'est dans les régions et provinces des régions du sud que la proportion de diplômés de niveau tertiaire déclassés est la plus faible (carte 8) : elle est, par exemple, en moyenne inférieure à 16 % en Basilicate, dans les Pouilles et en Calabre, tandis qu'elle atteint 20 % en Lombardie et dans le Piémont qui accueillent ce « surplus » de diplômés dans un contexte local durci. Au sein des régions, les valeurs prises par cet indicateur sont très homogènes. Les disparités spatiales suivent donc avant tout un axe nord-sud mais on ne note pas, en revanche, comme c'est le cas en France, de distinctions infrarégionales importantes. Dans le nord, la densité du maillage urbain et les facilités de communication entre les différentes villes d'une même région favorisent les mobilités pendulaires et atténuent donc vraisemblablement les différences interprovinciales au sein des régions.

Carte 8. Italie, 2011.

Proportion (%) d'ouvriers-employés parmi les diplômés du supérieur âgés de 25-54 ans



Source : Istat, recensement 2011.

Conclusion : une régulation possible de l'offre et de la demande locales d'emplois de cadres par les diplômés du supérieur eux-mêmes

En dépit des contraintes méthodologiques qui rendent difficiles les comparaisons dans le temps et entre pays, les résultats présentés dans ce texte permettent toutefois de mettre en parallèle, de manière incontestable, la croissance de la proportion de diplômés de niveau tertiaire au sein de chaque génération en France et en Italie comme partout en Europe et :

- d'une part, les difficultés croissantes des actifs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur pour convertir leur formation sur le marché du travail et obtenir un emploi correspondant à cette dernière ;
- d'autre part, la capacité très inégale des territoires à offrir des débouchés adaptés à leur formation pour cette catégorie d'actifs.

En France comme en Italie, faire des études garantit de moins en moins la possibilité d'occuper un emploi de cadre. Mais quand c'est le cas, cette opportunité a souvent un coût résidentiel important. En France, en dehors des principales métropoles du pays, il n'y a guère de salut géographique pour un diplômé de l'enseignement supérieur souhaitant occuper un emploi de cadre. En Italie, c'est dans la moitié nord du pays que se concentre ce type d'opportunité professionnelle. Mais pour les jeunes Italiens, une migration interne ne suffit pas toujours, loin de là, et nombre d'entre eux n'ont d'autre alternative que celle de quitter le pays.

En France comme en Italie, faire des études supérieures conduit donc souvent à une mobilité géographique. Si les diplômés protègent du chômage, ils ne garantissent pas à ceux qui les détiennent d'occuper le métier pour lesquels ils ont été formés ni de résider là où ils le souhaiteraient. L'ambition d'être cadre a donc un coût résidentiel important. Pour un Italien originaire du Mezzogiorno, c'est aller habiter le nord du pays où le coût de la vie est plus élevé et les opportunités plus rares qu'auparavant. C'est aussi bien souvent accepter des conditions précaires, notamment en matière de logement, lorsque l'emploi ne précède pas la mobilité. C'est bien sûr encore plus le cas, potentiellement, pour ceux qui partent dans des pays susceptibles d'offrir un emploi ou/et un salaire correspondant aux attentes suscitées par les études poursuivies. En France, les salaires proposés aux cadres sont certes bien supérieurs en moyenne à ceux des autres catégories sociales. Mais qu'en est-il vraiment du pouvoir d'achat dès lors que l'on doit se loger dans des villes où le prix de vente des logements dépassent 10 000 euros le mètre carré comme à Paris ou atteint, comme à Lyon, Bordeaux ou dans quelques autres grandes villes, 4 000 euros le mètre carré ?

Et qu'en est-il de la qualité de vie ? Bien avant la Covid-19, qui a seulement exacerbé cette tendance lourde, depuis quelques années, et très régulièrement, toutes les enquêtes réalisées en France auprès des cadres révèlent une lassitude de la vie dans les grands centres urbains. La dernière en date (août 2019) réalisée par Cadremploi, un important site de recrutement destiné aux cadres, largement reprise par les médias, indique que 8 cadres parisiens sur 10 seraient prêts à quitter la capitale pour une ville moyenne ou une métropole⁽⁸⁾ : la vie trop stressante, le coût de la vie, les temps de transport, la pollution et les loyers très élevés sont parmi les facteurs les plus souvent énoncés pour expliquer ces envies d'ailleurs. Des phénomènes émergents vont dans le même sens. Les récits de reconversion précoce de cadres dans les métiers de l'artisanat, dans l'éducation ou d'autres secteurs permettant de vivre ailleurs que dans les plus grandes villes de France se font de plus en plus nombreux. Il n'est même plus très rare, à l'université, d'entendre des étudiants terminant à peine leur master évoquer leur envie d'exercer un autre métier. Selon une enquête menée en 2015 en France par l'Association pour l'emploi et la promotion des cadres (Apec) auprès de 4 674 jeunes diplômés de niveau bac+5, 14 % d'entre eux « ont déclaré avoir vécu un changement significatif de voie professionnelle au cours des deux années écoulées depuis l'obtention de leur diplôme » (Apec, 2015, p. 5). Comme les auteurs de ce rapport l'indiquent, cette réorientation peut être « une option imposée par un manque de débouchés et une recherche d'emploi infructueuse » (Apec, 2015, p. 3). La baisse de la proportion de diplômés du supérieur occupant un emploi de cadres en France et en Italie serait donc bien dans ce cas la conséquence d'une augmentation des tensions sur le marché des cadres. Mais cette même étude invite aussi à appréhender les résultats énoncés dans cet article de manière moins négative voire même, au contraire, de façon très positive. En effet, elle révèle que cette réorientation très précoce des jeunes diplômés « est aussi – contrairement à l'orientation initiale, marquée par le poids des influences familiales – l'occasion d'être acteur de son propre destin et d'exercer un véritable choix personnel » (Apec, 2015, p. 3). Dès lors, pour une partie au moins, la baisse de la proportion de cadres parmi les diplômés de l'enseignement supérieur serait aussi l'expression d'une affirmation des plus jeunes générations, qui seraient davantage capables que leurs aînés de prendre de la distance par rapport aux prescriptions sociales, à l'injonction de faire des études supérieures et d'accéder à la même catégorie sociale que ceux qui participent à leur formation : les cadres et ceux exerçant une profession « intellectuelle », dite supérieure.

(8) <https://www.franceinter.fr/huit-cadres-sur-dix-veulent-quitter-paris-mais-sont-retenus-par-leur-travail>.

Cette tendance à la reconversion précoce des diplômés de l'enseignement supérieur n'est pas si nouvelle. En 2009 déjà, le journal *Le Monde* publiait un article au titre éloquent : « Bac, fac, grande école, le nouveau CV du plombier »⁽⁹⁾. Un acteur de la formation professionnelle y indiquait qu'il y avait déjà, à la fin des années 2000, dans chaque centre de formation des apprentis (CFA) de France, « au moins deux ou trois anciens étudiants du supérieur. On n'en avait aucun il y a encore quelques années ». Et un membre de la Chambre syndicale des métiers de la plomberie précisait pour sa part qu'en janvier de l'année 2009, « au Salon de l'apprentissage à Paris, 15 % des jeunes qui sont passés sur [leur] stand chercher des informations étaient des étudiants de fac ; on n'est plus dans l'anecdote ».

De fait, ces observations plus qualitatives conduisent à nuancer l'interprétation pessimiste des résultats que nous avons présentés. Tout d'abord, peut-on continuer de qualifier de supérieures des études dès lors que près de la moitié des membres d'une génération obtiennent un titre scolaire de ce niveau ? L'enseignement supérieur ne serait-il pas devenu « médian » en quelque sorte ? De ce fait, peut-on s'étonner qu'une partie de ces diplômés ne puissent accéder à la fraction des emplois qui nécessitent *a priori* les plus hauts niveaux de qualification ? La massification de l'enseignement supérieur agirait d'une certaine façon comme un trompe-l'œil, donnant à tous (y compris aux étudiants eux-mêmes) l'illusion que le niveau des étudiants augmente. La part croissante de diplômés du supérieur qui n'accèdent pas aux emplois de cadres révèle, d'une part, que ce marché de l'emploi ne peut tous les absorber ou/et que tous ne sont peut-être pas en mesure d'assurer les missions pour lesquelles ils sont diplômés. La baisse de la part des cadres parmi les diplômés du supérieur, et surtout l'augmentation de la part des diplômés de l'enseignement supérieur occupant des fonctions d'employés-ouvriers, devraient interroger sur l'intérêt qu'il y a à encourager toujours plus de jeunes à s'engager dans cette voie. À moins de considérer que l'enseignement supérieur (au moins le premier cycle de licence) prolonge l'enseignement secondaire comme celui-ci prolonge l'enseignement primaire. De ce point de vue, le terme utilisé par Eurostat (niveau tertiaire) nous paraît pertinent : il inscrit bien ce niveau d'études dans la poursuite des deux précédents, sans en faire pour autant un niveau supérieur et encore moins le stade ultime de l'éducation académique.

Une appréhension plus nuancée et surtout plus positive de la baisse de la proportion de cadres parmi les diplômés de niveau tertiaire conduit au même constat d'une remise en question des politiques de massification de

(9) https://www.lemonde.fr/societe/article/2009/02/13/bac-fac-grande-ecole-le-nouveau-cv-du-plombier_1154582_3224.html.

l'enseignement dit supérieur. En effet, si cette évolution est en (petite) partie liée à des reconversions précoces, il convient de ne plus seulement la considérer comme l'expression d'une difficulté croissante à faire valoir son diplôme sur le marché de l'emploi, mais au contraire comme un véritable repositionnement du projet individuel. D'une certaine manière, ces reconversions, qui sont une réussite du point de vue des jeunes dans le sens où elles actent leur capacité à suivre la voie qu'ils se dessinent eux-mêmes, sonnent aussi comme un terrible échec de la politique d'incitation à la poursuite de la scolarité, à l'université notamment. Avec cette façon de percevoir le repositionnement professionnel d'anciens étudiants, la poursuite des études à l'université apparaît contre-productive pour les jeunes et l'institution académique : des moyens sont en effet consacrés à des personnes qui ne désirent en fait pas exercer le métier auquel elles se forment. Du côté des jeunes, leur engagement pourrait bien mieux s'exprimer dans des formations qui leur plaisent ; du point de vue des établissements du supérieur, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, cela pourrait libérer des moyens pour mieux former ceux dont les études de niveau tertiaire correspondent à un projet professionnel véritablement personnel.

Bibliographie

- Association pour la promotion et l'emploi des cadres (Apec)**, 2015, « La réorientation professionnelle en début de carrière », *Les études de l'emploi cadre*, n° 2015-71 (septembre), 72 p.
- Bonifazi C.**, 2015, « Le migrazioni tra Sud e Centro-Nord : persistenze e novità », in : I. Gjergi (a cura di), *La nuova emigrazione italiana. Cause, mete e figure sociali*, Edizioni Ca'Foscari, Venezia, pp. 57-69.
- Bonifazi C., Heins F.**, 2019, « Di nuovo emigranti », *Neodemos*, publié le 12 avril 2019, consulté le 18/09/2019.
<http://www.neodemos.info/articoli/di-nuovo-emigranti/>
- Brutel C.**, 2011, « Un maillage du territoire français. 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines », *Insee première*, n° 1333 (janvier), 4 p.
- Delpirou A., Rivière D.**, 2013, « Réseau urbain et métropolisation en Italie : héritages et dynamiques », *Géocofluences*, mis en ligne le 5 décembre 2013, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/articles-scientifiques/reseau-urbain-et-metropolisation-en-italie-heritages-et-dynamiques>
- De Rosa A., Strozza S. (a cura di)**, 2015, « L'Italia nella crisi economica », *Rapporto sulla Popolazione*, Associazione Italiana per gli Studi di Popolazione, Il Mulino, Bologna.
- Dubucs H., Pfirsch T., Recchi E., Schmoll C.**, 2017, « Les migrations italiennes dans la France contemporaine », *Hommes & Migrations*, 2017/2-3 (n° 1317-1318), pp. 55-59.
- Houdaille J.**, 1970, « Les migrations internes en Italie », *Population*, Année 1970, 25-5, pp. 1089-1091.
- Léger J.-F.**, 2014, « Plus de diplômés, plus d'inégalités territoriales ? », *Population & Avenir*, n° 718, 2014/3, pp. 4-7.
- Potet F.**, 2009, « Bac, fac, grande école, le nouveau CV du plombier », *Le Monde Magazine*, publié le 14/02/2019, consulté le 18/09/2019, https://www.lemonde.fr/societe/article/2009/02/13/bac-fac-grande-ecole-le-nouveau-cv-du-plombier_1154582_3224.html
- Pugliese E.**, 2015, « Le nuove migrazioni italiane: il contesto e i protagonisti », I. Gjergi (a cura di), *La nuova emigrazione italiana. Cause, mete e figure sociali*, Edizioni Ca'Foscari, Venezia, pp. 25-38.
- Svimez**, 2013, *Rapporto Svimez 2013 sull'economica del Mezzogiorno*, Il Mulino, Bologna, 1024 p.
- Van Puymbroeck C.**, 2010, « Répartition géographique des emplois. Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee Première*, n° 1278.

LA LUTTE CONTRE LES MALADIES GÉNÉTIQUES DANS LES PAYS MÉDITERRANÉENS. UNE APPROCHE DES POLITIQUES DE SANTÉ PAR LA GÉNÉTIQUE DES POPULATIONS

Gil Bellis^{*}, Alain Parant^{**}

Cet article se propose d'examiner les caractéristiques de quelques maladies génétiques présentes dans le bassin méditerranéen contre lesquelles certains pays ont décidé de mener des actions de lutte et de prévention. Les succès obtenus par ces politiques de santé ont cependant engendré des difficultés inédites et d'ordres divers qui peuvent s'apparenter à des crises, notion considérée ici dans son acception étymologique et qui revêt une valeur heuristique puisque le mot emprunté au grec *krisis*, qui signifie « décision », a eu lors de ses premiers usages au XIV^e siècle et jusqu'au XVII^e siècle un sens médical puis un sens politique à partir du XVIII^e siècle⁽¹⁾. Une approche des politiques de santé par la génétique des populations peut ainsi consister à présenter les facteurs qui sont à l'origine de la fréquence de ce type de maladies dans les pays de la zone géographique étudiée, à spécifier la trajectoire des fréquences géniques sous l'effet des actions humaines, enfin à donner sens à quelques enjeux de société dans le domaine de la santé.

I. Les maladies génétiques dans les pays méditerranéens

Chez l'Homme, les interactions qui existent entre les gènes eux-mêmes ou entre les gènes et certaines caractéristiques de l'environnement sont sous-jacentes à bien des aspects de la santé et de la maladie. S'agissant des maladies

* Institut national d'études démographiques, Paris, France (bellis@ined.fr).

** Futuribles International, Paris, France (aparant@futuribles.com).

(1) *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, Larousse, Paris, 1964, p. 212.

génétiqnes, les anomalies structurelles qui en sont la cause et leur mode de transmission conduisent à différencier quatre groupes : les maladies monogéniques (encadré 1), les maladies mitochondriales, les maladies par aberration chromosomique et les maladies multifactorielles. Ces pathologies sont généralement chroniques, évolutives et graves ; certaines apparaissent dès l'enfance, d'autres ne sont diagnostiquées qu'à l'âge adulte. Elles conduisent aussi à des incapacités et pertes d'autonomie plus ou moins complètes et mettent souvent en jeu le pronostic vital des personnes qui en sont atteintes. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 7,6 millions d'enfants naissent chaque année dans le monde avec une maladie génétique (OMS, 2005). Bien qu'elles soient devenues un problème de santé publique en raison de leur létalité, ces maladies ne répondent pas totalement aux critères habituels des épidémies : si elles sont relativement limitées dans l'espace, elles sont néanmoins présentes de longue date au sein des populations humaines ; avec des données d'incidence et de prévalence stables, elles ne sont pas cycliques ; elles ne sont pas dues à des micro-organismes pathogènes externes mais à la transmission par voie héréditaire d'un gène délétère, d'une anomalie de nombre ou de structure des chromosomes, ou également de polymorphismes génétiques susceptibles d'interagir avec les conditions du milieu.

Dresser le tableau complet de la morbi-mortalité due aux maladies génétiques dans les populations méditerranéennes reste difficile à établir : le manque de relevés systématiques, les études épidémiologiques éparses, l'absence d'observatoires ou de registres de populations de malades expliquent en partie cette difficulté. Un aperçu très général de la morbidité peut néanmoins être donné par les motifs de consultations dans les services de pédiatrie des hôpitaux, où la part des maladies génétiques parmi l'ensemble des consultations varie de 8 à 20 % selon les pays méditerranéens. Une revue de la littérature et l'exploitation de bases de données spécialisées⁽²⁾ permettent de préciser davantage la situation de la morbi-mortalité en Méditerranée : selon la Classification internationale des maladies (CIM 10), près de 75 % des maladies génétiques diagnostiquées sont inscrites dans quatre chapitres seulement parmi les vingt-deux de l'OMS : maladies du sang et troubles du système immunitaire (chapitre III), maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (chapitre IV), maladies du système nerveux (chapitre VI), malformations congénitales et anomalies chromosomiques (chapitre XVII). À ne considérer que les quelque 1 600 maladies monogéniques répertoriées⁽³⁾, qui sont les classiques maladies

(2) Sources : Centre for Arab Genomic Studies ; Online Mendelian Inheritance in Man ; Orphanet.

(3) Source : Catalogue for Transmission Genetics in Arabs (CTGA) database.

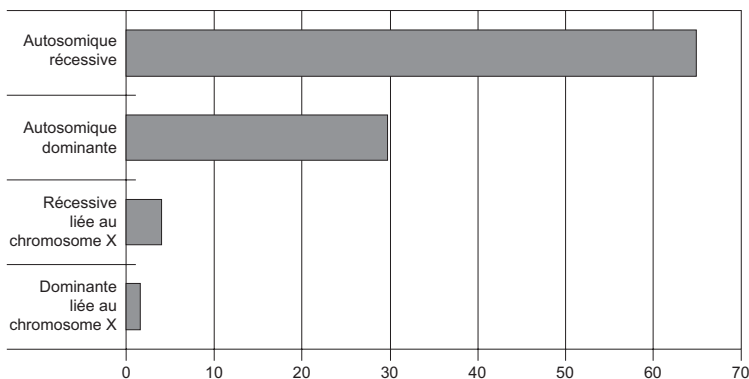
Encadré 1. Les maladies monogéniques

Le vocabulaire de la génétique étant quelque peu spécialisé, il convient de préciser le sens d'un certain nombre de termes et de notions. Un gène est un segment de la molécule d'acide désoxyribonucléique (ADN) situé à un endroit précis d'un chromosome, le locus, dont l'activité aboutit à la synthèse d'une protéine. Une modification survenant dans le segment d'ADN provoque une mutation du gène qui dès lors devient permanente, transmissible et responsable d'une protéine défectueuse pouvant être, selon la nature du défaut fonctionnel, à l'origine d'une maladie dite monogénique car en rapport avec un seul gène muté. Toutes les mutations se produisant dans le segment d'ADN vont donner lieu aux différentes versions, ou allèles, du même gène. Les gènes se présentant toujours par paires en un locus sur des chromosomes homologues, les compositions génétiques peuvent se présenter différemment : si les deux allèles sont identiques, le génotype est homozygote ; si les deux allèles sont différents, le génotype est hétérozygote. Chez l'Homme, une maladie monogénique sera dite autosomique si le gène qui en est responsable se situe sur l'une des vingt-deux paires d'autosomes, ou chromosomes non sexuels ; elle sera dite liée au sexe si le gène se situe sur le chromosome X. La maladie sera également qualifiée : de dominante si elle s'exprime chez les sujets hétérozygotes (la présence d'un seul allèle délétère est suffisante) ; de récessive si elle s'exprime chez les sujets homozygotes (la présence de deux allèles délétères est nécessaire).

héréditaires qui se transmettent selon les lois de Mendel, on observe la situation représentée sur la figure 1.

Cette situation est singulière dans la mesure où l'on observe en Méditerranée une prépondérance des maladies autosomiques récessives dont la proportion avoisine 65 %, alors que les maladies autosomiques dominantes représentent près de 30 % et toutes celles liées au chromosome X environ 5 % ; cette répartition se démarque en effet de celle qui est observée chez les populations d'origine européenne, où les maladies monogéniques récessives, dominantes

Figure 1. Hérité des maladies monogéniques en Méditerranée (en %)



et liées à l’X représentent respectivement 45 %, 40 % et 15 % (Baird *et al.*, 1988). Quelques-unes de ces maladies méditerranéennes sont présentées dans le tableau 1. La drépanocytose⁽⁴⁾ et la β -thalassémie (deux maladies autosomiques récessives provoquant des hémoglobinopathies) ainsi que le déficit en Glucose-6-phosphate déshydrogénase (maladie récessive liée au chromosome X responsable d’une enzymopathie) atteignent des prévalences élevées (1 à 15 cas pour 100 000 habitants) et se trouvent principalement en Afrique du Nord, au Proche-Orient, dans la péninsule anatolienne et en Europe du Sud. La mucoviscidose (maladie multiviscérale, autosomique récessive) est distribuée dans de nombreux pays mais sa prévalence la plus élevée (environ 12 pour 100 000) est observée en Europe de l’Ouest et du Sud. Deux pathologies présentent ensuite de plus faibles prévalences ; on les retrouve en Europe du Sud, dans les pays du Maghreb, au Liban et en Israël : la maladie de Charcot-Marie-Tooth (transmission dominante liée au chromosome X provoquant des atteintes neurologiques, dont la prévalence est de 1 à 9 pour 100 000) et l’hypercholestérolémie familiale (transmission autosomique dominante, se manifestant par une augmentation des taux sanguins de cholestérol, de prévalence 0,1 à 0,9 pour 100 000, surtout présente en Israël au sein des communautés juives ashkénazes). Enfin, le syndrome de Bardet-Biedl (transmission autosomique récessive provoquant troubles oculaires, obésité et atteinte de la

Tableau 1. Quelques maladies monogéniques présentes en Méditerranée

Maladie	Code OMIM Chapitre CIM 10	Hérédité	Pays
β -thalassémie	141900 - III	Autosomique récessive	Algérie, Chypre, Egypte, Grèce, Liban, Maroc, Sardaigne, Sicile, Syrie, Tunisie, Turquie
Drépanocytose	603903 - III	Autosomique récessive	Algérie, France
Mucoviscidose	219700 - IV	Autosomique récessive	Algérie, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Lybie, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie
Syndrome de Bardet-Biedl	209900 - XVII	Autosomique récessive	Liban, Lybie
Hypercholestérolémie familiale	143890 - IV	Autosomique dominante	Espagne, France, Israël, Italie, Liban, Syrie, Tunisie
Déficit en Glucose-6-phosphate déshydrogénase	305900 - III	Récessive liée à l’X	Algérie, Egypte, Liban, Lybie, Syrie, Tunisie
Maladie de Charcot-Marie-Tooth	302800 - VI	Dominante liée à l’X	Espagne, France, Italie, Liban

(4) En France métropolitaine, la drépanocytose n’est présente que chez les populations d’origine africaine et antillaise.

fonction rénale) est présent au Liban et en Lybie (sa prévalence est estimée à 0,7 pour 100 000) alors que partout ailleurs dans le monde elle ne concerne que quelques cas dans des familles.

Deux concepts relevant du domaine de la génétique des populations sont fréquemment évoqués pour expliquer les prévalences élevées de bon nombre de ces maladies létales : un régime de reproduction de type consanguin chez certaines populations et l'effet d'une force évolutive particulière, la sélection.

1.1. Le rôle de la consanguinité

La consanguinité est un régime de reproduction fermé où les unions se font entre individus apparentés, c'est-à-dire entre individus ayant au moins un ancêtre commun. Il peut s'agir d'isolats, qui sont des populations d'effectif limité vivant dans des espaces géographiques isolés et contraintes à l'endogamie, mais aussi – le plus souvent – de contextes culturels ou religieux où les systèmes d'alliances traditionnels prescrivent un choix du conjoint devant s'effectuer en fonction de la proximité parentale des prétendants au mariage. Cette dernière situation prévaut notamment dans le monde arabe, de tradition patriarcale, où le mariage préférentiel pour un homme consiste à épouser une cousine parallèle patrilatérale (une fille d'un frère de son père). Ce type d'union est favorisé car il anticipe le droit à l'héritage dont bénéficient les parents agnatiques d'un homme. En effet, les biens fonciers et immobiliers (ensemble constituant le douaire) réservés par le mari à sa femme lui sont versés au moment du veuvage ou du divorce ; la femme en devient alors propriétaire, les transmettra ensuite par héritage à ses enfants, de sorte que la totalité des biens reviendra en dernier lieu à la famille du mari. Ces pratiques, qu'elles soient inscrites dans les modes de vie, les prescriptions culturelles ou religieuses, ont une conséquence biologique : deux individus apparentés ayant contracté une union ont souvent les mêmes allèles hérités de leurs ancêtres communs et un individu issu de cette union est dit consanguin. L'expression mathématique de la consanguinité, formalisée par Gustave Malécot, consiste à considérer les chaînes du réseau généalogique par lesquelles deux copies d'un allèle identique provenant d'un même ancêtre – il s'agit dans ce cas de deux copies sans mutation – ont pu être transmises par les parents à leur enfant. Le coefficient de consanguinité f_I d'un individu, égal au coefficient de parenté Φ_{PM} de ses père et mère, s'écrit :

$$f_I = \Phi_{PM} = \sum_i \left(\frac{1}{2}\right)^{n_i+1} (1 + f_{A_i}) \quad (1)$$

avec n_i : le nombre de chaînes de parenté reliant P à M par un ancêtre commun ; f_{A_i} : le coefficient de consanguinité de l'ancêtre commun à P et M pour

la chaîne de parenté i , toutes les chaînes de parenté étant sommées. On obtient ainsi pour deux cousins germains par exemple un coefficient de parenté égal à 0,0625 ou 1/16. On obtient également le coefficient moyen de consanguinité F d'une population comme égal à la moyenne des coefficients individuels f_i .

Une propension aux unions entre apparentés dans une population entraîne une augmentation des génotypes homozygotes – ceci pouvant se produire sur l'ensemble du génome des individus –, ce qui provoque en particulier une occurrence de maladies récessives rares⁽⁵⁾ plus importante que dans une population où les couples se formeraient au hasard. En effet, pour un allèle a de fréquence q , la probabilité d'apparition des génotypes homozygotes récessifs composant la structure génétique d'une population panmictique⁽⁶⁾ est de :

$$R_{aa} = q^2 \quad (2)$$

alors que dans une population consanguine elle est égale à :

$$R_{aa} = (1 - f) q^2 + fq \quad (3)$$

d'où un accroissement relatif du risque d'apparition de maladies récessives valant :

$$\frac{(1 - f)q^2 + fq}{q^2} \quad (4)$$

le risque d'apparition d'une maladie récessive donnée étant d'autant plus élevé que la fréquence q de l'allèle récessif a est basse.

En Méditerranée, les niveaux de consanguinité les plus élevés sont observés dans les pays du Sud (Algérie, Tunisie, Lybie, Égypte) et de l'Est (Israël, Liban, Syrie) où la fréquence des mariages consanguins⁽⁷⁾ – des unions entre cousins germains, le plus souvent – est supérieure à 20 % (Bittles *et al.*, 2015). Dans ces pays, les valeurs les plus élevées sont observées dans les communautés rurales d'Algérie (34 % de mariages consanguins), de Syrie (36 %) et d'Égypte (39 %) ainsi que chez les musulmans du Liban (30 %) et d'Israël (41 % chez les Druzes). En cololaire, les coefficients moyens de consanguinité sont élevés et varient de $F = 0,0169$ (ruraux d'Algérie) à $F = 0,0265$ (ruraux de Syrie). L'un des effets majeurs de cette consanguinité dans les populations est le seuil de visibilité franchi par certaines maladies rares comme le syndrome de Bardet-Biedl : la fréquence de l'allèle récessif délétère responsable est estimée à 0,26 % (Tadmouri *et al.*, 2009), ce qui donne, d'après l'expression (2), une probabilité de 0,0068 % d'avoir un enfant atteint pour un couple de non apparentés, alors que cette probabilité passe, d'après (3), à 0,17 % pour un couple formé de

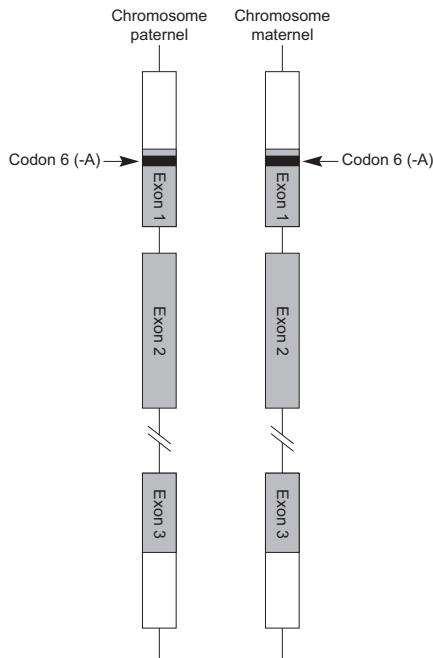
(5) Une maladie est dite rare lorsqu'elle touche moins de 50 personnes pour 100 000 dans une population.

(6) La panmixie désigne un système de reproduction sexuée où les croisements entre individus s'effectuent au hasard.

(7) Par extension, ce terme désigne les unions entre individus apparentés.

deux cousins germains soit, d'après (4), un risque vingt-cinq fois supérieur de donner naissance à un enfant malade. La consanguinité responsable des génotypes homozygotes s'observe également au niveau moléculaire : dans le cas notamment de la β -thalassémie, pour laquelle près de trois cents mutations du gène de la β -globine sont connues, une étude menée sur des sujets thalassémiques en Algérie (Bennani *et al.*, 1993) a mis en évidence que quatre mutations représentaient à elles seules 86 % des gènes séquencés⁽⁸⁾, la proportion de génotypes homozygotes – constitués de deux mutations identiques au même locus – étant de 65 % (figure 2).

Figure 2. Chromosome 11, gène de la β -globine (représentation simplifiée).
Exemple d'un génotype homozygote pour la mutation Codon 6 (-A)



I.2. Le rôle de la sélection

La sélection, théorisée par Ronald Fisher, est le phénomène qui se traduit, pour une population particulière et dans des conditions de milieu définies, par la survie et la reproduction différentielles des individus selon leur constitution génétique. Pour en rendre compte, une valeur sélective, notée w , est attribuée

(8) Il s'agit des mutations IVS1-110 (G-A), Codon 39 (C-T), Codon 6 (-A) et IVS1-1 (G-A).

aux génotypes pour exprimer que ces derniers induisent chez les individus qui en sont porteurs des caractéristiques physiologiques particulières affectant leur viabilité, leur sur-représentation à l'âge de la reproduction et leur contribution aux descendants de la génération suivante. Pour un gène ayant deux allèles, A de fréquence p et a de fréquence q , les trois génotypes possibles sont AA , Aa et aa qui seront de fréquences respectives p^2 , $2pq$ et q^2 si aucune valeur sélective n'entre en jeu. Dans le cas contraire, les valeurs sélectives w_1 , w_2 et w_3 attribuables respectivement aux trois génotypes conduisent aux fréquences alléliques p' et q' suivantes :

$$p' = \frac{w_1 p^2 + 0,5 w_2 2pq}{\bar{w}} \quad (5)$$

$$q' = \frac{w_3 q^2 + 0,5 w_2 2pq}{\bar{w}} \quad (6)$$

où $\bar{w} = w_1 p^2 + 2w_2 pq + w_3 q^2$ représente la valeur sélective moyenne de la population. Sous l'effet de la sélection, la variation de la fréquence d'un allèle, q par exemple, d'une génération à la suivante sera égale à :

$$\Delta q = q' - q = \frac{w_3 q^2 + 0,5 w_2 2pq}{\bar{w}} - q \quad (7)$$

ce qui, avec $p + q = 1$, se transforme en :

$$\Delta q = pq \frac{(w_1 - w_2)p + (w_2 - w_3)q}{w_1 q^2 + 2w_2 pq + w_3 q^2} \quad (8)$$

Le signe de Δq donne le sens de l'évolution du patrimoine génétique de la population pour le gène considéré : la fréquence de l'allèle a augmente d'une génération à la suivante quand $\Delta q > 0$, diminue quand $\Delta q < 0$, atteint l'équilibre quand $\Delta q = 0$.

La mucoviscidose peut illustrer ce phénomène de sélection. L'incidence de cette maladie est d'environ 1 sujet atteint pour 2 500 naissances – les sujets atteints sont homozygotes aa –, la fréquence de l'allèle récessif délétère dans la population des porteurs sains – sujets hétérozygotes Aa – étant de $1/25$, soit 4 %. Parmi les quelque 2 000 mutations du gène responsables de la mucoviscidose, l'une d'elles, très ancienne, datant probablement de l'âge du bronze (Farrell *et al.*, 2018), représente 70 % environ des allèles⁽⁹⁾. Pour expliquer cette configuration, marquée par une incidence particulièrement forte pour une maladie génétique létale et une fréquence élevée de porteurs sains⁽¹⁰⁾ chez qui prédomine une mutation apparue il y a près de 4 000 ans,

(9) Il s'agit de la mutation F508del du gène CFTR.

(10) En probabilité, le risque pour un couple hétérozygote (porteurs sains) d'avoir un enfant homozygote (malade) est de 1 sur 4 à chaque conception.

plusieurs hypothèses ont été proposées sur un avantage sélectif qui s'est maintenu au fil des âges chez les sujets hétérozygotes. Chez ces derniers, la très légère viscosité des liquides de surface tapissant certains organes (poumons, pancréas, ensemble hépatobiliaire) les protégerait des diarrhées infectieuses dues à la bactérie responsable du choléra (Gabriel *et al.*, 1994) ou pourrait également les protéger de la diffusion dans l'organisme de la bactérie responsable de la tuberculose (Poolman *et al.*, 2007). Dans les populations actuelles où la mucoviscidose est présente, il est admis que l'on a $\Delta q = 0$, avec $w_1 < w_2 > w_3$: d'une part, la fréquence q de l'allèle récessif⁽¹¹⁾ a atteint une valeur d'équilibre ; d'autre part, les génotypes hétérozygotes ont un avantage sur les homozygotes, ce qui contribue au maintien d'un polymorphisme allélique pour le gène concerné. L'avantage des porteurs sains Aa sur les sujets sains AA exempts de toute mutation serait de 2,3 % (Mowat, 2017), ce qui signifie que, s'agissant des capacités qu'ont les individus à transmettre leur patrimoine génétique à la génération suivante, les hétérozygotes ont un avantage légèrement supérieur à 2 % sur les homozygotes. Le cas de la mucoviscidose n'est pas isolé : des avantages sélectifs du même ordre ont été établis pour d'autres maladies génétiques, notamment la drépanocytose et la β -thalassémie, dont les sujets hétérozygotes sont protégés des hémolyses dues au paludisme (Allison, 2009 ; Labie, 2008).

II. La lutte contre les maladies génétiques

Bien que des thérapeutiques conventionnelles permettent de traiter les patients atteints de certaines maladies héréditaires – par exemple les régimes diététiques contrôlés dans le cas des maladies métaboliques – et à défaut de pouvoir procéder plus largement par thérapie génique, la lutte contre les maladies génétiques repose sur deux approches : la prévention qui vise à limiter, sinon éviter, la naissance d'enfants malades et la mise en œuvre de mesures permettant de faire face aux conséquences de la naissance d'enfants malades.

II.1. La prévention

Plusieurs interventions, graduées, permettent d'éviter la naissance d'enfants atteints de maladies génétiques. La première d'entre elles est le conseil génétique. C'est une consultation médicale spécialisée, datant des années 1950, qui s'adresse aux couples présentant un risque de récurrence d'une maladie dans la famille. Situé dans sa généalogie, le couple, dûment informé

(11) En admettant que l'allèle récessif regroupe l'ensemble des mutations du gène CFTR.

du risque encouru, de la nature et de l'évolution prévisible de la maladie concernée, des tests génétiques possibles sur le fœtus ou l'embryon potentiellement atteint, sera à même de se déterminer sur un choix reproductif. Après le conseil génétique vient le diagnostic prénatal. Praticué depuis les années 1970 pour les grossesses à risque, il repose sur des méthodes pouvant être non invasives (imagerie fœtale ou analyse du sérum maternel) ou invasives (prélèvement de cellules fœtales par amniocentèse ou par choriocentèse) et permet de rechercher chez le fœtus une affection grave due à une anomalie chromosomique (trisomie le plus souvent) ou à des mutations délétères. Réalisé suffisamment tôt, le diagnostic prénatal permet aux parents de faire un choix éclairé et de décider vers la quinzième semaine de gestation d'interrompre ou de poursuivre la grossesse. Pour éviter les interruptions médicales de grossesses ou dans les cas de fausses-couches répétées, le diagnostic pré-implantatoire permet, depuis les années 1990, de détecter des anomalies chromosomiques ou des mutations délétères dès le stade embryonnaire. En cas de suspicion, cette pratique repose sur la recherche de l'anomalie génétique sur des embryons obtenus par fécondation *in vitro* ; à la suite de cette recherche, les embryons non porteurs de l'anomalie sont transférés dans l'utérus alors que les embryons porteurs sont détruits.

La β -thalassémie est la maladie génétique pour laquelle l'approche préventive avant la naissance des enfants atteints a été particulièrement efficace, bien que limitée à quelques pays seulement du bassin méditerranéen : Chypre, Grèce, Italie (sud du pays, Sicile, Sardaigne). Face à l'ampleur et à la gravité de cette maladie, la Sardaigne, qui a mis en place un programme de santé publique à la fin des années 1970, est un cas assez exemplaire. Ce programme a d'abord bénéficié d'un accès aux populations facilité par l'existence de petits villages de 2 000 à 3 000 habitants et a débuté par une campagne active d'information et d'éducation. Diverses mesures ont ensuite été décidées, comme la prise en charge financière et la mise à disposition d'équipements assurées en totalité par les autorités sanitaires du pays, ce qui a permis un dépistage étendu aux apparentés des patients et des porteurs ; mais également des mesures d'évaluation à périodes régulières, ce qui a notamment conduit à améliorer l'information donnée aux familles. À la fin des années 1970, l'incidence de la β -thalassémie dans le pays était de 40 cas pour 10 000 naissances vivantes. Au début du programme, 91,5 % des fœtus homozygotes pour cette maladie ont fait l'objet d'un diagnostic prénatal suivi par une interruption médicale de grossesse et cette proportion est passée à 98,7 % dans le courant des années 2000. En 2002, l'incidence de la β -thalassémie en Sardaigne a été ramenée à 2,5 cas pour 10 000 naissances vivantes (Cao *et al.*, 2002).

II.2. L'action après la naissance des malades

L'action après la naissance des sujets atteints s'adresse à deux populations cibles. La première population est celle des nouveau-nés, auprès desquels un dépistage néonatal permettra de repérer ceux qui développeront une maladie particulière. Il est admis par consensus que le dépistage néonatal ne peut concerner que des maladies graves, fréquentes, décelables par identification des mutations délétères, pour lesquelles des traitements efficaces sont disponibles. Ce dernier critère est essentiel car, administrés le plus tôt possible, les traitements et la prise en charge peuvent retarder l'apparition des symptômes, diminuer la mortalité infantile et améliorer la qualité de vie des patients. La seconde population cible est celle des couples hétérozygotes pour une mutation délétère responsable d'une maladie autosomique récessive. Ce dépistage des couples à risque s'adresse indifféremment aux couples ayant eu précédemment un ou plusieurs enfants atteints (le diagnostic est dans ce cas rétrospectif) et aux couples n'ayant pas encore eu d'enfants (diagnostic prospectif). Là encore, il est admis par consensus que la maladie doit être grave et fréquente et que les tests à réaliser doivent être fiables et peu coûteux. Selon les projets conceptionnels des couples, ce type de dépistage doit s'accompagner d'un conseil génétique et d'un diagnostic prénatal. Les programmes de dépistage mobilisent en général de nombreux acteurs et d'importants moyens : organismes responsables de la planification familiale auxquels sont associés les personnels médicaux et paramédicaux ; associations de parents ou d'organisations bénévoles ; membres du clergé dont la participation, selon les populations concernées, peut s'avérer déterminante ; présentations des programmes de dépistage auprès du public par les canaux des mass média.

En France, par exemple, cinq maladies sont dépistées à la naissance : la phénylcétonurie, l'hypothyroïdie, la drépanocytose, l'hyperplasie congénitale des surrénales et la mucoviscidose. Concernant cette dernière maladie, le dépistage néonatal sur l'ensemble du territoire national a été instauré par les autorités de santé en 2002. Plusieurs arguments ont étayé cette décision : les résultats d'études épidémiologiques démontrant les bénéfices d'une prise en charge précoce sur les caractéristiques nutritionnelles, respiratoires et anthropométriques des patients, les résultats probants d'essais préliminaires menés en Bretagne, Normandie et région Centre, la disponibilité et la fiabilité d'un marqueur biologique de la maladie couplé à un test génétique. La mise en place du dépistage néonatal systématique a, de surcroît, été conditionnée par une nécessaire réorganisation de l'offre de soins : un agrément a été donné aux services hospitaliers en capacité d'assurer une prise en charge multidisciplinaire d'au moins 50 patients, ces services ayant alors le statut de Centres de ressources

et de compétence de la mucoviscidose (CRCM) où les enfants diagnostiqués doivent faire l'objet d'un suivi à 3, 6, 12 mois puis tous les ans. Sur la période 2002-2006, 3 527 353 nouveau-nés ont été testés en France, dont 808 (0,02 %) ont eu un diagnostic de mucoviscidose. L'existence d'un registre dédié à la mucoviscidose a permis d'observer une augmentation de la durée de vie et un vieillissement de la population des malades : la part des adultes (patients âgés de 18 ans ou plus) est ainsi passée de 17,8 % en 1992 à 35,4 % en 2001 puis à 55,9 % en 2017 (Bellis *et al.*, 2019).

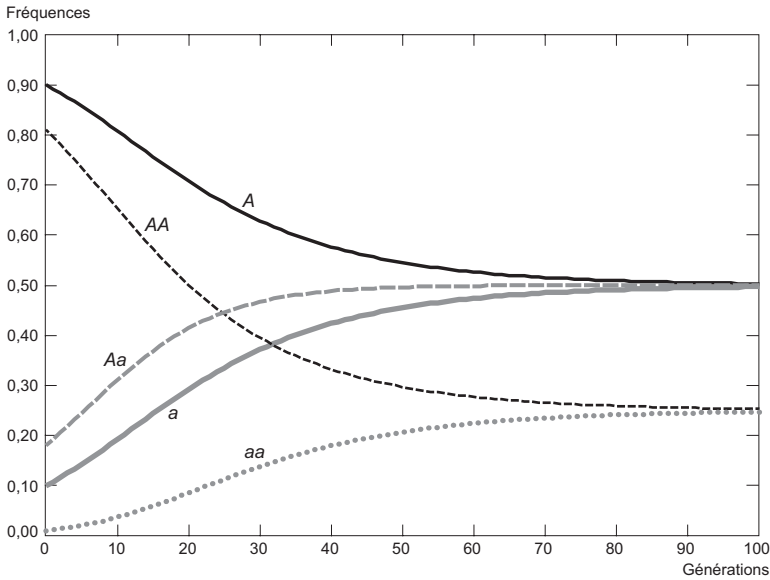
III. Approche critique par la génétique des populations

Comme indiqué en propos liminaires, les décisions prises par les politiques de santé dans le domaine des maladies génétiques reposent sur diverses approches et parviennent à des résultats probants. À l'aune du concept de transition sanitaire, les maladies génétiques pourraient à leur tour amorcer un recul, comme en ont connu jadis les maladies infectieuses et respiratoires puis les maladies cardiovasculaires. Dans quelques pays méditerranéens on assiste en effet, d'une part, à une quasi disparition de certaines déficiences létales ou fortement invalidantes (comme la β -thalassémie en Sardaigne), d'autre part, à des populations de malades qui autrefois mouraient jeunes mais qui atteignent de nos jours l'âge adulte, voire la vieillesse (comme les patients atteints de mucoviscidose en France). Ces progrès médicaux – qui pourraient se traduire par des gains potentiels d'espérance de vie – soulèvent cependant des questions inédites et d'ordres divers, dont quelques-unes seulement sont examinées ici.

III.1. Aspects génétiques

Envisagées du point de vue de la génétique des populations, les pratiques médicales modifient les situations d'équilibre auxquelles sont parvenues les fréquences alléliques sous l'effet de la sélection. Dans le cas général et schématique d'une maladie autosomique récessive où, du fait des traitements médicaux, les sujets homozygotes malades (génotype aa) deviennent aussi viables et féconds que les sujets homozygotes non malades (génotype AA), amenant ainsi la valeur sélective des premiers à un niveau élevé et équivalent à celui des seconds ($w_3 = w_1$), si durant ce processus les sujets hétérozygotes (génotype Aa) gardent une valeur sélective maximale ($w_2 = 1$), si par ailleurs il ne se produit pas de nouvelles mutations, la structure génétique de la population se modifie, d'après l'expression (8), de génération en génération conformément à la figure 3.

Figure 3. Évolution des fréquences alléliques et génotypiques lorsque $w_3 = w_1 = 0,9$ et $w_2 = 1$, avec les fréquences initiales $p(A) = 0,9$ et $q(a) = 0,1$



Assurer un traitement médical permettant de soigner les sujets atteints d'une maladie autosomique récessive se traduit dans le pool génétique de la population par une augmentation progressive de la fréquence de l'allèle récessif délétère a et par une diminution progressive de la fréquence de l'allèle A , ces fréquences alléliques convergeant vers une nouvelle valeur d'équilibre. Dans le même temps, la fréquence des sujets aux génotypes homozygotes aa augmente, celle des génotypes homozygotes AA diminue et se rapproche de la précédente, celle des génotypes hétérozygotes Aa augmente sans dépasser la valeur 0,5. Dans le cas particulier de la mucoviscidose, son traitement médical exercé de façon optimale et continue reviendrait à obtenir $w_3 = w_1 = 0,98$ ce qui, avec $w_2 = 1$, donnerait d'après l'expression (8) les trajectoires suivantes : la fréquence $q(a)$ de l'allèle récessif délétère passerait de 2 % à 2,04 % après un premier cycle de reproduction, puis de 2,04 % à 2,08 % après un deuxième cycle de reproduction ; à ce rythme, le doublement de la fréquence allélique serait atteint après plus de 35 générations ; à l'issue de cette période, l'incidence de la mucoviscidose dans la population passerait de 1 sujet atteint pour 2 500 naissances à 1 atteint pour 625 naissances, soit une multiplication par quatre du nombre des malades.

Si le traitement médical des maladies autosomiques récessives provoque une augmentation de la fréquence des allèles délétères dans une population par suite d'un effet dépressif s'exerçant sur la sélection naturelle, il convient de préciser que cette augmentation est modérée et très lente ; elle est en revanche élevée et relativement rapide dans le cas des maladies autosomiques dominantes ou récessives liées au chromosome X. En outre, les mesures de prévention *stricto sensu* n'ont pas les mêmes conséquences que celles observées dans le cas du traitement médical des maladies : les décisions collectives de grande ampleur d'abstentions de procréation après conseil génétique conduisent à une diminution de la fréquence des allèles délétères qui, de modérée pour les maladies autosomiques, peut devenir élevée pour les maladies récessives liées au chromosome X ; quant aux décisions collectives d'avortements sélectifs après diagnostics prénatals, elles provoquent une augmentation modérée de la fréquence des allèles délétères dans le cas des maladies récessives, qu'elles soient autosomiques ou liées au chromosome X⁽¹²⁾, mais une diminution modérée des fréquences alléliques dans le cas des maladies autosomiques dominantes. Ces effets, différenciés selon les mesures prises en santé publique et les modes d'hérédité des maladies monogéniques, sont résumés dans le tableau 2 (d'après Holloway *et al.*, 1975).

Tableau 2. Effets des mesures de prévention et du traitement médical sur les fréquences alléliques, selon les principaux modes d'hérédité des maladies monogéniques

	Hérédité		
	Autosomique récessive	Autosomique dominante	Récessive liée à l'X
Conseil génétique et abstention de procréation	Diminution modérée	Diminution modérée	Diminution élevée
Diagnostic prénatal et avortement sélectif	Augmentation modérée	Diminution modérée	Augmentation modérée
Traitement médical de la maladie	Augmentation modérée	Augmentation élevée	Augmentation élevée

III.2. Quelques enjeux de société

III.2.1. Aspects médico-économiques

Du fait d'une augmentation spectaculaire de l'espérance de vie des personnes handicapées, le terme de « nouvelle longévité » (Azéma *et al.*, 2005) a été proposé pour prendre en compte, dans ses différentes composantes,

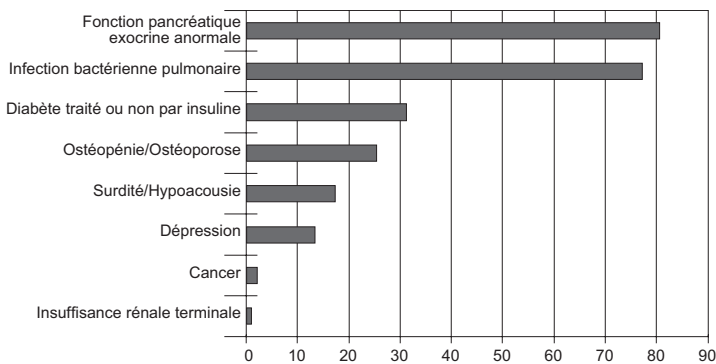
(12) Pour les maladies récessives liées au chromosome X, ceci n'est vérifié que si les avortements sélectifs sont pratiqués sur les fœtus de sexe masculin.

l'émergence de la question de leur vieillissement. Les auteurs donnent à cette question la définition préalable suivante :

« Une personne handicapée vieillissante est une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap (qu'elle qu'en soit la nature ou la cause) avant que de connaître les effets d'un vieillissement. La situation de handicap a donc précédé le vieillissement. »

Après quelques considérations historiques, méthodologiques et de disponibilité des données, les auteurs passent en revue les principales caractéristiques de cette nouvelle longévité : besoins émergents et recours aux ressources de santé, conséquences psychologiques et sociales des gains d'espérance de vie pour les personnes et leur entourage. Quelques aspects de cette problématique peuvent être illustrés dans le cas particulier de la mucoviscidose, qui répond à la définition ci-dessus dans la mesure où cette pathologie n'est plus aujourd'hui exclusivement pédiatrique. Alors que les principaux signes cliniques de la maladie (insuffisance pancréatique et infections récidivantes des voies respiratoires) – qui se manifestent dans la plupart des cas dès la petite enfance – sont encore présents chez les adultes, on observe chez ces derniers des complications auparavant inhabituelles et spécifiques à leur avance en âge. Ainsi, il ressort des données du Registre français de la mucoviscidose (figure 4)⁽¹³⁾ : une atteinte progressive de la fonction pancréatique endocrine conduisant à un diabète chez 31 % des adultes (patients âgés de 20 ans ou plus), des troubles de la minéralisation osseuse (25,2 % de cas d'ostéoporose), des troubles progressifs de l'audition (17,1 % de cas de surdité), des manifestations avérées d'anxiété sévère (13,2 % de cas de dépression ayant fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi), la survenue d'un cancer à la suite d'immunosuppresseurs administrés

Figure 4. Éléments de morbidité chez les patients adultes atteints de mucoviscidose (en %)



(13) Bellis G. *et al.*, 2019, *op. cit.*

aux patients ayant subi une greffe d'organe (1,9 % de cas de cancer), la survenue de facteurs potentiellement néphrotoxiques (0,9 % de cas d'insuffisance rénale terminale). *De facto*, le processus du vieillissement fait apparaître des surincapacités et des risques de maladies dégénératives qui nécessitent une surveillance sanitaire adaptée et un surcroît de besoins médicaux.

En raison des traitements prolongés et des thérapeutiques coûteuses qu'elle nécessite, la mucoviscidose en France est inscrite depuis 1987 dans le dispositif des Affections de longue durée (ALD n° 18), qui est un mécanisme financier d'exonération pour les malades. Une évaluation médico-économique de la prise en charge en ALD permet de disposer d'un état des lieux des dépenses affectées à la mucoviscidose par l'Assurance maladie : 7 900 personnes sont actuellement prises en charge, ce qui représente un coût annuel moyen des montants remboursés de 34 720 euros par patient, soit pour l'ensemble 321 millions d'euros répartis en médicaments et soins de ville, dépenses hospitalières et prestations en espèce ; entre 2012 et 2017, le taux de croissance annuel moyen du nombre de patients pris en charge a été de 1,7 % et, sur cette période, le taux de croissance annuel moyen des dépenses a été de 13,4 %⁽¹⁴⁾. À ces remboursements liés aux parcours de soins s'ajoute le coût du dépistage néonatal de la mucoviscidose, financé par le fond de prévention de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAMTS), dont le montant s'est élevé en 2012 à 11 388 euros par nouveau-né diagnostiqué⁽¹⁵⁾. Le financement collectif de ces coûts directs ne représente pas la seule donnée économique de la maladie ; une autre dimension est celle de l'insertion professionnelle des malades adultes (patients âgés de 20 ans ou plus). En la matière, les données disponibles permettent de retenir les tendances suivantes (Bellis *et al.*, 2005) : en 2003, la proportion d'actifs occupés était de 65,1 % (contre 90,1 % en France pour l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans au premier trimestre 2003⁽¹⁶⁾). Pour plus de la moitié d'entre eux, les patients occupaient le plus souvent des postes d'employés (26,9 %), exerçaient une profession intermédiaire⁽¹⁷⁾ (13,0 %), étaient cadres ou exerçaient une profession intellectuelle supérieure (12,2 %). Donnée supplémentaire sur l'emploi – sans précision particulière sur l'aménagement des tâches ou des postes de travail –, la proportion d'actifs occupés à temps partiel était de 37,7 % (contre 16,5 % en population générale).

(14) Source : site Internet de l'Assurance maladie, cartographie des pathologies et des dépenses, mucoviscidose, année 2017.

(15) Source : Association française pour le dépistage et la prévention des handicaps de l'enfant, bilan d'activité 2012.

(16) Source : Insee, France, portrait social 2003-2004.

(17) Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, administratives et commerciales ; techniciens et agents de maîtrise.

III.2.2. *Aspects technologiques et socioculturels*

Les succès enregistrés par les programmes de lutte contre les maladies génétiques ne sont pas uniformes car des écarts – sinon des inégalités – entre pays méditerranéens subsistent du fait de contraintes économiques, d'une disparité des infrastructures sanitaires, d'un manque d'équipements et de personnels qualifiés dans certains milieux défavorisés, et parfois d'une impossibilité à transférer d'un pays à l'autre l'ensemble des techniques biomédicales propres au diagnostic prénatal. En outre, une tension se crée inévitablement dès lors que des examens prénuptiaux, des recommandations en matière de procréation, d'éventuelles considérations normatives sur les caractéristiques génétiques des enfants à naître se substituent à la liberté de choisir son conjoint et d'avoir des enfants. Cette question se pose probablement avec plus d'acuité encore dans les milieux culturels où l'approbation et l'acceptation du conseil génétique et des mesures de prévention qui lui sont associées doivent prévaloir sur les pratiques ancestrales des mariages consanguins et sur la perception positive qu'en ont les populations.

III.2.3. *Aspects juridiques et éthiques*

Dans quelques pays seulement, le diagnostic anténatal – qui englobe le diagnostic prénatal et le diagnostic pré-implantatoire – fait l'objet d'un encadrement juridique. Dans ces pays, il est en effet considéré qu'une réglementation et des exigences s'imposent aux instances hospitalières et aux personnels médicaux et paramédicaux (échographistes, généticiens, obstétriciens, pédiatres, psychologues, ...) qui attestent de la gravité et de l'incurabilité d'une atteinte fœtale, délivrent des avis en matière de thérapeutique et de pronostic de maladies génétiques, sont amenés à donner suite à la demande des couples qui souhaitent recourir à l'arrêt d'une grossesse ou à un tri embryonnaire pour des raisons médicales. En plus des organisations intergouvernementales comme l'OMS, l'Unesco et le Conseil de l'Europe, qui ont formulé des recommandations en ces domaines, les pays du bassin méditerranéen qui disposent en propre d'une législation ou de directives traitant du dépistage des maladies génétiques sont très peu nombreux : Espagne, France, Italie (Godard *et al.*, 2003). En France par exemple, le Code de la santé publique autorise la pratique du diagnostic pré-implantatoire sous certaines conditions (article L2131-4) :

« On entend par diagnostic pré-implantatoire le diagnostic biologique réalisé à partir de cellules prélevées sur l'embryon *in vitro*. Le diagnostic pré-implantatoire n'est autorisé qu'à titre exceptionnel dans les conditions suivantes : un médecin exerçant son activité dans un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal [...] doit attester que le couple, du fait de sa situation familiale, a une forte probabilité de donner naissance à un enfant atteint d'une maladie génétique d'une particulière

gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic. Le diagnostic ne peut être effectué que lorsqu'a été préalablement et précisément identifiée, chez l'un des parents ou l'un de ses ascendants immédiats dans le cas d'une maladie gravement invalidante, à révélation tardive et mettant prématurément en jeu le pronostic vital, l'anomalie ou les anomalies responsables d'une telle maladie. Les deux membres du couple expriment par écrit leur consentement à la réalisation du diagnostic. Le diagnostic ne peut avoir d'autre objet que de rechercher cette affection ainsi que les moyens de la prévenir et de la traiter [...]. »

En dépit des recommandations internationales, des caractéristiques embryonnaires susceptibles d'être repérées grâce au diagnostic pré-implantatoire sont de plus en plus souvent recherchées – en particulier dans les pays ne disposant pas d'une réglementation – pour des indications qui posent question au plan éthique. D'après un consortium qui a fait le bilan mondial de dix années de collecte de données auprès de 57 centres participants (Harper *et al.*, 2012 ; Steffann *et al.*, 2005), le diagnostic pré-implantatoire s'est ainsi progressivement étendu à des indications telles que : la sélection d'embryons immunologiquement compatibles avec un frère ou une sœur aîné atteint d'une déficience du système immunitaire, de sorte qu'à sa naissance l'enfant devienne donneur potentiel⁽¹⁸⁾ ; la recherche de gènes de prédisposition à certains cancers (côlon, sein, ovaires, rétine) ou à des maladies neurodégénératives (maladie d'Alzheimer, par exemple), types de pathologies évocatrices dans l'ascendance pour lesquelles les parents refusent tout risque de transmission à leur enfant ; la possibilité de détecter le sexe dès le stade embryonnaire, de manière à choisir un garçon ou une fille pour convenance personnelle, familiale ou sociale⁽¹⁹⁾.

Conclusion

Agir pour lutter contre la mortalité due aux maladies génétiques provoque des difficultés inédites qui dépassent le seul cadre médical et dont les conséquences – peu visibles et sans liens immédiats avec les progrès obtenus – sont telles qu'elles peuvent s'apparenter à des crises. Examiner cette notion sous l'angle des politiques sanitaires à visée préventive et en aborder les contours par la génétique des populations permet d'en préciser les aspects. Il apparaît d'abord que les crises ont ici un caractère composite : elles convoquent tout autant l'évolution biologique des populations humaines que des défis économiques, culturels et éthiques qui s'imposent de fait à la société. Elles ont

(18) Il est procédé dans ce cas à un prélèvement de sang de cordon ombilical pour effectuer une transfusion ; l'embryon ainsi conçu est appelé « bébé médicament » ou « bébé du double espoir ».

(19) Les termes correspondants en anglais sont *family balancing* ou *social sexing*.

ensuite des effets paradoxaux : la lutte, bien que réussie, contre de multiples maladies génétiques provoque, d'une part, des changements de long terme et à forte inertie sur la structure génétique des populations, d'autre part, de nouvelles contraintes économiques et une forme de vulnérabilité professionnelle pour la catégorie des patients en âge d'être engagés dans la vie active. En termes de prévisibilité, les crises ont enfin des effets contrastés : aux ruptures des situations d'équilibre des fréquences alléliques et génotypiques dues aux actions de santé, dont les conséquences lointaines sont de nature à susciter un désintérêt pour les politiques publiques, s'opposent, en matière d'éthique médicale, la menace de remises en cause de principes établis et des risques réels de dérives face auxquels l'attention permanente et l'intervention du législateur sont déterminantes.

Bibliographie

- Allison A.C., 2009, « Genetic control of resistance to human malaria », *Current Opinion in Immunology*, 21, pp. 499-505.
- Azéma B., Martinez N., 2005, « Les personnes handicapées vieillissantes : espérances de vie et de santé ; qualité de vie », *Revue Française des Affaires Sociales*, 2, pp. 297-333.
- Baird P.A., Anderson T.W., Newcombe H.B., Lowry R.B., 1988, « Genetic disorders in children and young adults: a population study », *American Journal of Human Genetics*, 42, pp. 677-693.
- Bellis G., Cazes M.H., Durieu I., Gaimard M., Le Roux E., Parant A., 2005, *Observatoire national de la mucoviscidose. Rapport sur la situation de la mucoviscidose en France en 2002-2003*, Paris, Vaincre la Mucoviscidose et Institut national d'études démographiques, 128 p.
- Bellis G., Dehillotte C., Lemonnier L., 2019, *Registre français de la mucoviscidose. Bilan des données 2017*, Paris, Vaincre la Mucoviscidose et Institut national d'études démographiques, 51 p.
- Bennani C., Tamouza R., Rouabhi F., Benabadji M., Malou M., Élion J., Labie D., Beldjord C., 1993, « The spectrum of β -thalassaemia in Algeria: possible origins of the molecular heterogeneity and a tentative diagnostic strategy », *British Journal of Haematology*, 84, pp. 335-337.
- Bittles A.H., Black M.L., 2015, *Global patterns and tables of consanguinity*, [<http://consang.net>]
- Cao A., Rosatelli M.C., Monni G., Galanello R., 2002, « Screening for thalassemia: a model of success », *Obstetrics and Gynecology Clinics of North America*, 29, pp. 305-328.
- Farrell P., Férec C., Macek M., Frischer T., Renner S., Riss K., Barton D., Repetto T., Tzetis M., Giteau K., Duno M., Rogers M., Levy H., Sahbatou M., Fichou Y., Le Maréchal C., Génin E., 2018, « Estimating the age of p.(PHE508del) with family studies of geographically distinct European populations and the early spread of cystic fibrosis », *European Journal of Human Genetics*, 26, pp. 1832-1839.
- Gabriel S.E., Bringman K.N., Koller B.H., Boucher R.C., Stutts M.J., 1994, « Cystic fibrosis heterozygote resistance to cholera toxin in the cystic fibrosis mouse model », *Science*, 266, pp. 107-109.
- Godard B., Kate L.T., Evers-Kiebooms G., Aymé S., 2003, « Population genetic screening programmes: principles, techniques, practices and policies », *European Journal of Human Genetics*, 11, pp. S49-S87.

- Harper J.C., Wilton L., Traeger-Synodinos J., Goossens V., Moutou C., Sengupta S.B., Pehlivan-Budak T., Renwick P., De Rycke M., Geraedts J.P.M., Harton G., 2012, « The ESHRE PGD Consortium: 10 years of data collection », *Human Reproduction Update*, 18, pp. 234-247.**
- Holloway S.M., Smith C., 1975, « Effects of various medical and social practices on the frequency of genetic disorders », *American Journal of Human Genetics*, 27, pp. 614-627.**
- Labie D., 2008, « Les thalassémiques sont protégés contre le paludisme par leur polyglobulie », *Hématologie*, 14, p. 320.**
- Mowat A., 2017, « Why does cystic fibrosis display the prevalence and distribution observed in human populations? », *Current Pediatric Research*, 21, pp. 164-171.**
- Organisation mondiale de la santé, 2005 « Lutte contre les maladies génétiques », *Rapport du Conseil Exécutif*, EB116/3, pp. 1-5.**
- Poolman E.M., Galvani A.P., 2007, « Evaluating candidate agents of selective pressure for cystic fibrosis », *Journal of the Royal Society Interface*, 4, pp. 91-98.**
- Steffann J., Feyereisen E., Kerbrat V., Romana S., Frydman N., 2005, « Diagnostic prénatal et diagnostic pré-implantatoire : arbre décisionnel, nouvelles pratiques ? », *Médecine Sciences*, 21, pp. 987-992.**
- Tadmouri G.O., Nair P., Obeid T., Al Ali M.T., Al Khaja N., Hamamy H.A., 2009, « Consanguinity and reproductive health among Arabs », *Reproductive Health*, 6, <https://doi.org/10.1186/1742-4755-6-17>.**

FUTUR DÉMOGRAPHIQUE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PAYS RIVERAINS DE LA MÉDITERRANÉE

Christophe Bergouignan*

Les dernières perspectives démographiques établies par la Division de la population des Nations unies⁽¹⁾, accompagnées des données mises à disposition par le Réseau mondial de mesure de l’empreinte écologique (GFN, 2019) et d’un état des lieux environnemental proposé par le Réseau des experts méditerranéens sur le changement environnemental et climatique (MedECC, 2019) permettent d’alimenter une démarche prospective à l’échelle des pays riverains de la Méditerranée. Cette démarche associe un commentaire, parfois critique, des résultats des projections démographiques et une discussion des possibles conséquences des évolutions qu’elles décrivent en termes de pression sur les ressources et d’éventuels déséquilibres économiques et sociaux.

I. Bassin méditerranéen : croissance démographique soutenue mais très hétérogène et en ralentissement global

Entre 1950 et 2019, la population de l’ensemble des pays riverains de la Méditerranée a plus que doublé. La rapidité de cette croissance démographique globale dissimule cependant des situations assez différentes dans l’espace et dans le temps. Alors que la population des pays de la rive africaine a quasiment été multipliée par 5 et celle des pays de la rive asiatique par plus de 4, la population des pays de la rive européenne n’a augmenté « que » de 50 %. Cette différence territoriale d’évolution se combine avec une réduction progressive du rythme de la croissance démographique, notamment à partir de 1990. Dans de nombreux

* Université de Bordeaux, France (christophe.bergouignan@u-bordeaux.fr).

(1) Nations unies, *World Population Prospects : The 2019 Revision*, New York, 2019.

pays de la rive européenne de la Méditerranée, à l'exception de la France et de l'Espagne, cette réduction, depuis 1990, correspond à une quasi-stagnation de la population en raison d'une croissance naturelle proche de 0 ou négative, du fait d'une fécondité basse ou très basse et du vieillissement de la population. Les déficits naturels sont parfois à peine compensés par un solde migratoire devenu globalement positif pour l'ensemble de la période (Grèce, Italie), mais ils peuvent aussi être accentués par un net excédent des départs sur les arrivées (Bosnie-et-Herzégovine, Croatie). *A contrario* dans la plupart des pays des rives africaine et asiatique, l'importance de la croissance naturelle (résultat du maintien d'une fécondité intermédiaire jusqu'en 2000 et surtout de l'inertie démographique répercutant la fécondité élevée des années 1960 et 1970) n'est que peu atténuée par d'importants déficits migratoires persistants (Algérie, Égypte, Maroc). De manière générale, les pays riverains de la Méditerranée ont été massivement affectés par les migrations, de façon régulière et modérée du Maghreb vers la France et, plus récemment, du Maroc vers l'Espagne, de façon plus ponctuelle et massive lors de certains conflits et troubles politiques (départs de l'ex-Yougoslavie dans les années 1990, installation de réfugiés palestiniens puis syriens au Liban et syriens en Turquie,). Ces flux migratoires ont pu engendrer de fortes perturbations de court terme et, à plus long terme, légèrement atténuer ou accentuer des tendances en cours, mais ils n'ont pas radicalement transformé ces tendances, contrairement à la baisse de la mortalité des enfants qui, conjuguée à la fécondité, a fortement contribué à accroître les populations dans les années 1950 à 1980 (notamment sur les rives Est et Sud), et contrairement à la baisse de la fécondité qui a ralenti cette croissance à partir des années 1980.

En dépit de l'examen critique qui peut être porté sur les perspectives des Nations unies (encadré 1), leurs trois variantes, notamment la variante fécondité médiane, constituent une base utile pour se représenter les futurs démographiques des pays riverains de la Méditerranée (figures 1A, 1B).

***Encadré 1. Les perspectives de population des Nations unies
à l'horizon 2100 (World Population Prospects: The 2019 Revision).
Principes généraux et limites
dans le cas des pays riverains de la Méditerranée.***

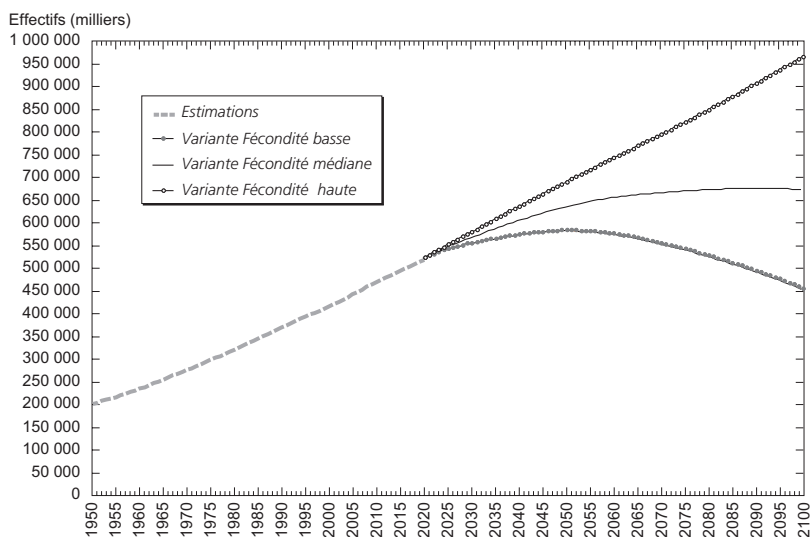
Les projections des Nations unies associent des variantes théoriques (fécondité invariable, mortalité invariable, fécondité et mortalité invariables, migrations nulles, fécondité de remplacement dès 2020-2025, absence de changement) et 3 variantes à vocation plus prospective définies sur la base de 3 hypothèses de fécondité (médiane, haute et basse). Pour ces 3 dernières, la DPNU applique des hypothèses « tendanciennes » uniques s'agissant de la mortalité et des migrations.

Pour presque tous les pays riverains de la Méditerranée, l'hypothèse d'évolution médiane de l'indicateur conjoncturel de fécondité s'inscrit, au moins à court terme (horizon 2035), dans le prolongement des tendances récentes. L'Algérie constitue l'exception la plus notable puisque c'est l'hypothèse haute d'évolution de la fécondité qui semble y prolonger les tendances récentes, plutôt que l'hypothèse médiane. Dans certains pays (Égypte, Turquie, voire Tunisie ou Liban), la prolongation des tendances récentes se situe assez nettement en deçà de l'hypothèse haute d'évolution de la fécondité mais l'hypothèse médiane d'évolution de la fécondité semble sous-estimer très légèrement ce que pourrait être cette prolongation des tendances récentes. Dans d'autres pays (principalement l'Espagne), la prolongation des tendances récentes se situe assez nettement au-dessus de l'hypothèse basse d'évolution de la fécondité mais l'hypothèse médiane d'évolution de la fécondité semble surestimer très légèrement ce que pourrait être cette prolongation des tendances récentes. À plus long terme (horizons 2050 et 2100), le postulat de convergence générale de la fécondité à l'échelle mondiale gouvernant les 3 variantes peut sembler plus discutable, compte tenu de la diversité actuelle des niveaux et des tendances. Selon l'hypothèse de fécondité médiane, à la fin du XXI^e siècle, tous les pays riverains auraient un indicateur conjoncturel de fécondité compris entre 1,63 enfant par femme (Italie) et 1,94 enfant par femme (Israël). L'Espagne retrouverait, par exemple, dès 2035, un indicateur conjoncturel de fécondité de 1,5 enfant par femme, niveau qu'elle n'a plus connu depuis la fin des années 1980. Selon l'hypothèse de fécondité haute, à la fin du XXI^e siècle, tous les pays riverains auraient un indicateur conjoncturel de fécondité compris entre 2,13 enfants par femme (Italie) et 2,44 enfants par femme (Israël). Selon l'hypothèse de fécondité basse, à la fin du XXI^e siècle, tous les pays riverains auraient un indicateur conjoncturel de fécondité compris entre 1,13 enfant par femme (Italie) et 1,44 enfant par femme (Israël).

S'agissant également de ces horizons assez lointains (2050 et 2100), les hypothèses uniques d'évolution de la mortalité et des comportements migratoires mériteraient également discussion. La hausse extrapolée de l'espérance de vie à la naissance peut, en effet, paraître un peu excessive, compte tenu des tendances récemment observées dans nombre de pays riches et de la transformation des modes de vie dans les pays à revenu intermédiaire. Ainsi, selon cette hypothèse unique d'évolution de la mortalité, à la fin du XXI^e siècle, aucun des pays riverains n'aurait une espérance de vie à la naissance inférieure à 83 ans (sexes réunis), et, dans la plupart des cas, elle dépasserait 90 ans. Quant aux migrations, leur grande dépendance aux contextes et éventuelles crises politiques (en particulier dans cette partie du monde pendant la période récente), rend leur extrapolation particulièrement délicate. Dans ce domaine, la DPNU table, pour les années 2020-2029, sur un retour des réfugiés syriens se trouvant en Turquie ou au Liban. À partir de 2030, pour presque tous les pays (à l'exception de la France et de la Turquie) la DPNU anticipe une stabilisation des soldes migratoires à un niveau nettement inférieur à ce qu'ils ont connu par le passé, même en excluant les périodes caractérisées par d'intenses flux de réfugiés. Il semble ainsi, que la division de la population des Nations Unies associe une hypothèse de réduction des échanges migratoires à l'hypothèse de convergence mondiale des comportements de fécondité et de mortalité.

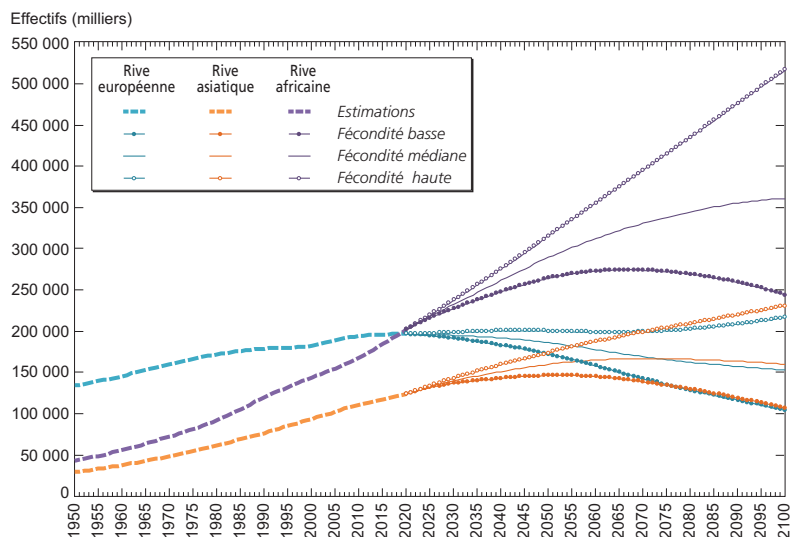
Enfin, choisir des hypothèses uniques d'évolution de la mortalité et des migrations, quelle que soit l'hypothèse de fécondité, suppose implicitement une absence totale de lien entre la croissance de la population et les conditions de survie et/ou les comportements migratoires. Autrement dit, qu'entre 2019 et 2100, la population mondiale gagne près de 8 milliards de terriens ou qu'elle en perde près de 500 millions, les projections des Nations unies supposent que l'espérance de vie à la naissance augmentera de 8,5 ans en moyenne dans le monde.

Figure 1A. Évolution de la population de l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée (estimations 1950-2019 et projections selon trois variantes 2020-2100)



Source : Nations unies, *World Population Prospects: The 2019 Revision*.

Figure 1B. Évolution de la population des rives européenne, asiatique et africaine (estimations 1950-2019 et projections selon trois variantes 2020-2100)



Source : Nations unies, *World Population Prospects: The 2019 Revision*.

Bien qu'à un niveau global sa réalisation soit peu probable, la variante de fécondité haute donne une idée de ce qu'un rebond durable de la fécondité pourrait entraîner. La population de l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée augmenterait de près de 450 millions d'habitants, très inégalement répartis. La rive européenne de la Méditerranée gagnerait 20 millions d'habitants entre 2019 et 2100, pour l'essentiel en France, puisque, malgré cette hypothèse de rebond fécond, les autres pays méditerranéens d'Europe verraient leur population peu varier. La rive africaine verrait sa population augmenter de près de 320 millions d'habitants (dont plus de 220 millions pour la seule Égypte). Bien que moins gigantesque, la croissance démographique que connaîtrait la rive asiatique serait loin d'être négligeable (près de 110 millions d'habitants supplémentaires entre 2019 et 2100, dont presque 16 millions en Israël et 12 millions pour l'État de Palestine).

Dans une perspective opposée, la variante de fécondité basse permet de mesurer l'impact d'une réduction profonde de la fécondité, avec, pour tous les pays riverains, des indicateurs conjoncturels de fécondité bien plus faibles que les minima observés dans le passé. Selon cette variante, la population de l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée pourrait commencer à diminuer en 2051, pour, en 2100, être moins importante d'environ 60 millions par rapport à 2019. Seuls quelques pays connaîtraient une légère croissance démographique entre 2019 et 2100 : l'Égypte, Israël et l'État de Palestine de façon relativement soutenue, la Syrie du fait du retour des réfugiés et l'Algérie de façon très modeste. Tous les autres pays riverains de la Méditerranée perdraient des habitants : dans de très fortes proportions dans les Balkans (plus des 4/5^e en Albanie, les 2/3 en Croatie et en Bosnie-et-Herzégovine); environ la moitié dans la plupart des autres pays de la rive européenne (à l'exception de la France qui en perdrait un peu moins du tiers); et autour du 1/5^e au Maroc ou en Tunisie.

À l'échelle de l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée, ces deux variantes extrêmes (fécondité haute et fécondité basse) ont peu de chances de se réaliser, mais à l'échelle des pays, il n'est pas exclu que l'hypothèse médiane d'évolution de la fécondité doive être reconsidérée. Ainsi, s'agissant de l'Algérie, l'extrapolation des tendances récentes pour les 10 prochaines années s'apparente davantage à l'hypothèse haute d'évolution de la fécondité qu'à l'hypothèse médiane, de sorte qu'à l'horizon 2050, la population a de bonnes chances d'être plus élevée que celle que projette la DPNU selon son hypothèse médiane. S'agissant de l'Égypte, le décalage entre les évolutions récentes et les extrapolations de l'hypothèse médiane de fécondité est beaucoup plus léger, mais, là encore, il est tout à fait vraisemblable d'imaginer que la croissance démographique des années à venir soit un peu plus rapide que ce que projette

la variante médiane. *A contrario* sur la rive Nord (notamment en Espagne, en Grèce et en Italie), l'hypothèse médiane de convergence à long terme des indicateurs conjoncturels de fécondité vers un niveau qui n'a plus été atteint depuis les années 1980, conduit, soit à l'inverse des tendances les plus récentes soit en les exagérant, à extrapoler, pour les années 2020 et 2030, une augmentation un peu artificielle de la fécondité. Il est donc assez vraisemblable d'imaginer, pour les années à venir, que la population de la plupart des pays de la rive européenne soit un peu inférieure à ce que projette la DPNU dans sa variante médiane. S'agissant de la France, l'extrapolation à long terme de l'indicateur conjoncturel de fécondité s'inscrivant dans un ordre de grandeur compatible avec les comportements féconds des 30 dernières années, il n'y a donc pas vraiment de raison de considérer que la modeste croissance démographique des 20 prochaines années projetée selon la variante médiane soit exagérée⁽²⁾.

L'inertie démographique (impact des comportements du passé – fécondité, mortalité et migrations – sur les évolutions futures, via la composition par âge) et la relative régularité d'évolution de la mortalité et de la fécondité confèrent une certaine robustesse aux projections démographiques réalisées pour de larges ensembles géographiques, dès lors que l'horizon temporel n'est pas trop éloigné. Autrement dit, même si, à l'échelle d'un pays, voire de quelques pays, la conjoncture économique et/ou politique peuvent perturber la régularité des tendances de long terme, voire induire des migrations massives⁽³⁾, à l'échelle de l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée et de l'ensemble des pays constituant une rive continentale (africaine, asiatique ou européenne), cette relative robustesse projective devrait prévaloir pour les 20 ou 30 prochaines années. Cela signifie, qu'à l'horizon 20 ou 30 ans :

- la population des pays de la rive africaine devrait avoir augmenté très nettement (entre +30 % et +50 %),
- la population des pays de la rive asiatique devrait avoir augmenté assez nettement (soit entre +15 % et +35 %),
- la population des pays de la rive européenne devrait avoir modérément diminué (de -2 % à -8 %).

À un horizon plus lointain (au-delà de 2050, voire dès 2040), l'incertitude est évidemment bien plus grande, y compris pour les ensembles continentaux de pays riverains de la Méditerranée.

(2) Les projections de l'office français de statistiques (Insee), certes un plus anciennes, donc associées à une fécondité mesurée avant la baisse des années 2014-2017, postulent une croissance nettement plus rapide à l'horizon 2050.

(3) Comme le montrent les exemples syrien (avec les flux de réfugiés et la hausse de la mortalité) et algérien (avec le rebond de la fécondité depuis 2005).

D'une part, l'inertie démographique, qui, pour le court ou moyen terme, dépendait d'une composition par âge connue (celle de 2019), dépendra, pour le long terme, de la composition par âge résultant de la projection, elle-même en partie structurée par les comportements hypothétiques des années 2020 à 2040. Par exemple, selon que dans les années 2020 à 2040, les pays de la rive africaine auront suivi l'hypothèse médiane de fécondité ou auront connu un indicateur conjoncturel de fécondité un peu supérieur, l'inertie démographique accélérant la croissance de la population de la rive africaine de la Méditerranée n'aura pas le même impact après 2040 et, plus encore, après 2050. De même, selon que dans les années 2020 à 2040, les pays de la rive européenne auront suivi l'hypothèse médiane de fécondité ou auront connu un indicateur conjoncturel de fécondité un peu inférieur, l'inertie démographique atténuant la diminution de la population de la rive européenne de la Méditerranée n'aura pas le même impact après 2040 et, plus encore, après 2050.

Autrement dit, si, à court ou moyen terme, l'inertie démographique constitue un argument important en faveur de la relative robustesse des évolutions démographiques projetées, à plus long terme, elle constitue de plus en plus l'incertitude dont les hypothèses d'évolution des comportements sont l'expression (on rappelle ici que, dans les variantes de projection de la DPNU, la variabilité des hypothèses se limite à la fécondité).

D'autre part, et de façon évidente, plus l'horizon des perspectives s'éloigne plus les comportements extrapolés par les hypothèses sur lesquelles s'articulent les variantes sont susceptibles de s'écarter de ces extrapolations tendanciennes. Cette limite des extrapolations de long terme est d'autant plus consistante que les possibles ruptures de tendance pourraient en partie résulter des évolutions démographiques projetées, selon une sorte de mécanisme rétroactif. Il est, par exemple, tout à fait imaginable qu'une augmentation très rapide d'une population déjà importante puisse se traduire par des modifications des tendances d'évolution de la mortalité, de la fécondité ou des migrations. De même, une dépopulation très marquée pourrait impacter ces comportements selon d'autres logiques. Ces facteurs potentiels de rétroaction sont particulièrement présents dans les pays riverains de la Méditerranée diversement marqués par le sous-emploi des personnes en âge de travailler (notamment les jeunes et les femmes) et dont la population est souvent concentrée dans des espaces restreints associés à un environnement naturel fragilisé avec des activités exposées aux risques associés au réchauffement climatique. Dans cette perspective, les transformations à venir des effectifs de population et de leur composition par âge des pays riverains de la Méditerranée sont associées à des enjeux sociaux et environnementaux majeurs.

II. Empreinte écologique, bio-capacité et démographie

Interrogé sur l'état de la planète, un spécialiste des écosystèmes forestiers, avait répondu qu'elle ne se porte ni bien ni mal, mais qu'en revanche son habitabilité par les humains s'avère de plus en plus fragile. Ce constat est partagé par des spécialistes de nombreuses disciplines (agronomie, climatologie, épidémiologie, ...) qui décrivent, dans leur domaine, les risques résultant du comportement des humains d'aujourd'hui et d'hier pour ceux de demain.

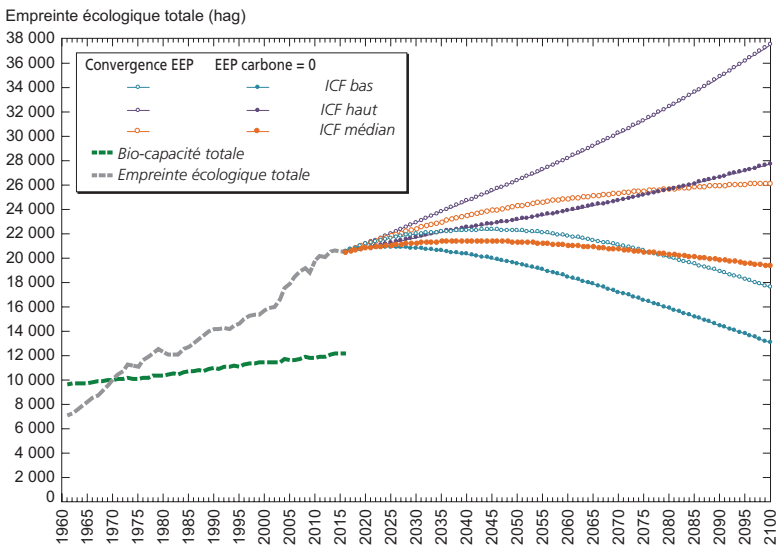
Du fait de leur grande complexité, ces enjeux sont extrêmement difficiles à synthétiser et à quantifier de façon globale, en dépit de leur importance cruciale. Un réseau scientifique (*Global Footprint Network*) s'est assigné cet objectif via les notions d'empreinte écologique et de bio-capacité. L'empreinte écologique est « la mesure de la quantité d'espace biologiquement productif (terrestre ou marin) dont une personne, une population ou une activité ont besoin pour produire toutes les ressources consommées et pour absorber tous les déchets produits, compte-tenu des technologies disponibles et des pratiques de gestion mises en œuvre » (<http://www.footprintnetwork.org/fr/>). Elle s'exprime donc dans une unité de surface : l'hectare global. La bio-capacité, exprimée dans la même unité, « quantifie la capacité des écosystèmes à régénérer les ressources et services écologiques. Cette régénération inclut la matière biologique utile à l'humanité et l'absorption des déchets générés par les sociétés humaines, compte-tenu des systèmes de gestion et des techniques d'extraction actuels » (<http://www.footprintnetwork.org/fr/>). Définie ainsi, la bio-capacité terrestre totale n'est pas constante, puisqu'au-delà des éléments non renouvelables, elle dépend des aléas climatiques, de l'état de la biodiversité, de la qualité des sols et de l'eau, mais aussi des progrès technologiques. Ces progrès technologiques expliquent en grande partie le fait que, malgré la consommation des ressources non-renouvelables, la perte de biodiversité et la dégradation de la qualité des sols et de l'eau, la bio-capacité poursuit une croissance lente mais régulière.

Difficiles à estimer, ces deux grandeurs sont parfois critiquées (notamment la notion de bio-capacité). Ces critiques sont d'ordre pratique. On signale, en particulier, la difficulté de disposer de toutes les données nécessaires à la mesure objective de l'empreinte écologique et de la bio-capacité, d'où, pour certains pays, des estimations assez incertaines. Ces critiques sont également d'ordre théorique. La construction d'une mesure unidimensionnelle de la bio-capacité (exprimée en unité de surface), censée synthétiser des aspects multidimensionnels (qualité des sols et de l'eau, climat, biodiversité, ...), non substituables, peut en effet, être considérée comme problématique. De même, la bio-capacité mesurée peut fortement dépendre de l'agencement des usages de la nature et

des technologies les transformant en biens et services qui peuvent traduire des logiques territoriales culturelles et/ou d'adaptation aux différents milieux. Si ces objections méthodologiques fragilisent sans doute certaines de ces mesures, la netteté des principaux résultats dépasse largement ces incertitudes. Le plus connu de ces résultats est la divergence entre les évolutions mondiales de la bio-capacité et de l'empreinte écologique. D'une situation de légère sous-utilisation de la ressource planétaire dans les années 1960, la planète se retrouve surexploitée à plus de 60 % en 2016 (figure 2). Cet écart croissant, qui s'apparente à une forme « d'endettement » écologique, résulte des prélèvements trop rapides des ressources obérant leur renouvellement futur (à travers la perte de biodiversité, le réchauffement climatique, la dégradation de la qualité des sols et de l'eau). Ainsi, l'évolution à venir de la bio-capacité mondiale totale, s'apparenterait à une sorte de tentative de compensation technologique de la tendance à la baisse résultant de « l'endettement écologique » excessif passé.

La figure 2 présente, à l'échelle de l'ensemble de la planète, les évolutions passées de la bio-capacité et de l'empreinte écologique totales, ce qui permet,

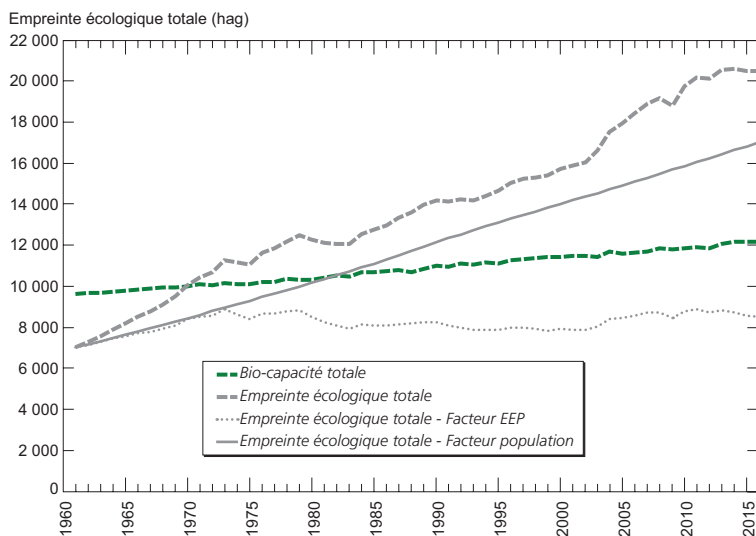
Figure 2. Bio-capacité mondiale totale : estimations 1961-2016. Empreinte écologique mondiale totale : estimations 1961-2016, simulations 2017-2099 selon les variantes haute, médiane et basse (ICF, indicateur conjoncturel de fécondité haut, médian, bas) des perspectives démographiques des Nations unies et selon les hypothèses d'évolution de l'empreinte écologique par personne (EEP) (en millions d'hectares globaux, hag)



Sources : Global Footprint Network, 2019 ; Nations unies, *World Population Prospects: The 2019 Revision*, 2019. Traitement : auteur.

comme on l'a vu, de mesurer la croissance de « l'endettement écologique ». On peut décomposer (figure 3) ce qui, dans l'évolution depuis les années 1960 de l'empreinte écologique mondiale totale, provient de l'augmentation de la population et ce qui provient des variations de l'empreinte écologique moyenne par personne. Dans cette décomposition, croissance démographique et hausse de l'empreinte personnelle moyenne jouent un rôle à peu près équivalent jusqu'en 1973, année à partir de laquelle l'augmentation de la population devient totalement prépondérante pour expliquer l'évolution de l'empreinte écologique mondiale totale. Autrement dit, depuis 1973, l'empreinte écologique personnelle moyenne n'aurait connu que des variations mineures. Ces évolutions de l'empreinte écologique personnelle moyenne mondiale peuvent sembler paradoxales mais elles s'expliquent en grande partie par la démographie différentielle des diverses parties du monde. De 1961 à 1973, l'empreinte écologique personnelle moyenne mondiale augmente assez vite sous l'effet de la hausse des comportements de consommation dans les pays riches (USA, Europe de l'Ouest, Japon). À partir de 1973, trois phénomènes expliquent les faibles variations de l'empreinte écologique personnelle moyenne mondiale. Tout d'abord, l'empreinte écologique personnelle moyenne des pays riches va se stabiliser à un niveau élevé (entre 4 et 6 hag par personne) à

Figure 3. Décomposition de l'évolution de l'empreinte écologique mondiale totale selon le rôle de la croissance de la population mondiale et le rôle de l'évolution de l'empreinte écologique moyenne par personne EEP (en millions d'hectares globaux, hag)



Sources : Global Footprint Network, 2019. Traitement : auteur.

très élevé (au-delà de 6 hag par personne), elle va donc jouer en faveur d'une stagnation de l'indicateur mondial. Ensuite, la forte croissance de l'empreinte écologique personnelle moyenne dans les pays à revenu intermédiaire (Chili, Chine, Égypte, Iran, Maroc, ...) va être compensée par la très forte hausse du poids démographique des pays pauvres d'Afrique subsaharienne et d'Asie, où l'empreinte écologique personnelle moyenne reste, avec de faibles variations, à un niveau très bas (entre 0,7 et 2 hag par personne).

La figure 2 présente aussi les possibles évolutions futures de l'empreinte écologique mondiale totale, selon les hypothèses de fécondité mobilisées par les Nations unies pour déterminer leurs variantes de projection démographique et selon deux hypothèses « optimistes » d'évolution de l'empreinte écologique personnelle moyenne. La première suppose que l'on parvienne progressivement, dans toutes les parties du monde, à une économie totalement « décarbonée », les différentes populations du monde auraient alors une empreinte écologique personnelle moyenne de l'ordre de celle prévalant aujourd'hui en Europe lorsqu'on en élimine la composante carbone (soit environ 1,7 hag par personne). La seconde hypothèse suppose également une convergence des empreintes écologiques personnelles moyennes, mais un peu moins rapide et n'éliminant pas totalement la composante carbone. Il s'agirait juste d'une diminution modérée de l'empreinte écologique personnelle moyenne des pays riches et des pays à revenu intermédiaire et d'une augmentation modérée de l'empreinte écologique personnelle moyenne des pays pauvres et des pays à revenu modeste. Cette simulation associant des hypothèses sur l'évolution des comportements démographiques et de l'empreinte écologique personnelle montre qu'en supposant que le progrès technique permette de maintenir la croissance lente mais significative de la bio-capacité, la seule perspective de résorption, à long terme de « l'endettement écologique » (au plus tôt vers 2070) est la combinaison d'une très forte réduction de l'empreinte écologique personnelle des pays riches et à revenu intermédiaire (correspondant à des économies quasi décarbonées) avec la variante fécondité basse des Nations unies. La combinaison d'une très forte réduction de l'empreinte écologique personnelle des pays riches et à revenu intermédiaire avec la variante fécondité médiane des Nations unies renverrait une éventuelle perspective de résorption de « l'endettement écologique » pour le début du XXII^e siècle. Il en irait à peu près de même pour la combinaison de la variante fécondité basse des Nations unies avec un début de convergence des empreintes écologiques personnelles des pays riches ou à revenu intermédiaire et des pays pauvres ou à revenu modeste.

On pourrait évidemment imaginer d'autres combinaisons pouvant éventuellement conduire à plus ou moins long terme à une résorption de « l'endettement

écologique ». On s'est ici limité à des simulations calculables basées sur des hypothèses humainement acceptables, mais on peut très bien imaginer que d'autres combinaisons pourraient conduire à des résultats semblables d'un strict point de vue quantitatif et en supposant toujours que le progrès technique permette de maintenir la croissance lente mais significative de la bio-capacité. Ainsi, un accroissement des inégalités de consommation des ressources (donc des inégalités d'empreinte écologique), au sein des pays riches et à revenu intermédiaire et entre ces pays, pris dans leur globalité, et les pays les plus pauvres, pourrait engendrer une diminution de l'empreinte écologique moyenne par personne à l'échelle de l'ensemble de la planète. On signale à ce titre que, dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne (Burundi, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Tchad, ...), l'empreinte écologique moyenne par personne a légèrement diminué au cours des dernières années malgré un niveau initial très faible. Le scénario inique de l'accélération de telles tendances et de sa diffusion vers d'autres pays à faible ou modeste revenu, n'est malheureusement pas à exclure. Il est cependant difficile de le combiner avec les projections démographiques des Nations unies, car, l'unique hypothèse retenue pour ces projections, de poursuite de la hausse de l'espérance de vie à la naissance (avec une espérance de vie à la naissance mondiale de 81,7 ans à la fin du XXI^e siècle), ne serait pas forcément compatible avec ce scénario inégalitaire.

Dans l'hypothèse où le progrès technique ne serait plus suffisant pour éviter une baisse de la bio-capacité mondiale causée par un emballement synergique du réchauffement climatique, de la dégradation de la qualité de l'eau et des sols et de la perte de biodiversité, toute perspective de résorption de « l'endettement écologique » ne pourrait résulter que d'une diminution rapide de la population mondiale associée à un effondrement de la fécondité et/ou une hausse très importante de la mortalité.

III. Évolutions démographiques futures et enjeux environnementaux en Méditerranée

Du point de vue environnemental, la Méditerranée et ses pays riverains se distinguent par trois aspects :

- une pollution maritime importante,
- la vulnérabilité de nombreuses activités au changement climatique à venir (MedECC, 2019),
- une empreinte écologique très supérieure à la bio-capacité (GFN, 2019).

En tant que telle, une différence entre empreinte écologique et bio-capacité n'est pas très spécifique, et on peut la retrouver dans la plupart des pays (notamment ceux de l'Union européenne, les USA, ...). De plus, les écosystèmes ne connaissant pas les frontières politiques, la mesure de la bio-capacité à l'échelle nationale ne doit pas être considérée de façon étroite. Il n'en reste pas moins que, dans presque tous les pays riverains de la Méditerranée, cette différence entre empreinte écologique et bio-capacité atteint des proportions très importantes (notamment en Israël et au Liban, mais aussi à un degré important, bien qu'un peu moindre, en Algérie, en Égypte, en Italie, en Libye). Contrairement à beaucoup de pays d'Europe pour lesquels la différence entre empreinte écologique et bio-capacité se renverse (Autriche, France, Hongrie, Irlande Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie) ou disparaît (Allemagne) lorsqu'on exclut l'empreinte carbone, pour nombre de pays riverains de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Espagne, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Maroc, Tunisie), cette différence se maintient. Autrement dit, pour bon nombre de pays riverains de la Méditerranée, « l'endettement écologique » dépasse largement la question de la seule empreinte carbone et renvoie à des problématiques environnementales spécifiques aux territoires considérés. Ces problématiques (notamment l'insuffisance de la ressource en eau et en espaces cultivables) sont susceptibles d'être conjointement aggravées par le réchauffement climatique⁽⁴⁾ et par la croissance démographique à venir. Dans cette perspective, l'État de Palestine, Israël, l'Égypte et l'Algérie apparaissent comme particulièrement exposés, non seulement parce que déjà concernés par ces problématiques d'insuffisance de la ressource en eau et des espaces agricoles, mais aussi en raison des augmentations rapides de la population qui devraient survenir dans ces pays au cours des prochaines années. Dans ces quatre pays, la croissance démographique très soutenue pose en effet plusieurs problèmes environnementaux : elle accroît très vite la demande en eau potable et en produits agro-alimentaires ; elle augmente la concurrence pour l'utilisation de l'espace entre artificialisation (habitat, voirie, activités non agricoles, ...) et agriculture, alors que le territoire mobilisable à ces fins est limité (Algérie), voire très exigu et déjà très densément peuplé (État de Palestine, Israël, Égypte). Les autres pays riverains de la Méditerranée pourraient aussi être concernés par ces problèmes, surtout en raison de l'impact négatif du réchauffement climatique à venir sur la ressource en eau et le rendement des

(4) Le réchauffement climatique devrait diminuer les espaces cultivables côtiers par la montée du niveau de la mer et l'infiltration des eaux salées, réduire le rendement des cultures par la baisse des précipitations et la hausse de la fréquence des événements climatiques extrêmes et renchérir l'alimentation du bétail par la raréfaction des pâturages impliquant le recours à l'achat de fourrages (MedECC, 2019).

cultures. Ils se différencient en effet de l'État de Palestine, d'Israël, de l'Égypte et de l'Algérie pour deux raisons. D'une part, l'évolution démographique de ces autres pays devrait être : soit une croissance nettement plus modérée à moyen et long terme (Maroc, Tunisie, Turquie) ; soit une faible croissance dans les années à venir, suivie d'une probable diminution de la population (France, Espagne, Liban) ; soit une diminution de la population à un horizon très court (Balkans, Italie). D'autre part, les pays de la rive européenne et la Turquie sont actuellement moins touchés par l'insuffisance de la ressource en eau et en espaces agricoles⁽⁵⁾.

La question de la gestion de la ressource maritime constitue un enjeu important à un double titre : la détérioration du milieu marin du fait du réchauffement climatique et de la surpêche qui devrait réduire considérablement les ressources halieutiques et les perspectives de développement de l'aquaculture qui représente une des options permettant, en partie, de faire face aux besoins futurs des populations. De ce double point de vue, les politiques de protection et de valorisation du milieu marin constituent un enjeu de première importance pour les pays riverains de la Méditerranée (MedECC, 2019).

Certains pays riverains constituent, par ailleurs, l'illustration parfaite que, jusqu'à présent, les seuls pays dont l'empreinte écologique personnelle moyenne des habitants diminue à un rythme rapide sont ceux qui ont été touchés par de graves crises (économiques, sociales et/ou politiques). Ainsi, suite à la crise financière de 2008, l'Espagne, la Grèce et Chypre ont vu leur empreinte écologique individuelle moyenne baisser de deux hectares globaux par personne, soit un rythme bien plus rapide que la légère diminution observée dans les autres pays d'Europe dont le niveau de vie a été beaucoup moins impacté par cette crise (Croatie, France, Italie, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, ...). On remarque, également, que, depuis que ces trois pays ont vu leur récession économique prendre fin, l'empreinte écologique personnelle moyenne des habitants a stoppé sa réduction. Dans un registre très différent, la crise politique qui affecte très gravement la Syrie depuis 2011 s'est aussi traduite par une baisse très rapide de l'empreinte écologique individuelle moyenne de ses habitants, bien que son niveau initial ait été environ 3 fois plus faible que celui observé dans les pays de la rive européenne. Ce constat, qui n'est guère optimiste, illustre que, pour l'instant, la réduction de l'empreinte écologique personnelle moyenne résulte davantage

(5) C'est notamment le cas de la Croatie, de la France, de l'Espagne, de la Grèce et de la Turquie, dont le ratio entre les terres cultivables et la population reste relativement élevé et légèrement supérieur à la moyenne de l'Union européenne et nettement supérieur à la moyenne mondiale. Dans ces pays, c'est l'impact du réchauffement climatique sur le rendement des cultures qui constitue la principale menace sur la production agricole.

d'une décroissance économique subie que des politiques de développement durable et/ou des technologies dites « vertes ».

Dans la plupart des autres pays des rives asiatique et africaine de la Méditerranée, on observe que l'empreinte écologique individuelle augmente modérément (Maroc, Tunisie, Turquie) ou fluctue autour d'une tendance stationnaire (Égypte, Liban), tout en conservant un niveau encore modeste. Israël se distingue par une empreinte écologique personnelle moyenne dont le niveau dépasse désormais celui des pays de la rive européenne. L'Algérie se distingue en étant le seul pays riverain de la Méditerranée dont l'empreinte écologique personnelle moyenne des habitants a très rapidement augmenté au début de la décennie 2010, bien que le niveau atteint reste encore relativement modeste.

Au total, il apparaît donc clairement que les pays riverains de la Méditerranée :

- non seulement subissent un ensemble de vulnérabilités environnementales susceptibles de s'aggraver avec le changement climatique,
- mais aussi, que l'importante croissance démographique encore attendue pour certains d'entre eux sur les rives asiatique et africaine, devrait accroître ces vulnérabilités.

Au-delà des conditions de vie des populations (santé, bien-être, ...), certains secteurs d'activité pourraient être particulièrement affectés comme l'agriculture et le tourisme, bien que d'autres paramètres (situation politique et sociale, évolution des prix) aient déjà très largement influencé l'évolution récente de ces activités (notamment touristiques) en Méditerranée.

IV. Croissance démographique, enjeux environnementaux et migrations

L'impact de la dégradation environnementale notamment lorsqu'elle est conjuguée à la croissance démographique, mais pas uniquement, est souvent évoqué comme facteur effectif ou potentiel des migrations. Ces mobilités résidentielles, que l'on considère plus ou moins explicitement comme forcées (d'où les termes de « réfugiés climatiques » ou de « déplacés environnementaux », bien qu'ils ne fassent pas consensus; Véron et Golaz, 2015, Dritsas, 2015), sont principalement considérées comme la conséquence de deux phénomènes : la désertification et la submersion. De ce point de vue, il n'y a pas de raison de considérer les pays méditerranéens comme devant être particulièrement épargnés, puisque ils sont fortement exposés aux deux risques, la désertification touchant déjà certains d'entre eux et la montée des eaux marines apparaissant comme une menace de plus en plus concrète (MedECC, 2019). De fait, la hausse du

niveau de la mer et ses conséquences en termes de submersion, d'érosion, de crues pourrait, à l'avenir, concerner de nombreuses zones à la fois très peuplées et correspondant à des terres agricoles de grande valeur, comme les deltas des fleuves méditerranéens. Autant d'éléments qui paraissent constituer des facteurs d'émigration des populations, via la perte quasi inévitable d'habitat et de ressources. Toutefois, la mobilité résidentielle mécaniquement induite par ces mutations environnementales peut s'avérer d'une amplitude géographique très diverse. Elle peut très bien – comme c'est fréquemment le cas – engendrer des réinstallations très proches des lieux devenus inhabitables, tout en accroissant les difficultés économiques et sociales de la population en termes de qualité des nouveaux logements, d'aménagement de l'espace, de ressources agricoles, et plus globalement de dépendance alimentaire. Elle peut au contraire se traduire par un accroissement de l'émigration internationale, soit, de façon directe avec le départ à l'étranger d'une partie des populations des anciennes zones résidentielles devenues inhabitables, soit, de façon indirecte et différée, du fait de la détérioration économique et sociale globale du pays suite aux dégâts environnementaux, les personnes quittant le pays n'ayant pas forcément de lien résidentiel ou professionnel avec l'espace submergé ou érodé.

Quant à la désertification, déjà en cours notamment au Sud-Est du bassin méditerranéen, son impact sur les migrations internationales ne semble pas très net. Au cours du dernier demi-siècle, les flux migratoires très importants qui ont affecté le monde méditerranéen sont surtout la conséquence de crises politiques et de difficultés économiques. La dimension environnementale des situations ayant conduit à ces migrations ne semble donc pas prépondérante, bien que les différents facteurs engendrant les flux migratoires soient difficiles à isoler les uns des autres. De fait, les crises politiques peuvent, en partie, traduire des problèmes économiques, eux-mêmes favorisés ou aggravés par des déséquilibres environnementaux. Dans nombre de pays des rives africaine et asiatique de la Méditerranée, la conjugaison de la croissance démographique avec la rareté de la ressource en eau et la limitation (voire la réduction) des espaces cultivables engendre le sous-emploi rural et l'émigration vers des villes dont le marché du travail n'offre que des perspectives très limitées, ce qui, globalement, favorise les tensions politiques intérieures et l'émigration internationale. C'est donc un ensemble d'interactions complexes, parmi lesquelles les conditions environnementales jouent un rôle non négligeable, mais difficile à isoler, qui explique les flux migratoires intérieurs et internationaux. Au-delà de leur complexité, ces interactions ne permettent pas d'expliquer, seules, l'importance des mouvements d'émigration. Ainsi, l'Égypte, qui regroupe à un degré très élevé de nombreux éléments constituant ces interactions (forte

croissance démographique, tension sur la ressource en eau, espace cultivable très limité, sous-emploi rural massif, chômage urbain, conflits politiques intérieurs assez violents), ne se caractérise pas par des flux d'émigration internationale particulièrement importants. La concentration des difficultés d'accès à l'emploi sur les femmes et les jeunes, donc sur des personnes dont les difficultés économiques peuvent en partie être absorbées par la sphère domestique d'une société « communautaire patrilocale » (Todd, 2011) pourrait expliquer cette propension à migrer modeste au regard de la situation économique et sociale. Elle pourrait également expliquer l'extrême frustration d'une jeunesse privée d'autonomie et le surinvestissement des femmes dans l'univers familial qui se concrétise par une fécondité ayant interrompu sa baisse il y a 20 ans pour se maintenir à un niveau encore élevé (Goujon *et al.*, 2018); cette fécondité supérieure à 3 enfants par femme contribuant à alimenter cette dynamique défavorable. Au cours des 30 dernières années, c'est avant tout le Maroc et la Syrie qui ont fourni les flux d'émigration les plus importants. S'agissant de la Syrie, le déchainement de violence et de destruction d'une crise politique qui dure depuis bientôt 10 ans en est évidemment la cause principale. S'agissant du Maroc, une bonne partie des éléments évoqués concernant l'Égypte, donc l'interaction de facteurs démographiques, environnementaux et économiques a sûrement joué un rôle dans le volume de ces départs, mais celui-ci pourrait également s'expliquer par les réseaux constitués par les Marocains et ceux qui les emploient dans des sphères professionnelles ciblées (agriculture en Espagne et en France, et, à un moindre degré, bâtiment dans de nombreux pays d'Europe de l'Ouest). Autrement dit, au-delà des logiques propres aux dynamiques des pays d'origine des migrants au sein desquels croissance démographique et problèmes environnementaux sont loin d'être négligeables, d'autres éléments peuvent jouer un rôle de premier plan pour encourager ou freiner les migrations. C'est la raison pour laquelle la désertification de la zone sahélienne peut aussi bien engendrer un fort accroissement des flux migratoires transsahariens, qu'elle favorise déjà, ou se traduire par une intensification beaucoup plus modérée de ces flux. Il est donc très probable que la situation (politique, économique et sociale) dans les pays de la rive africaine de la Méditerranée, dans lesquels les migrants subsahariens potentiels prévoient de transiter mais peuvent être amenés à séjourner, aura une influence sur ces comportements. Plus spécifiquement, la façon dont les pays d'Europe vont déléguer, ou non, aux pays de la rive africaine de la Méditerranée la gestion des flux migratoires originaires d'Afrique subsaharienne ne sera pas sans incidence sur leur volume et sur le parcours effectivement réalisé. Il est possible que cette gestion déléguée, plus ou moins restrictive, des flux migratoires soit guidée par la dynamique

démographique des pays de la rive européenne de la Méditerranée, voire des autres pays d'Europe. La diminution de la population en âge de travailler, anticipée pour la plupart d'entre eux, pouvant définir des objectifs en termes de volume et de spécialisation des flux ; notamment, vers les personnes à haut niveau de formation se sédentarisant et les personnes peu qualifiées circulant dans l'Europe au gré d'activités plus ou moins saisonnières. Bien qu'elle puisse constituer une réponse à des enjeux démo-économiques, il est pourtant peu probable qu'une telle politique migratoire absorbe en Europe l'ensemble de la propension à migrer issue d'Afrique, notamment subsaharienne, ce qui renforcerait le rôle pivot des pays de la rive africaine de la Méditerranée. De ce point de vue, la juxtaposition des problèmes environnementaux et de l'inertie démographique (impliquant le maintien de l'augmentation de la population pour les 20 années à venir) dans les pays d'Afrique du Nord, pourrait les conduire à envisager des politiques de plus en plus restrictives vis-à-vis des migrants subsahariens.

Vue d'ensemble

Même en faisant abstraction des évolutions démographiques futures et de la possibilité technique de réduction future de l'empreinte carbone, nombre de pays riverains de la Méditerranée doivent, d'ores et déjà, faire face à de multiples difficultés environnementales (insuffisance de la ressource en eau et en espaces cultivables, pollution maritime, réduction de la biodiversité terrestre ou maritime), que le réchauffement climatique à venir risque d'aggraver. Dans la mesure où ce réchauffement à venir comporte une forte composante inertielle, résultat des émissions passées, une telle aggravation semble presque inévitable, au moins à moyen terme. S'agissant des rives africaine et asiatique de la Méditerranée, l'interférence de ces enjeux écologiques avec la croissance démographique risque de rendre leur résolution encore plus délicate. Ainsi, pour certains de ces pays, l'augmentation rapide⁽⁶⁾ de la population attendue à court et moyen termes, rend encore plus aigüe l'aggravation de ces difficultés environnementales, à travers la hausse de l'empreinte écologique globale, dans des sociétés où l'empreinte écologique individuelle est déjà assez modeste et n'offre donc pas de grande marge de baisse, comme l'Égypte ou l'Algérie. La

(6) Augmentation rapide de la population (entre 1 % et 1,5 % par an à l'horizon 2050 selon le scénario médian des Nations unies) dans les pays où elle combine inertie démographique et maintien d'une fécondité intermédiaire (autour de 3 enfants par femme en Algérie, dans l'État de Palestine, en Égypte ou en Israël).

croissance démographique à venir plus modérée⁽⁷⁾ dans les autres pays de la rive Sud ou Est de la Méditerranée devrait également contribuer à aggraver ces difficultés, bien qu'à un moindre degré, dans des populations où l'empreinte écologique individuelle est déjà également modeste et donc sa marge de baisse tout aussi limitée, notamment au Maroc ou en Tunisie. Dans les pays de la rive européenne de la Méditerranée, ce sont souvent des diminutions de la population qui peuvent être anticipées⁽⁸⁾, y compris à l'horizon d'une trentaine d'années. Pour ces pays, la baisse de la population ou sa faible augmentation ouvre des perspectives de réduction de leur empreinte écologique globale. Toutefois, le niveau élevé de l'empreinte écologique individuelle des pays de la rive européenne de la Méditerranée, souvent sans rapport avec ce que la bio-capacité mesurée décrit de leurs ressources environnementales, montre que l'effet d'une probable diminution de la population sur l'empreinte écologique globale sera très insuffisant pour se rapprocher d'un rééquilibrage. Concrètement, le maintien d'un déséquilibre entre bio-capacité et empreinte écologique signifie une contribution persistante au réchauffement climatique, au recul de la biodiversité et à la pollution maritime envisagés à l'échelle planétaire⁽⁹⁾. Il serait donc souhaitable qu'une réduction de l'empreinte écologique individuelle des pays de la rive européenne accompagne les diminutions ou les faibles augmentations de la population qui devraient y être observées. Or, si au cours des dernières années, au sein des pays riches, c'est dans l'Europe méditerranéenne que l'on a observé les baisses de l'empreinte écologique individuelle les plus marquées, ces baisses, observées entre 2008 et 2012, en Espagne, en Grèce, en Italie et, à un moindre degré, en France, résultent essentiellement de la crise économique et financière et de son impact sur l'activité et la consommation⁽¹⁰⁾. Passer de ces réductions « subies » de l'empreinte écologique individuelle à des réductions associées à un développement économique et social moins impactant sur la bio-capacité, n'a rien d'évident, et doit sans doute s'intégrer

(7) Augmentation modérée de la population (entre 0,5 % et 0,8 % par an à l'horizon 2050 selon la variante médiane des Nations unies), dans les pays où elle résulte essentiellement de l'inertie démographique, la fécondité du moment si situant légèrement au-dessus de 2 enfants par femme et ne donnant pas de signe de remontée importante (Maroc, Tunisie, Turquie).

(8) À l'exception de la France, où le niveau de la fécondité actuelle (et passée, via l'inertie démographique) pourrait maintenir la taille de la population un peu supérieure ou proche de ce qu'elle est actuellement pendant une trentaine d'années.

(9) On doit raisonner à l'échelle planétaire, car les consommations et émissions composant l'empreinte écologique d'une population n'impactent pas toutes le territoire où cette population réside, puisque certains des biens consommés sont produits ailleurs et que la transformation du climat et des mers ne connaît pas les frontières.

(10) La crise sanitaire de la Covid-19 pourrait avoir des conséquences semblables, voire encore plus marquées, sur l'empreinte écologique individuelle.

dans une transformation de l'économie qui dépasse les seuls pays riverains de la Méditerranée. Il n'en demeure pas moins que ces pays méditerranéens doivent développer des politiques concertées pour participer de la façon la plus proactive à ces possibles changements. Au-delà de la réorientation des investissements publics et privés vers les technologies et les activités plus respectueuses de l'environnement (énergies renouvelables, isolation des bâtiments, meilleure gestion de l'eau, ...) qui sont communes à l'ensemble des pays du monde exposés aux mêmes types de risques, ces politiques s'articulent autour de trois questions concernant spécifiquement l'espace méditerranéen et sa cogestion par l'ensemble des pays riverains :

- une meilleure protection et valorisation des ressources maritimes; ces ressources sont actuellement surexploitées (surpêche) et menacées (réchauffement et pollutions terrestres) mais susceptibles de voir se développer des activités plus respectueuses et plus adaptées au changement climatique à venir,
- une moindre dépendance à l'économie du tourisme de masse,
- une coordination de la régulation des migrations internationales.

Enfin, pour pouvoir tirer pleinement parti de ces évolutions, le niveau d'éducation de la population et l'existence de formations adaptées sont essentiels. De ce point de vue, beaucoup reste à faire dans les pays riverains de la Méditerranée, notamment en termes de formation initiale. Non seulement il existe un écart important de performance éducative entre les pays de la rive Européenne et ceux des rives Africaine et Asiatique, ce qui s'explique par le différentiel de développement, mais aussi, ce qui montre la marge de progression, des résultats plutôt moins bons que ceux d'autres pays de niveau de développement économique similaire⁽¹¹⁾.

(11) Enquête PISA 2018, OCDE, 2019.

Bibliographie

Nations unies, 2019, *World Population Prospects, 2019*,
<https://population.un.org/wpp/Download/>

Dritsas S., 2015, *Organisation et gestion du littoral – évaluation des ressources humaines : réfugiés environnementaux et aménagement du territoire en Europe et en Méditerranée. Étude de cas : la Gironde (l’estuaire) en France et Thessalonique (les deltas d’Axios-Loudias-Aliakmonias) en Grèce*, Thèse de doctorat soutenue à l’université de Bordeaux.

Global Footprint Network, 2019, *National Footprint Account, Public Data Package 2019*,
<https://www.footprintnetwork.org/resources/data/>

Goujon A., Al Zalak Z., 2018, « Pourquoi la fécondité augmente-t-elle à nouveau en Égypte ? », *Population et sociétés*, Institut national d’études démographiques.

Lin D., Hanscom L., Murthy A., Galli A., Evans M., Neill E., Mancini M. S., Martindill J., Medouar F-Z., Huang S., Wackernagel M., 2018, « Ecological Footprint Accounting for Countries : Updates and Results of the National Footprint Accounts, 2012–2018 », *Resources* 2018, 7, 58, MDPI,
<https://www.mdpi.com/2079-9276/7/3/58>

Mediterranean Experts on Climate and Environnemental Change, 2019, *Les risques liés aux changements climatiques et environnementaux dans la région Méditerranée*.
https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2019/10/MedECC-Booklet_FR_WEB.pdf

OCDE, 2019, *Résultats du PISA 2018*.
https://www.oecd.org/pisa/PISA2018%20_Resum%C3%A9s_I-II-III.pdf

Véron J., Golaz V., 2015, « Les migrations environnementales sont-elles mesurables ? », *Population et sociétés*, Institut national d’études démographiques.

La Méditerranée constitue un espace unique au monde sur le plan culturel. La «mer entre les terres» assure en effet un lien entre des sociétés différentes qui se nourrissent pourtant les unes des autres des échanges nombreux qu'elles ont eus et continuent d'avoir. La démographie est un bon exemple de la diversité des pays qui la bordent et des liens qui les unissent : les croissances démographiques faibles et les populations âgées des rives nord contrastent par exemple avec le dynamisme et la jeunesse de celles des rives sud et est, cependant que les flux migratoires séculaires et toujours très contemporains attestent des interactions entre les pays méditerranéens. Quand des crises surviennent ici ou là, leurs effets dépassent donc nécessairement les frontières nationales, mais la variété des contextes nationaux explique que les pays leur apportent, ou s'efforcent de leur apporter, des réponses différentes.

L'objectif du groupe de démographes réunis par et autour d'Alain Parant dans le cadre du projet *PopCrises* est précisément de saisir, d'un point de vue démographique, la diversité des crises récentes auxquelles les populations méditerranéennes sont confrontées et celles qui pourraient émerger ou s'affirmer dans les prochaines années. Cet ouvrage dresse un premier panorama non exhaustif des défis que les populations méditerranéennes doivent relever ou d'ores et déjà se préparer à affronter.

Les coordonnateurs de cet ouvrage, Gil Bellis (Institut national d'études démographiques, Paris), Maria Carella (Département des sciences politiques, Université de Bari Aldo Moro), Jean-François Léger (Institut de démographie de l'université Paris 1) et Alain Parant (Futuribles International, Paris), sont démographes.